

# DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

FR1100798 « LA BASSEE »

SITE D'IMPORTANCE  
COMMUNAUTAIRE

TOME 1 : ETAT INITIAL

MAI 2012



collection des études





DOCUMENT D'OBJECTIFS DU  
SITE NATURA 2000

FR1100798 « LA BASSEE »

SITE D'IMPORTANCE  
COMMUNAUTAIRE

TOME 1 : ETAT INITIAL

FEVRIER 2012

---



Responsable Projet  
Damien Uster  
+ 33 (0)1 40 09 04 37  
duster@biotope.fr

4, rue Morère  
75014 Paris



# Introduction

---

La Bassée, vaste plaine alluviale inondable de la vallée de la Seine, occupe plus de 30 000 ha entre Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne) et Romilly-sur-Seine (Aube). Ce territoire, fortement lié à la dynamique du fleuve, abrite une mosaïque de milieux naturels et semi-naturels d'une grande richesse floristique et faunistique.

Ce constat a conduit à la désignation d'un premier site Natura 2000 en 2002, au titre de la Directive Habitats (SIC : Site d'Importance Communautaire) pour lequel un premier Document d'objectifs a été réalisé. Suite à l'ajout en 2006 de près de 600 ha au périmètre du site, il s'est avéré nécessaire d'élaborer un nouveau DOCOB, objet de ce document, afin d'intégrer l'ensemble des problématiques sur la totalité du nouveau périmètre.

La Communauté de Communes de la Bassée a été désignée maître d'ouvrage pour l'élaboration du Document d'Objectifs de ce site et en a confié la réalisation technique au bureau d'études Biotope.

La méthodologie utilisée suit les recommandations du Guide d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000 de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN).

Ce document de travail comporte les éléments suivants :

- la présentation de la directive Habitats-Faune-Flore et des outils retenus par la France pour sa mise en œuvre ;
- la présentation du site Natura 2000 ;
- le diagnostic écologique du site Natura 2000 ;
- le diagnostic des activités humaines sur le site Natura 2000 ;
- la définition et la hiérarchisation des enjeux de conservation.

Les données ayant permis d'élaborer ce document proviennent :

- d'expertises naturalistes réalisées sur le terrain ;
- de la consultation des acteurs locaux ;
- de sources bibliographiques.

Ce document a été réalisé par :

- Damien USTER, chef de projet ;
- Baptiste REGNERY, chef de projet adjoint et expert botaniste ;
- Sylvain FROC, directeur d'étude ;
- Cédric LAJOUX, botaniste et phytosociologue ;
- Julien TRANCHARD, fauniste pluridisciplinaire, expert chiroptérologue ;
- Nicolas PATRY, expert piscicole ;
- Adrien BERIOL, expert entomologue
- Xavier CUCHERAT, fauniste pluridisciplinaire, expert en malacofaune.



# Sommaire

---

Introduction	5
Sommaire	7
<b>I. La directive européenne « Habitats-Faune-Flore » et le réseau Natura 2000</b>	<b>10</b>
I.1 Cadre général de la Directive « Habitats-Faune-Flore »	10
I.1.1 Origine et contenu	10
I.1.2 La Directive « Habitats-Faune-Flore »	10
I.1.3 La Directive « Oiseaux »	11
I.1.4 Transposition des directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français	12
I.1.5 La loi DTR et Natura 2000	13
<b>II. La démarche française</b>	<b>13</b>
II.1 Le Comité de pilotage	13
II.2 Le Document d'Objectifs (DOCOB)	14
II.2.1 Contenu du DOCOB	14
II.2.2 L'élaboration du DOCOB	15
II.3 Les outils pour la mise en œuvre du DOCOB	16
II.3.1 Les contrats	16
II.3.2 La Charte Natura 2000	19
II.3.3 Les autres mesures incitatives	20
<b>III. Présentation du SIC « La Bassée »</b>	<b>21</b>
III.1 Situation géographique	21
III.2 Désignation et gestion du site Natura 2000	21
III.2.1 Justification de la désignation du site	21
III.2.2 Historique	22
III.2.3 Elaboration d'un nouveau DOCOB en lien avec l'ajustement récent du périmètre	23
III.3 Contexte administratif et réglementaire	23

III.3.1	Territoires administratifs	23
III.3.2	Documents de planification	25
III.3.3	Les périmètres réglementaires	35
III.3.4	Les zonages du patrimoine naturel	37
III.3.5	Les outils fonciers de préservation du patrimoine naturel	40
<b>III.4</b>	<b>Caractéristiques physiques</b>	<b>44</b>
III.4.1	Climat	44
III.4.2	Géologie et hydrogéologie	44
III.4.3	Pédologie	46
III.4.4	Contexte topographique et hydrographique	47
III.4.5	Qualité des milieux aquatiques	49
<b>IV.</b>	<b>Diagnostic écologique</b>	<b>54</b>
<b>IV.1</b>	<b>Flore et habitats naturels</b>	<b>55</b>
IV.1.1	Habitats naturels d'intérêt communautaire	55
IV.1.2	Autres habitats naturels du site Natura 2000	87
IV.1.3	Espèces végétales patrimoniales	91
<b>IV.2</b>	<b>Poissons</b>	<b>93</b>
IV.2.1	Les espèces d'intérêt communautaire	93
IV.2.2	Peuplements piscicoles présents sur le territoire de la Bassée	106
<b>IV.3</b>	<b>Insectes</b>	<b>114</b>
IV.3.1	Les espèces d'intérêt communautaire	114
IV.3.2	Autres espèces remarquables	126
IV.3.3	Cortèges d'espèces observés et milieux fréquentés	128
<b>IV.4</b>	<b>Mollusques continentaux</b>	<b>130</b>
IV.4.1	Les espèces d'intérêt communautaire	130
IV.4.2	Autres espèces remarquables	138
IV.4.3	Espèces introduites	138
IV.4.4	Peuplements de mollusques continentaux observés	139
<b>IV.5</b>	<b>Chiroptères</b>	<b>142</b>
IV.5.1	Les espèces d'intérêt communautaire	142
IV.5.2	Utilisation du site par les chiroptères	155
<b>IV.6</b>	<b>Amphibiens</b>	<b>158</b>
IV.6.1	Les espèces d'intérêt communautaire	158
IV.6.2	Autres espèces fréquentant le territoire de la Bassée	158

IV.6.3	Utilisation du site par les amphibiens	160
<b>IV.7</b>	<b>Synthèse des espèces animales d'intérêt communautaire présentes sur le SIC ou à proximité</b>	<b>161</b>
IV.7.1	Espèces d'intérêt communautaire recensées	161
IV.7.2	Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire	162
<b>V.</b>	<b>Diagnostic socio-économique</b>	<b>169</b>
V.1	Méthodologie	169
V.2	Vocations et usages passés	169
V.3	Activités et projets sur le site Natura 2000	170
V.3.1	L'agriculture	170
V.3.2	La sylviculture	173
V.3.3	Les activités d'extraction de matériaux	177
V.3.4	Le transport fluvial	179
V.3.5	La chasse	181
V.3.6	La pêche	184
V.3.7	Le tourisme et les loisirs	185
V.3.8	La gestion conservatoire des milieux naturels	187
V.3.9	Les opérations de démoustication	190
V.3.10	Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement	190
V.4	Synthèse des activités humaines et analyse de leurs effets	191
<b>VI.</b>	<b>Enjeux de conservation</b>	<b>197</b>
VI.1	Les habitats d'intérêt communautaire	198
VI.2	Les espèces d'intérêt communautaire	202
VI.3	Synthèse des enjeux et des priorités d'actions identifiés sur le site	208
	<b>Bibliographie</b>	<b>209</b>
	<b>Annexes</b>	<b>216</b>

# I. La directive européenne « Habitats-Faune-Flore » et le réseau Natura 2000

---

## I.1 Cadre général de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

---

### I.1.1 Origine et contenu

L'application de la directive européenne « Habitats » du 21 mai 1992 et de la Directive "Oiseaux" du 2 avril 1979 modifiée par celle du 30 novembre 2009 a conduit à la constitution d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire, nommé Natura 2000. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites naturels ou semi-naturels remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, et culturelles.

Le but n'est pas de sanctuariser ces domaines mais de concilier les activités humaines présentes sur le site avec la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Le réseau Natura 2000 est le résultat de la mise en œuvre de deux directives européennes :

- La directive « Habitats » portant sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Cette directive a abouti à la désignation par la France de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
- La directive « Oiseaux » concernant la conservation des oiseaux sauvages. Cette directive a abouti à la désignation des Zones de Protection Spéciales (ZPS).

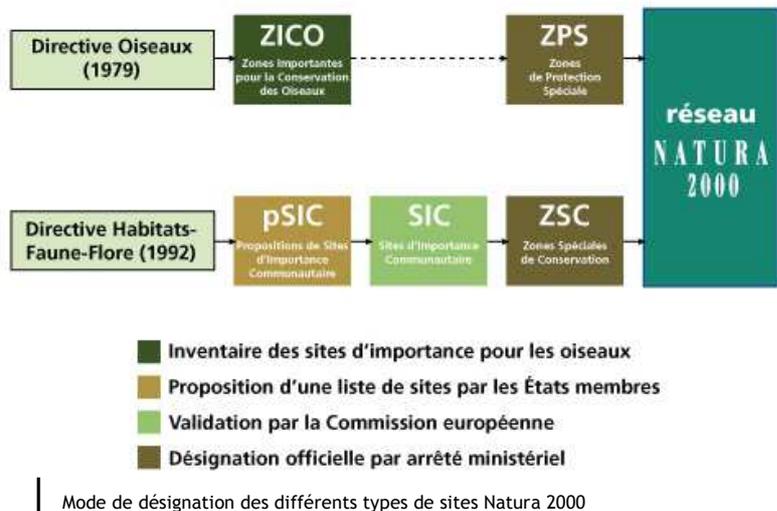
**Remarque** : les ZSC et les ZPS correspondent à des actes de désignation indépendants et peuvent donc se chevaucher.

### I.1.2 La Directive « Habitats-Faune-Flore »

La directive 92/43/CEE, dite directive « Habitats/Faune/Flore » ou plus simplement directive « Habitats », porte sur « la conservation des habitats naturels ainsi que sur le maintien de la flore et de la faune sauvages ». Elle a été adoptée le 21 mai 1992 par le Conseil des Ministres européens et transcrite en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives européennes.

Chaque Etat membre est chargé d'identifier sur son territoire des sites importants pour la sauvegarde des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Une première liste de « propositions de Sites d'Importance Communautaire » (pSIC) a ainsi été établie par chacun des Etats membres. La Commission européenne a ensuite arrêté en accord avec chacun des Etats

membres, la liste des Sites d'Importance Communautaire (SIC). Ceux-ci seront ensuite désignés par les Etats en Zones Spéciales de Conservation (ZSC).



Mode de désignation des différents types de sites Natura 2000

Cette directive crée, pour chacun des Etats membres, l'obligation de préserver les habitats naturels (listés en Annexe I) et les espèces (hors oiseaux - listés en Annexe II) qualifiés d'intérêt communautaire (ou d'intérêt européen).

La directive introduit également le concept d'habitat d'intérêt communautaire prioritaire, pour lesquels les efforts de conservation doivent être particulièrement intenses du fait de leur haute sensibilité et de leur état de conservation préoccupant.

☞ L'article 6 de la directive Habitats précise : « les Etats membres prennent les mesures appropriées pour éviter, dans les zones spéciales de conservation, la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces ainsi que des perturbations touchant les espèces pour lesquelles les zones ont été désignées, pour autant que ces perturbations soient susceptibles d'avoir un effet significatif eu égard aux objectifs de la présente directive ».

❖ *A l'heure actuelle, la France a désigné 1 369 sites terrestres au titre de la Directive Habitats, qui représentent près de 8,5% de la surface totale du territoire français (source : INPN, mai 2011). Aux sites terrestres viennent également s'ajouter un important réseau de sites marins dont la mise en place est en cours (133 sites désignés pour une surface totale de 26 830 ha).*

### 1.1.3 La Directive « Oiseaux »

La directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite directive « Oiseaux », devenue récemment la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009, prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux

considérées comme rares ou menacées à l'échelle européenne. Dans chaque pays de l'Union européenne les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces sont désignés « Zones de Protection Spéciale » (ZPS).

ZSC et ZPS constitueront à terme le Réseau NATURA 2000 qui devient la concrétisation du principe d'action communautaire pour une gestion durable.

*❖ En mai 2011, la France avait désigné 384 ZPS terrestres, couvrant environ 8% du territoire national (source : MEDDTL). A celles-ci viennent s'ajouter les 73 ZPS marines couvrant 34 914 ha.*

#### 1.1.4 Transposition des directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français

Conformément à la loi d'habilitation n° 2001-1 du 3 janvier 2001, l'Etat français a transposé les directives « Habitats » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance (Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001). Cette ordonnance précise la portée juridique de l'incorporation d'un site au réseau NATURA 2000, de façon à ce qu'un régime de protection par voie contractuelle ou réglementaire puisse s'appliquer. Récemment, de nouveaux textes sont venus clarifier la position de la France, suite à un certain nombre de manquements sanctionnés par la cour de justice européenne (transposition incorrecte des paragraphes 2 et 3 de l'article 6 de la directive « Habitats »). Il s'agit notamment la loi « responsabilité environnementale » (Loi n° 2008-757 du 1<sup>er</sup> août 2008 relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement) qui modifie très profondément les modalités de mise en œuvre de l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000. Celles-ci sont précisées par la Circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Le nouveau dispositif s'articule autour de deux listes qui fixent les activités soumises à évaluation des incidences :

- d'une part, la liste nationale de référence fixée à l'article R. 414-19 (I) d'application directe sur l'ensemble du territoire métropolitain et
- d'autre part, la première liste locale définie par arrêté préfectoral afin de tenir compte des enjeux particuliers au plan local des sites Natura 2000.

Dès lors qu'une activité figure dans l'une de ces listes, le porteur de projet est dans l'obligation de produire une évaluation des incidences Natura 2000 à l'appui de sa demande. Ces activités peuvent relever d'une autorisation, déclaration ou approbation à la charge de l'Etat mais aussi d'une collectivité territoriale, d'un groupement de collectivité ou de tout autre organisme délégataire d'un service public.

Le deuxième décret du 16/08/2011 établit une liste de référence d'activités ne relevant d'aucun régime d'encadrement. Les préfets auront à valider par la suite une seconde liste locale d'activités prises dans cette seconde liste nationale.

☞ Toutes les dispositions relatives à Natura 2000 sont insérées dans le code de l'environnement (articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-26).

### I.1.5 La loi DTR et Natura 2000

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000.

Concernant la présidence des comités de pilotage, cette loi stipule que le président est désormais désigné parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. A défaut, la présidence du comité de pilotage est assurée par le préfet. Les documents d'objectifs doivent être approuvés par le préfet et lui être présentés dans les deux ans qui suivent la création du comité de pilotage (dans le cas contraire, il peut prendre en charge sa réalisation).

Avec cette loi, le portage de l'élaboration des DOCOBs et de l'animation est proposé aux collectivités territoriales. A défaut, le portage est assuré par l'Etat.

De plus, une liste des propriétés non bâties sera établie par le préfet une fois le document d'objectifs approuvé. Lorsque ces propriétés non-bâties feront l'objet d'un engagement de gestion par le propriétaire (Mesure Agro-environnementale ou dispositif équivalent, Contrat Natura 2000 ou Charte Natura 2000), ce dernier a la possibilité d'être exonéré d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (article 146 de la loi DTR).

☞ Le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le Code de l'Environnement précise ces changements.

## II. La démarche française

---

L'Europe laisse aux Etats membres le choix de la démarche à adopter pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des directives communautaires. En France, suite à la désignation d'un site Natura 2000, un Comité de pilotage doit être créé pour conduire l'élaboration d'un Document d'objectifs (DOCOB).

### II.1 Le Comité de pilotage

---

Chaque site dispose d'un Comité de pilotage local qui est l'instance officielle de concertation. Il a pour mission de suivre l'élaboration du document d'objectifs, sa mise en œuvre et son suivi. Sa composition est arrêtée par le Préfet de département. Il doit obligatoirement comprendre, en fonction des particularités locales, les représentants (article R. 414-8 du Code de l'Environnement) :

- des administrations compétentes dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture ;
- des collectivités territoriales, des propriétaires et exploitants de biens

ruraux compris dans le site ;

- des concessionnaires d'ouvrages publics ;
- des gestionnaires d'infrastructures ;
- des organismes consulaires ;
- des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles ;
- des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme ;
- des associations de protection de la nature.

Le comité de pilotage peut être élargi à tous les autres gestionnaires et usagers ayant des enjeux ou un intérêt majeur sur le site. Le comité peut par ailleurs décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

## II.2 Le Document d'Objectifs (DOCOB)

---

### II.2.1 Contenu du DOCOB

Chaque Etat membre est responsable de l'application des directives « Habitats » et « Oiseaux » sur son territoire. La France a choisi d'élaborer pour chaque site un document de planification appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB).

Ce document fixe les objectifs à atteindre pour la conservation du patrimoine naturel d'intérêt européen présent sur le site ; ces objectifs y sont ensuite déclinés en mesures de gestion à mettre en œuvre.

Le DOCOB a également pour but de mettre en accord tous les acteurs impliqués et de déterminer le rôle et les moyens de chacun. Il doit donc être établi en concertation avec l'ensemble des représentants des acteurs locaux qui vivent et/ou exercent une activité sur le site concerné : habitants, élus, groupes socioprofessionnels... ou leurs représentants.

Un document d'objectifs contient (article R414-11 du code de l'environnement, modifié par les décrets n°2006-922 du 26 juillet 2006 et n°2008-457 du 15 mai 2008) :

- un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et militaires qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant

compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 du code de l'environnement [espèces d'intérêt européen prioritaires] et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;

- un ou plusieurs cahiers des charges « types » applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants du Code de l'Environnement précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12 du code de l'environnement ;
- les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Son élaboration suit 4 étapes successives :

- réalisation d'un diagnostic socio-économique ;
- réalisation d'un diagnostic écologique ;
- définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs ;
- élaboration d'un programme d'actions.

Conformément aux articles R. 414-8 et suivants du Code de l'Environnement, le DOCOB, dans sa version définitive validée lors d'une réunion du comité de pilotage, fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation (acte réglementaire). Une évaluation périodique de ce plan de gestion concerté est prévue. Le document peut être consulté librement dans les mairies concernées par le site Natura 2000.

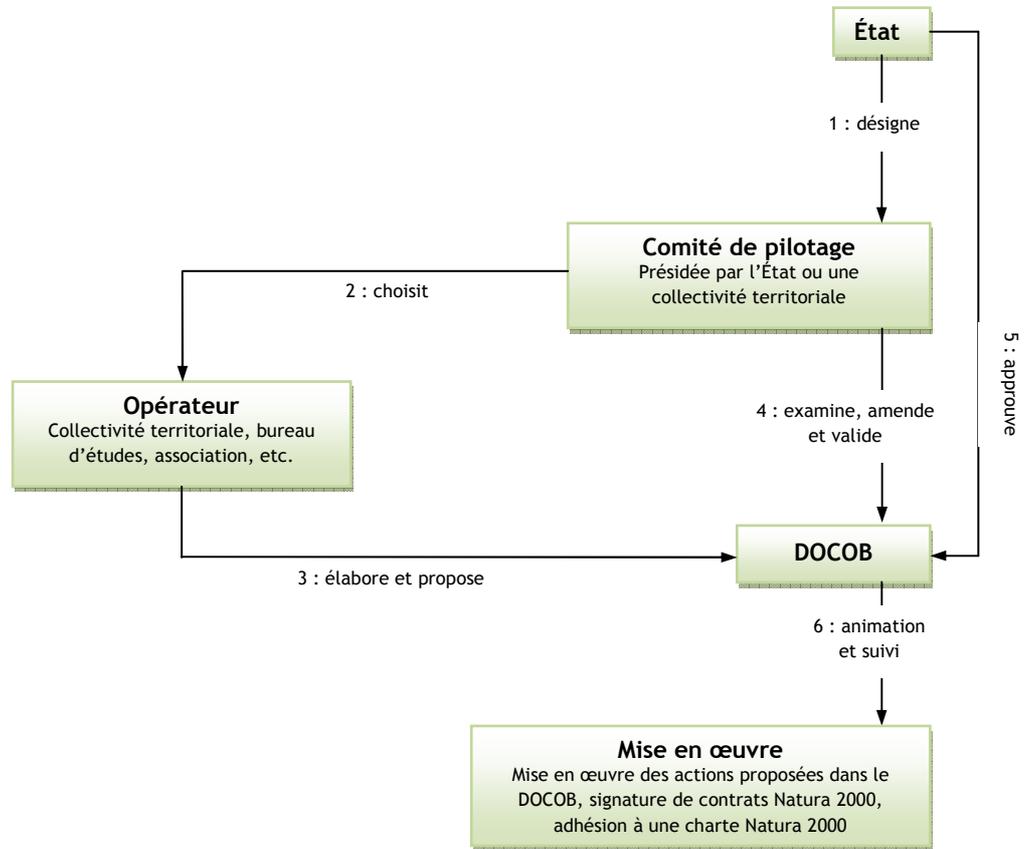
## II.2.2 L'élaboration du DOCOB

L'élaboration du document d'objectifs comprend plusieurs phases de consultation et de concertation avant sa validation par le préfet.

Dans un premier temps, le Préfet constitue un comité de pilotage (1), organe de concertation et de débat pour chaque site Natura 2000 dont la présidence est assurée par un élu ou l'Etat. L'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 est confiée à la collectivité territoriale porteuse ou est assurée par l'Etat. Le DOCOB est réalisé au sein du comité de pilotage (2 et 4) par un opérateur (3). L'approbation (5) du DOCOB permet ensuite la mise en œuvre des actions proposées (6). Pour la phase d'animation du DOCOB, le comité de pilotage désigne un président et une collectivité territoriale porteuse. A défaut, l'animation est portée par l'Etat. Les missions de la collectivité seront déterminées dans le cadre d'une convention avec l'Etat.

La collectivité territoriale en charge de la mise en œuvre du DOCOB a un rôle général d'animation et de sensibilisation aux problématiques de conservation des habitats et espèces d'intérêt européen sur le site. Elle a également un rôle particulier de mise en place de contrats ou autres mesures contractuelles et d'adhésions à la charte auprès des propriétaires ou ayants-droit qui le souhaitent.

Le comité de pilotage est chargé du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs.



## II.3 Les outils pour la mise en œuvre du DOCOB

### II.3.1 Les contrats

#### Généralités

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de la démarche Natura 2000, des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels.

Le contrat est conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une convention, d'un bail civil...). Sa durée est de cinq ans renouvelables.

Le contrat Natura 2000 bénéficie de financements nationaux (Etat, établissements publics, collectivités) mais également communautaires (Fonds

européen agricole pour le développement rural - FEADER).

Le contrat doit respecter les cahiers des charges prévus dans le document d'objectifs, et contient notamment (article R414-13 du Code de l'Environnement, modifié par le décret du 15 mai 2008) :

- Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration définis dans le document d'objectifs, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent ;
- Le descriptif des engagements identifiés dans le document d'objectifs qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie ;
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

Ces contrats comportent ainsi, des engagements visant à atteindre les objectifs de conservation et de restauration du site.

Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits par le titulaire du contrat. A cet effet, et à son initiative, des contrôles sur pièces et sur place sont effectués par les services déconcentrés de l'Etat. Des contrôles sont également réalisés par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui gère le financement des mesures contractuelles.

Lorsque le titulaire d'un contrat ne se conforme pas à un engagement, le versement des sommes prévues au contrat peut être, en tout ou en partie, suspendu ou supprimé et les sommes perçues remboursées.

Trois grands types de contrats existent : il s'agit des contrats concernant des milieux agricoles (mesures agro-environnementales territorialisées MAEt) et ceux situés hors milieux agricoles (« contrats NATURA 2000 forestiers » et « contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers »).

La circulaire du 30 Juillet 2010 vient compléter et modifier la circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007. Elle expose les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement.

Le tableau suivant indique le type de contrat pouvant être mis en œuvre et les financements mobilisables pour les différents milieux.

Actions réalisées dans un but non productif

S'adresse à des acteurs et des filières économiques

Contrats NATURA 2000 hors milieux marins		
Ministères financeurs	Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL)	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT)
Milieux		
Milieu forestier	<u>Contrat Natura 2000 forestier</u> (mesure 227 du PDRH, FEADER)	Pour mémoire, les aides à la production (définies par décret et arrêté du 15 mai 2007) ne relèvent pas du dispositif des contrats Natura 2000
Milieu terrestre non forestier	<u>Contrat Natura 2000 non agricole-non forestier</u> (mesure 323 B du PDRH, FEADER)	<u>Contrat Natura 2000 agricole</u> Destinées aux surfaces agricoles Toutes mesures agro-environnementales identifiées comme conformes aux orientations et mesures du DOCOB :  mesure 214 du PDRH (notamment la 214 I (Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), etc. + mesure 214 des PDR régionaux
		<u>Contrat Natura 2000 aquacole</u> Toutes mesures agroenvironnementales identifiées comme conformes aux orientations et mesures du DOCOB : mesures 30 du FEP

Type de contrats Natura 2000 et financement (Source : Circulaire du 30 juillet 2010)

## Les contrats en milieux agricoles

Les contrats agricoles sont conclus sur la base du volontariat entre le propriétaire et/ou l'exploitant et le Préfet du département pour une durée de 5 ans. Il s'agit de mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) identifiées comme conformes aux orientations et mesures du DOCOB. Celles-ci se présentent sous la forme de combinaisons d'engagements unitaires.

Les contrats agricoles sont cofinancés par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) et par des fonds européens (FEADER).

## Les contrats hors milieux agricoles

---

### ★ *Les contrats en milieu forestiers*

Le contrat Natura 2000 forestier finance les investissements non productifs en forêt et espaces boisés. Tout type de forêts, quel que soit son statut de propriété, peut bénéficier des aides communautaires au titre de l'article 49 du règlement CE n°1698-2005 concernant le soutien au développement rural (mesure 227). Ces investissements peuvent être financés à hauteur de 50% par le FEADER. Les contreparties nationales mobilisent des crédits du MEDDTL mais peuvent également mobiliser des crédits des collectivités territoriales ou autres organismes publics.

### ★ *Les contrats hors milieux agricoles et forestiers*

Une liste de mesures concernant les « contrats Natura 2000 non agricole - non forestier » a également été établie au niveau national (circulaire « gestion » du 21 novembre 2007, modifiée par la circulaire du 30 juillet 2010) et validée par la Commission européenne. Le contrat Natura 2000 non agricole - non forestier finance des investissements ou des actions d'entretien non productif. Ces actions peuvent être financées à hauteur de 50% par le FEADER au titre de la mesure 323B de l'axe 3 du Programme de développement durable hexagonal (PDRH) « préservation et mise en valeur du patrimoine rural ». La contrepartie nationale mobilise les crédits du MEEDTL.

## II.3.2 La Charte Natura 2000

### Généralités

---

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des territoires ruraux, dite loi « DTR », a introduit un nouvel outil contractuel : la charte Natura 2000.

La charte Natura 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site Natura 2000. Elle est constituée d'une liste d'engagements simples correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des milieux naturels et des espèces. Elle peut également concerner d'autres activités pratiquées sur le site (comme les activités de loisirs par exemple).

La charte Natura 2000 est signée pour des engagements d'une durée de 5 ou 10 ans. Les engagements ne sont pas rémunérés mais bénéficient d'une exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti.

☞ Une circulaire conjointe du Ministère de l'Ecologie et du Ministère de l'Agriculture DNP/SDEN N°2007 N°1/DGFAR/SDER/C2007-5023 en date du 30 avril 2007 précise les modalités d'établissement de cette charte.

---

### Forme et contenu

---

La charte Natura 2000 se présente sous la forme d'un document annexé au document d'objectifs du site Natura 2000.

La charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site Natura 2000. Elle contient ainsi par types de milieux

présents sur le site :

- De manière optionnelle, un ensemble de recommandations (non contrôlables) propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens.
- Un ensemble d'engagements (contrôlables), rédigés de manière simple et précise, qui constituent le corps de la Charte et auxquels doit adhérer tout propriétaire/ayant droit dont les parcelles sont concernées par le type de milieu.

Les engagements de la charte sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas (et qui ne doivent pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. L'adhésion à la charte ouvre toutefois droit à une exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) des parcelles concernées. Pour les parcelles forestières, la signature d'une charte permet la reconnaissance d'une garantie de gestion durable, ouvrant droit notamment aux aides publiques. Ces avantages impliquent un contrôle de l'application des engagements listés.

L'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000, pour lesquelles il dispose de droits réels ou personnels, sur lesquelles il souscrit à la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. La charte est signée pour une durée de 5 ans.

### II.3.3 Les autres mesures incitatives

D'autres mesures incitatives sont par ailleurs prévues dans le cadre de la gestion des habitats naturels sur les sites Natura 2000 (loi de finances rectificative pour 2005) :

- exonération des  $\frac{3}{4}$  des droits de mutation existant pour la forêt moyennant un engagement de gestion durable pour 30 ans (régime Monichon) étendu aux autres milieux (engagement de 18 ans) ;
- possibilité de déduire de ses impôts sur le revenu des travaux de gros entretien ou de restauration d'habitats d'intérêt européen (avec un accord préalable de l'administration requis).

# III. Présentation du SIC « La Bassée »

## III.1 Situation géographique

Cf. Atlas cartographique : Carte n° 1. Localisation du site Natura 2000

D'une superficie de 1 404 ha, le site Natura 2000 « La Bassée » se situe au sud-est du département de Seine-et-Marne, à la limite avec le département de l'Aube. Il s'inscrit au cœur de l'écosystème de la Bassée, vaste plaine alluviale de la Seine en forme de fuseau localisée entre Nogent-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne.

## III.2 Désignation et gestion du site Natura 2000

### III.2.1 Justification de la désignation du site

La désignation de ce site d'importance communautaire repose sur la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire dont la liste figure sur le Formulaire Standard de Données (FSD) transmis à la Commission Européenne.

5 habitats d'intérêt communautaire ont ainsi justifié la désignation du site :

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)\* - Code Natura 2000 : 91E0
- Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*) - Code Natura 2000 : 91F0
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - Code Natura 2000 : 6430
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - Code Natura 2000 : 6410
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (\*sites d'orchidées remarquables)\* - Code Natura 2000 : 6210

Les espèces ayant justifié la désignation de ce site sont, quant à elle, au nombre de 13, appartenant à 4 groupes taxonomiques. Sont ainsi mentionnées sur ce site (source FSD du SIC « La Bassée »), les espèces d'intérêt communautaire suivantes :

- Amphibiens
  - Triton crêté (*Triturus cristatus*)
- Insectes
  - Barbot (*Osmoderma eremita*)\*

- Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)
  - Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)\*
  - Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)
  - Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)
  - Taupin violacé (*Limoniscus violaceus*)
- **Mammifères**
    - Grand Murin (*Myotis myotis*)
    - Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)
- **Poissons**
    - Bouvière (*Rhodeus sericeus amarus*)
    - Chabot (*Cottus gobio*)
    - Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
    - Loche de rivière (*Cobitis taenia*)

### III.2.2 Historique

La richesse écologique de la Bassée seine-et-marnaise fait, depuis longtemps, l'objet d'une attention particulière. On pourra notamment retenir les dates suivantes :

- ★ *En 1986, la partie amont de la Bassée seine-et-marnaise (de Bray-sur-Seine à Melz-sur-Seine) fait l'objet d'une inscription en ZNIEFF de type II (ZNIEFF n°06568). Cette première inscription a précédé la création de plusieurs ZNIEFF de type I dont certaines sont situées dans le périmètre actuel du site Natura 2000.*
- ★ *En 1992, l'ensemble de la Bassée est désigné Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO n°IF03). Il faudra attendre 10 ans pour que les premières mesures concrètes de protection voient le jour.*
- ★ *Le 21 octobre 2002, le décret ministériel n°2002-1277 permet la création de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée. D'une surface de 854,67 ha, la Réserve Naturelle s'étend sur les territoires des communes d'Everly, Gouaix, Grisy-sur-Seine, Jaulnes, Mouy, les Ormes-sur-Voulzie et Noyen-sur-Seine. Aujourd'hui encore, la gestion est confiée à l'Association de gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée (AGRENABA).*
- ★ *Un premier Site Natura 2000, reprenant globalement les contours de la Réserve Naturelle, a ensuite été désigné au titre de la Directive Habitats. Un premier Document d'Objectifs (DOCOB) a été réalisé en 2006-2007 sur ce territoire et approuvé par arrêté préfectoral le 18 juin 2007. Il met en évidence une richesse écologique exceptionnelle au sein du pSIC.*

- ★ *Dans le même temps, et en réponse aux demandes de la Commission Européenne en matière de préservation des forêts alluviales, le SIC fait l'objet d'une extension de son périmètre de 550 hectares, portant la superficie totale du site Natura 2000 à 1 404 ha. L'élaboration d'un nouveau DOCOB doit permettre de prendre en compte cette extension de périmètre Natura 2000 et l'actualisation du Formulaire Standard de Données.*

Précisons également qu'une Zone de Protection Spéciale (ZPS « Bassée et plaines adjacentes ») a été désignée au titre de la Directive Oiseaux en 2006, englobant un vaste territoire à forts enjeux ornithologiques. Le SIC « La Bassée » s'inscrit intégralement dans le périmètre de cette ZPS.

### III.2.3 Elaboration d'un nouveau DOCOB en lien avec l'ajustement récent du périmètre

*Cf : Annexe 1: Arrêté préfectoral portant création du Comité de Pilotage pour les sites Natura 2000 de la Bassée*

Le présent DOCOB a un double objectif : d'une part, actualiser les données existantes et d'autre part, compléter ces données par des prospections et des préconisations de gestion sur les secteurs récemment intégrés au site Natura 2000.

Le comité de pilotage, chargé de suivre l'élaboration du DOCOB, a été constitué par l'arrêté préfectoral du 19 février 2007. Conformément aux dispositions de la loi « Développement des Territoires Ruraux », la présidence du comité de pilotage a été proposée aux collectivités territoriales concernées. La présidente de la Communauté de communes de la Bassée a été élue pour cette mission et porte ainsi l'élaboration du nouveau DOCOB.

## III.3 Contexte administratif et réglementaire

---

### III.3.1 Territoires administratifs

*Cf. Atlas cartographique : Carte n°2. Zonages administratifs*

#### Communes

Le site Natura 2000 « la Bassée » s'étend sur 18 communes comptant entre 113 habitants (Grisy-sur-Seine) et 16 514 habitants (Montereau-Fault-Yonne). Il s'agit de communes de petite taille (1286 ha en moyenne) et relativement peu peuplées (1 436 habitants en moyenne, 549 habitants en excluant Montereau-Fault-Yonne).

### Communes concernées par le site Natura 2000

<i>Communes concernées</i>	<i>Population (en habitants)</i>	<i>Superficie totale de la commune (en ha)</i>	<i>Superficie concernée par le site Natura 2000 (en ha)</i>	<i>Pourcentage du territoire communal concerné par Natura 2000</i>	<i>Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la commune</i>
Balloy	341	1345,8	18,2	1,3%	1,3%
Bazoches-les-Bray	814	2268,9	2,9	0,1%	0,2%
Courcelles-en-Bassée	222	1077,9	18,3	1,7%	1,3%
Egligny	330	1660,2	22,0	1,3%	1,6%
Everly	610	877,8	229,5	<b>26,1%</b>	<b>16,3%</b>
Gouaix	1500	1411,7	242,2	<b>17,2%</b>	<b>17,2%</b>
Grisy-sur-Seine	113	658,2	30,9	4,7%	2,2%
Hermé	582	1594,3	22,2	1,4%	1,6%
Jaulnes	349	1589,3	105,1	<b>6,6%</b>	<b>7,5%</b>
La Tombe	220	794,0	38,7	4,9%	2,8%
Les Ormes-sur-Voulzie	856	1227,8	47,8	3,9%	3,4%
Marolles-sur-Seine	1590	2014,6	172,8	<b>8,6%</b>	<b>12,3%</b>
Melz-sur-Seine	382	1845,2	80,5	4,4%	5,7%
Montereau-Fault-Yonne	16514	904,3	2,0	0,2%	0,1%
Mouy-sur-Seine	376	859,7	99,4	<b>11,6%</b>	<b>7,1%</b>
Noyen-sur-Seine	387	1227,0	239,6	<b>19,5%</b>	<b>17,1%</b>
Saint-Sauveur-les-Bray	320	645,6	20,0	3,1%	1,4%
Villiers-sur-Seine	342	1139,5	12,1	1,1%	0,9%
Moyenne	<b>1436</b>	1285,7	78,0		
Total	<b>25848</b>	23142,0	1404,0		100,0%

(source : INSEE, 2008)

Les communes principalement concernées par Natura 2000 sont Everly, Gouaix, Jaulnes, Marolles-sur-Seine, Mouy-sur-Seine et Noyen-sur-Seine.

Les fortes disparités notées entre les communes proviennent de la fragmentation importante du site, composé, de près de 50 entités.

## Communautés de communes

Trois Communautés de communes sont concernées par le périmètre du site Natura 2000. Il s'agit d'Etablissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes en principe d'un seul tenant. Elles ont pour objet l'élaboration de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace.

La Communauté de Communes de la Bassée est particulièrement concernée puisqu'elle englobe près de 85 % du SIC.

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale			
<i>Communauté de Communes</i>	<i>Communes</i>	<i>Surface concernée par Natura 2000 (en ha)</i>	<i>Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la Communauté de Communes</i>
Communauté de Communes de la Bassée	Bazoches-les-Bray, Grisy-sur-Seine, Hermé, La Tombe, Jaulnes, Villiers-sur-Seine, Balloy, Gouaix, Melz-sur-Seine, Les Ormes-sur-Voulzie, Noyen-sur-Seine, Saint-Sauveur-les-Bray, Mouy-sur-Seine, Everly	1189,0	84,7%
Communauté de Communes des Deux Fleuves	Marolles-sur-Seine, Courcelles-en-Bassée, Montereau-Fault-Yonne	193,0	13,7%
Communauté de Communes du Montois	Egigny	22,0	1,6%

### III.3.2 Documents de planification

#### Les documents d'urbanisme

Sur le territoire du site Natura 2000, la plupart des communes disposent d'un document d'urbanisme validé, dont certains vont être prochainement modifiés. Ces éléments sont présentés dans le tableau page suivante. Ils proviennent notamment des données mises en ligne sur le site Visioplus (<http://www.visioplus.com/>)

☞ Pour faciliter la lecture du tableau page suivante, les différentes entités du SIC ont été numérotées d'Ouest en Est. (Cf. *Atlas cartographique Carte n° 3*)

## Réglementation liée à l'urbanisme s'appliquant sur le site Natura 2000

<i>Commune</i>	<i>Document d'urbanisme actuel</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Perspectives d'évolution</i>	<i>Entité du site Natura 2000 concernée - Réglementation liée à l'urbanisme s'appliquant sur cette zone</i>
Montereau-Fault-Yonne	PLU	17/12/2007		N° 1 : zone Na, constituant un espace naturel où la protection est totale en vue de préserver la qualité et le caractère des éléments naturels qui le composent. Cette zone est susceptible de contenir des vestiges archéologiques.
Marolles-sur-Seine	PLU	07/02/2008		N° 2, 3, 5, 6 et 7 : zones Na, espaces naturels protégés (protection totale). N° 4 : zone Na au Sud le long du cours d'eau ; zone A2n au Nord, zone naturelle où la possibilité d'exploiter des carrières doit être préservée, à son terme les terrains seront remis en état à vocation d'espaces naturels. Cette zone peut présenter un intérêt archéologique. N° 8 : zone A3, non-équipée constituant un espace naturel qui doit être protégé de toute urbanisation en raison des gîtes aquifères qui y sont identifiés. Une partie de cette zone est en espaces boisés classés. Zone A2b (boucle Nord-Est), zone naturelle où la possibilité d'exploiter des carrières doit être préservée, à son terme les terrains seront aménagés à des fins de loisirs en plein air. Cette zone peut comporter un intérêt archéologique. Zone Na à la limite communale.
La Tombe	POS	21/05/2008		N° 8 : zone NDa, espaces à préserver du fait de la qualité de l'environnement et des risques d'inondation.
Courcelles-en-Bassée	PLU	15/02/2008		N° 6 : zone Na à l'Ouest (bande au-dessus de la limite communale), espaces naturels et forestiers à protéger en raison de leurs qualités, une partie étant en espaces boisés classés. Zone NDa pour le reste, espaces qui correspondent au passage des lignes haute tension.
Balloy	POS	14/09/2007		N° 9 : zone NDa, zone non-équipée constituant un espace naturel devant être protégé de toute forme d'urbanisation, le secteur NDa correspond à un boisement intéressant pour sa faune et sa flore. Cette zone peut comporter des vestiges archéologiques. Une partie de cette zone est en espaces boisés classés. N° 10 : zone 3NC, non-équipée constituant un espace naturel qui doit être protégé de toute urbanisation en raison des gîtes aquifères qui y sont identifiés. Cette zone peut comporter des vestiges archéologiques.
Egigny	POS	08/09/2003		N° 10 : zone 2NCb, correspond à un secteur naturel qui est soumis à une demande d'exploitation. Cette exploitation devra être menée de telle sorte qu'à son terme les terrains exploités seront remis en état en préservant au maximum l'environnement (avec reconstitution d'espaces boisés, prairie sèche et humide, aménagement des berges notamment). Les terrains auront une vocation naturelle écologique après exploitation.
Saint-Sauveur-les-Bray	POS	2001		N° 11 : zone NDa, espaces naturels boisés

## Réglementation liée à l'urbanisme s'appliquant sur le site Natura 2000

<i>Commune</i>	<i>Document d'urbanisme actuel</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Perspectives d'évolution</i>	<i>Entité du site Natura 2000 concernée - Réglementation liée à l'urbanisme s'appliquant sur cette zone</i>
Bazoches-les-Bray	Carte communale	27/01/2005		N° 12 : zone N, espaces naturels boisés. Toute construction ou installation est interdite car le développement d'une urbanisation dispersée nuirait au caractère des lieux avoisinants (article R. 111-21 du Code de l'Urbanisme), sauf exceptions.
Les Ormes-sur-Voulzie	POS	19/12/2005		N° 13, 14, 15 et 16 : zones NDb, comprend les espaces boisés classés et fait l'objet d'une protection totale, les constructions et installations indispensables à la gestion forestière sont admises. N° 18 : zone NDb et 1 NCc (en bordure de commune). Zone 1 NCc correspond à l'emprise des lignes haute tension.
Mouy-sur-Seine	PLU du Syndicat Intercommunal d'Urbanisme de Bray-sur-Seine	22/03/2007		N° 17 et 18 : zone NCb, c'est une zone naturelle d'intérêt écologique et paysager à protéger, le secteur NC correspond aux activités de carrière. Sont autorisées spécifiquement pour ce secteur les affouillements, exhaussements du sol, constructions, installations et travaux divers y compris les installations classées pour la protection de l'environnement s'ils sont nécessaires à l'ouverture et à l'exploitation de carrières.
Everly	POS	31/01/2002		N° 18 : zone NDa, zone naturelle en partie inondable et de richesses biologiques qui doit être protégée. Zone NCb au niveau des secteurs non boisés en bordure Sud de la commune, correspondant au siège d'exploitation agricole en activité. Les constructions agricoles y compris le logement s'il est destiné à l'exploitant ou à son personnel sont admises.
Gouaix	POS	26/06/2003		N° 18 : zone NDa où la protection est totale compte tenu de la présence des espaces naturels de la vallée et des espaces boisés du coteau. Présence d'espaces boisés classés. Zone 2NC au niveau de l'étang, zone naturelle où la possibilité d'exploiter les carrières doit être préservée en raison de la richesse des gisements qu'elle renferme. Cette exploitation est cependant soumise à conditions, notamment quant au réaménagement du site après exploitation. N° 20 : zone 1NC, zone naturelle affectée aux exploitations rurales de culture ou d'élevage, la valeur agronomique des terres impose d'assurer la pérennité des exploitations en interdisant toute utilisation des sols incompatible avec leur fonctionnement ou de nature à porter atteinte à l'équilibre économique et écologique. N° 21 : zones NDa et 2NC. N° 22 et 24 : zone NDa.
Jaulnes	PLU	22/11/2004		N° 18 : la partie Sud-Est seulement possède un zonage Nb, correspondant à une zone non-équipée car dévolue à l'exploitation des carrières. Les constructions n'y sont pas admises excepté celles qui sont liées à cette exploitation.

## Réglementation liée à l'urbanisme s'appliquant sur le site Natura 2000

<i>Commune</i>	<i>Document d'urbanisme actuel</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Perspectives d'évolution</i>	<i>Entité du site Natura 2000 concernée - Réglementation liée à l'urbanisme s'appliquant sur cette zone</i>
Grisy-sur-Seine	Carte communale	08/02/1988		N° 18 : une partie est concernée par le zonage Nb, zone naturelle à vocation agricole, inconstructible sauf pour des occupations et utilisations du sol liées à l'agriculture. N° 19 : pas de zonage. N° 23 : pas de zonage.
Noyen-sur-Seine	-			N° 18, 26, 29, 30, 32, 33, 35, 36, 37
Hermé	Carte communale	03/07/2006		N° 25, 27, 28, 31, 32, 34 et 35 : zone N, zone naturelle non constructible sauf exceptions conformément aux articles L. 124-2 alinéa 2 et R. 124-3 1 <sup>er</sup> alinéa du Code de l'Urbanisme.
Villiers-sur-Seine	-		Elaboration d'un PLU programmée	N° 38, 39, 40, 41 et 42
Melz-sur-Seine	-		PLU en cours d'élaboration	N° 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49

### ❖ *Les Espaces Boisés classés (EBC)*

*Cf. Atlas Cartographique Carte n° 3bis. Espaces Boisés Classés inclus dans le site Natura 2000*

Ces zonages, définis notamment lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme, ont pour vocation la protection ou la création de boisements ou d'espaces verts, particulièrement en milieu urbain ou péri-urbain.

Le classement en espaces boisés empêche les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Tout défrichement y est notamment interdit.

Les EBC, du fait de la réglementation très stricte qui leur est liée, doivent être pris en compte dans le cadre du programme d'action du DOCOB. Dans certains cas, il peut en effet apparaître impossible de conduire des travaux de restauration écologique de milieux ouverts, si ces derniers impliquent des opérations de déboisement.

☞ Sur le SIC, ces espaces représentent près de 800 ha, soit environ 55% de la surface totale du site.

## Le Schéma Directeur du Pays Bassée Montois

Le Schéma Directeur du Pays Bassée-Montois a été arrêté le 4 mai 1995 et approuvé le 13 février 1998. Il prévoit une protection des milieux naturels du site Natura 2000 de la Bassée et de ses abords. Des mesures telles que le classement en « Bois protégés » de l'ensemble des espaces boisés présents sur le site Natura 2000 sont intégrées dans le document. Elles visent à une intégration des richesses écologiques du territoire dans les documents d'urbanisme.

Diverses préconisations sont également proposées, dans le cadre du SD « Bassée Montois ». Elles concernent notamment la valorisation écologique des écosystèmes, la conservation de la diversité faunistique locale, la gestion des espaces forestiers...

Ce schéma est actuellement en cours d'actualisation via l'élaboration d'un SCOT sur le territoire Bassée Montois-Provinois (SCOT du Grand Provinois). Celui englobe les communes suivantes :

### Communes concernées par le SCOT du Grand Provinois

AUGERS-EN-BRIE	<b>GOUAIX</b>	PAROY
BABY	<b>GRAVON</b>	PASSY-SUR-SEINE
<b>BALLOY</b>	<b>GRISY-SUR-SEINE</b>	POIGNY
BANNOST-VILLEGAGNON	GURCY-LE-CHATEL	PROVINS
<b>BAZOUCHES-LES-BRAY</b>	<b>HERME</b>	ROUILLY
BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	<b>JAULNES</b>	RUPEREUX
BETON-BAZOUCHES	JUTIGNY	SAINT-BRICE
BEZALLES	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	SAINTE-COLOMBE
BOISDON	<b>LA TOMBE</b>	SAINT-HILLIERS
BRAY-SUR-SEINE	LECHELLE	SAINT-LOUP-DE-NAUD
CERNEUX	LES MARETS	SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET
CESSOY-EN-MONTOIS	<b>LES ORMES-SUR-VOULZIE</b>	<b>SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY</b>
CHALAUTRE-LA-GRANDE	LIZINES	SANCY-LES-PROVINS
CHALAUTRE-LA-PETITE	LONGUEVILLE	SAVINS
CHALMAISON	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	SIGY
CHAMPCENEST	LUISETAINES	SOGNOLLES-EN-MONTOIS
CHATENAY-SUR-SEINE	MAISON-ROUGE	SOISY-BOUY
CHENOISE	MEIGNEUX	SOURDUN
COURCHAMP	<b>MELZ-SUR-SEINE</b>	THENISY
COURTACON	MONS-EN-MONTOIS	VILLENAUXE-LA-PETITE
COUTENCON	MONTCEAUX-LES-PROVINS	VILLENEUVE-LES-BORDES
CUCHARMOY	MONTIGNY-LE-GUESDIER	VILLIERS-SAINT-GEORGES
DONNEMARIE-DONTILLY	MONTIGNY-LENCOUP	<b>VILLIERS-SUR-SEINE</b>
<b>EGLIGNY</b>	MORTERY	VILLUIS
<b>EVERLY</b>	MOUSSEAUX-LES-BRAY	VIMPELLES
FONTAINE-FOURCHES	<b>MOUY-SUR-SEINE</b>	VOULTON
FRETOY	<b>NOYEN-SUR-SEINE</b>	VULAINES-LES-PROVINS

En gras : communes concernées par le SIC

## Le SCOT Seine-et-Loing

Le territoire du site Natura 2000 recoupe également celui du SCOT Seine-et-Loing, en cours d'élaboration. Les communes suivantes sont concernées par ce document de programmation :

Communes concernées par le SCOT Seine et Loing		
BARBEY	LA GRANDE-PAROISSE	SAINT-GERMAIN-LAVAL
BLENNES	LAVAL-EN-BRIE	SAINT-MAMMES
CANNES-ECLUSE	<b>MAROLLES-SUR-SEINE</b>	SALINS
CHAMPAGNE-SUR-SEINE	MISY-SUR-YONNE	THOMERY
CHEVRY-EN-SEREINE	MONTARLOT	THOURY-FERROTTE
<b>COURCELLES-EN-BASSEE</b>	<b>MONTEREAU-FAULT-YONNE</b>	TREUZY-LEVELAY
DIANT	MONTIGNY-SUR-LOING	VARENNES-SUR-SEINE
DORMELLES	MONTMACHOUX	VEUEUX-LES-SABLONS
ECUELLES	MORET-SUR-LOING	VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE
EPISY	NANTEAU-SUR-LUNAIN	VILLECERF
ESMANS	NOISY-RUDIGNON	VILLEMARECHAL
FLAGY	NONVILLE	VILLEMER
FORGES	PALEY	VILLE-SAINT-JACQUES
LA BROSSE-MONTCEAUX	REMAUVILLE	VOULX
LA GENEVRAYE	SAINT-ANGE-LE-VIEIL	

En gras : communes concernées par le SIC

## Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)

Le Schéma Directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) est un document transversal qui définit une vision globale, pour une durée de 20 ans, à la fois en termes d'aménagement de l'espace et d'évolutions sociales, économiques et environnementales du territoire de l'Ile-de-France. Adopté le 25 septembre 2008 par le Conseil Régional, le projet de SDRIF a, parmi ses objectifs, « l'ambition de préserver, restaurer, valoriser les ressources naturelles et de permettre l'accès à un environnement de qualité ». Il veille à la préservation des sites du réseau Natura 2000 et de manière plus spécifique, il reconnaît la Bassée comme un espace remarquable et une zone principale d'expansion des crues de la Seine. Le SDRIF est également un document d'urbanisme prescriptif, c'est-à-dire que les documents d'urbanisme locaux (SCOT, POS, PLU) doivent être compatibles avec ses dispositions.

Il joue aussi un rôle important dans le domaine de l'eau. En accord avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le SDRIF vise notamment à préserver les grandes zones d'expansion des crues, améliorer la qualité de l'eau, maîtriser les prélèvements, préserver et restaurer les milieux.

Le secteur de la Bassée est notamment identifié dans le SDRIF comme un territoire faisant partie du réseau des réservoirs majeurs de biodiversité à préserver et renforcer en Ile-de-France. Il présente également un enjeu d'aménagement en zone inondable. La Bassée figure ainsi parmi les zones d'expansion des crues à préserver, en développant notamment les dispositifs de ralentissement dynamique des crues.

Le secteur de la Bassée est notamment identifié dans le SDRIF comme un territoire faisant partie du réseau des réservoirs majeurs de biodiversité à préserver et renforcer en Ile-de-France. Il présente également un enjeu d'aménagement en zone inondable. La Bassée figure ainsi parmi les zones d'expansion des crues à préserver, en développant notamment les dispositifs de ralentissement dynamique des crues. Enfin, le territoire de la Bassée est également identifié comme « Bassin d'exploitation d'enjeu régional pour les granulats ». Sur ce territoire, un objectif relatif à la gestion des ressources naturelle visant à « Préserver, restaurer, valoriser les ressources naturelles et permettre l'accès à un environnement de qualité » à été défini. Il précise notamment, pour les matières premières minérales que « l'accès aux ressources en matériaux, y compris celles des gisements franciliens de matériaux de substitution aux granulats (...) et leur exploitation future doivent être préservées. Les gisements des bassins d'exploitation d'enjeu régional, plus particulièrement, doivent être protégés de l'urbanisation. »

Néanmoins, au moment de la rédaction du présent DOCOB, le SDRIF en vigueur est toujours la version de 1994.

## **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**

Compte tenu du contexte hydrographique de la Bassée, le site Natura 2000 est particulièrement concerné par les orientations et les mesures préconisées par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Un nouveau SDAGE a été adopté par le Comité de bassin Seine Normandie le 29 octobre 2009 pour la période 2010-2015. Le SDAGE sert de plan de gestion du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands mais également de document juridique. En effet, les documents d'aménagement du territoire (SCOT, PLU, Schéma Départemental des carrières) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les dispositions du SDAGE.

En cohérence avec les premiers engagements du Grenelle de l'environnement, le nouveau SDAGE a fixé comme ambition d'ici 2015 :

- le bon état chimique et biologique des eaux sur les 2/3 des cours d'eau et sur 1/3 des eaux souterraines ;
- la réduction des rejets de 41 substances dangereuses pour la santé et l'environnement.

Le SDAGE s'accompagne d'un programme de 8 « défis » qui décline les moyens techniques, réglementaires et financiers à mettre en œuvre sur l'ensemble du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands :

- Réduire les pollutions ponctuelles et diffuses et protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable (Défis 1-5)  
La réduction des pollutions implique la réduction des apports de matières polluantes (pollutions domestiques, agricoles) et l'amélioration des réseaux collectifs d'assainissement. La gestion de l'espace agricole (organisation spatiale des parcelles, maintien des haies...) doit également prendre en compte les risques de ruissellement,

d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques. Les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable doivent également être protégés.

- Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides (Défi 6)  
L'objectif de ce défi est de limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique, reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. La gestion passe par la réduction des impacts des travaux et aménagements sur les milieux aquatiques, l'entretien et la restauration de milieux naturels ou encore le déclouement des cours d'eau.
- Gérer la rareté de la ressource en eau (Défi 7)  
Cette gestion vise à assurer l'atteinte de niveaux suffisants dans les nappes ou de débits dans les rivières afin de garantir la survie des espèces aquatiques et le maintien d'usages prioritaires. La gestion implique une gestion économe et partagée entre les différentes activités exercées ainsi que la protection des nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable.
- Limiter et prévenir le risque d'inondation (Défi 8)  
Il s'agit, d'une part, de limiter les dommages directs et indirects des inondations, et d'autre part, de limiter les risques d'inondation. Les actions préconisées comprennent notamment la sensibilisation du public, la préservation et la reconquête des zones naturelles d'expansion des crues ou encore la limitation du ruissellement en zones urbaines et rurales.

Les objectifs généraux du SDAGE, sont déclinés au niveau local dans le SAGE Bassée-Voulzie en cours d'émergence. Un certain nombre d'enjeux ont, néanmoins, d'ores et déjà été mis en évidence sur ce territoire. Ainsi, comme le précise le Programme de Mesures 2010 de l'AESN, l'Unité Hydrographique Bassée-Voulzie s'étend en milieu rural sur 1 700 km<sup>2</sup> autour de la Seine entre les confluences de l'Aube et de l'Yonne. La Seine y est de qualité bonne à moyenne. Les affluents (ruisseau des Méances, Voulzie...), nettement plus dégradés, sont eutrophes et touchés par l'activité agricole. D'importants efforts d'assainissement devront notamment être réalisés par de petites collectivités qui impactent le chevelu. L'hydromorphologie de ces rivières est perturbée par leurs rectifications et aménagements, parfois très anciens. Une vigilance est nécessaire sur des zones industrielles présentes ou en extension (Centrale de Nogent, Montereau), ainsi que sur l'exploitation de granulats.

## **Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP)**

*Informations tirées du SDVP 77 - Fédération de la Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2010*

Le Schéma Départemental de Vocations Piscicoles (SDVP) a pour objectif de définir « à partir d'un travail de recueil et d'analyse de données relatives aux milieux aquatiques, les orientations ainsi que les objectifs en matière de gestion de ces milieux, sur le plan de leur préservation, leur restauration, ainsi que leur mise en valeur, en particulier piscicole. »

A l'échelle départementale et après avis de la commission départementale, le

Schéma Départemental de Vocations Piscicoles se définit comme un outil de gestion et de planification des actions à promouvoir en termes de préservation et de valorisation des milieux aquatiques, sur lequel pourront s'appuyer, dans leur décisions, les différents services de l'Etat, les collectivités territoriales, les syndicats de rivière et les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA).

Le SDVP de Seine-et-Marne a récemment fait l'objet d'une mise à jour (décembre 2010), conduite par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Cette réactualisation a notamment permis de mettre à jour le document élaboré entre 1989 et 1993, en intégrant les nouvelles connaissances acquises sur les milieux aquatiques. Un certain nombre de propositions d'orientations et d'actions ont également été formulées, en cohérence avec le SDAGE. Celles-ci concernent notamment :

- La réduction des perturbations du régime hydrologique des hydrosystèmes ;
- L'amélioration de la qualité hydromorphologique des hydrosystèmes ;
- L'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux ;
- La restauration des continuités écologiques ;
- La diminution de l'incidence de l'extraction de granulats sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ;
- L'amélioration de la gestion piscicole ;
- L'éradication/ gestion des espèces invasives ;
- L'amélioration des connaissances ;
- La sensibilisation et la formation des usagers des milieux aquatiques.

La réactualisation du SDVP devrait conduire à la mise à jour du plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles (PDPG) qui en constitue la déclinaison opérationnelle.

## **Les actions des Syndicats de Rivières**

La gestion des cours d'eau est souvent confiée à des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Il s'agit d'un regroupement de plusieurs collectivités territoriales (communes, communautés de communes voire Conseil Général) ayant pour objectif la prise en compte des dynamiques hydrauliques d'un bassin versant. Pour ce faire, un Contrat de Rivière d'une durée de 5 ans, est signé avec l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat. Il permet de financer des opérations d'aménagement et d'entretien.

Les missions d'un syndicat de rivière portent sur la gestion de la rivière et de ses affluents, et plus particulièrement :

- l'entretien du lit et des berges d'une rivière ;
- la lutte contre les pollutions ;
- la restauration des milieux ;
- la lutte contre les inondations ;
- l'animation de la politique locale sur le thème de l'eau et de la rivière ;
- l'assainissement, etc.

Au niveau de la Bassée, plusieurs syndicats interviennent sur les différents linéaires de cours d'eau. Leur action est encadrée par l'Équipe Départementale

d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (EDATER), cellule du Conseil Général qui prend part à l'élaboration des programmes d'entretien des rivières, et assure le suivi et le contrôle de ces programmes.

**★ Le SIA de la Vallée de la Seine**

Ce syndicat intercommunal regroupe les communes de la vallée de la Seine et de ses affluents, entre l'amont de Montereau et la limite départementale avec l'Aube (région de la Bassée). Ce syndicat œuvre principalement sur l'entretien de son réseau hydrographique par la réalisation d'un programme pluriannuel d'entretien, établi en 2004, adopté en 2005 et déclaré d'intérêt général en 2006 (arrêté n°06DA IDD/E/060).

**★ Le SMAE du Ru de l'Etang :**

Créé en 1998, le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du ru de l'Etang regroupe les 6 communes traversées par ce cours d'eau à savoir Courcelles-en-Bassée, Echouboulains, Forges, Laval-en-Brie, Saint-Germain-Laval et Salins. Suite aux études réalisées en 1999, le syndicat a adopté un programme pluriannuel d'entretien. Ce programme en est à son troisième cycle de fonctionnement et constitue, hormis la rénovation de quelques lavoirs, la principale action du syndicat. Le SIC n'est pas directement concerné par le Ru de l'Etang.

**★ Le SMAE du Bassin de l'Auxence**

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Auxence regroupe les 15 communes riveraines de la partie amont du bassin versant. Initialement créé pour la réalisation d'études, le syndicat a entrepris la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien.

En 2004, une étude à dominante hydraulique est menée et aboutit le 16 novembre 2004 à un arrêté préfectoral déclarant l'intérêt général des actions à entreprendre.

Chaque année, des tronçons de rivière font l'objet d'un entretien, en échos du programme pluriannuel.

Actuellement le syndicat réfléchit, en tant que porteur, à la mise en œuvre d'un contrat global de bassin axé sur les thématiques "rivière, assainissement, Alimentation en Eau Potable et agriculture". Ce contrat amènerait à l'embauche d'un animateur-technicien de rivière sur ce territoire.

**★ Le SMAE du Bassin de la Voulzie et des Méances**

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin de la Voulzie et des Méances regroupe 30 communes concernées par la Voulzie et ses affluents (Durteint, Dragon et Méances). Ayant pour mission initiale et unique d'assurer le bon écoulement des eaux, notamment par la gestion des ouvrages hydrauliques. Le syndicat œuvre depuis quelques années pour la reconquête écologique de sa rivière : création d'un poste de garde rivière, modification des pratiques d'entretien (uniquement intervention en manuel), installation d'ouvrages de franchissement piscicole (Saint Ayoul, Bray-sur-Seine), travaux de renaturation du lit mineur (diversification des habitats, resserrement du lit...)

Le SIAE a lancé début 2010 une étude globale de restauration écologique de ses cours d'eau dans le but de répondre aux objectifs d'atteinte du bon état

écologique. Il travaille en parallèle sur l'arasement d'ouvrages permettant de restaurer les continuités écologiques.

Sur l'Axe Seine, aucun maître d'ouvrage "identifié et mutualisé" n'exerce sa compétence sur le haut des berges (hors compétence de Voies Navigables de France) et la ripisylve.

## **Le Schéma Départemental des Carrières**

---

Le Schéma Départemental des Carrières de Seine-et-Marne, approuvé le 12 Décembre 2000, encadre un certain nombre d'aspects liés à l'exploitation des granulats. Comme précisé par l'article 16.3 de la loi 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée :

« Le Schéma Départemental des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

Le Schéma Départemental des Carrières est élaboré par la Commission Départementale des Carrières et approuvé après avis du Conseil Général, par le représentant de l'Etat dans le département. Il est rendu public dans les conditions fixées par décret.

Les autorisations d'exploitation de carrières délivrées doivent être compatibles avec ce schéma. »

En Seine-et-Marne, le Schéma Départemental, est actuellement en cours de renouvellement. Une déclinaison régionale est également à l'étude.

Le secteur de la Bassée est présenté comme une région aux enjeux complexes. Les orientations, à l'échelle du territoire, sont déclinées en trois secteurs : de la confluence Seine-Loing à Marolles sur Seine, de Marolles sur Seine à Bray sur Seine, et de Bray sur Seine à la limite départementale. L'activité d'extraction de granulats doit en effet intégrer outre la dimension paysagère, les dimensions hydrauliques (champs d'expansion des crues), écologiques, minières (gravières), archéologiques, protection d'eau (champs captants), foncières et agricoles et à long terme touristiques. Ces contraintes s'exercent entre l'amont et l'aval de l'exploitation selon des modalités spécifiques.

Les remises en état doivent être faites en tenant compte de ces différents aspects mais privilégieront les renaturations à vocation écologique et l'aménagement de plans d'eau à vocation touristique et de loisirs.

### **III.3.3 Les périmètres réglementaires**

#### **Les Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI)**

---

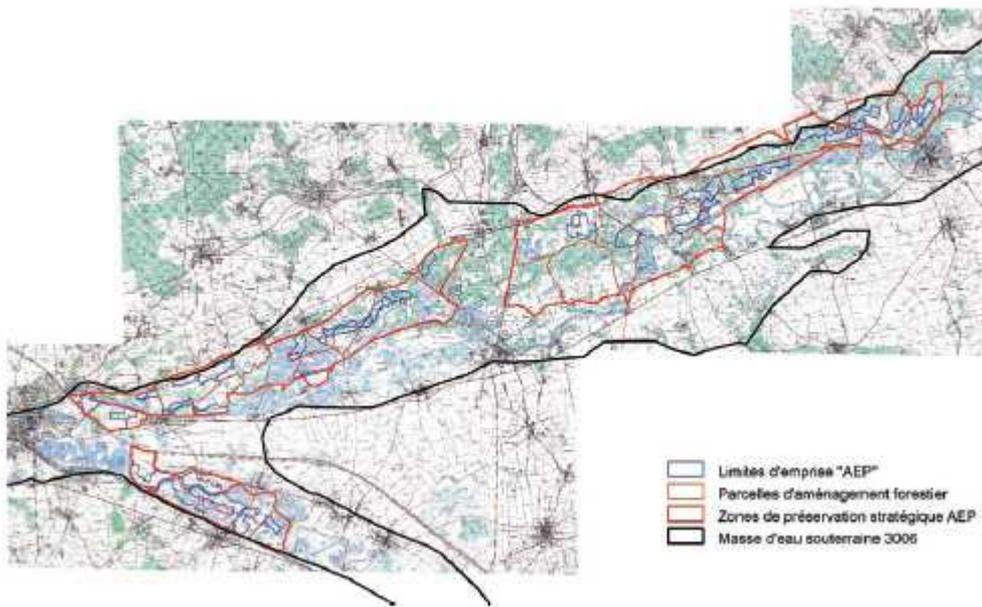
A l'heure actuelle, un seul PPRI a été approuvé : le PPRI de la vallée de la Seine, de Montereau-Fault-Yonne à Thomery (arrêté préfectoral du 31/12/2002).

Sur le périmètre du SIC, une seule entité, située sur la commune de Montereau est concernée par le PPRI. Celle-ci est située en zone rouge, c'est-à-dire sur un secteur d'aléa très fort et dans laquelle les possibilités de construction sont extrêmement limitées.

### **Les périmètres de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable**

---

La nappe de la Craie de la Bassée représente un intérêt régional majeur en termes de réserve en eau potable pour les besoins actuels et futurs. Dans la continuité du SDAGE 1996, le nouveau SDAGE délimite trois zones de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable (appelées zones de préservation stratégique pour l'alimentation en eau potable future). Deux des trois zones de protection, situées entre Nogent-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne (voir figure suivante), recourent le site Natura 2000.



Délimitations des zones de préservation stratégique pour l'AEP actuelle et future de la Bassée (Source : AESN, SDAGE 2010-2015)

Plusieurs captages d'eau potable sont localisés sur ce secteur du Sud Seine-et-Marne. L'un d'entre eux, situé sur la commune de Noyen-sur-Seine au lieu dit « Le Chêne de la Feuchelle » (4 puits), concerne directement le SIC, le site de pompage se trouvant au sein du périmètre Natura 2000.

### III.3.4 Les zonages du patrimoine naturel

#### Les périmètres réglementaires

*Cf. Atlas cartographique : Carte n° 4. Zonages réglementaires du patrimoine naturel*

Le SIC « La Bassée » est inclus dans un autre site Natura 2000 désigné en application de la Directive Oiseaux : la Zone de Protection Spéciale « Bassée et plaines adjacentes ». D'une surface de plus de 27 000 ha, la ZPS comprend l'ensemble de la plaine alluviale de la Bassée seine-et-marnaise ainsi que de vastes espaces de plaines cultivées situées de part et d'autre de la vallée.

Le DOCOB de la ZPS est en cours d'élaboration, parallèlement à l'élaboration du DOCOB du SIC.

L'entité de la Bassée est également concernée par un Site d'Importance Communautaire dans sa partie Auboise. Le site « Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée », d'une superficie de 841 ha, cible un certain nombre d'habitats et d'espèces également présents sur le SIC Seine-et-marnais (boisements alluviaux, mégaphorbiaies, prairies).

Deux autres Sites d'Importance Communautaire se trouvent également à proximité du SIC « la Bassée » : la Carrières Saint Nicolas à Montereau-Fault-Yonne, site remarquable pour l'accueil des chiroptères, et la Rivière du Dragon,

désignée en lien avec la présence de plusieurs espèces de poissons d'intérêt communautaire.

Autres sites Natura 2000 présents à proximité					
Type	Nom du site	Surface (ha)	Distance du SIC	Communes concernées	Etat d'avancement
ZPS	Bassée et Plaines adjacentes	27 643	Englobe l'intégralité du SIC	39 communes seine-et-marnaises, de Montereau-Fault-Yonne à Melz-sur-Seine	DOCOB approuvé le 08/03/2012
SIC	Carrière-Saint-Nicolas	6	1,5 km à l'Ouest	Montereau-Fault-Yonne	DOCOB en cours d'élaboration
SIC	Rivière du Dragon	20	<10 km au Nord	Saint-Loup-de-Naud, Longueville	DOCOB approuvé le 27/07/2011
SIC	Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée	841	A proximité immédiate à l'Est	11 communes auboises, de La Motte-Tilly à Maizières-la-Grande-Paroisse	DOCOB approuvé le 07/04/2008

Le SIC inclut également dans son périmètre la **Réserve Naturelle Nationale** de la Bassée, créée par le décret ministériel du 21 octobre 2002. Celle-ci occupe une superficie de 854,67 ha et s'étend sur 7 communes situées dans la partie amont du SIC (Everly, Gouaix, Grisy-sur-Seine, Jaulnes, Mouy-sur-Seine, les Ormes-sur-Voulzie, Noyen-sur-Seine). Un plan de gestion a été réalisé en 2005 et est mis en œuvre par l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée (AGRENABA).

A proximité du site Natura 2000 se trouvent plusieurs espaces naturels protégés dont la Réserve Naturelle Régionale des Seiglats, récemment désignée sur la commune de Cannes-Ecluse ainsi que six Arrêtés de Protection de Biotope (cf. Tableau ci-dessous).

Zonages réglementaires du patrimoine naturel				
Type	Nom du site protégé	Surface (ha)	Distance du SIC	Communes concernées
Réserve Naturelle Régionale	Les Seiglats	62	2 km	Cannes-Ecluses
Arrête de Protection de Biotope	Héronnière des Moteux	39,47	< 500 m	Marolles-sur-Seine
Arrête de Protection de Biotope	Coteau de Tréchy	59,86	Proximité immédiate	Courcelles-en-Bassée et Saint-Germain-Laval

### Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Type	Nom du site protégé	Surface (ha)	Distance du SIC	Communes concernées
Arrête de Protection de Biotope	Plans d'eau du Carreau Franc	24,18	< 1,5 km	Marolles-sur-Seine
Arrête de Protection de Biotope	Plans d'eau de Cannes-Ecluse	282,70	< 2 km	Cannes-Ecluses
Arrête de Protection de Biotope	Plan d'eau de la Bachère	29,32	< 2 km	Châtenay-sur-Seine
Arrête de Protection de Biotope	Héronnière de Gravon	51,55	Proximité immédiate	Gravon

L'ancienne Réserve Naturelle Volontaire « Collines St Martin et Rougeaux », située à Montereau-Fault-Yonne n'a, quant à elle, pas été reprise dans la désignation des Réserves Naturelles Régionales.

### Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Type	Nom du site protégé	Surface (ha)	Distance du SIC	Communes concernées
Ancienne Réserve Naturelle Volontaire	Collines St Martin et Rougeaux	27,25	1 km	Montereau-Fault-Yonne

## Les périmètres d'inventaires

Cf. Atlas cartographique : Carte n°5. Zonages d'inventaire du patrimoine naturel

Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) recoupent le SIC « la Bassée ».

Une ZNIEFF de type II identifiée sous le numéro 77279022 et dénommée « Vallée de Seine entre Montereau et Melz-sur-Seine (Bassée) », s'étend sur l'ensemble de la plaine alluviale de la Bassée seine-et-marnaise, témoignant de l'importance de grands ensembles à fortes potentialités d'accueil pour la faune et la flore.

Plusieurs zonages de ce type peuvent également être cités à proximité tel le site « Vallée de la Seine entre Vernou et Montereau », en aval du SIC ou les boisements « Forêt de Sourdon » et « Bois de Valence et de Champagne » sur les plateaux au Nord du site.

En complément, 30 ZNIEFF de type I existent dans un contexte proche (distance inférieure à 2 km du site). Parmi celles-ci, 15 recoupent le périmètre du SIC ou le jouxtent. Celles-ci occupent, au total, une surface de 3 062,2 ha et recoupent le SIC sur 1 254 ha, soit 89,3 % de sa surface. Elles témoignent de la présence d'un grand nombre d'espèces patrimoniales et de milieux remarquables.

### Liste des ZNIEFF de type I situées dans ou à proximité du SIC

<i>N° de la ZNIEFF</i>	<i>Nom de la ZNIEFF</i>	<i>Surface totale (ha)</i>	<i>Surface dans le SIC (ha)</i>
77341001	ANCIENS MÉANDRES DE LA SEINE À NOYEN	74,5	57,7
77467002	BOIS ALLUVIAL DE L'ERMITAGE	63,6	56,6
77279001	BOIS DE CHÂLON	82,8	75,3
77289001	BOISEMENTS ALLUVIAUX ENTRE HERMÉ ET MELZ-SUR-SEINE	941,5	117,9
77347001	BOISEMENTS ET ZONES HUMIDES DES SAUVAGEONS ET DE CHASSE-FOINS	83,7	5,1
77434003	MARAI À VOLANGIS	48,5	11,4
77434002	MARAI DU VIEUX MOUY, RUISSEAU DES MÉANCES ET BOIS DES SOIXANTE	144,3	7,6
77522001	NOUE DE CHAMPBERTIN	12,8	1,5
77279004	NOUE, PLANS D'EAU ET BOIS DE VEUVE	155,2	30,3
77218002	PLAN D'EAU DES ROUQUEUX	67,9	Proximité immédiate
77019001	PLANS D'EAU DE LA FERME DE ROSELLE	80,0	Proximité immédiate
77174003	PLANS D'EAU DES CHAINTRES À ÉVERLY	152,6	Proximité immédiate
77174004	RÉSERVE DE LA BASSÉE ET ABORDS	1063,6	876,3
77101001	RIVIÈRE AUXENCE, DE CHÂTENAY-SUR-SEINE À LA CONFLUENCE	38,3	11,8
77341002	ZONE HUMIDE DE LA COUPÉE À NOYEN	53,0	1,7
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>3062,2</b>	<b>1253,9</b>

Un dernier zonage d'inventaire du patrimoine naturel concernant plutôt l'avifaune peut également être cité : la Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) « Bassée et plaines adjacentes ». Ce vaste ensemble de plus de 40 000 ha englobe l'ensemble de la vallée ainsi que d'importants espaces agricoles alentours.

☞ Il apparaît important de préciser ici que l'inventaire des ZNIEFF d'Ile-de-France est en cours de réactualisation (validation par le CSRPN). Les informations présentées ici sont donc susceptibles d'évoluer dans un avenir proche.

### III.3.5 Les outils fonciers de préservation du patrimoine naturel

Cf. Atlas cartographique : Carte n°6. Périmètres d'acquisition foncière à des fins de préservation du patrimoine naturel

Au vu des enjeux écologiques identifiés sur le territoire de la Bassée, divers acteurs s'impliquent dans la conservation du patrimoine naturel du secteur, notamment par le biais d'acquisitions foncières.

Sur le territoire du SIC, trois acteurs publics impliqués dans l'achat et la gestion conservatoire des milieux naturels ont ainsi pu être identifiés :

- le Conseil Général par l'intermédiaire de la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France, sous la forme des Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) ;
- l'Agence de l'Eau Seine Normandie, par le biais des acquisitions foncières sur les barrettes.

L'association Pro Natura Ile-de-France, Conservatoire Régional d'Espaces Naturels, intervient également sur le secteur de la Bassée.

Ces différents zonages présentent des caractéristiques et des vocations différentes.

#### ★ *Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)*

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) résultent de la mise en œuvre par les Départements d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de sites naturels présentant une richesse écologique à préserver.

En Bassée, le Conseil Général de Seine-et-Marne est propriétaire de plusieurs parcelles, sur le territoire du SIC et à proximité.

Propriétés du Conseil Général sur le territoire de la Bassée		
<i>Communes</i>	<i>Surface</i>	<i>Localisation</i>
Jaulnes, Mouy-sur-Seine, Everly	17,7 ha	Parcelles incluses dans la RNN
Everly	167,5 ha	Domaine de la Haye Espace contigu au SIC et situé au Nord de celui-ci
Marolles-sur-Seine	36,33 ha	Site du Carreau Franc situé à environ 1,5 km du SIC

Le Conseil Général assure la gestion de ces sites, ou la délègue à l'ANVL, comme pour le Carreau Franc. Celle-ci se veut à vocation écologique. Elle inclut notamment des pratiques de fauche tardive, de pâturage extensif, l'absence de fertilisation ou de traitements phytosanitaires... L'ensemble de ces mesures sont bénéfiques à une faune et une flore riche et variée. De nombreuses espèces protégées ou particulièrement rares ont ainsi été maintenues ou sont apparues sur les parcelles départementales (Violette élevée, Sanguisorbe officinale...).

Depuis 2010, le Conseil Général a débuté la mise en place de suivis écologiques (déjà entamé sur le Carreau Franc depuis 2003).

Des acquisitions complémentaires sont susceptibles d'intervenir, notamment à

proximité du Carreau Franc (en cours).

☞ Le Schéma Départemental des ENS de Seine-et-Marne a été élaboré en 2010. Celui-ci permet notamment d'identifier les principaux secteurs à enjeux et de planifier l'action du Département.

#### ★ *Les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF)*

L'Agence des espaces verts (AEV) est un établissement public sous tutelle de la Région Île-de-France. L'AEV agit comme le conservatoire des espaces naturels et agricoles d'intérêt régional.

Ses missions sont de plusieurs types:

- acquisition de grands massifs forestiers et de sites d'intérêt écologique majeur en vue de les aménager et de les ouvrir au public ;
- acquisition ou veille foncière sur les espaces agricoles périurbains pour les protéger de l'urbanisation et lutter contre la spéculation foncière ;
- acquisition de friches et de milieux dégradés à restaurer ;
- création de coulée verte, de chemins et de promenades.

Au sein de périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF), l'AEV mène une politique d'acquisition ou de veille foncière. L'acquisition de terrains peut se faire par voie amiable (le plus souvent), par l'exercice du droit de préemption au titre des ENS (délégué à l'AEV par le Département), par préemption SAFER (cas des surfaces agricoles) ou par voie d'expropriation (dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique). Une fois les territoires acquis, l'AEV a pour mission d'aménager et de mettre en valeur les milieux naturels (restauration écologique...) afin de les ouvrir au public.

Les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) sont délimités et votés par les conseils municipaux, le conseil d'administration de l'Agence des Espaces Verts (AEV) et créés par délibération du conseil régional d'Ile-de-France.

Deux PRIF existent sur le secteur de la Bassée. Le premier, situé au cœur de la Réserve, occupe une surface de 225 ha, à l'intérieur duquel 32 ha ont récemment été acquis. Le second, le Domaine régional des Seiglats, occupe une surface de 282 ha, pour un total de 63 ha acquis par l'AEV pour le compte de la Région Ile-de-France. La propriété régionale a récemment fait l'objet d'un classement en Réserve Naturelle Régionale. Un projet d'aménagement d'une passe à poisson est actuellement à l'étude au sein de cette RNR. Cet espace est néanmoins situé hors du site Natura 2000.

L'intervention de l'AEV dans la Bassée a été motivée par l'importance des enjeux écologiques (eau et biodiversité). Sa politique foncière et la gestion des sites acquis sont dictées par la volonté de favoriser l'expression de la biodiversité.

#### ★ *Les acquisitions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie*

Les acquisitions de l'Agence de l'Eau s'intègre dans les grandes orientations du SDAGE Seine-Normandie et du Grenelle de l'Environnement (prévoyant

l'acquisition de 20 000 hectares de zones humides via les agences de l'eau et le Conservatoire du littoral). Elles visent à protéger des captages futurs et bassins d'alimentations en eau potable de la Bassée (présence d'un important aquifère susceptible de fournir d'importantes ressources en eau à la région parisienne). Certains secteurs du lit majeur de la Seine et de l'Yonne ont ainsi été identifiés comme zones à préserver afin de participer à la protection des futurs champs captants. Appelées « Barrettes », elles couvrent une surface de plus de 2 000 ha et constituent des aires d'acquisition privilégiées. Au sein de celles-ci, l'Agence de l'Eau n'est pas toujours propriétaire des terrains mais acquière régulièrement de nouvelles surfaces. Celles-ci se trouvent à la fois au sein des barrettes et en dehors, en fonction des opportunités d'acquisition (cf Carte 6). La surface conséquente de ces terrains fait de l'AESN un acteur foncier particulièrement important en Bassée (seine-et-marnaise mais aussi auboise).

Sur les 800 ha aujourd'hui propriétés de l'agence sur le secteur de la Bassée, une grande partie est constituée de boisements alluviaux. La gestion de ces derniers a récemment été confiée à l'Office National des Forêts (ONF) qui a établi un document d'aménagement pour la période 2008-2017. Dans ce cadre, le principal objectif est la préservation de la qualité des eaux de surfaces, tout en tenant compte des habitats et des espèces remarquables présentes sur site. La gestion des espaces forestiers visant à les maintenir dans un bon état de conservation est également identifiée comme un objectif important.

Afin d'intégrer différentes problématiques présentes en Bassée, une convention a été signée entre l'AESN et l'UNICEM dans le but d'étudier la compatibilité entre eau et carrières.

**★ La gestion conservatoire de Pro Natura Ile de France**

Pro Natura Ile-de-France est une association du type « loi 1901 » qui joue le rôle de conservatoire régional des espaces naturels. Elle appartient à ce titre à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN). Grâce à des financements bénévoles, Pro Natura Ile-de-France est devenu propriétaire de plus de 200 hectares en Seine-et-Marne et dans l'Essonne. Ces sites font l'objet d'actions de gestion pour entretenir les milieux naturels qui le nécessitent (pelouses sèches, roselières...). Celle-ci se fait, le plus souvent, avec l'appui d'associations locales.

En Bassée, Pro Natura Ile-de-France est propriétaire de plusieurs espaces de fort intérêt écologique.

Propriétés de Pro Natura Ile-de-France sur le territoire de la Bassée

Site	Communes	Surface	Localisation et caractéristiques
Les Préaux	Marolles-sur Seine	50 ha	Ancienne carrière de la vallée de l'Yonne, à proximité immédiate du domaine des Seiglats. Site à fort intérêt ornithologique A environ 2 km du SIC

## Propriétés de Pro Natura Ile-de-France sur le territoire de la Bassée

<i>Site</i>	<i>Communes</i>	<i>Surface</i>	<i>Localisation et caractéristiques</i>
Coteaux de Tréchy	Courcelles en Bassée	12 ha	Coteaux surplombant la Bassée Intérêt floristique (pelouses sèches), entomologique et ornithologique A proximité immédiate du SIC
Le Bois Prioux	Neuvry	25 ha	Parcelles situées au cœur de la RNN, incluant des boisements alluviaux et un plan d'eau (hors réserve). Intérêt botanique et ornithologique En grande partie inclus dans le SIC
Le Grand Marais	Varennes-sur-Seine	31 ha	Ancien plan d'eau de carrière présentant un fort intérêt avifaunistique Distant de 3,5 km du SIC

## III.4 Caractéristiques physiques

### III.4.1 Climat

Le climat de la Bassée est de type océanique soumis à des influences continentales. Le caractère océanique est mis en évidence par la faible amplitude thermique, la douceur de l'hiver (température moyenne : 4,5 °C) et la relative fraîcheur de l'été (température moyenne : 17,5 °C).

Le caractère continental de la Bassée se caractérise par la relative faiblesse des précipitations (entre 600 et 700 mm par an) et l'importance du nombre de jours de gel (entre 60 et 70 jours par an) (source : Météo France).

### III.4.2 Géologie et hydrogéologie

La Bassée repose sur des assises crayeuses du Campanien, vieux de plus de 65 millions d'années (fin du Crétacé supérieur). La Seine et ses affluents ont incisé ce socle calcaire au début de l'ère quaternaire (Pléistocène, vers - 1,6 millions d'années) et ont permis la création de vastes plaines alluviales telles que la Bassée.

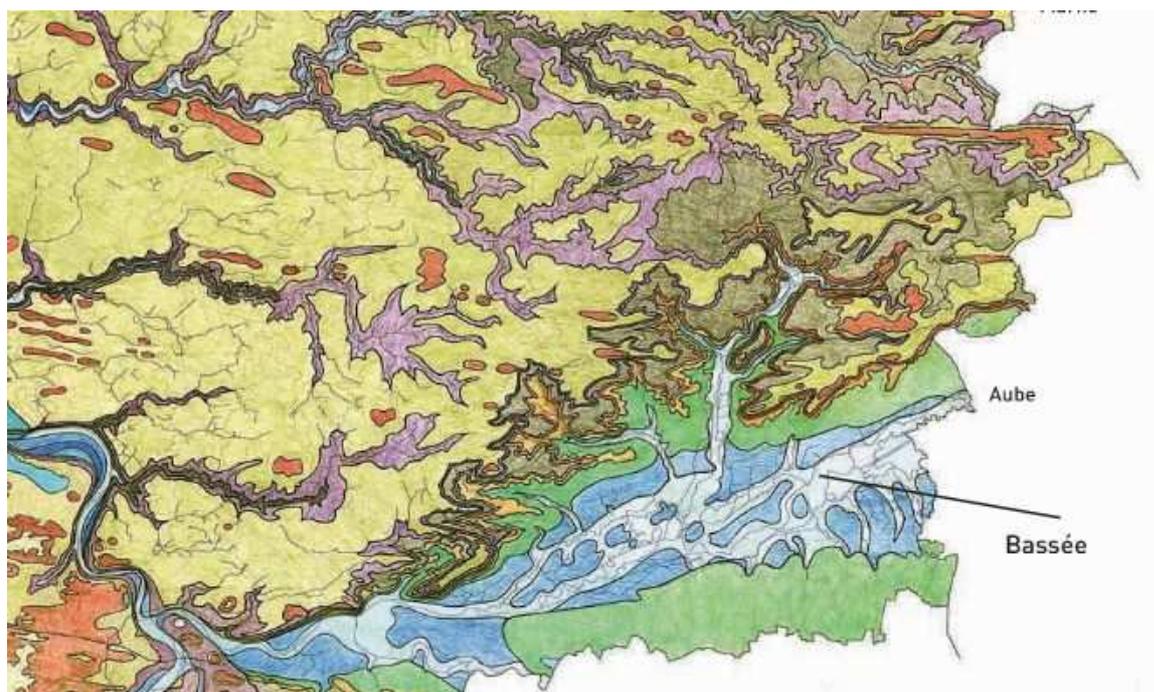
Au Quaternaire, les mouvements de surélévations du bassin parisien se sont progressivement accentués jusqu'à provoquer un enfoncement en gorge des vallées et le développement des méandres de la Seine. Les zones d'érosion ont permis l'affleurement des calcaires de St Ouen et des sables de Beauchamp.

Puis, les cours d'eau de la vallée de la Seine ont façonné les paysages et ont favorisé la genèse des vastes formations alluvionnaires de la Bassée. Deux types d'alluvions caractérisent la Bassée :

- des alluvions anciennes, principalement constituées de sables et graviers alluvionnaires.
- des alluvions récentes, principalement constituées de graves calcaires

(mélange de graviers et de sables). Ces alluvions sont fréquemment recouvertes de substrats limono-argileux et comportent localement des niveaux tourbeux.

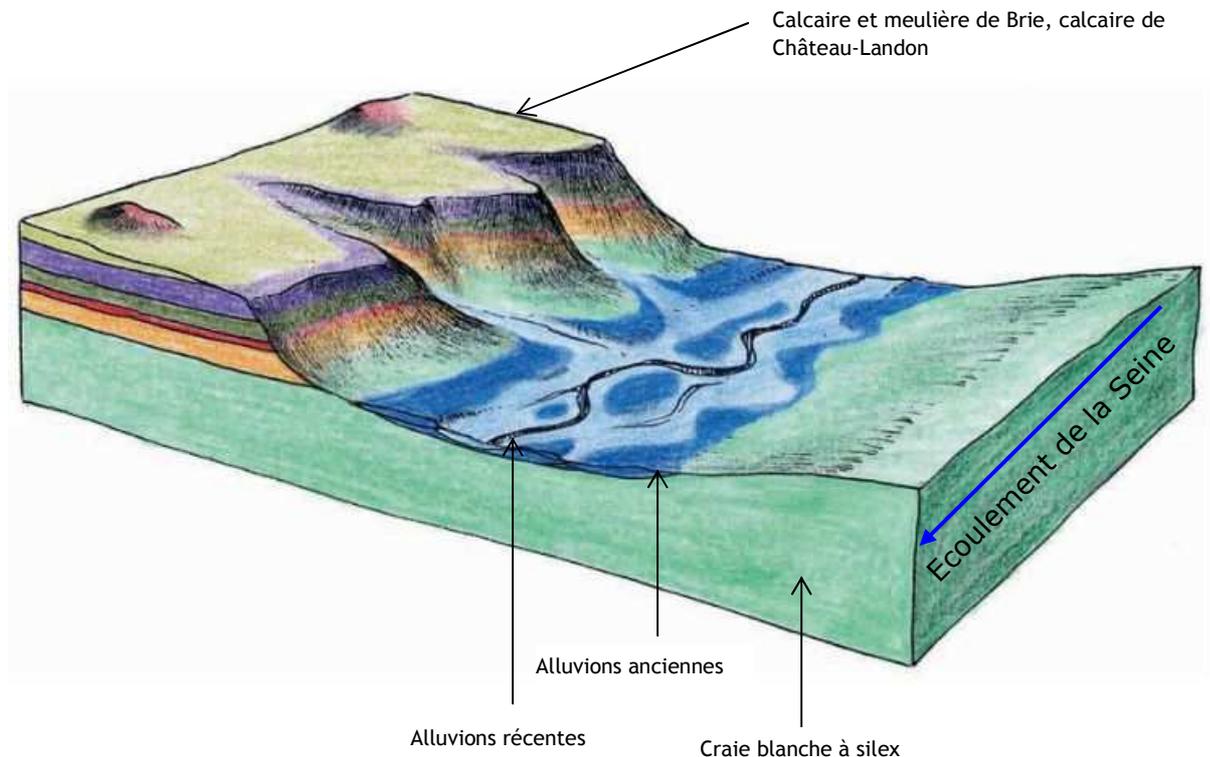
Ces alluvions font l'objet d'activités d'exploitation depuis les années 1960. Principalement destinées à alimenter les centrales à béton de l'agglomération parisienne, elles constituent le plus important gisement de sables alluvionnaires de l'Ile-de-France.



	Alluvions récentes (holocène) fz
	Alluvions anciennes (pléistocène) fy, fx, fw, fv, fu
	Pliocène (alluvions sur les plateaux, antérieures au creusement des vallées) pl
	Aquitainien (calcaire de Beauce, calcaire de Pithiviers, molasse du Gâtinais) g3
	Chattien (calcaire d'Etampes, meulière de Montmorency) g3a (g3, g2c, g2b)
	Stampien (marne à huîtres, sables de Fontainebleau, grès de Fontainebleau) g2ab (g2, g2a)
	Sannoisien supérieur (calcaire et meulière de Brie, calcaire de Château-Landon) g1b (g1c)
	Sannoisien inférieur (marnes vertes, marnes blanches) g1a (g1ab)
	Ludien supérieur (marnes supragypseuses, marnes blanches) e7b (e7c)
	Ludien inférieur (gypse, calcaire de Champigny, poudingue de Nemours) e7a (e7p)
	Bartonien supérieur (sables de Montceaux) e6e
	Bartonien (inférieur, moyen et supérieur selon les lieux) (calcaire de St-Ouen) e6d (e6b, e6)
	Bartonien inférieur, (sables de Beauchamps) e6ac (e6a)
	Lutétien (calcaire grossier marin, calcaires lacustres divers) e5 (e5ab, e5cd)
	Yprésien (sables) e4 + Spamacien (sables et argiles) e3
	Thanétien (sables) e2
	Sénonien (craie blanche à silex) c6

(Dans le sud, certaines formations sont groupées sur les cartes à 1/50 000<sup>e</sup>. Sur la carte à 1/100 000<sup>e</sup>, seule la dernière formation est indiquée).

Contexte géologique du secteur de la Bassée (Source : Atlas des paysages de Seine et Marne, CAUE 77, 2007)



Bloc diagramme schématisique du Montois et de la Bassée modifié de l'Atlas des paysages de Seine et Marne (Atlas des paysages de Seine et Marne, CAUE 77. 2007)

### III.4.3 Pédologie

La plupart des sols présents sur le site Natura 2000 sont des sols naturels. Ils se différencient principalement par leur degré d'humidité :

- Les sols alluviaux hydromorphes sont majoritairement représentés aux abords des cours d'eau et des noues. Caractérisés par la présence d'une nappe permanente, ils sont occupés par les boisements les plus hygrophiles (Frênaie, Aulnaie-Frênaie...) mais également par d'autres formations végétales, parfois d'intérêt écologique (roselière, mégaphorbiaie...).
- Les sols alluviaux peu évolués sont bien représentés sur le territoire du site Natura 2000, en marge des cours d'eau et des noues. Il s'agit de sols peu profonds (40 à 50 cm), moins marqués par l'hygrométrie que les sols alluviaux hydromorphes et caractérisés par un premier horizon argilo-limoneux plus profond. La plupart de ces sols sont cultivés bien que certains laissent place à des habitats naturels de type boisement, fruticée, friche ou encore pelouse.

Dans une moindre mesure, le SIC abrite également des sols modifiés, c'est-à-dire

des sols caractérisés par des horizons perturbés, enrichis par les pratiques agricoles ou reconstitués par les exploitants de carrières.

### III.4.4 Contexte topographique et hydrographique

*Cf. Atlas cartographique : Carte n°7. Hydrographie et topographie de la Bassée*

Le SIC de la Bassée s'inscrit dans une vaste plaine alluviale d'une longueur de 30 km et d'une largeur de 5 km en son centre (entre Everly et Jaulnes). La topographie du site est peu marquée, l'altitude variant peu d'est en ouest et créant une pente très faible de 0,6 ‰.

Les divagations de la Seine et ses affluents ont cependant laissé un réseau complexe de noues, chenaux et ruisseaux qui dessine autant de petites dépressions ou de buttes sableuses peu marquées dont la complexité a été renforcée par les aménagements humains (levées routières, endiguements et canaux, gravières...).

Le Coteau de Tréchy, situé en limite Ouest du SIC (Courcelles-sur-Seine), est le seul escarpement dominant. A l'est, la forêt de Sourdon occupe elle aussi un promontoire, néanmoins plus éloigné de la vallée. Ailleurs, il n'existe pas de véritable rupture de pente entre le lit majeur, la zone inondable, et les terres cultivées des plateaux.

Le SIC est parcouru par un réseau hydrographique important qui influence l'alimentation en eau et les conditions d'inondation des milieux naturels :

#### ★ *La Seine*

La Seine est l'élément hydrographique majeur de la Bassée.

Aux abords du site Natura 2000, la Seine présente un débit moyen de 80 m<sup>3</sup>/s (Source : Ecosphère, DOCOB du site Natura 2000 FR1100798 dénommé "la Bassée", 2005). Pour comparaison, le débit moyen de la Seine à Paris s'élève à 310 m<sup>3</sup>/s.

Le régime hydrologique de la Seine est dit « pluvial océanique », avec un écoulement maximum en hiver et minimum en été. Les crues de Seine sont principalement hivernales et correspondent aux périodes de hautes eaux (janvier-février).

L'écoulement des crues de la Seine entre Nogent-sur-Seine et Vimpelles se fait globalement de la façon suivante (Source : Ecosphère, 2005) :

- pour les crues inférieures à 250 m<sup>3</sup>/s à la confluence Seine-Aube (période de retour inférieure à 5 ans pour la période hivernale et inférieure à 10 ans pour les périodes printanière et estivale), la totalité du flux est évacuée par la Seine ;
- pour les crues comprises entre 250 et 400 m<sup>3</sup>/s à la confluence Seine-Aube (période de retour comprise entre 5 et 20 ans en période hivernale), le flux se divise en deux sous-systèmes hydrauliques à l'entrée du canal de dérivation de Beaulieu (entre Nogent-sur-Seine et Beaulieu) :
  - la majeure partie du flux est évacuée au Sud par la Seine ;

- une partie du débit est évacué par la Vieille Seine et la Noue d'Hermé.

La plaine alluviale de la Bassée est alors inondée jusqu'à l'écluse de Vimpelles (notamment au niveau du site Natura 2000). Par contre, en aval, la capacité d'écoulement de la Seine est suffisante pour écouler les eaux de crue.

- pour les crues supérieures à 400 m<sup>3</sup>/s à la confluence Seine-Aube (période de retour supérieure à 20 ans en période hivernale), l'ensemble de la plaine alluviale de la Bassée (dont le site Natura 2000 de la Bassée) est inondée. Elle constitue alors la dernière zone d'expansion des crues avant Paris.

Les crues sont régulées par quatre grands lacs-réservoirs en amont de la plaine alluviale de la Bassée (lac d'Orient, lac d'Armance et lac d'Auzon-Temple) et plusieurs barrages et écluses. Ces lacs, qui constituent une réserve de 800 millions de m<sup>3</sup>, permettent à la fois d'écrêter les crues et d'assurer un débit minimum d'étiage. Ils sont gérés par un établissement public, les Grands Lacs de Seine (GLS) (anciennement Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine - IIBRBS).

Afin d'assurer la navigation et d'établir une liberté de circulation sur la voie d'eau, d'importants travaux d'aménagement ont été réalisés. Ils ont notamment consisté en d'importantes opérations de dragage, l'installation d'écluses, le scindement de certaines boucles, la rectification du profil du lit, ainsi que la réalisation d'ouvrage de dérivation.

Leur but était, également d'augmenter la durée de navigabilité ainsi que les capacités des embarcations par accroissement du tirant d'eau.

De Nogent à Montereau-Fault-Yonne, la navigation est établie tantôt sur des dérivations latérales (Dérivation de Beaulieu à Villiers-sur-Seine), tantôt dans le lit de la Seine elle-même. D'anciennes voies navigables, aujourd'hui désaffectée subsiste également sur le secteur, tel le Canal de Dérivation de Bray à La Tombe.

Signalons que la vallée de la Bassée est concernée par deux autres projets hydrauliques visant d'une part, à réduire encore les débits de la Seine en période de crue par la création d'une dizaine de casiers de surstockage entre Marolles-sur-Seine et Bray-sur-Seine, et d'autre part, à faciliter la circulation des bateaux par la création d'un canal à grand gabarit entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine (*cf. chapitre IV.3.10 Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement*).

#### ★ *Les noues et vidées*

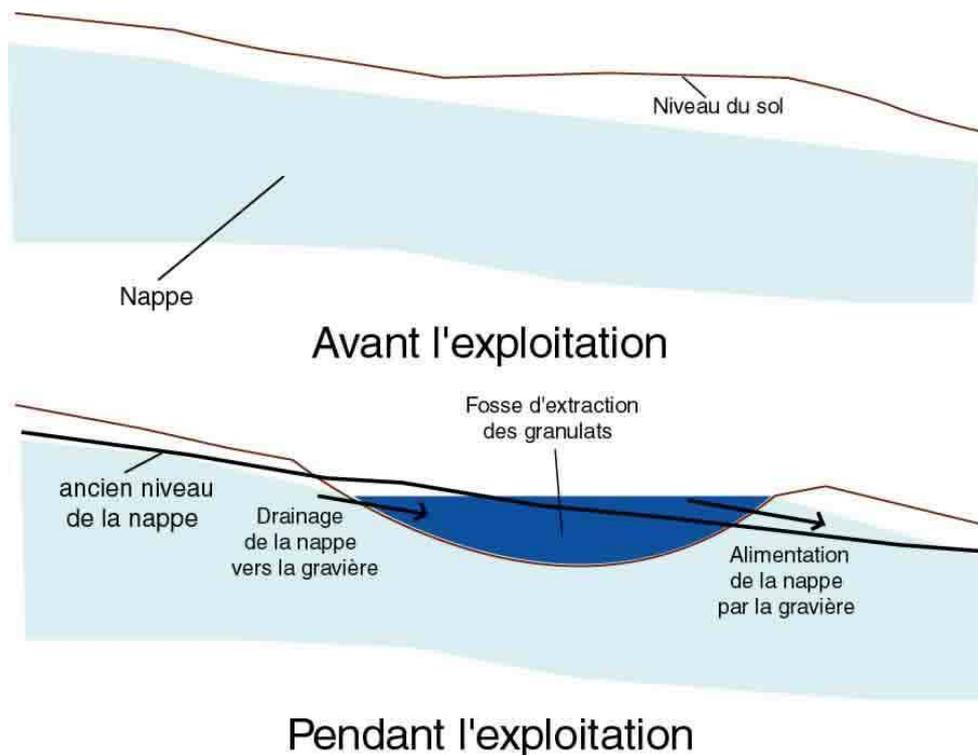
Le site est également traversé par plusieurs noues et vidées. On peut notamment citer, pour le secteur de la Réserve Naturelle, la Grande Noue d'Hermé, la Noue de Neuvry ou la vidée du Rossignol.

Ces différents petits cours d'eau, plus ou moins temporaires, jouent un rôle important, notamment dans l'évacuation des crues lors des plus hautes eaux, mais également dans l'alimentation en eau favorable à la conservation de certains milieux naturels remarquables (forêts alluviales...). Ils présentent, en outre, d'importantes capacités d'accueil pour la faune piscicole qui y trouve

notamment des sites favorables pour la reproduction.

#### ★ *Les plans d'eau*

Le SIC se caractérise par la présence, à proximité immédiate et, dans une moindre mesure au sein même du périmètre, de nombreux plans d'eau issus d'exploitations des sables et graviers alluvionnaires. La création de ces plans d'eau dans la plaine alluviale est susceptible de modifier le fonctionnement hydrologique du bassin versant, notamment via la perturbation de la circulation des eaux phréatiques, la perturbation du pendage de la nappe, le piégeage d'une partie des eaux douces... (Agences de l'Eau, 1999 ; AESN, 2007)



Modifications du régime de la nappe alluviale induites par la création de plan d'eau (schéma repris de Poulard, 2001)

Toutefois, les compensations hydrologiques développées par plusieurs exploitants de la Bassée permettent de réduire ces impacts (choix des matériaux de remblaiement, maintien de berges filtrantes pour favoriser la circulation des eaux de nappe). Ces plans d'eau, lorsqu'ils sont réaménagés avec des considérations écologiques, peuvent aussi recréer des habitats favorables au développement de communautés de faune et de flore devenues rares (herbiers aquatiques à Potamots, mégaphorbiaies, sites de reproduction pour la faune...). Les pratiques en la matière ont notablement évolué et conduisent aujourd'hui à une amélioration des conditions de réaménagements (cf. diagnostic socio-économique).

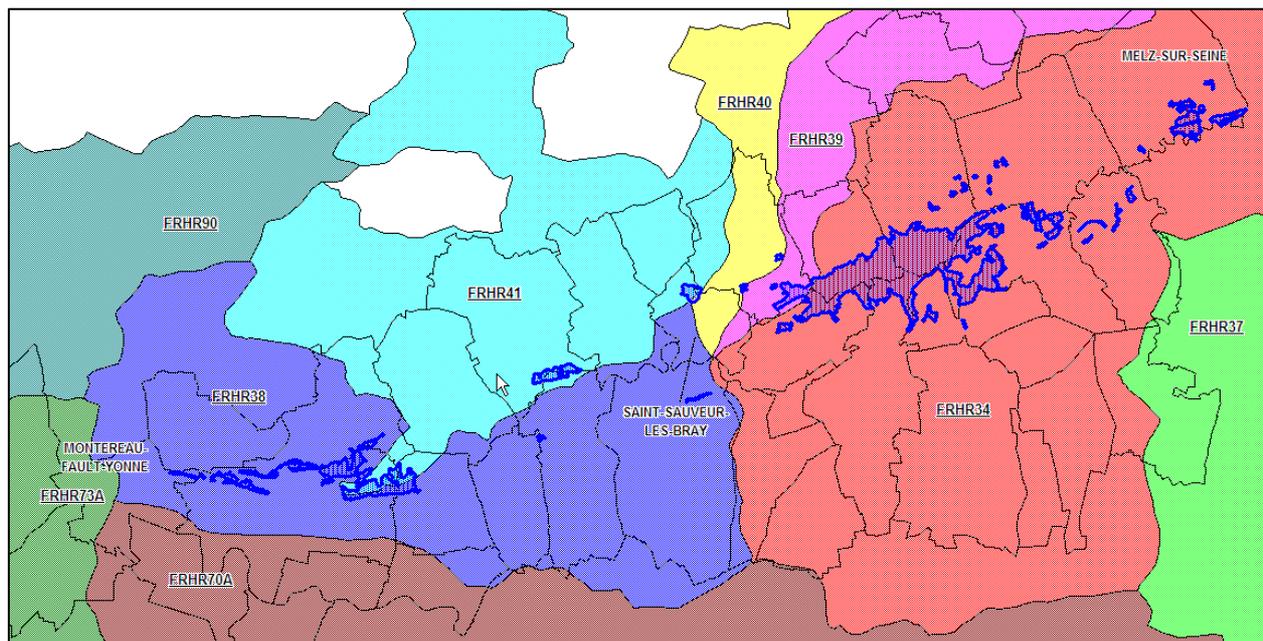
### III.4.5 Qualité des milieux aquatiques

Le territoire de la Bassée présente de très forts enjeux en termes de qualité des eaux car il comprend une importante réserve d'eau pour toute l'Île-de-France (potentiellement 350 000 m<sup>3</sup>/jour). Dans le cadre de la réactualisation du Schéma Départemental de Vocation Piscicole de Seine-et-Marne réalisé par Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en 2010, un état des lieux de l'ensemble des cours d'eau du département a été établi. Les éléments présentés ci-dessous sont tirés de ce document

★ **Les masses d'eau**

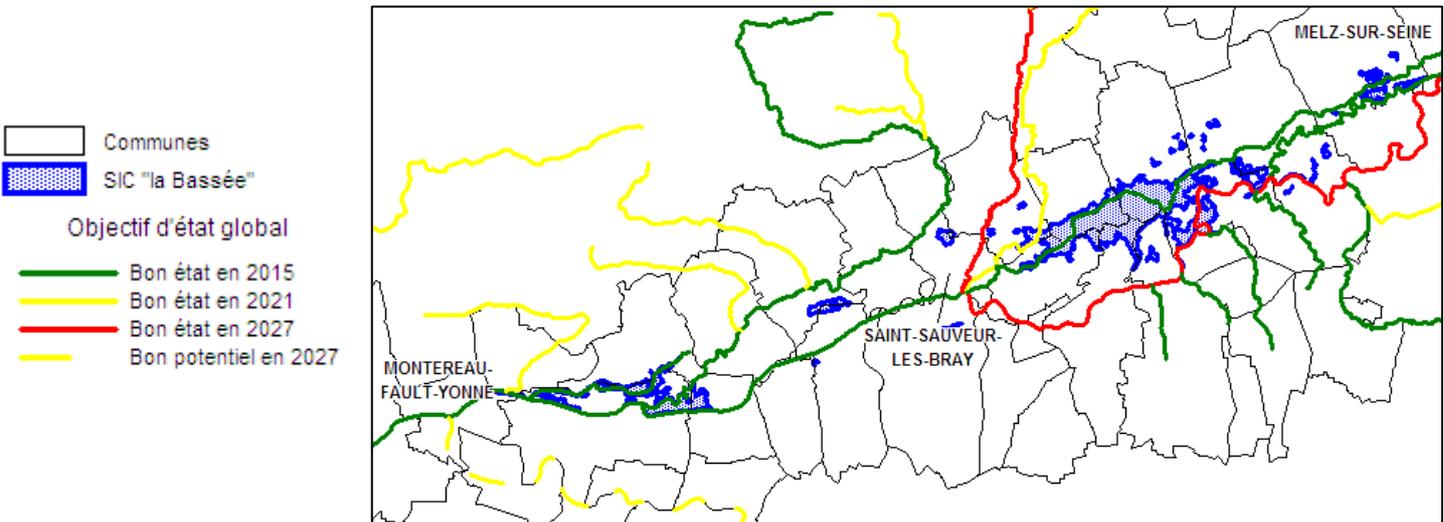
Le SIC est directement concerné par cinq masses d'eau (suivant la définition de la Directive Cadre sur l'Eau). Il s'agit des zones suivantes :

- FRHR34 - La Seine du confluent du Ru de Faverolles (exclu) au confluent de la Voulzie (exclu)
- FRHR38 - La Seine du confluent de la Voulzie (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu)
- FRHR39 - Le ruisseau des Méances de sa source au confluent de la Seine (exclu)
- FRHR40 - La Voulzie de sa source à la confluence de la Seine
- FRHR41 - L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu)



Localisation des masses d'eau (adapté du SDVP 77, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2010)

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée en décembre 2000, engage les pays de l'Union européenne à atteindre l'objectif d'un « bon état » chimique et biologique des eaux d'ici 2015. Certaines masses d'eau bénéficient néanmoins de reports pour l'atteinte d'un état de conservation satisfaisant.



Objectif d'état global et délai pour les masses d'eau DCE de Seine et Marne (adapté du SDVP 77, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2010)

Sur le territoire de la Bassée, la Seine présente, en amont de Saint-Sauveur-les-Bray, un objectif global de bon état pour 2027. C'est également le cas de la Voulzie. Le bon état global doit être atteint sur le ruisseau des Méances en 2021. Quant aux autres cours d'eau (Seine en aval de Saint-Sauveur-les-Bray, Auxence, Grand noue d'Hermé, ...), le bon état de conservation devra être atteint d'ici 2015.

Les caractéristiques des différentes masses d'eau sont détaillées dans les paragraphes ci-dessous, issus du SDVP.

❖ **FRHR34 - La Seine du confluent du Ru de Faverolles (exclu) au confluent de la Voulzie (exclu)**

La largeur de la Seine sur ce secteur varie entre 60 et 80 m, pour une profondeur moyenne de l'ordre de 2,5 à 3,5 m. Plusieurs noues (Noue de Neuvry, Grande Noue d'Hermé) sont également incluses dans cette masse d'eau. Leur largeur est comprise entre 2 et 6 m et leur profondeur varie entre 40 cm et plus d'1 m. Les milieux aquatiques sont peu diversifiés dans le lit mineur de la Seine en lien notamment avec la chenalisation du fleuve et la présence de plusieurs écluses. Ils apparaissent relativement intéressants au niveau des annexes hydrauliques et des noues (présences d'herbiers notamment). La gestion des niveaux d'eau conduit néanmoins à une déconnexion latérale des zones humides liées à l'écosystème fluvial.

La qualité physico-chimique se révèle relativement bonne dans la Seine, moins dans les affluents.

❖ **FRHR38 - La Seine du confluent de la Voulzie (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu)**

La largeur moyenne de la Seine sur ce secteur est d'environ 80 m, pour une profondeur moyenne de l'ordre de 3,5 m. La chenalisation du lit mineur apparaît important sur ce tronçon, ce qui appauvrit considérablement les milieux aquatiques. Les milieux apparaissent plus riches au niveau des annexes hydrauliques (anciens bras, anciennes sablières en lien avec le fleuve...), présentant une grande diversité de substrats, de profondeurs d'eau, de berges, et de végétation aquatique.

La Seine est canalisée, à partir de l'écluse de la Grande Bosse pour permettre la navigation des convois de 3 000 tonnes. Des travaux de dragage sont régulièrement conduits afin d'assurer la circulation des péniches. Les aménagements et l'entretien du chenal de navigation constituent des atteintes aux milieux aquatiques.

La qualité physico-chimique se révèle relativement bonne dans la Seine, moins dans les affluents.

❖ **FRHR39 - Le ruisseau des Méances de sa source au confluent de la Seine (exclu)**

Le ru des Méances s'écoule sur 25 km jusqu'à la confluence en rive droite de la Seine, à hauteur de Saint-Sauveur-lès-Bray. Il présente une largeur moyenne de 2 m sur une profondeur d'environ 50 cm.

Il présente une bande rivulaire très faiblement boisée et une diversité d'habitats aquatiques relativement faible

Les continuités écologiques apparaissent altérées par la présence de plusieurs ouvrages infranchissables. La qualité du milieu est également dégradée par les pollutions organiques.

❖ **FRHR40 - La Voulzie de sa source à la confluence de la Seine**

La Voulzie s'écoule sur 25 km environ avant de confluer en rive droite de la Seine, au niveau de Saint-Sauveur-lès-Bray. Le cours d'eau présente un substrat plutôt vaseux, qui, combiné au développement d'algues filamenteuses limitent la diversité des habitats aquatiques.

A Saint-Sauveur-lès-Bray, une station de pompage prélève l'eau dans la Seine pour la restituer en amont, à proximité des captages d'eau potable de la Ville de Paris situés au niveau des sources.

Les continuités écologiques apparaissent altérées par la présence de plusieurs ouvrages infranchissables, même si certains sont équipés de passes à poissons. La qualité de l'eau est, quant à elle, sous la pression des activités agricoles. Elle est jugée moyenne sur la partie aval de la Voulzie.

❖ **FRHR41 - L'Auxence de sa source au confluent de la Seine (exclu)**

L'Auxence prend sa source sur la commune Cessoy-en-Montois et après un parcours de 30 km, se jette en rive droite de la Seine, à Marolles-sur-Seine.

Dans sa partie aval, l'Auxence présente un faciès lenthique avec une présence importante d'herbiers aquatiques. Sur ce secteur, le cours d'eau présente une

surlargeur et un surcreusement, résultats de travaux de curage, ce qui a tendance à dégrader les milieux aquatiques. La qualité des eaux présente une qualité médiocre en aval de Donnemarie-Dontilly, en lien notamment avec le faible débit du cours d'eau. Le bassin est touché par la présence d'espèces invasives, notamment la Renouée du Japon et le Ragondin.

★ *Les eaux souterraines*

Le SIC comprend un point de captage souterrain (4 puits) pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) à Noyen-sur-Seine et plusieurs autres points à proximité du SIC (Marolles-sur-Seine, Châtenay-sur-Seine, Vimpelles, Hermé, Melz-sur-Seine).

Le SDAGE 2010-2015 rappelle que la nappe alluviale de la Bassée représente un intérêt régional majeur en termes de réserve en eau potable pour les besoins actuels et futurs. Trois zones de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable partagent le périmètre du site Natura 2000 près de Montereau-Fault-Yonne. D'autre part, dans le cadre de la transposition de la directive cadre sur l'eau, l'Agence de l'eau Seine-Normandie réalise des acquisitions foncières et en confie la gestion à des structures qui s'engagent à mettre en œuvre une gestion écologique.

## IV. Diagnostic écologique

---

Le diagnostic écologique détaillé dans les paragraphes ci-après présente, groupe par groupe, l'état initial des différents groupes taxonomiques étudiés.

Il s'attarde notamment à donner un maximum d'information sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site ou ayant été nouvellement mis en évidence dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

Chaque habitat de la Directive est ainsi illustré et renseigné par une fiche synthétique comprenant :

- La nomenclature de l'habitat retenue sur le site ;
- Le code et l'intitulé Natura 2000, avec son statut communautaire ;
- Le code et l'intitulé du Code CORINE Biotope ;
- La typologie phytosociologique de l'habitat ;
- La surface couverte par l'habitat et sa couverture relative (surface totale de l'habitat/surface totale du site) ;
- Une description générale de l'habitat ;
- Les espèces caractéristiques relevées ;
- Les fonctions écologiques connues de l'habitat ;
- Des éléments sur la dynamique de l'évolution naturelle ;
- L'état de conservation de l'habitat sur le site ;
- La localisation de l'habitat ;
- L'état de conservation ;
- Les principes de gestion conservatoire préliminaires aux objectifs et mesures qui seront proposés dans le présent document d'objectifs.

Chaque espèce d'intérêt communautaire est, quant à elle, illustrée et renseignée par une fiche synthétique comprenant :

- Le nom de l'espèce ;
- Le code Natura 2000 ;
- Les statuts de protection et de rareté de l'espèce
- Une description de l'espèce ;
- Sa répartition géographique ;
- Des éléments sur son écologie ;
- Des précisions sur les populations à l'échelle du site ;
- L'état de conservation de l'habitat d'espèce sur le site ;
- La localisation des observations de l'espèce et/ou de son habitat ;
- Les menaces pesant sur l'espèce ;
- Les principes de gestion conservatoire préliminaires aux objectifs et mesures qui seront proposés dans le présent document d'objectifs.

Cet état des lieux des habitats et espèces d'intérêt communautaire est complété, lorsque cela s'avère possible et pertinent, par des détails sur les autres espèces présentes sur le territoire de la Bassée (espèces patrimoniales, espèces invasives...).

## IV.1 Flore et habitats naturels

---

### IV.1.1 Habitats naturels d'intérêt communautaire

Cf. Annexe 2 : Méthodologies d'inventaire utilisées pour la réalisation du diagnostic écologique

Cf. Annexe 3: Relevés phytosociologiques des habitats d'intérêt communautaire

Cf. Atlas cartographique : Carte n°8. Cartographie des habitats naturels

Cf. Atlas cartographique : Carte n°9. Cartographie des habitats d'intérêt communautaire

#### Résultats des prospections de terrains

---

Le Formulaire Standard de données mentionne la présence, sur le site, de **5 habitats d'intérêt communautaire** :

- Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris), Code Natura 2000 : 91F0
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-padion*, *Alnion-incanae*, *Salicion albae*), Code Natura 2000 : 91E0\*
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, Code Natura 2000 : 6430
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion-caeruleae*), Code Natura 2000 : 6410
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (\*sites d'orchidées remarquables), Code Natura 2000 : 6210

Les prospections de terrain réalisées en 2009 et 2010 ont permis de recenser **8 habitats naturels relevant de la Directive Habitats**. Les 5 habitats mentionnés dans le FSD ont tous été retrouvés.

Trois habitats, non cités dans le Formulaire Standard de Données ont en outre pu être mis en évidence :

- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (Code Natura 2000 : 3140) ;
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition (Code Natura 2000 : 3150) ;
- Pelouse maigre de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (Code Natura 2000 : 6510) (Pour cet habitat, aucun relevé phytosociologique n'a été effectué. En effet cette formation a été trouvée en mosaïque avec d'autres groupements et en un seul endroit sur le site).

Précisons que parmi les 8 habitats relevant de la Directive Habitats, trois habitats génériques se déclinent chacun, sur le plan floristique, en deux habitats élémentaires distincts portant ainsi le nombre total d'habitats d'intérêt communautaire à 11.

Par exemple, l'habitat générique « lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (code Natura 3150) est présent sous la

forme de deux habitats élémentaires sur le SIC : « Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes » (code Natura 2000 3150-1) et Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels (code Natura 2000 3150-4). Afin d'être le plus précis possible, ces habitats, caractérisés dans le tableau ci-dessous par un « code cahier d'habitats », sont pris en compte dans le diagnostic.

Nomenclature des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000 "La Bassée"

<i>Intitulé Natura 2000 (Habitat générique)</i>	<i>Code Natura 2000</i>	<i>Intitulé Cahiers d'habitats (Habitat élémentaire)</i>	<i>Code cahier d'habitats</i>	<i>Intitulé simplifié de l'habitat utilisé dans le DOCOB</i>	<i>Code Corine Biotope</i>
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	3140	Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	3140-1	Tapis de Characées	22.44
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	3150	Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	3150-1	Eau stagnante et végétation aquatique associée	22.13 x 22.42
		Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	3150-4	Eau peu courante et végétation aquatique associée	22.13 x (22.41 & 22.421)
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)	6210	Pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques	6210-22	Pelouse calcicole du Mesobromion erecti	34.3225
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caeruleae)	6410	Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, collinéens et continentaux du Nord et de l'Est	6410-1	Pré humide oligotrophique sur sol paratourbeux	37.31
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne	37.1
		Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces	37.71
Pelouse maigre de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	6510	Pelouse maigre de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	6510	Pelouse maigre de fauche	38.2

Nomenclature des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000 "La Bassée"

<i>Intitulé Natura 2000 (Habitat générique)</i>	<i>Code Natura 2000</i>	<i>Intitulé Cahiers d'habitats (Habitat élémentaire)</i>	<i>Code cahier d'habitats</i>	<i>Intitulé simplifié de l'habitat utilisé dans le DOCOB</i>	<i>Code Corine Biotope</i>
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-padion, Alnion-incanae, Salicion albae)	91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-padion, Alnion-incanae, Salicion albae)	91E0*	Frênaie alluviale	44.3
		Saulaies arborescentes à Saule blanc (et Peuplier noir éventuellement)	91E0*-1	Saulaie arborescente à Saule blanc	44.13
Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0	Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0	Chênaie-frênaie alluviale	44.4

\* : Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Légende :

- *Intitulé Natura 2000* : Nom de l'habitat générique tel qu'il est désigné dans la Directive « Habitats ». Ce nom est celui qui apparaît sur les cartes d'habitats du Docob.
- *Code Natura 2000* : Code Natura 2000 de l'habitat générique
- *Intitulé cahier d'habitats* : Libellé de l'habitat élémentaire (déclinaison en sous-type de l'habitat générique) suivant les Cahiers d'Habitats
- *Code cahier d'habitats* : Code de l'habitat élémentaire suivant les Cahiers d'Habitats
- *Intitulé de l'habitat dans le Docob* : dénomination simplifiée par laquelle est désigné l'habitat dans le présent DOCOB

## Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

*Cf. Atlas cartographique : Carte n°10. Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire*

Les habitats naturels d'intérêt communautaire (HIC) occupent une surface de 993,50 ha, soit 70,8% de la surface totale du SIC. Cette forte proportion d'habitats d'intérêt communautaire s'explique par une sélection, dès la désignation du site, des secteurs intégrés dans le périmètre, connus pour présenter des enjeux forts.

Deux habitats dominent largement le site Natura 2000 : la Chênaie-frênaie alluviale (67,3 % de la surface totale des HIC) et la Frênaie alluviale (27,5 % de la surface totale des HIC). Ces boisements alluviaux, en nette régression dans toute la France, confèrent une très forte valeur patrimoniale au site Natura 2000 de La Bassée.

Pour chacun des habitats d'intérêt communautaire, l'état de conservation a été évalué. Les objectifs de cette évaluation sont :

- L'obtention d'un état des lieux initial,
- La définition d'objectifs et mesures de gestion,
- La mise en place de suivis.

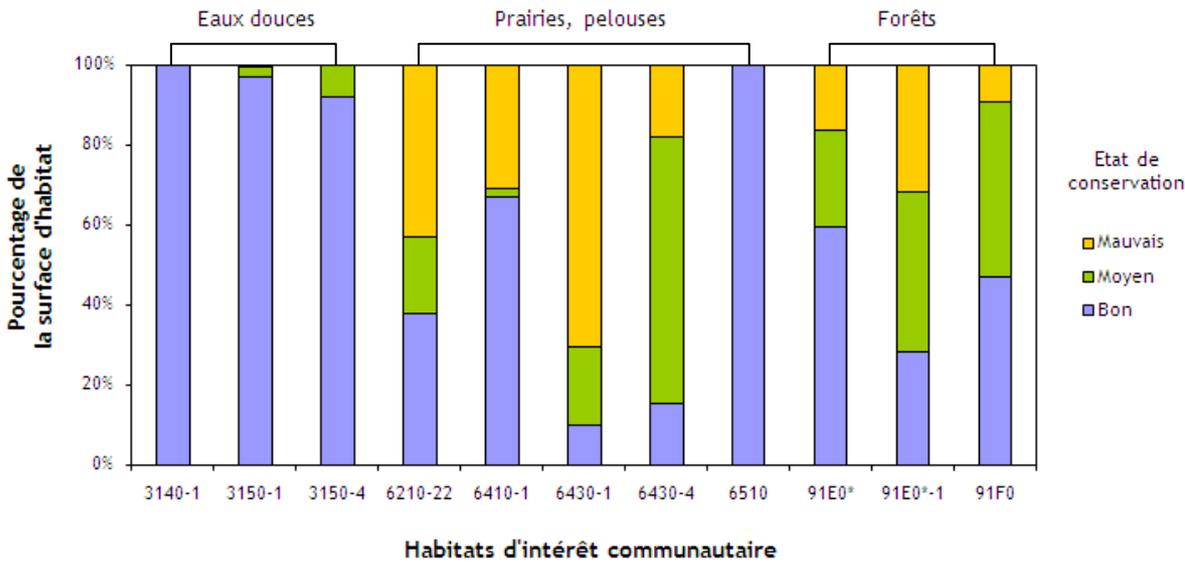
L'état de conservation tient compte de la typicité et des menaces qui pèsent sur l'habitat. L'état de conservation donne une mesure de spécificité de chaque habitat : Bon /Moyen/Mauvais. L'état de conservation (définition IFEN/MNHN) est considéré comme favorable (= bon) lorsque :

- son aire de répartition ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension ;
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible ;
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

Etat de conservation des Habitats d'Intérêt Communautaire du site Natura 2000 "La Bassée"

<i>Habitat (Code Natura 2000)</i>	<i>Statut européen</i>	<i>Surface (en ha)</i>	<i>Surface (% de la surface du site)</i>	<i>Etat(s) de conservation dominant(s)</i>
Tapis de Characées (3140)	Communautaire	0,07	0,0%	Bon
Eau stagnante et végétation aquatique associée (3150-1)	Communautaire	17,32	1,2%	Bon
Eau peu courante et végétation aquatique associée (3150-4)	Communautaire	11,32	0,8%	Bon
Pelouse calcicole du Mesobromion erecti (6210-22)	Communautaire	2,30	0,2%	Mauvais/Bon
Pré humide oligotrophique sur sol paratourbeux (6410-1)	Communautaire	3,33	0,2%	Mauvais à Bon
Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne (6430-1)	Communautaire	9,67	0,7%	Mauvais
Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces (6430-4)	Communautaire	2	0,1%	Moyen
Pelouse maigre de fauche (6510)	Communautaire	0,77	0,1%	Bon
<b>Frênaie alluviale (91E0*)</b>	<b>Communautaire prioritaire</b>	<b>273,35</b>	<b>19,5%</b>	<b>Bon</b>
<b>Saulaie arborescente à Saule blanc (91E0*-1)</b>	<b>Communautaire prioritaire</b>	<b>4,67</b>	<b>0,3%</b>	<b>Variable</b>
Chênaie-frênaie alluviale (91F0)	Communautaire	<b>668,70</b>	<b>47,6%</b>	Moyen à Bon
<b>TOTAL</b>		<b>993,50</b>	<b>70,8%</b>	

## Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire



Evaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Les habitats humides d'intérêt communautaire présentent globalement un bon état de conservation. Ces habitats sont majoritairement représentés à l'est de la Réserve Naturelle de la Bassée, sur les communes de Gouaix et Noyen-sur-Seine où des bras morts peu profonds favorisent le développement des communautés aquatiques enracinées (Potamot nageant *Potamogeton natans*, Potamot à feuilles obtuses *Potamogeton obtusifolius*, Myriophylle en épi *Myriophyllum spicatum*...).

Les autres habitats présentent une typicité et un état de conservation qui varient selon trois caractéristiques principales :

### ★ La dynamique naturelle

Elle tend vers la fermeture des milieux. Les pelouses et prairies oligotrophes du site Natura 2000 (prairie humide à Molinie, *Mesobromion erecti*) se caractérisent par des contraintes fortes de productivité des sols (faible teneur en nutriments, faible rétention d'eau des sols alluvionnaires, inondations temporaires pour les prairies à Molinie). Sur le plan floristique, ces contraintes se traduisent par la présence d'espèces à forte tolérance au stress mais à faible pouvoir compétitif. Une des principales menaces sur ces habitats est la colonisation progressive par les espèces plus compétitives de friches et de fruticées. Une fois installées, ces espèces tendent à enrichir le substrat par l'apport naturel de matière (feuilles, branchages...) modifiant ainsi les contraintes initiales et favorisant l'installation de la friche, puis celle des ligneux. La colonisation s'accompagne également des espèces de lisières forestières au rythme de la fermeture du milieu. La gestion conservatoire des habitats ouverts oligotrophes peut permettre de freiner les successions végétales et maintenir les cortèges caractéristiques et les espèces remarquables (Ail anguleux (*Allium angulosum*), Inule des fleuves (*Inula britannica*), Orchidées...);

#### ★ *Les opérations sylvicoles*

Les peupleraies permettent le maintien de certains habitats herbacés, en particulier des mégaphorbiaies mésotrophes, présentant néanmoins un faciès souvent dégradé. Toutefois, l'entretien des peupleraies favorise également les espèces prairiales, plus adaptées à la fauche, au détriment des espèces de mégaphorbiaies. L'état de conservation dépend donc en partie des pratiques de gestion des peupleraies. L'exploitation du bois peut également modifier les cortèges floristiques des boisements alluviaux.

#### ★ *Les conditions hydrauliques*

Le maintien de la dynamique fluviale est indispensable à la préservation des boisements alluviaux. Sur le site, plusieurs boisements alluviaux montrent une modification des cortèges herbacés avec l'apparition progressive d'une flore mésophile au détriment des espèces mésohygrophiles à hygrophiles (disparition du Groseiller rouge (*Ribes rubrum*), Lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*), Baldingère (*Phalaris arundinacea*), Laîche des marais (*Carex acutiformis*)...). Ces changements traduisent une diminution des conditions d'humidité, initialement entretenues par les remontées de nappes et les inondations temporaires durant les crues. Ces modifications peuvent notamment être liées à des facteurs anthropiques tels que les aménagements et les opérations hydrauliques (curage, recalibrage, moulins, seuils) qui modifient les variations de débit des cours d'eau (crues). La modification des paramètres hydriques des sols modifie l'état de conservation des habitats.

Les modifications des régimes de crues, dues notamment aux aménagements apportés en amont jouent également un rôle important dans la modification des communautés végétales. L'absence de crues décapantes conduit en effet à la disparition de communautés végétales liées aux milieux pionniers.

### **Présentation des habitats d'intérêt communautaire**

---

*Cf. fiches synthétiques ci-après*

<b>Code NATURA 2000 :</b> 3140-1 : Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	<b>Code CORINE Biotopes :</b> 22.44
<b>Statut :</b> Habitat naturel d'intérêt communautaire	<b>Typologie:</b> Tapis immergés de <i>Characeae</i> ( <i>Charetea fragilis</i> )
<b>Surface : 0,07 ha</b>	<b>Couverture relative : &lt;0,01 %</b> du site



Tapis d'algues characées. Photographie prise hors site  
© Biotope

## Description générale

Il s'agit de végétations pionnières composées d'algues de la famille des Characeae. Situées au fond des pièces d'eau, les Characeae colonisent les milieux aquatiques récents aux eaux calcaires et oligotrophes et sont généralement indicateurs de la bonne qualité des eaux. Elles peuvent accompagner d'autres communautés aquatiques enracinées mais, le plus souvent, elles disparaissent avec le développement des végétaux supérieurs. Elles peuvent parfois être favorisées par les carrières récentes.

## Espèces caractéristiques

Algues des genres *Chara* et *Nitella*.

## Fonctions écologiques de l'habitat

- Maintien d'un microclimat favorable à la biodiversité aquatique (oxygénation de l'eau, régulation de la température, diminution de la turbidité...)
- Ressource alimentaire pour les espèces herbivores (insectes, écrevisses, oiseaux...)
- Lieu de frayère pour les poissons et de reproduction pour les invertébrés aquatiques
- Corridor pour les espèces aquatiques

## Dynamique naturelle

L'évolution naturelle des milieux aquatiques peu profonds est le comblement par production végétale à la fois des macrophytes aquatiques et des héliophytes, mais aussi par l'envasement. Les milieux constitués de communautés de characées par leur caractère pionnier sont donc naturellement transitoires et disparaissent progressivement, en lien avec les successions écologiques.

## Etat de conservation

Cet habitat est en bon état de conservation. Les végétations aquatiques compagnes ne présentent pas de menace à court terme.

Etat de conservation	Bon
Proportion sur le SIC	100%

## Localisation au sein du site Natura 2000

Sur le site, les tapis de Characées se développent dans deux mares situées aux Ormes-sur-Voulzie.

### Présence de l'habitat sur les communes du site Natura 2000

Commune	Surface (en ha)	Commune	Surface (en ha)
Balloy		La Tombe	
Bazoches-les-Bray		Les Ormes-sur-Voulzie	0,07
Courcelles-en-Bassée		Marolles-sur-Seine	
Egligny		Melz-sur-Seine	
Everly		Montereau-Fault-Yonne	
Gouaix		Mouy-sur-Seine	
Grisy-sur-Seine		Noyen-sur-Seine	
Hermé		Saint-Sauveur-les-Bray	
Jaulnes		Villiers-sur-Seine	

## Mesures de gestion conservatoire

- Veiller à la qualité des eaux (maîtrise des pollutions et des matières organiques - éviter l'eutrophisation par les activités de pêche par exemple)
- Surveiller et contrôler le développement des communautés de végétaux supérieurs susceptibles de faire régresser et disparaître cet habitat

## EAUX STAGNANTES ET VEGETATIONS AQUATIQUES ASSOCIEES

<p><b>Code NATURA 2000 :</b></p> <p>3150-1 : Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes</p> <p>3150-4 : Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels</p>	<p><b>Code CORINE Biotopes :</b></p> <p>22.13 x 22.42 (sous-type 1)</p> <p>22.13 x (22.41 &amp; 22.421) (sous-type 4)</p>
<p><b>Statut :</b></p> <p>Habitat naturel d'intérêt communautaire</p>	<p><b>Typologie:</b></p> <p>Eaux stagnantes et végétations aquatiques associées (<i>Potamogetonion (Potamion)</i>, <i>Lemnion minoris (Hydrocharition)</i>, <i>Magnopotamion</i>)</p>
<p><b>Surface : 28,63 ha</b></p>	<p><b>Couverture relative : 2,0 %</b> du site</p>



Etang et végétation aquatique enracinée. Photographie prise à Noyen-sur-Seine.

© Biotope

## Description générale

Cet habitat se développe dans les lacs, étangs, mares et canaux eutrophes de plaines. Les herbiers aquatiques sont principalement constitués d'hydrophytes vivaces enracinés. La végétation croît dans des eaux moyennement profondes (moins de 2-3 m en général).

Deux formations peuvent être différenciées sur le site Natura 2000 :

- Les eaux stagnantes et les végétations aquatiques et amphibies associées (3150-1)  
Les herbiers aquatiques et les végétations amphibies sont diversifiés (*Potamogeton berchtoldii*, *Nuphar lutea*, *Ceratophyllum demersum*, *Berula erecta*, *Apium nodiflorum*, *Veronica anagallis-aquatica*...). Les lentilles d'eau peuvent également être présentes (*Lemna minor*, *Lemna trisulca*...) ;

- Les eaux faiblement courantes et les végétations aquatiques amphibies associées (3150-4)  
La végétation, en plus des espèces des eaux stagnantes, voit l'apparition d'hydrophytes enracinées des eaux plus ou moins courantes telles que *Ranunculus fluitans*, *Potamogeton crispus*, *Sagittaria sagittifolia* ou *Spirodela polyrhiza*.

Cet habitat apparaît, sur certains secteurs, en concurrence avec les characées.

## Espèces caractéristiques

**Espèces du sous-type 3150-1 :** Potamot crépu (*Potamogeton crispus*), Potamot nageant (*Potamogeton natans*), Grande Naiade (*Najas marina*), Elodée du Canada (*Elodea canadensis*), Sagittaire à feuilles en flèche (*Sagittaria sagittifolia*).

**Espèces du sous-type 3150-4 :** Potamot perfolié (*Potamogeton perfoliatus*), Potamot luisant (*Potamogeton lucens*), Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*), Cératophylle immergé (*Ceratophyllum demersum*), les Lentilles (*Lemna sp*), Hydrocharis des grenouilles (*Hydrocharis morsus-ranae*).

## Fonctions écologiques de l'habitat

- Maintien d'un microclimat favorable à la biodiversité aquatique (oxygénation de l'eau, régulation de la température, diminution de la turbidité...)
- Ressource alimentaire pour les espèces herbivores (insectes, écrevisses, oiseaux...)
- Lieu de frayère pour les poissons et de reproduction pour les invertébrés aquatiques
- Corridor pour les espèces aquatiques

## Dynamique naturelle

L'évolution naturelle des milieux eutrophes peu profonds est le comblement par production végétale à la fois des macrophytes aquatiques et des héliophytes, mais aussi par l'envasement.

## Etat de conservation

Dans l'ensemble, l'état de conservation est bon sur le site.

Etat de conservation	Bon
Proportion sur le SIC	100%

Toutefois, plusieurs sources de perturbation, anthropiques ou naturelles, empêchent l'expansion de cet habitat sur le site. Il s'agit notamment :

- des actions de curage et le recalibrage des noues qui, si elles sont trop brutales, conduisent à une destruction des communautés végétales sur le long terme. Un curage modéré peut, quant à lui, s'avérer positif en relançant la dynamique végétale.
- de la dégradation de la qualité des eaux, conduisant notamment à l'eutrophisation des milieux aquatiques
- de la fermeture naturelle des milieux, en lien notamment avec la croissance naturelle d'héliophytes
- de l'atterrissement des eaux (envasement), les macrophytes ne pouvant survivre à de trop fortes sédimentations

## Localisation au sein du site Natura 2000

Les végétations aquatiques sont présentes dans les noues, les bras de Seine, les étangs et plans d'eau réaménagés. On les retrouve sur les communes suivantes :

### Présence de l'habitat sur les communes du site Natura 2000

Commune	Surface (en ha)	Commune	Surface (en ha)
Balloy		La Tombe	
Bazoches-les-Bray		Les Ormes-sur-Voulzie	0,02
Courcelles-en-Bassée	0,19	Marolles-sur-Seine	0,95
Egigny		Melz-sur-Seine	0,30
Everly		Montereau-Fault-Yonne	
Gouaix	15,75	Mouy-sur-Seine	0,09
Grisy-sur-Seine	0,81	Noyen-sur-Seine	10,35
Hermé	0,31	Saint-Sauveur-les-Bray	
Jaulnes	0,37	Villiers-sur-Seine	

## Mesures de gestion conservatoire

- Surveiller et maintenir la connexion entre les milieux humides, l'éclaircissement, la qualité des eaux (maîtrise des pollutions et des matières organiques)
- Contrôler le développement des communautés d'hélophytes et de ligneux
- Restaurer les habitats par une gestion douce (curage, faucardage avec exportation, taille des arbres)

PELOUSES SECHES MESO-XEROPHILES

<b>Code NATURA 2000 :</b> 6210-22 : Pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques	<b>Code CORINE Biotopes :</b> 34.3225
<b>Statut :</b> Habitat naturel d'intérêt communautaire	<b>Typologie:</b> Mésobromion crétaqué du Bassin Parisien ( <i>Mesobromion erecti</i> )
<b>Surface : 2,30 ha</b>	<b>Couverture relative : 0,2 %</b> du site



Pelouse du *Mesobromion erecti* sur montille sablo-graveleuse. Colonisation centripète par la fruticée (Prunellier (*Prunus spinosa*), Troëne (*Ligustrum vulgare*)...). Photographie prise sur la commune de Gouaix. © Biotope

## Description générale

Les pelouses sèches du *Mesobromion erecti* se caractérisent par des formations rases à mi-rases se développant sur des sols squelettiques de type rendzine. La végétation, dominée par les hémicryptophytes et les Poacées calcicoles vivaces (Brome dressé, Brachypode penné), possède une richesse spécifique importante. Cet habitat peut abriter des espèces d'orchidées remarquables.

Ces pelouses sont dites secondaires car elles résultent de défrichements anciens. La plupart étaient entretenues par un pâturage ovin extensif. Aujourd'hui, comme c'est le cas sur le site Natura 2000, l'entretien est plutôt lié à la fauche ou à l'action des lapins.

## Espèces caractéristiques

Brome dressé (*Bromus erectus*), Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), Laïche printanière (*Carex caryophyllea*), Centaurée scabieuse (*Centaurea scabiosa*), Panicaut champêtre (*Eryngium campestre*), Hippocrévide en ombelle (*Hippocrepis comosa*), Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), Orchis militaire (*Orchis militaris*), Primevère officinale (*Primula veris*), Petite Pimprenelle (*Sanguisorba minor*), Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*).

## Fonctions écologiques de l'habitat

- Ressources alimentaires pour de nombreux insectes, en particulier en début de saison (floraison précoce)
- Habitat pour les espèces méridionales situées en limite nord de répartition

## Dynamique naturelle

Cet habitat, s'il n'est plus entretenu, tend naturellement vers la reconstitution forestière. Les principales étapes dynamiques sont : la densification par colonisation et extension rapide du Brachypode penné, piquetage arbustif et/ou arboré progressif, et enfin constitution de jeunes forêts diversifiées en essences calcicoles.

## Etat de conservation

L'état de conservation se répartit de la façon suivante :

Etat de conservation	Bon	Moyen	Mauvais
Proportion sur le SIC	37,50%	19,47%	43,02%

Les sources de dégradation de ces habitats sont principalement l'embroussaillage par les espèces de fourrés, qui tendent à remplacer la flore herbacée du Mésobromion. La colonisation est contenue, sur certains secteurs, par l'action bénéfique des lapins qui maintiennent le milieu sous forme rase, favorisant notamment certaines espèces pionnières.

## Localisation au sein du site Natura 2000

Les pelouses sèches sont présentes de façon ponctuelle au niveau de montilles sablo-graveleuses sur plusieurs communes du site Natura 2000 :

### Présence de l'habitat sur les communes du site Natura 2000

Commune	Surface (en ha)	Commune	Surface (en ha)
Balloy		La Tombe	
Bazoches-les-Bray		Les Ormes-sur-Voulzie	
Courcelles-en-Bassée		Marolles-sur-Seine	
Egligny		Melz-sur-Seine	
Everly	0,13	Montereau-Fault-Yonne	
Gouaix	1,80	Mouy-sur-Seine	
Grisy-sur-Seine		Noyen-sur-Seine	0,03
Hermé		Saint-Sauveur-les-Bray	
Jaulnes	0,34	Villiers-sur-Seine	

## Mesures de gestion conservatoire

- Maintien de pelouses rases à mi-rase ouvertes (mise en place d'un pâturage extensif et/ou gestion par fauche avec exportation des produits de fauche)
- Gestion fine des populations de lapins permettant le maintien à l'état ouvert du milieu, sans toutefois conduire à un appauvrissement des communautés végétales (pullulation)
- Proscrire les plantations de résineux et de feuillus

<p><b>Code NATURA 2000 :</b></p> <p>6410-1 : Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, collinéens et continentaux du Nord et de l'Est</p>	<p><b>Code CORINE Biotopes :</b></p> <p>37.31</p>
<p><b>Statut :</b></p> <p>Habitat naturel d'intérêt communautaire</p>	<p><b>Typologie:</b></p> <p>Prairies à Molinie et communautés associées (<i>Allio angulosi - Molinienon caeruleae</i>)</p>
<p><b>Surface : 3,33 ha</b></p>	<p><b>Couverture relative : 0,2 %</b> du site</p>



Prairie humide à Molinie. Présence de l'Ail anguleux (*Allium angulosum*), protégé au niveau régional (inflorescences roses au premier plan). Photographie prise à Jaulnes. . © Biotope

## Description générale

Il s'agit de prairies fauchées, non amendées, se développant sur des sols hydromorphes argileux ou paratourbeux, à nappe phréatique élevée. Les sols sont riches en matières organiques mais présentant une carence en certains éléments minéraux notamment en phosphates (sols oligotrophes à mésotrophes). L'acidité tolérée peut être variable. Cet habitat est soumis à de brèves périodes d'assèchement.

Ces groupements herbacés, dont la composition spécifique est plus ou moins hétérogène, ont une hauteur moyenne pouvant dépasser 0,5 m. En condition calcaire, les principales espèces dominantes sont la Molinie (*Molinia caerulea*).

## Espèces caractéristiques

Molinie bleue (*Molinia caerulea*), Violette élevée (*Viola elatior*), Inule à feuilles de saules (*Inula salicina*), Cirse anglais (*Cirsium dissectum*), Laïche bleuâtre (*Carex panicea*), Épiaire officinale (*Stachys officinalis*), Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*), Ail anguleux (*Allium angulosum*).

## Fonctions écologiques de l'habitat

- Ressources alimentaires et zones de reproduction pour la faune (insectes dont le Cuivré des marais, espèce d'intérêt communautaire, oiseaux...)
- Stockage et rétention d'eau et de particules en suspension (matières organiques, limons) lors des crues
- Epuration des eaux

## Dynamique naturelle

La dynamique naturelle aboutit, si la gestion n'est pas maintenue, vers un embroussaillement progressif (Saules, Bourdaine) puis la forêt alluviale.

## Etat de conservation

L'état de conservation se répartit de la façon suivante :

Etat de conservation	Bon	Moyen	Mauvais
Proportion sur le SIC	66,92%	2,08%	31,00%

La gestion des prairies à Molinie par fauche et exportation permet de maintenir des habitats en bon état de conservation. La principale menace pesant sur l'habitat est l'embroussaillement.

## Localisation au sein du site Natura 2000

L'habitat est principalement représenté sur le territoire de la Réserve Naturelle.

### Présence de l'habitat sur les communes du site Natura 2000

Commune	Surface (en ha)	Commune	Surface (en ha)
Balloy		La Tombe	
Bazoches-les-Bray		Les Ormes-sur-Voulzie	
Courcelles-en-Bassée		Marolles-sur-Seine	
Egligny		Melz-sur-Seine	
Everly	0,03	Montereau-Fault-Yonne	
Gouaix	0,24	Mouy-sur-Seine	0,28
Grisy-sur-Seine		Noyen-sur-Seine	
Hermé		Saint-Sauveur-les-Bray	
Jaulnes	2,79	Villiers-sur-Seine	

## Mesures de gestion conservatoire

- Contrôle de l'extension des saules et autres ligneux
- Fauche tardive (idéalement en septembre sur les zones non productives), avec exportation des produits de coupe et maintien de secteurs fauchés et non fauchés durant l'été (bandes-refuges, petits îlots)
- Gestion de la nappe (limiter le drainage et les plantations de peuplier)

<b>Code NATURA 2000 :</b>  6430-1 : Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes 6430-4 : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	<b>Code CORINE Biotopes :</b>  37.1 (sous-type 1) 37.71 (sous-type 4)
<b>Statut :</b>  Habitat naturel d'intérêt communautaire	<b>Typologie:</b>  Sous-type 1 : Communautés à Reine des prés et communautés associées ( <i>Thalictrum flavi</i> - <i>Filipendulion ulmariae</i> )  Sous-type 4 : Ourlets des cours d'eau
<b>Surface : 13 ha</b>	<b>Couverture relative : 0,9 %</b> du site



Mégaphorbiaie mésotrophe. Photographie prise à Mouy-sur-Seine. .

© Biotope

## Description générale

Les mégaphorbiaies sont des végétations herbacées composées d'espèces végétales hautes et à floraison vive. Elles sont installées sur des sols très humides et peuvent subir des inondations temporaires. Elles colonisent les bordures des cours d'eau, les lisières forestières humides en conditions alluviales. L'habitat est souvent dominé par un petit nombre d'espèces. Notons que ce cortège d'espèces varie selon le niveau trophique et le degré d'éclaircissement. Les mégaphorbiaies ne subissent aucune action anthropique (fauche, fertilisation, pâturage).

## Espèces caractéristiques

**Espèces du sous-type 6430-1 :** Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), Angélique sauvage, (*Angelica sylvestris*), Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Epiaire des marais (*Stachys palustris*), Pâturin commun (*Poa trivialis*).

**Espèces du sous-type 6430-4 :** Liseron des haies (*Calystegia sepium*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Baldingère (*Phalaris arundinaceae*), Consoude officinale (*Symphytum officinale*).

## Fonctions écologiques de l'habitat

- Stockage et rétention de l'eau et des particules en suspensions (matières organiques, limons...)
- Ressources alimentaires et zones de reproduction pour les insectes dont le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) listé en annexe II de la Directive Habitats.

## Dynamique naturelle

Les mégaphorbiaies dérivent de la destruction de forêts riveraines et de l'abandon des activités pastorales. Les crues perturbatrices permettent la création et le maintien des mégaphorbiaies. Sans ces perturbations naturelles, elles disparaissent au profit des fruticées ou des saulaies, puis des forêts riveraines.

## Etat de conservation

L'état de conservation se répartit de la façon suivante :

Etat de conservation	Bon	Moyen	Mauvais
Proportion sur le SIC	10,7%	29,4%	59,9%

Les mégaphorbiaies se développent le long des noues, en bordure des cours d'eau, des lisières, des clairières de forêts humides, ainsi qu'en sous-bois de peupleraies. Cependant, les mégaphorbiaies sous peupleraies sont relativement pauvres en espèces et dominées par des espèces de milieux eutrophes à nitrophiles comme l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) et l'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*). Plusieurs mégaphorbiaies sont également menacées par l'embroussaillage naturel.

## Localisation au sein du site Natura 2000

### Présence de l'habitat sur les communes du site Natura 2000

Commune	Surface (en ha)	Commune	Surface (en ha)
Balloy		La Tombe	
Bazoches-les-Bray		Les Ormes-sur-Voulzie	1,46
Courcelles-en-Bassée		Marolles-sur-Seine	0,22
Egligny		Melz-sur-Seine	1,07
Everly	2,87	Montereau-Fault-Yonne	
Gouaix	1,04	Mouy-sur-Seine	2,51
Grisy-sur-Seine	0,47	Noyen-sur-Seine	0,5
Hermé	0,26	Saint-Sauveur-les-Bray	
Jaulnes	1,42	Villiers-sur-Seine	

## Mesures de gestion conservatoire

- Maintien ou restauration du fonctionnement naturel de l'hydrosystème
- Limitation du drainage et des plantations de peupliers
- Maintien d'une bonne qualité de l'eau (éviter l'eutrophisation)
- Contrôle des ligneux (arrachage) et gyrobroyage par tiers de la surface tous les trois ans, avec exportation, afin de ne pas favoriser les espèces prairiales.

## PRAIRIE MESOPHILE DE FAUCHE

<b>Code NATURA 2000 :</b> 6510 : Pelouse maigre de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	<b>Code CORINE Biotopes :</b> 38.22
<b>Statut :</b> Habitat naturel d'intérêt communautaire	<b>Typologie:</b> Prairie à fourrage des plaines ( <i>Arrhenaterion elatioris</i> )
<b>Surface : 0,77 ha</b>	<b>Couverture relative : &lt;0,1 %</b> du site



Prairie mésophile de fauche sur une propriété de l'AESN. Les travaux de ré-ouverture du milieu en 2004 ont permis de restaurer cet habitat, en mélange avec de la prairie à Molinie et des formations du *Mesobromion erecti*. Photographie prise à Gouaix. . © Biotope

## Description générale

Les prairies mésophiles de fauche se retrouvent dans un large spectre de conditions trophiques, depuis les situations eutrophes à caractère nitrophile jusqu'aux situations méso-oligotrophes. Les sols, plus ou moins profonds, présentent toujours une fertilité assez importante.

Sur le site Natura 2000, la prairie mésophile est présente sur une seule localité, en mélange avec deux autres formations végétales : la prairie humide à Molinie (code Natura 2000 : 6410) et la pelouse sèche du Mesobromion erecti (code Natura 2000 : 6210-22). Ces formations sont caractéristiques de conditions oligotrophes, mésophiles à mésohygrophiles.

## Espèces caractéristiques

Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), Grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*), Luzule des champs (*Luzula campestris*), Carotte commune (*Daucus carota*), Trisetè jaunâtre (*Trisetum flavescens*), Trèfle douteux (*Trifolium dubium*), Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*)

## Fonctions écologiques de l'habitat

- Ressources alimentaires et zones de reproduction pour la faune (insectes, oiseaux...)
- Refuge pour certaines espèces des milieux oligotrophes ouverts du site Natura 2000 (prairie à Molinie, Mesobromion)

## Dynamique naturelle

La dynamique naturelle aboutit, si la gestion n'est pas maintenue, vers la fruticée puis la forêt.

## Etat de conservation

La prairie mésophile de fauche, en mélange avec la prairie à Molinie et des formations végétales du Mesobromion, est en bon état de conservation. Soulignons la présence, très rare en Ile-de-France (quelques autres stations en Bassée), de l'Oeillet superbe (*Dianthus superbus*), protégé au niveau national.

Etat de conservation	Bon
Proportion sur le SIC	100%

## Localisation au sein du site Natura 2000

Une seule prairie mésophile d'intérêt communautaire est comprise dans le site Natura 2000, sur la commune de Gouaix.

### Présence de l'habitat sur les communes du site Natura 2000

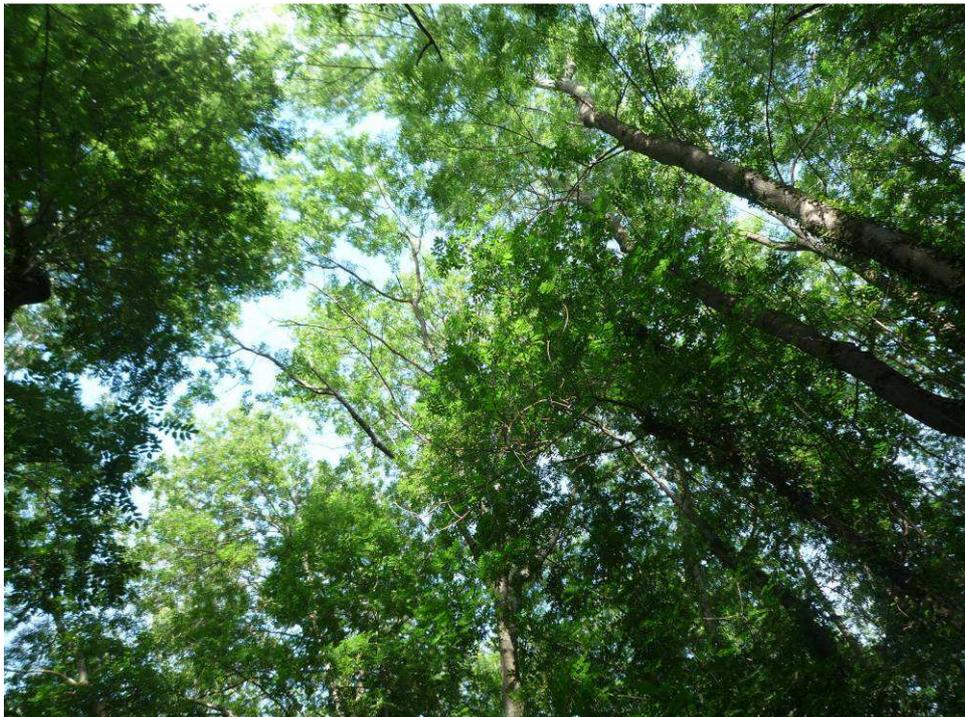
Commune	Surface (en ha)	Commune	Surface (en ha)
Balloy		La Tombe	
Bazoches-les-Bray		Les Ormes-sur-Voulzie	
Courcelles-en-Bassée		Marolles-sur-Seine	
Egigny		Melz-sur-Seine	
Everly		Montereau-Fault-Yonne	
Gouaix	0,77	Mouy-sur-Seine	
Grisy-sur-Seine		Noyen-sur-Seine	
Hermé		Saint-Sauveur-les-Bray	
Jaulnes		Villiers-sur-Seine	

## Mesures de gestion conservatoire

- Proscrire les amendements pour éviter l'eutrophisation
- Fauche tardive (idéalement en septembre sur les zones non productives), avec exportation des produits de coupe et maintien de secteurs fauchés et non fauchés durant l'été (bandes-refuges, petits îlots)
- Contrôle de l'extension des saules et autres ligneux

## FRENAIE ALLUVIALE ET SAULAIE BLANCHE

<p><b>Code NATURA 2000 :</b></p> <p><b>91E0*</b> : Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes de l'Europe tempérée et boréale (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)</p> <p><b>91E0*-1</b> : Saulaies arborescentes à Saule blanc</p>	<p><b>Code CORINE Biotopes :</b></p> <p>44.3</p> <p>44.13</p>
<p><b>Statut :</b></p> <p>Habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire</p>	<p><b>Typologie:</b></p> <p>Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens (sous-type 1 : <i>Salicion albae</i> et sous-type 11 : <i>Alnenion glutinoso-incanae</i>)</p>
<p><b>Surface : 278,02 ha</b></p>	<p><b>Couverture relative : 19,8 %</b> du site</p>



Canopée de Frênaie alluviale. Photographie prise à Marolles-sur-Seine. .  
© Biotope

## Description générale

Ces habitats occupent le lit majeur des cours d'eau (recouvert d'alluvions récentes et soumis à des crues plus ou moins régulières). On les retrouve en situation de stations humides, inondées périodiquement par la remontée de la nappe d'eau souterraine, ou en bordure de sources ou de suintements. On peut distinguer sur le site Natura 2000 deux types de formations végétales :

- Les frênaies alluviales (91E0\*)

La frênaie apparaît dans les secteurs les plus humides. La strate arborescente est dominée par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*). Les strates arbustives et herbacées se caractérisent par les espèces mésohygrophiles à hygrophiles (*Alnus glutinosa*, *Fraxinus angustifolia*, *Frangula alnus*, *Carex pseudocyperus*, *Iris pseudacorus*...). Des faciès à aulnaie-frênaie apparaissent ponctuellement.

- Les saulaies arborescentes à Saule blanc (91E0\*-1)

La saulaie à Saule blanc constitue la formation arborescente la plus pionnière de cet habitat. Dominée par le Saule blanc (*Salix alba*), elle se développe sur des sables plus ou moins grossiers et subit des inondations fréquentes. Le Saule blanc est parfois accompagné d'espèces forestières telles que le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) ou d'espèces mésohygrophiles à hygrophiles telles que le Peuplier grisard (*Populus canescens*). Cet habitat peut également abriter le Peuplier noir (*Populus nigra*), espèce pionnière des ripisylves à bois tendres, dont le statut de conservation est aujourd'hui préoccupant (chenalisation des fleuves, manque de zones de régénérations favorables et appauvrissement génétique). Les strates arbustives et herbacées sont assez pauvres.

## Espèces caractéristiques

**Espèces de la frênaie alluviale :** Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*), Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Groseiller rouge (*Ribes rubrum*), Laîche des marais (*Carex acutiformis*).

**Espèces de la saulaie blanche :** Saule blanc (*Salix alba*), Baldingère (*Phalaris arundinacea*), Phragmite (*Phragmites australis*), Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), Consoude officinale (*Symphytum officinale*), Laîche des rives (*Carex riparia*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).

## Fonctions écologiques de l'habitat

- Maintien d'un microclimat favorable à la biodiversité aquatique (par l'ombrage apporté, les arbres diminuent la température en été, favorisent l'oxygénation de l'eau, réduisent le développement des algues...)
- Stockage et rétention des eaux
- Epuration des eaux
- Stabilisation des berges (réduction de l'érosion)
- Refuge pour la faune aquatique (racines)

## Dynamique naturelle

Ces formations sont relativement stables si les conditions d'inondations sont maintenues. Les formes plus développées peuvent voir apparaître l'installation des bois durs (chênes, ormes) et évoluer alors vers chênaie-frênaie alluviale.

## Etat de conservation

L'état de conservation se répartit de la façon suivante :

Etat de conservation	Bon	Moyen	Mauvais
Proportion sur le SIC	56,80%	27,10%	16,10%

La frênaie alluviale constitue l'habitat principal représenté parmi les formations du 91<sup>E0</sup>\*. Les menaces pesant sur son état de conservation sont l'exploitation du bois et le changement des conditions hydrauliques (diminution des remontées de nappe, inondations temporaires). Les saulaies blanches et les aulnaies n'apparaissent, quant à elles, que de manière très ponctuelle sur le site, et se trouvent souvent en mélange avec d'autres cortèges forestiers (fruticée, chênaie-frênaie...).

A noter néanmoins que les modifications des conditions hydrauliques peuvent conduire à l'évolution naturelle vers un habitat forestier d'intérêt communautaire à bois dur (Chênaie-frênaie alluviale - 91F0). A l'échelle du site, la préservation d'une mosaïque d'habitats forestiers, liée à une grande variété de conditions hydrauliques apparaît prioritaire.

## Localisation au sein du site Natura 2000

Cet habitat est largement répandu sur le site. On le retrouve ainsi sur l'ensemble des communes concernées par le périmètre Natura 2000.

Présence de l'habitat sur les communes du site Natura 2000

Commune	Surface (en ha)	Commune	Surface (en ha)
Balloy	3,53	La Tombe	0,92
Bazoches-les-Bray	2,22	Les Ormes-sur-Voulzie	11,09
Courcelles-en-Bassée	3,76	Marolles-sur-Seine	11,17
Egligny	5,73	Melz-sur-Seine	18,46
Everly	101,48	Montereau-Fault-Yonne	1,69
Gouaix	20,92	Mouy-sur-Seine	23,29
Grisy-sur-Seine	3,67	Noyen-sur-Seine	43,80
Hermé	1,18	Saint-Sauveur-les-Bray	11,00
Jaulnes	8,79	Villiers-sur-Seine	4,52

## Mesures de gestion conservatoire

- Préservation de la dynamique des cours d'eau (crues, profondeur de la nappe phréatique...)
- Eviter les aménagements lourds sur le lit majeur du fleuve (enrochement, seuils, décapage, labours, travaux forestiers...) pour conserver la structure du sol
- Gestion extensive : éviter les coupes à ras, favoriser la diversité des strates et des espèces, éviter les plantations, privilégier les espèces autochtones
- Maintenir une dynamique naturelle : îlots de vieillissements, vieux arbres, bois morts

<b>Code NATURA 2000 :</b> 91F0 : Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmenion minoris</i> )	<b>Code CORINE Biotopes :</b> 44.4
<b>Statut :</b> Habitat naturel d'intérêt communautaire	<b>Typologie:</b> Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves ( <i>Ulmenion minoris</i> )
<b>Surface : 672,2 ha</b>	<b>Couverture relative : 47,9 %</b> du site



Chênaie-frênaie alluviale. Photographie prise à Marolles-sur-Seine.

© Biotope

## Description générale

Il s'agit de formations à bois durs caractéristiques des plaines d'inondation des grands fleuves, qui occupent les zones en retrait au-dessus des saulaies-peupleraies. Elles représentent les forêts riveraines les plus mûres que l'on puisse observer au niveau des lits majeurs de nos cours d'eau.

Il s'agit d'un habitat de très grand intérêt patrimonial malgré son caractère non prioritaire (plus rare que les autres forêts riveraines du 91E0\* notamment).

La chênaie-frênaie présente une structure de végétation assez similaire à celle de la frênaie alluviale. Cependant, elle s'en distingue par l'abondance des espèces mésohygrophiles à mésophiles telles que le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), la Parisette (*Paris quadrifolia*), le Lierre grimpant (*Hedera helix*)...

## Espèces caractéristiques

Les essences caractéristiques sont les Frênes (*Fraxinus excelsior*, *Fraxinus angustifolia*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), les Ormes (*Ulmus laevis*, *Ulmus minor*), parfois le Peuplier noir (*Populus nigra*). Ces boisements abritent également la Vigne sauvage (*Vitis vinifera*).

## Fonctions écologiques de l'habitat

- Stockage et rétention des eaux
- Epuration des eaux
- Ressources alimentaires et zones de reproduction pour la faune (insectes xylophages, oiseaux, mammifères...)

## Dynamique naturelle

Il s'agit d'un habitat en fin de successions écologiques, stables dans le temps si les conditions d'inondations sont maintenues.

## Etat de conservation

L'état de conservation se répartit de la façon suivante :

Etat de conservation	Bon	Moyen	Mauvais
Proportion sur le SIC	47,90%	43,00%	9,10%

La Chênaie-frênaie alluviale est l'habitat communautaire le plus représenté sur le site (il constitue d'ailleurs la justification principale de la désignation du SIC). Les menaces principales pesant sur son état de conservation sont l'exploitation du bois et le changement des conditions hydrauliques (diminution des remontées de nappe, inondations temporaires).

## Localisation au sein du site Natura 2000

Cet habitat est largement répandu sur le site. On le retrouve ainsi la quasi totalité des communes concernées par le périmètre Natura 2000, notamment sur le territoire de la Réserve Naturelle (Gouaix, Everly), mais également en Bassée aval (Marolles-sur-Seine).

### Présence de l'habitat sur les communes du site Natura 2000

Commune	Surface (en ha)	Commune	Surface (en ha)
Balloy	9,83	La Tombe	33,72
Bazoches-les-Bray		Les Ormes-sur-Voulzie	2,11
Courcelles-en-Bassée	10,14	Marolles-sur-Seine	136,10
Egligny	11,24	Melz-sur-Seine	58,56
Everly	59,48	Montereau-Fault-Yonne	
Gouaix	134,83	Mouy-sur-Seine	22,20
Grisy-sur-Seine	19,14	Noyen-sur-Seine	102,91
Hermé	18,71	Saint-Sauveur-les-Bray	6,59
Jaulnes	36,08	Villiers-sur-Seine	7,45

## Mesures de gestion conservatoire

- Préservation de la dynamique des cours d'eau (crues, profondeur de la nappe phréatique...)
- Limitation des aménagements lourds sur le lit majeur du fleuve (enrochement, seuils, décapage, labours, travaux forestiers...) pour conserver la structure du sol
- Gestion extensive : interdire les coupes rases, favoriser la diversité des strates, éviter les plantations, privilégier les espèces autochtones
- Maintien d'une dynamique naturelle : îlots de vieillissements, vieux arbres, bois morts
- Conservation des lianes (Vigne sauvage notamment), maintien des arbres supports, maintien de secteurs en taillis sous futaie

## IV.1.2 Autres habitats naturels du site Natura 2000

Cf. Atlas cartographique : Carte n° 8. Cartographie des habitats naturels

Les autres habitats décrits ne relevant pas de la Directive Habitats sont présentés dans cette partie. Ils représentent environ 410 ha, soit moins de 30 % de la superficie totale du site.

### ★ *Eau libre*

Code Corine BIOTOPES 22.1

Cet habitat est essentiellement représenté par un plan d'eau issu d'une ancienne exploitation de sables et graviers sur la commune de Gouaix, et par le passage de la Seine au niveau de Noyen-sur-Seine. La végétation aquatique est absente en raison de la profondeur et des berges abruptes.

### ★ *Roselière et magnocariçaie*

Codes Corine BIOTOPES 53.1 et 53.2

Quatre types de roselières sont présents sur le site Natura 2000 :

- - La Roselière à *Phragmites australis* (Code Corine BIOTOPES 53.11)
- - La roselière à *Typha latifolia* (Code Corine BIOTOPES 53.13)
- - La roselière à *Glyceria maxima* (Code Corine BIOTOPES 53.15)
- - La roselière à *Phalaris arundinacea* (Code Corine BIOTOPES 53.16)

Ces roselières sont des habitats quasi monospécifiques, présentant, sur certains secteurs, un intérêt pour la flore (Grande douve). Ils constituent également des habitats très utilisés par certaines espèces de faune (fauvettes paludicoles, insectes, poissons en période de frai).

Les magnocariçaies sont des formations à grandes cypéracées des genres *Carex* et *Cyperus*. Elles se développent sur le flanc interne des roselières, de préférence sur les berges inondées, et peuvent abriter des espèces patrimoniales comme la Grande douve (*Ranunculus lingua*), protégée au niveau national et présente sur la commune de Noyen-sur-Seine.

### ★ *Friche mésophile à mésohygrophile*

Code Corine BIOTOPES 87.1

Les friches mésophiles à mésohygrophiles occupent les bords de chemins, les jachères, les espaces perturbés. Ces habitats sont dominés par des plantes communes mais peuvent également accueillir des populations de Violette élevée (*Viola elatior*), protégée au niveau national, et de Sangisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*), protégée en Ile-de-France.

★ **Végétation des coupes forestières**

Code Corine BIOTOPE 31.8D

Ces formations végétales apparaissent suite aux coupes forestières. Elles sont composées d'espèces ubiquistes (Fraisier des bois (*Fragaria vesca*), Millepertuis à quatre angles (*Hypericum tetrapterum*), Galéopsis tétrahit (*Galeopsis tetrahit*)...) et d'espèces de friches (Erigeron du Canada (*Conyza canadensis*), Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*), Cirse vulgaire (*Cirsium vulgare*)...).

★ **Fruticée alluviale**

Code Corine BIOTOPES 31.811

Il s'agit de formations arbustives jeunes de reprise forestière sur des exploitations récentes ou des taillis denses. Elles sont composées de Viorne obier (*Viburnum opulus*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Saule cendré (*Salix cinerea*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*)...

★ **Saulaie arbustive**

Code Corine BIOTOPES 44.12

Cette végétation arbustive, dominée par le Saule des vanniers (*Salix viminalis*), se développe principalement sur des terrains remaniés au sein des extensions récentes du site Natura 2000, sur les communes de Gouaix et Hermé.

★ **Aulnaie marécageuse**

Code Corine BIOTOPES 44.91

Il s'agit d'une formation marécageuse à Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). Cet habitat est présent uniquement sur la commune de Noyen-sur-Seine.

★ **Hêtraie**

Code Corine BIOTOPES 41.1

Un boisement de Hêtre (*Fagus sylvatica*) est présent sur la commune de Noyen-sur-Seine. Il résulte de plantations en lignes.

★ **Plantations de peupliers**

Code Corine BIOTOPES 83.3211

Des parcelles de boisements alluviaux ont été remplacées par des plantations de Peupliers. Au niveau de la strate herbacée, des végétations de mégaphorbiaies mésotrophes peuvent se développer, malgré une typicité et un état de conservation parfois dégradé.

★ *Autres plantations*

Code Corine BIOTOPES 83. 325

D'autres plantations ont également été réalisées sur le site Natura 2000 (plantations de conifères à Everly, et quelques plantations de feuillus).

★ *Jardins, parcs*

Code Corine BIOTOPES 85.3

Quelques jardins de propriétaires privés sont présents sur le site Natura 2000. Ils représentent néanmoins de très faibles surfaces.

★ *Cultures*

Code Corine BIOTOPES 82.1

Les grandes cultures sont dominées par le blé, l'orge, le maïs et le colza. Elles sont notamment présentes sur le territoire de la Réserve Naturelle.

## Synthèse des habitats présents sur le SIC

Le tableau suivant présente l'importance de chaque habitat recensé.

Synthèse des habitats présents sur le territoire du site Natura 2000					
Habitat	Code CORINE BIOTOPES	Code Natura 2000	Surface totale (en ha)	Pourcentage de couverture du SIC	Mentionné au FSD
Eau libre	22.1		14,83	1,1%	
Eau stagnante et végétation aquatique associée	22.13 x 22.42	3150-1	17,32	1,2%	Non
Eau faiblement courante et végétation aquatique associée	22.13x (22.41 & 22.421)	3150-4	11,32	0,8%	Non
Tapis de Nénuphars	22.411		0,02	0,0%	
Tapis immergé de Characées	22.44	3140-1	0,07	0,0%	Non
Fruticée alluviale	31.811		121,72	8,7%	
Végétation des coupes forestières	31.8D		6,92	0,5%	
Pelouse sèche du Mesobromion erecti	34.3225	6210-22	2,30	0,2%	Oui
Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne	37.1	6430-1	9,67	0,7%	Oui
Prairie mésohygrophile	37.21		0,42	0,0%	
Prairie à Agropyre et Rumex	37.24		0,32	0,0%	
Prairie humide à Molinie	37.31	6410-1	3,33	0,2%	Oui
Mégaphorbiaie eutrophe du bord des eaux	37.71	6430-4	2,00	0,1%	Oui
Pâturage mésophile	38.1		0,13	0,0%	
Prairie mésophile de fauche	38.2	6510	0,77	0,1%	Non
Hêtraie	41.1		1,98	0,1%	
Saulaie arbustive	44.12		3,77	0,3%	
Saussaies à Osier et Salix triandra	44.121		0,05	0,0%	
Saulaie arborescente à Saule blanc	44.13	91E0*-1	4,67	0,3%	Oui
Frênaie alluviale	44.3	91E0*	273,35	19,5%	Oui
Chênaie frênaie alluviale	44.4	91F0	668,70	47,6%	Oui
Aulnaie marécageuse	44.91		1,75	0,1%	
Saulaie marécageuse	44.92		4,29	0,3%	
Roselière à Phragmites australis	53.11		11,65	0,8%	
Typhaie	53.13		0,02	0,0%	
Végétation à Glyceria maxima	53.15		0,05	0,0%	

## Synthèse des habitats présents sur le territoire du site Natura 2000

Habitat	Code CORINE BIOTOPES	Code Natura 2000	Surface totale (en ha)	Pourcentage de couverture du SIC	Mentionné au FSD
Roselière à <i>Phalaris arundinacea</i>	53.16		4,85	0,3%	
Magnocariçaie	53.2		2,57	0,2%	
Culture	82.1		105,51	7,5%	
Plantations	83.3		0,42	0,0%	
Plantations de conifères	83.31		1,56	0,1%	
Plantations d'arbres feuillus	83.32		1,88	0,1%	
Plantations de peupliers	83.3211		75,06	5,3%	
Autres plantations d'arbres feuillus	83.325		0,75	0,1%	
Petit bois, bosquets	84.3		1,77	0,1%	
Jardin, parc	85.3		3,43	0,2%	
Friche mésophile à mésohygrophile	87.1		43,09	3,1%	
Zones rudérales	87.2		0,33	0,0%	
Sol nu et bâti	Sol nu et bâti		5,11	0,4%	
<b>TOTAL</b>			<b>1404</b>	<b>100%</b>	

### IV.1.3 Espèces végétales patrimoniales

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été rencontrée sur le site. Cependant, plusieurs espèces protégées au niveau national ou régional ont été observées lors des prospections de terrain.

Ces espèces n'ont pas fait l'objet d'inventaires spécifiques et sont signalées ici pour information. Les données recueillies lors des prospections sur le terrain sont complétées par des données bibliographiques issues du plan de gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée (données historiques de 1989 à 2004).

#### Liste des espèces végétales protégées observées ou mentionnées sur le territoire du SIC

Nom scientifique	Nom français	Rareté Ile-de-France	Niveau de protection	Type d'habitat sur le site	Code Natura 2000
<i>Allium angulosum</i>	Ail anguleux	TR	PR	Prairie à Molinie	6410-1
<i>Baldellia ranunculoides</i>	Flûteau fausse-renoncule	R	PR		
<i>Dianthus superbus</i> subsp. <i>Superbus</i>	Œillet superbe	NRR	PN	Prairie à <i>Dianthus superbus</i> à l'Est de la RNN	6410-1, 6510, 6430-1
<i>Gratiola officinalis</i>	Gratiolle officinale	TR	PN	Prairie à Molinie	6410-1

Liste des espèces végétales protégées observées ou mentionnées sur le territoire du SIC

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom français</i>	<i>Rareté Ile-de-France</i>	<i>Niveau de protection</i>	<i>Type d'habitat sur le site</i>	<i>Code Natura 2000</i>
<i>Inula britannica</i>	Inule des fleuves	R	PR	Prairie à Molinie/mégaphorbiaie	6410-1/6430-1
<i>Lathyrus palustris</i>	Gesse des marais	R	PR		
<i>Leersia oryzoides</i>	Faux-riz	TR	PR		
<i>Orchis laxiflora</i> subsp. <i>Palustris</i>	Orchis des marais	TR	PR		
<i>Ranunculus lingua</i>	Renoncule grande-douve	AR	PN	Roselière/magnocariçaie	
<i>Sisymbrella aspera</i> subsp. <i>Aspera</i>	Cresson rude	TR	PR		
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Sanguisorbe officinale	AR	PR	Prairie à Molinie/mégaphorbiaie/friches herbacées	6410-1/6430-1
<i>Viola elatior</i>	Violette élevée	R	PN		
<i>Stellaria palustris</i>	Stellaire glauque	R	PR		
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	AC	PR	Chênaie-frênaie/Frênaie alluviale	91F0/91E0*
<i>Vitis vinifera</i> subsp. <i>Sylvestris</i>	Vigne des bois	R	PN		
<i>Utricularia australis</i>	Utriculaire citrine	AR	PR	Eaux stagnantes et végétations aquatiques associées	3150-1

*En gras* : espèces recensées en 2009 et 2010 sur le site.

*Rareté Ile-de-France* : TR : Très Rare ; R : Rare ; NRR : Non Revue Récemment dans la région ; AR : Assez Rare ; AC : Assez Commun.

*Niveau de protection* : PN : Protection Nationale ; PR : Protection Régionale.

Fichier réalisé par G. ARNAL & al. Il a été établi sur 107 sites (1 site = plus de 200 espèces et moins de 10 m<sup>2</sup> en moyenne) et environ 30 000 données (actualisation des raretés le 11 novembre 1994) - version d'avril 2000

La Bassée abrite également de très nombreuses espèces patrimoniales non protégées qui n'ont pas fait l'objet d'un recensement spécifique dans le cadre de l'étude.

## IV.2 Poissons

---

Cf. Annexe 2 : Méthodologies d'inventaire utilisées pour la réalisation du diagnostic écologique

Cf. Atlas cartographique : Carte n° 11 : Cartographie des habitats d'espèces piscicoles d'intérêt communautaire

### IV.2.1 Les espèces d'intérêt communautaire

Parmi les espèces inventoriées, quatre espèces sont d'intérêt communautaire, c'est-à-dire, citées en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore. Il s'agit :

- de la Bouvière (*Rhodeus amarus*) ;
- du Chabot (*Cottus gobio*) ;
- de la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) ;
- de la Loche de rivière (*Cobitis taenia*).

#### La Bouvière (*Rhodeus amarus*)

La Bouvière est un poisson affectionnant les eaux stagnantes ou lentes pourvues en végétation hydrophile. Son cycle de reproduction est dépendant de la présence de mollusques bivalves (genres *Unio* et *Anodonta*). La femelle dépose ses ovocytes à l'aide de son ovipositeur au sein de la cavité branchiale du mollusque lamelibranche. La moule va alors jouer le rôle d'incubateur et permettre par son déplacement dans les eaux plus profondes, la survie de la ponte lors de périodes de sécheresse. Cette symbiose est également bénéfique au bivalve, notamment pour sa répartition au sein du biotope, par fixation de ses larves sur les juvéniles de bouvières.

La présence de bivalves en quantité sur certains secteurs et l'observation directe d'individus adultes sur des portions du réseau hydrographique moins courantes corroborent les résultats des pêches effectués par l'ONEMA et la F.P.P.M.A. 77. L'espèce a ainsi pu être capturée :

- Sur la Seine au niveau de la commune de Jaulnes : 1 individu en 2008 sur les 3 stations pêchées.
- Sur la Seine à La Motte-Tilly, station n° 03100046 : 15 individus entre 1993 et 1997,
- Sur la Seine à Nogent-sur-Seine, station n° 03100002 : 210 individus entre 1989 et 1997,
- Sur la Seine à Hermé, station n° 03770048 : 26 individus en 1989
- Sur la Seine à Grisy-sur-Seine : 3 individus en 2007

Des observations directes ont principalement été réalisées sur les secteurs suivants :

- Les boucles du Vezoult,
- La grande Noue d'Hermé sur sa partie centrale,
- La Grande Noue de Neuvry,
- La Vieille Seine sur la commune de Marolles sur Seine.

Au vu des informations collectées, la Bouvière semble bien représentée sur les cours d'eau du SIC.



A gauche :

Valves d'*Unio Pictorum* © BIOTOPE

Zone à hydrophytes sur la commune de Melz  
sur Seine © BIOTOPE

[Photos prises sur le site](#)

A droite : Bouvière © BIOTOPE

## Le Chabot (*Cottus gobio*)

Le Chabot est un poisson de cours d'eau frais, présentant une préférence pour les faciès de type radier ou plat courant avec une granulométrie grossière (cailloux, graviers, sables). Il est présent sur les faciès possédant ces caractéristiques au niveau du site Natura 2000 et notamment sur le territoire de la Réserve Naturelle.

Le Chabot a été contacté à plusieurs reprises mais souvent en faibles effectifs lors des prospections de terrain.

Les données des pêches électriques effectuées à proximité du site par l'ONEMA reflètent cette tendance malgré un biais du fait de prélèvements effectués principalement sur le cours de la Seine où les conditions sont moins optimales pour cette espèce.

On notera cependant quelques captures effectuées lors de diverses pêches électriques :

- Sur la Seine au niveau de la commune de Jaulnes : 13 individus en 2008 sur les 3 stations pêchées.
- Sur la Seine à La Motte-Tilly, station n° 03100046 : 6 individus entre

1993 et 1997,

- Sur la Seine à Nogent-sur-Seine, station n° 03100002 : 1 individu entre 1989 et 1997,
- Sur la Seine à Hermé, station n° 03770048 : 1 individu en 1989

Les faciès favorables à sa présence (radiers et plats courants pierreux) sont pourtant bien représentés sur le périmètre du site notamment sur les portions suivantes :

- La Grande Noue d'Hermé ;
- La Vieille Seine en partie amont (Melz sur Seine) et aval (Marolles sur Seine) ;
- La Grande Noue de Neuvry ;
- La Vidée du Rossignol.

Au vu des informations, le Chabot est représenté en faibles effectifs sur les cours d'eau du SIC.



A gauche :

Chabot © BIOTOPE

Zone de radier sur la vieille Seine © BIOTOPE

A droite : Zone de radier sur la Grande Noue d'Hermé au lieu dit du

Chêne de la Feuchelle © BIOTOPE

Photographies prises sur le site

## La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

La Lamproie de Planer est un poisson sédentaire. Elle occupe les radiers et plats courants au substrat sablo-gravillonneux. Du fait d'un stade larvaire long où la larve reste enfouie dans les sédiments, son observation directe est rare et se limite à la période de reproduction. La survie des géniteurs après la ponte se limite à 1-2 semaines.



Lamproie de Planer © BIOTOPE - Photographie prise hors site



Photo prise sur le site

Sa présence sur le site n'a jamais été validée par la capture d'individus lors de pêches électriques. Seule la capture d'un individu sur la Seine en 1994 sur la station de Nogent-sur-Seine n° 03100002, en amont du SIC, conforte son existence sur certains cours d'eau.

Au vu des habitats présents, elle est suspectée sur les tronçons suivants :

- La Grande Noue d'Hermé
- La Grande Noue de Neuvry
- La Vidée du Rossignol

Seules des pêches électriques menées sur ces secteurs permettront de préciser la situation de l'espèce sur le territoire du SIC.

Au vu des informations recueillies, la Lamproie de Planer pourrait être présente sur les cours d'eau du SIC.

## La Loche de rivière (*Cobitis taenia*)

La Loche de rivière est un poisson fréquentant les eaux à faible courant le long des rives. Elle demeure cachée dans les sédiments fins ou sous les pierres en période diurne.

Comme dans le cas de la Lamproie de Planer, sa présence à longtermes été suspectée sur le territoire du site Natura 2000 jusqu'à ce que des individus soient capturés par l'ONEMA et la F.P.P.M.A. 77 :

- Sur la Seine au niveau de la commune de Jaulnes : 1 individu en 2008 sur les 3 stations pêchées.
- Sur la Seine à La Motte-Tilly, station n° 03100046 : 2 individus entre 1993 et 1997,
- Sur la Seine à Nogent-sur-Seine, station n° 03100002 : 6 individus entre 1989 et 1997,
- Sur la Seine à Grisy-sur-Seine : 1 individu en 2007



A gauche : Loche de rivière © BIOTOPE

Loche de rivière sur fond sablo-vaseux avec graviers © BIOTOPE

A droite : Grande Noue d'Hermé au lieu dit « La Verpillotte » © BIOTOPE

Lors des prospections terrain, la Loche de rivière a été contactée sur la grande Noue d'Hermé au lieu dit « La Verpillotte ». Potentiellement, elle pourrait également être présente sur :

- La Grande Noue de Neuvry
- La Vidée du Rossignol
- La Vieille Seine sur la commune de Marolles sur Seine

Au vu des informations recueillies, la Loche de rivière semble présente en très faibles effectifs sur les cours d'eau du SIC.

## Présentation des espèces d'intérêt communautaire observées ou présentes avec de fortes potentialités

---

*Cf. fiches synthétiques ci-après*

•

# La Bouvière

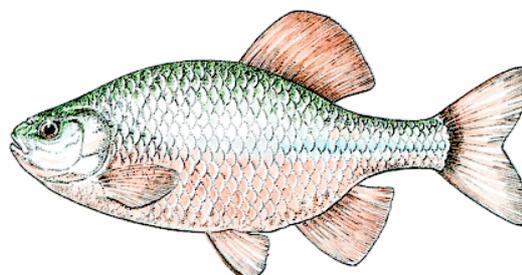
## *Rhodeus sericeus ssp. amarus* (Pallas, 1776)

Code Natura 2000 : 1134

- Classe : Poissons
- Ordre : Cypriniformes
- Famille : Cyprinidés

### Statut et Protection

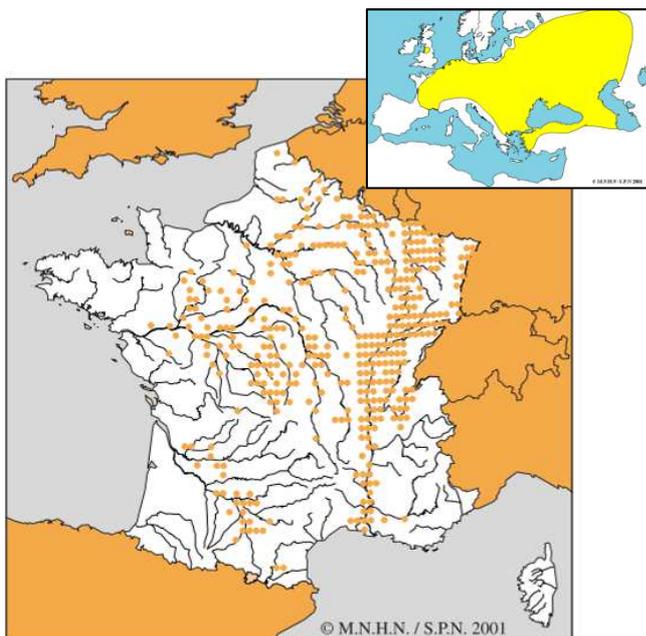
- Liste rouge nationale : Vulnérable, biotope à protéger (arrêté du 08.12.1988)
- Directive Habitats : Annexe II
- Convention de Berne : Annexe III
- Liste rouge mondiale (UICN) : Vulnérable
- Protection des zones de frayères, de croissance et d'alimentation : Décret du 25 mars 2008



Source : dessin de Victor Nowakowski, extrait de l'Inventaire de la faune menacée de France, Nathan-MNH, Paris, 1994.

### Répartition en France et en Europe

L'espèce est présente dans le centre et l'est de l'Europe. En France, on la rencontre dans la partie amont de la Loire, sur l'Allier, la Braye, le Rhône, le Rhin et la Seine.



Source : KEITH P. & J. ALLARDI (2001)

### Description de l'espèce

La Bouvière est un petit poisson au corps court (50 à 80 mm), haut et comprimé latéralement, pour un poids de 10 à 20 g. Les écailles sont grandes et ovales. La ligne latérale est incomplète. De coloration gris-verdâtre, les flancs sont argentés, le ventre est jaunâtre et l'on observe une bande vert-bleu sur les flancs. Lors de la reproduction, les mâles ont une coloration irisée rose-violacé. Un individu vit de 2 à 5 ans. Cette espèce est parfois confondue avec d'autres petits Cyprinidés.

### Biologie et Ecologie

**Activité** : la Bouvière est une espèce diurne qui vit en bancs sur des fonds sableux ou limoneux dans des eaux peu courantes ou stagnantes. Elle fréquente les herbiers aquatiques.

**Régime alimentaire** : l'espèce est phytophage (algues vertes, algues filamenteuses et diatomées).

**Reproduction** : la reproduction se déroule entre avril et août à une température de 15 à 21 °C. Les œufs sont ovales et contiennent une réserve vitelline importante. La femelle en dépose une quarantaine au moyen d'un tube de ponte (ovipositeur) dans le siphon exhalant d'un bivalve (moule du genre *Unio* ou *Anodonta*) ; cette reproduction est dite «ostracophile». Les œufs sont oxygénés par les courants de filtration de la moule. La présence de l'espèce est donc étroitement liée à celle de ces Mollusques bivalves.

### Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En France, les effectifs de l'espèce semblent stables mais son aire de répartition est très fragmentée. Elle est absente de la Bretagne et au sud d'une ligne allant de la Charente au Massif central.

### Menaces potentielles

Une régression des Mollusques bivalves hôtes semble être la menace principale qui pèse sur ce petit poisson. La consommation de ceux-ci par les ragondins (*Myocastor coypus*) est parfois signalée comme un facteur aggravant.

La disparition des annexes hydrauliques et des zones d'herbiers aquatiques peut expliquer également la réduction des populations.

## Informations spécifiques au site

### Localisation sur le site

Les observations de Bouvières (prospections 2010 ou pêches électriques antérieures) montrent une présence importante de l'espèce sur le site. Elle est notamment mentionnée en divers points de la Seine, mais également sur les noues d'Hermé et de Neuvry et sur les boucles du Vezoult.

### Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

La Bouvière se retrouve sur l'ensemble du réseau hydraulique. Elle fréquente préférentiellement les herbiers aquatiques et les annexes hydrauliques telles que les boucles du Vezoult sur la Seine. Pour sa reproduction, on la retrouve sur les secteurs fréquentés par les moules d'eau douces notamment au sein de la Vieille Seine sur la commune de Marolles-sur-Seine ou dans la Grande Noue d'Hermé.

### Mesures de gestion conservatoire

Les mesures suivantes peuvent être mises en place :

- Limiter la régression (assèchement, drainage, comblement, déconnexion) des annexes hydrauliques en les réalimentant en eau et en favorisant les zones d'herbiers aquatiques
- Conserver les populations de moules d'eau douces

### Origine des informations concernant le site

#### Consultations :

M. LAMARCHE, ONEMA.

Mme PINON, Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Seine et Marne.

#### Ouvrages :

BRUSLE, J. & J-P QUIGNARD, 2001. Biologie des poissons d'eau douce européens. Tec & Docs, Paris, 620 p.

ECOSPHERE, 2007. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1100798 dénommé « la Bassée », DIREN IDF, 248p.

KEITH P. & J. ALLARDI (coord.), 2001. Atlas des poisons d'eau douce de France. Patrimoines Naturels, 47 : 387 p

LAMARCHE S., 2004. Analyse de l'état des lieux et propositions de gestion pour un meilleur fonctionnement des noues d'Hermé et de Neuvry dans la réserve naturelle de la Bassée. Conseil Supérieur de la Pêche, Melun, 1 p.

LAMARCHE S. & MAROUSÉ J.-L., 1995. Etude hydrobiologique et piscicole de la boucle du Vezoult (Noyen-sur-Seine, Seine-et-Marne). Conseil Supérieur de la Pêche, Compiègne, 15 p.

Données des pêches électriques réalisées par l'ONEMA et la F.P.P.M.A.77 entre 1989 et 2009.

Fiches espèces NATURA 2000 : <http://natura2000.ecologie.gouv.fr>

# Le Chabot

## *Cottus gobio* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1163

- Classe : Ostéichtyens
- Ordre : Scorpaéniformes
- Famille : Cottidés

### Statut et Protection

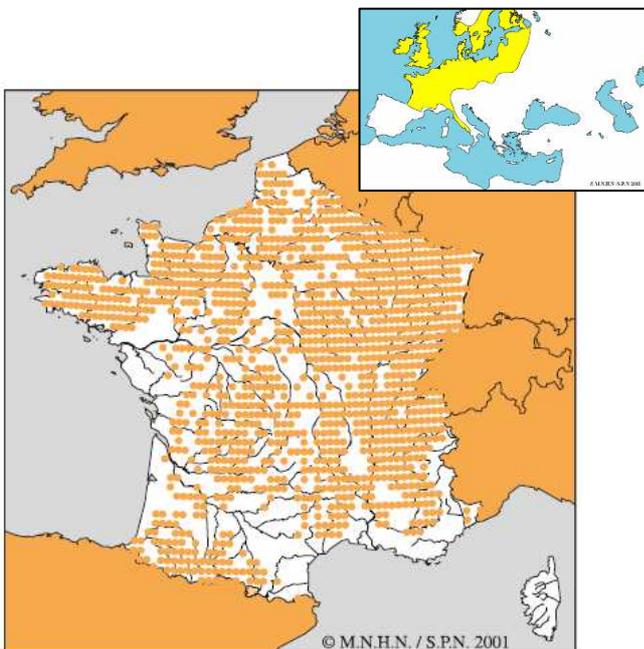
- Directive Habitats : annexes II et IV
- Protection des zones de frayères, de croissance et d'alimentation : Décret du 25 mars 2008



### Répartition en France et en Europe

Espèce répandue dans toute l'Europe, (surtout au Nord des Alpes), jusqu'au fleuve Amour vers l'Est (Sibérie). Absente en Irlande et en Ecosse, dans le sud de l'Italie et n'existe en Espagne que dans le val d'Aran aux sources de la Garonne.

Répartition très vaste en France. Manque en Corse, dans le Roussillon, l'Orb, l'Argens, le Gapeau, la Nivelle et la Bidassoa. Sa distribution est néanmoins très discontinue, notamment dans le midi où se différencient des populations locales pouvant atteindre le statut de sous-espèce ou d'espèce (cf. Chabot du Lez, *Cottus petiti*).



Source : KEITH P. & J. ALLARDI (2001)

### Description de l'espèce

Petit poisson de 10-15 cm au corps en forme de massue, épais en avant avec une tête large et aplatie (le tiers de la longueur totale du corps). Sa tête est fendue d'une large bouche terminale supérieure entourée de lèvres épaisses, portant 2 petits yeux haut placés. Le Chabot pèse environ une dizaine de grammes.

Le dos et les flancs sont gris-brun avec souvent 3 ou 4 larges bandes transversales foncées. En période de frai, le mâle est plus sombre que la femelle et sa première nageoire dorsale, également plus sombre, est ourlée de crème.

Les écailles sont minuscules et peu apparentes. La ligne latérale est bien marquée, soutenue par deux rangées de pièces dures qui la rendent sensible au toucher. Les nageoires pectorales sont très grandes, étalées en éventail. La première dorsale, petite, est suivie d'une seconde beaucoup plus développée. Le Chabot ne possède pas de vessie natatoire. L'opercule est armé d'un gros aiguillon courbé.

### Biologie et Ecologie

#### Activité :

Territorial sédentaire, il se cache le jour parmi les racines et les pierres. Il ne sort qu'au crépuscule pour chercher sa nourriture.

#### Régime alimentaire :

Il chasse à l'affût de petites proies : larves d'insectes et autres organismes benthiques (du fond des eaux).

#### Reproduction :

La reproduction a lieu en mars/avril. Le mâle prépare un petit nid, ventile et protège les œufs durant toute l'incubation (20 jours à 12°C).

#### Caractères écologiques :

L'espèce affectionne les eaux fraîches et turbulentes, peu profondes et très bien oxygénées (zone à Truite). Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement des populations de Chabot.

### Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'intérêt patrimonial du Chabot est essentiellement lié à son caractère de bio-indicateur d'une très bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques. L'espèce n'est pas globalement menacée, mais ses populations locales le sont souvent par la pollution, les recalibrages ou les pompages. Ainsi il est à craindre que certaines variantes méridionales aient déjà été éradiquées des sources qui constituent leur dernier retranchement en climat méditerranéen.

## Menaces potentielles

L'espèce est très sensible à la modification des paramètres du milieu, notamment le ralentissement des vitesses du courant, l'augmentation de la lame d'eau (barrages, embâcle), les apports de sédiments fins, le colmatage des fonds, l'eutrophisation, les vidanges de plans d'eau ...

La pollution de l'eau par divers polluants d'origine agricole (herbicides, pesticides, engrais ...), industrielle ou urbaine entraîne des accumulations de résidus toxiques qui provoquent la baisse de fécondité, la stérilité ou la mort des individus.

Un alevinage important en Truites peut entraîner sa raréfaction (prédation importante).

## Informations spécifiques au site

### Localisation sur le site

Le Chabot est bien réparti sur l'ensemble du site « la Bassée ». La morphologie des annexes hydrauliques (plat courant) et la présence de fonds à granulométrie diversifiée (sable, graviers, pierres) ont permis à cette espèce de coloniser l'ensemble du réseau hydrographique. A proximité du site, des pêches électriques organisées par l'ONEMA et la F.P.P.M.A. 77 l'ont mis en évidence sur la Seine à hauteur des communes de Jaulnes et Hermé notamment. Les prospections de terrain ont confirmé sa présence au sein de la Grande Noue d'Hermé, la Grande Noue de Neuvry et la Vieille Seine en aval du site.

### Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Les annexes hydrauliques situées au sein de la Réserve Naturelle, ainsi que la vieille Seine à hauteur de la commune de Marolles-sur-Seine présentent des milieux aux fortes potentialités pour le Chabot. Les secteurs de radiers, plats courants en eaux douces et oxygénées sont particulièrement recherchés.

### Mesures de gestion conservatoire

Les mesures suivantes peuvent être mises en place :

- Mise en place de bandes enherbées en bordure de cours d'eau afin de limiter l'apport de matières en suspension
- Limitation de la pollution des eaux
- Eviter d'altérer la dynamique hydraulique de la rivière par canalisation ou reprofilage
- Maintenir un débit constant notamment sur les secteurs très favorables
- Limiter les risques d'apport en éléments fins pouvant colmater les fonds (érosion liée au batillage notamment)

### Origine des informations concernant le site

#### Consultations :

M. LAMARCHE, ONEMA.

Mme PINON, Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Seine et Marne.

#### Ouvrages :

BRUSLE, J. & J-P QUIGNARD, 2001. Biologie des poissons d'eau douce européens. Tec & Docs, Paris, 620 p.

ECOSPHERE, 2007. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1100798 dénommé « la Bassée », DIREN IDF, 248p.

KEITH P. & J. ALLARDI (coord.), 2001. Atlas des poissons d'eau douce de France. Patrimoines Naturels, 47 : 387 p

LAMARCHE S., 2004. Analyse de l'état des lieux et propositions de gestion pour un meilleur fonctionnement des noues d'Hermé et de Neuvry dans la réserve naturelle de la Bassée. Conseil Supérieur de la Pêche, Melun, 1 p.

LAMARCHE S. & MAROUSÉ J.-L., 1995. Etude hydrobiologique et piscicole de la boucle du Vezoult (Noyen-sur-Seine, Seine-et-Marne). Conseil Supérieur de la Pêche, Compiègne, 15 p.

Données des pêches électriques réalisées par l'ONEMA et la F.P.P.M.A.77 entre 1989 et 2009.

Fiches espèces NATURA 2000 : <http://natura2000.ecologie.gouv.fr>

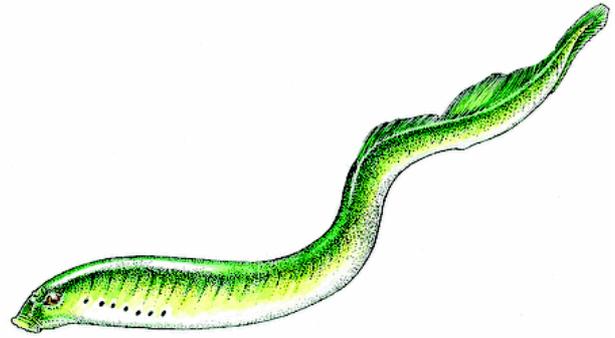
## La Lamproie de Planer *Lampetra planeri* (Bloch, 1784)

Code Natura 2000 : 1096

- Classe : Ostéichthyens
- Ordre : Pétromyzoniformes
- Famille : Pétromyzontidés

### Statut et Protection

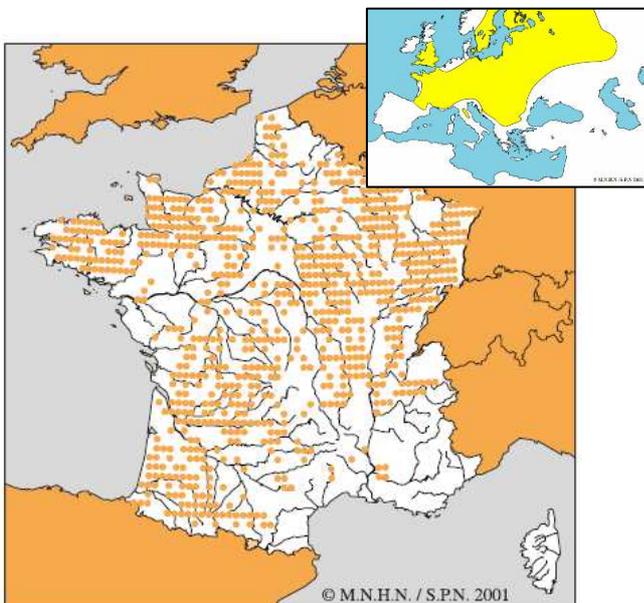
- Protection nationale : arrêté du 08.12.1988
- Liste rouge nationale : espèce vulnérable
- Directive Habitats : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe III
- Liste rouge européenne (UICN) : espèce vulnérable
- Protection des zones de frayères, de croissance et d'alimentation : Décret du 25 mars 2008



Source : dessin de Victor Nowakowski, extrait de l'Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992.

### Répartition en France et en Europe

L'espèce s'étend de l'Europe de l'Est et du Nord jusqu'aux côtes portugaises et italiennes. En France, elle est présente dans les rivières du nord et de l'est, en Normandie, Bretagne, Loire, Charentes, Dordogne, Garonne, Adour et certains affluents du Rhône.



Source : KEITH P. & J. ALLARDI (2001)

### Description de l'espèce

Le corps est anguilliforme lisse. Cette espèce est la plus petite espèce de lamproie présente en Ile-de-France. Le disque oral est étroit, bordé de larges papilles rectangulaires finement dentelées. Les adultes mesurent 12 à 20 cm. Le dos est bleu-vert, les flancs sont jaunes à jaunâtres et le ventre est blanc.

### Biologie et Ecologie

**Activité** : c'est une espèce d'eau douce non parasite, vivant dans les têtes de bassin et les ruisseaux.

**Régime alimentaire** : les larves se nourrissent en filtrant le microplancton apporté par le courant.

**Reproduction et cycle de développement** : la maturité sexuelle est atteinte à une taille de 90 à 105 mm, sans alimentation, après la métamorphose (septembre-novembre) et se poursuit jusqu'au printemps suivant. La reproduction se fait en mars-avril, dans des eaux comprises entre 8 et 10°C. Le nid de reproduction est façonné dans les graviers et le sable. Plus de 30 individus des deux sexes peuvent s'accoupler ensemble jusqu'à cent fois par jour. Il n'y a pas de survie post-reproduction. La fécondité est élevée (440 000 ovules/kg). Les larves restent en moyenne 6 ans dans le substrat.

### Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'espèce est relativement abondante en tête de bassin dans de nombreux ruisseaux mais avec des fluctuations marquées. Elle n'en reste pas moins difficile d'observation et sa répartition précise est encore mal connue sur l'ensemble du territoire français.

## Menaces et actions générales

Les principales causes de régression de l'espèce sont :

- Colmatage de ses zones de reproduction par une remise en suspension des sédiments (première cause d'échec de sa reproduction).
- Obstacles empêchant son libre accès aux mêmes zones (modification des faciès, ouvrages, création d'étangs).
- Pollution des eaux.
- Affaiblissement des débits naturels par des activités humaines.

Les actions générales pouvant être engagées pour cette espèce concernent l'amélioration ou la non-dégradation de son habitat :

- Limitation de la pollution des eaux
- Maintien d'un débit constant
- Limitation du lessivage des sols en hiver sur le bassin

## Informations spécifiques au site

### Localisation sur le site

La Lamproie de Planer est un poisson sédentaire. Sa présence est suspectée sur la Grande Noue d'Hermé, la Grande Noue de Neuvry et la Vidée du Rossignol. Aucune capture sur le site n'a cependant été réalisée sur le périmètre du site Natura 2000. Seule la capture d'un individu sur le Seine en 1994 sur la station de Nogent-sur-Seine (n°03100002), conforte son existence à proximité du site. Une recherche spécifique de cette espèce serait à mener lors de la période de reproduction afin d'évaluer la répartition des individus sur le réseau hydrographique et l'importance des populations.

### Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

L'espèce occupe préférentiellement les secteurs aux eaux claires, fraîches et bien oxygénées. Sur le site, les radiers, et plats courants au substrat sablo-gravillonneux sont particulièrement favorables. Ils permettent de répondre aux exigences de reproduction (espèce psammophile) et de croissance de l'espèce.

### Mesures de gestion conservatoire sur le site

Des mesures peuvent servir à améliorer la qualité d'habitat des adultes et des larves :

- Limiter le fractionnement des cours d'eau par les ouvrages infranchissables pour permettre la migration vers les zones de reproduction
- Maintenir un débit constant notamment sur les secteurs très favorables
- Limiter les réempoisonnements, notamment en carnassiers, sur les secteurs très favorables (risque de prédation)
- Limiter la pollution des eaux par les rejets d'origine domestique, industrielle ou agricole
- Limiter la pollution des sédiments
- Arrêter les modifications du profil du cours d'eau (recalibrage, fossés d'assainissement)
- Mettre en place des bandes enherbées en bordure de cours d'eau afin de limiter l'apport de MES

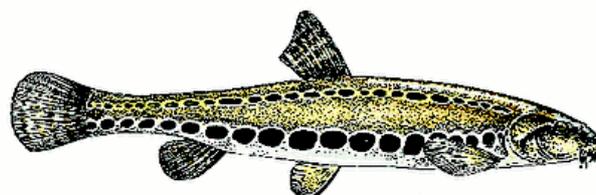
## La Loche de rivière ou Loche épineuse *Cobitis taenia* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1149

- Classe : Ostéichtyens
- Ordre : Cypriniformes
- Famille : *Cobitidae*

### Statut et Protection

- Protection nationale : Arrêté du 8 décembre 1988
- Directive Habitats : Annexe II
- Convention de Berne : Annexe III
- Statut en France : vulnérable
- Protection des zones de frayères, de croissance et d'alimentation : Décret du 25 mars 2008

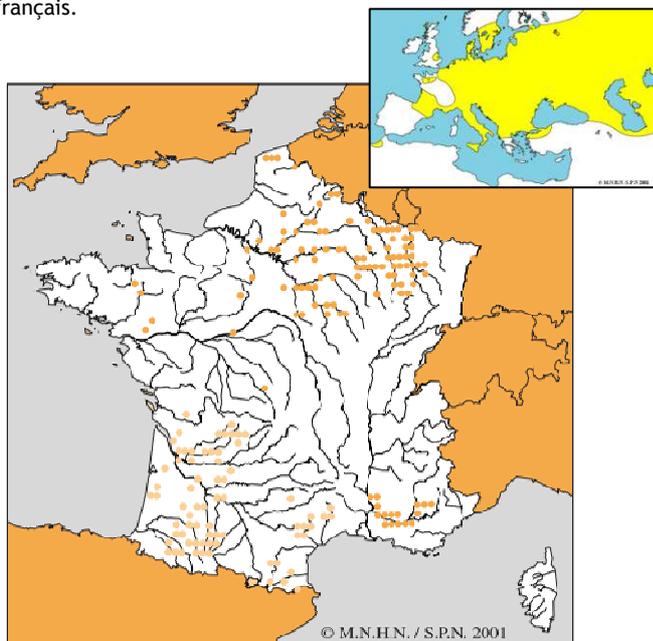


Source : Dessin de Victor Nowakowski, extrait de l'Inventaire de la faune de France, Nathan-MNH, Paris, 1992.

### Répartition en France et en Europe

Espèce répartie à travers toute l'Europe, à l'exception de l'Islande, de l'Irlande et d'une grande partie de l'Angleterre, de la Norvège et de la Suède au nord du 60e parallèle. Elle est également absente de la plus grande partie de la Finlande ainsi que des régions les plus septentrionales des continents européen et asiatique. Sa distribution s'arrête au bassin de la Lena. Dans le sud, on la trouve dans la pointe septentrionale de l'Afrique, en Italie et en Sicile, dans les bassins du Vardar et de la Mariça, et dans toute la Dalmatie. Elle est également absente de la pointe méridionale de la Grèce et de la Turquie, à l'exception des cours d'eau venant de l'ouest du pays, près du détroit du Bosphore et des Dardanelles.

L'espèce est répartie ponctuellement sur l'ensemble du territoire français.



### Description de l'espèce

- Tête étroite et pincée en avant ;
- Caudale à bord presque droit avec des angles arrondis ;
- Corps presque cylindrique (légèrement comprimé latéralement) et peu gluant ;
- Coloration de fond de sable ou brun clair, dos et flancs pointillés de brun foncé en séries longitudinales ;
- Ventre blanchâtre ;
- Présence d'une tache noire à la naissance de la caudale. Cette dernière étant décorée de quatre lignes de points noirs comme la dorsale ;
- Nageoires pectorales relativement plus longues, épaissies (écaille osseuse à la face interne chez le mâle) ;
- Taille : 8 à 12 cm, exceptionnellement 14, mâle le plus petit.

### Biologie et Ecologie

#### Activité :

L'espèce est crépusculaire, elle vit cachée le jour dans le sable ou la vase et hiverne dans la vase.

#### Régime alimentaire :

Elle se nourrit de petits invertébrés qu'elle trouve sur le fond (vers, petits crustacés, larves d'insectes) et de particules organiques.

#### Reproduction :

Elle fraie de fin avril à juillet avec des pontes multiples. Elle pond sur le sable, les racines des végétaux. Les œufs sont au nombre de 100 à 500 et mesurent 1 mm environ, ils éclosent en 8 jours à une température de 15°C.

#### Caractères écologiques :

La Loche de rivière aime les fonds sableux ou sablo-vaseux des milieux à courant lent. Elle est parfois abondante dans des eaux chargées en matières organiques.

### Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'espèce est peu commune sur le territoire français. Capturée accidentellement par les pêcheurs et souvent confondue avec la Loche franche (*Barbatula barbatula*), sa répartition reste mal connue.

## Menaces et actions générales

La pollution des rivières par des polluants chimiques est particulièrement néfaste au développement de l'espèce. Le curage des fonds ne lui est pas non plus favorable.

## Informations spécifiques au site

### Localisation sur le site

La présence de la Loche de rivière était suspectée sur le site Natura 2000. Les prospections menées en 2010 ont permis de valider sa présence sur la grande Noue d'Hermé. La présence d'habitats potentiels sur la grande Noue de Neuvry et la Vidée du Rossignol permettent de supposer sa présence également sur ces 2 secteurs.

### Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

Les pêches réalisées par l'ONEMA et la F.P.P.M.A. 77 démontrent une faible abondance de l'espèce au niveau de la Seine. Les annexes hydrauliques, de par leurs caractéristiques hydromorphologiques particulières sont cependant susceptibles d'abriter des populations plus importantes sur certains secteurs spécifiques. Des pêches menées sur la Grande Noue d'Hermé et le réseau hydrographique périphérique permettraient de préciser la répartition de l'espèce sur le site et son abondance. Des actions de gestion conservatoire des milieux aquatiques pourraient alors y être envisagées.

### Mesures de gestion conservatoire

Les mesures suivantes peuvent être mises en place :

- Limiter la pollution des eaux par les rejets d'origine industrielle ou agricole
- Eviter les opérations de curage

### Origine des informations concernant le site

#### Consultations :

M. LAMARCHE, ONEMA.

Mme PINON, Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Seine et Marne.

#### Ouvrages :

BRUSLE, J. & J-P QUIGNARD, 2001. Biologie des poissons d'eau douce européens. Tec & Docs, Paris, 620 p.

ECOSPHERE, 2007. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1100798 dénommé « la Bassée », DIREN IDF, 248p.

KEITH P. & J. ALLARDI (coord.), 2001. Atlas des poissons d'eau douce de France. Patrimoines Naturels, 47 : 387 p

LAMARCHE S., 2004. Analyse de l'état des lieux et propositions de gestion pour un meilleur fonctionnement des noues d'Hermé et de Neuvry dans la réserve naturelle de la Bassée. Conseil Supérieur de la Pêche, Melun, 1 p.

LAMARCHE S. & MAROUSÉ J.-L., 1995. Etude hydrobiologique et piscicole de la boucle du Vezoult (Noyen-sur-Seine, Seine-et-Marne). Conseil Supérieur de la Pêche, Compiègne, 15 p.

Données des pêches électriques réalisées par l'ONEMA et la F.P.P.M.A.77 entre 1989 et 2009.

Fiches espèces NATURA 2000 : <http://natura2000.ecologie.gouv.fr>

## IV.2.2 Peuplements piscicoles présents sur le territoire de la Bassée

Trente-deux espèces ont ainsi été recensées sur la Seine et ses annexes dans ou à proximité du site Natura 2000.

Espèces de poissons recensées sur l'aire d'étude			
Nom français	Nom latin	Nom français	Nom latin
Able de Heckel	<i>Leucaspis delineatus</i>	Grémille	<i>Gymnocephalus cernus</i>
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>
Brème	<i>Abramis brama</i>	Lote de rivière	<i>Lota lota</i>
Brème bordelière	<i>Blicca bjoerkna</i>	Perche	<i>Perca fluviatilis</i>
Brochet	<i>Esox lucius</i>	Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>
Carassin	<i>Carassius carassius</i>	Poisson-chat	<i>Ictalurus melas</i>
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio spp.</i>	Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>
Carpe cuir		Sandre	<i>Stizostedion lucioperca</i>
Carpe miroir		Silure glane	<i>Silurus glanis</i>
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	Spirlin	<i>Alburnoïdes bipunctatus</i>
Chevesne	<i>Leuciscus cephalus</i>	Tanche	<i>Tinca tinca</i>
Epinochette	<i>Pungitius pungitius</i>	Truite de rivière	<i>Salmo trutta</i>
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>
Goujon	<i>Gobio gobio</i>	Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>
		<b>Total</b>	<b>32</b>

Les prospections de terrain réalisées en 2010 ont permis d'observer : l'Ablette, le Chabot, la Bouvière, la Loche de rivière, le Chevesne, le Gardon, la Perche fluviatile, la Perche-soleil et le Goujon. Les milieux présents sur l'aire d'étude sont favorables aux autres espèces citées.

D'un point de vue quantitatif, les différentes pêches effectuées depuis 1989 permettent d'évaluer la représentativité de chaque espèce (en nombre d'individus) entre elles et ainsi de fournir une information sur l'abondance de chacune. Les résultats sont présentés dans le tableau page suivante.

ASPECT QUANTITATIF			
Nom vernaculaire	Indice d'abondance	Nom vernaculaire	Indice d'abondance
Able de Heckel*	Très faible	Hotu	Très faible
Ablette	Fort	Lamproie de Planer*	Très faible
Anguille	Moyen	Loche de rivière	Très faible
Barbeau fluviatile	Faible	Loche franche	Très faible
Bouvière	Moyen	Lote de rivière	Très faible
Brème	Moyen	Perche	Moyen
Brème bordelière	Moyen	Perche soleil	Moyen
Brochet	Moyen	Poisson-chat	Très faible
Carassin	Très faible	Rotengle	Très faible
Carpe commune Carpe cuir Carpe miroir	Très faible	Sandre	Très faible
Chabot	Très faible	Silure glane	Très faible
Chevesne	Moyen	Spirlin	Très faible
Epinochette	Très faible	Tanche	Très faible
Gardon	Fort	Truite de rivière	Très faible
Goujon	Moyen	Vairon	Très faible
Grémille	Très faible	Vandoise	Faible

\* : Seulement un individu d'Able de Heckel et un individu de Lamproie de Planer ont été recensés par l'ONEMA respectivement en 1995 et 1994, sur la Seine à Nogent-sur-Seine. La présence de ces espèces n'a pas été confirmée par d'autres captures.

En gras : espèces d'intérêt communautaire

0% à 1%	Très faible
de 1% à 2%	Faible
de 2% à 10%	Moyen
de 10% à 50%	Fort
de 50% à 100%	Très fort

Le site étant situé dans un contexte d'eau courante (site non fermé), il est nécessaire de tenir compte du fait que les données restent non exhaustives et sont susceptibles de varier en fonction des mouvements de populations. De plus, les annexes hydrauliques présentes au sein du site NATURA 2000 sont susceptibles, de par leur morphologie et régime hydraulique, d'accueillir en plus grand nombre certaines espèces faiblement représentées lors des captures en Seine.

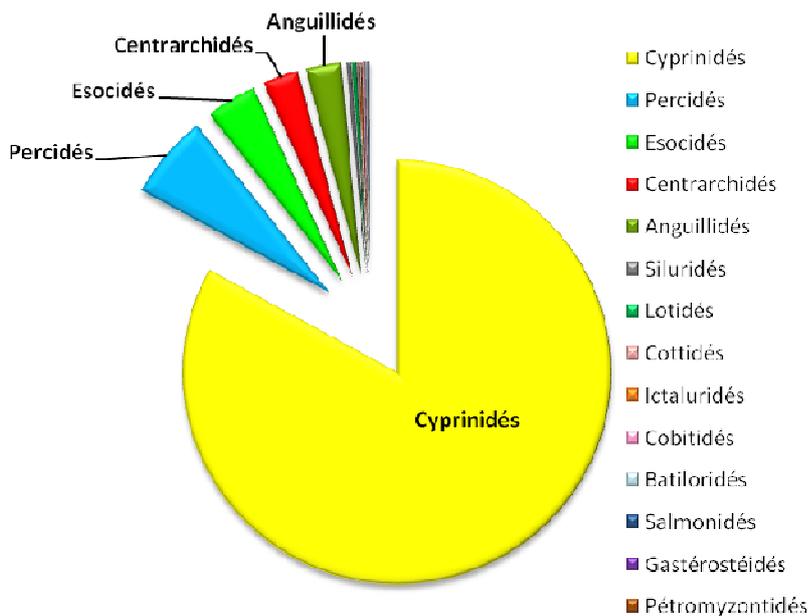
## Caractéristiques du peuplement piscicole

Quatorze familles sont représentées :

NOM VERNACULAIRE	EFFECTIF PECHE ENTRE 1989 ET 2009
Able de Heckel	1
Ablette	2104
Anguille	307
Barbeau fluviatile	199
<b>Bouvière</b>	255
Brème	345
Brème bordelière	275
Brochet	448
Carassin	3
Carpe commune	5
Carpe cuir	1
Carpe miroir	3
Chabot	21
Chevesne	1085
Epinochette	1
Gardon	4153
Goujon	761
Grémille	63
Hotu	86
Lamproie de planer	1
Loche de rivière	10
Loche franche	18
Lote de rivière	36
Perche	638
Perche soleil	313
Poisson chat	20
Rotengle	104
Sandre	47
Silure glane	42
Spirlin	51
Tanche	80
Truite de rivière	7
Vairon	1
Vandoise	168

Cyprinidés
Esocidés
Percidés
Siluridés
Anguillidés
Cottidés
Gastérostéidés
Batiloridés
Ictaluridés
Cobitidés
Salmonidés
Centrarchidés
Pétromyzontidés
Lotidés

*En gras : espèces d'intérêt communautaire*



Répartition des familles piscicoles recensées à proximité du site Natura 2000 de « La Bassée »

#### ★ *Les Cyprinidés*

Il s'agit de la famille la plus représentée avec 83 % des individus pêchés sur l'aire d'étude. Elles sont toutes omnivores et adoptent différentes stratégies d'alimentation comme le fouissage pour la Carpe et le Goujon ou le gobage pour les espèces de surfaces comme l'Ablette. Les petits cyprinidés ont un rôle primordial dans la chaîne trophique puisqu'ils constituent l'essentiel de l'alimentation des carnivores (poissons « fourrage »).

#### ★ *Les Percidés et Esocidés*

Les Percidés représentent en effectif la deuxième famille la plus représentée sur ce tronçon de Seine, suivi par les Esocidés, dont le brochet est le seul représentant.

Les quatre espèces de ces deux familles sont piscivores. Ils sont au sommet de la chaîne alimentaire ce qui en fait de bons éléments bioindicateurs.

Hormis la Grémille, les trois autres espèces que sont la Perche, le Sandre et le Brochet sont fortement recherchées par les pêcheurs sportifs. Soulignons que le Sandre est une espèce introduite en France depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

#### ★ *Les Anguillidés*

L'Anguille est carnivore et possède un large spectre alimentaire avec une tendance piscivore. Figurant sur la liste des espèces en déclin, elle fait l'objet de mesures de protection au niveau européen afin de reconstituer les populations. On considère que sa densité est fonction de la diversité d'habitats disponibles (enrochements naturels, branchages, racines...).

#### ★ *Les Centrarchidés*

Originnaire d'Amérique du Nord, la Perche soleil a été introduite en France au XIX<sup>ème</sup> siècle. Cette espèce est considérée comme nuisible en France.

Vivant dans les eaux peu profondes, peu turbides et envahies par la végétation, elle présente un régime alimentaire très diversifié (vers, crustacés, insectes, alevins et parfois petits poissons et autres vertébrés, ainsi que les œufs de poisson).

#### ★ *Les Siluridés*

Bien que présent (sous forme de fossile) dans le bassin du Rhône au Miocène (Keith et Allardi, 1997), le Silure glane est une espèce introduite en France, notamment en Alsace entre 1860 et 1885. Il pose régulièrement des problèmes de concurrence vis-à-vis d'autres espèces carnassières comme le Brochet. Cependant, des études récentes semblent montrer qu'il utiliserait une niche écologique vacante de super prédateur. Les adultes se nourriraient uniquement de gros poissons non chassés par les autres carnassiers.

#### ★ *Les autres familles :*

Les Lotidés : Représentés par la Lote de rivière, il s'agit d'une famille de prédateurs benthiques spéléophiles souvent nocturnes. La Lote est une espèce en régression car sensible à la pollution et aux aménagements hydrauliques qui suppriment ses sites de reproduction en rivière. Elle est considérée comme vulnérable en France.

Les Cottidés : Représentés par le Chabot, cette famille est fortement sensible à la pollution de son milieu. Le Chabot est d'ailleurs en net déclin dans de nombreuses rivières françaises.

Les Batiloridés : Représentés par la Loche franche. L'espèce aime les eaux claires et fraîches. Elle vit comme le chabot, cachée sous les pierres et se nourrit surtout de petites proies. Elle tolère bien les fonds couverts d'algues et un milieu eutrophe mais oxygéné.

Les Cobitidés : Représentés par la Loche de rivière. En régression sur le bassin de la Seine, c'est un bon indicateur de la qualité des eaux de par sa sensibilité aux substances polluantes dissoutes.

Les Ictaluridés : Représentés par le Poisson chat dont le caractère nuisible et colonisateur n'est plus à démontrer sur le bassin de la Seine.

Les Gastérostéidés : Représenté par l'Epinochette, poisson sédentaire, abondant dans les eaux peu profondes, lenticules et riches en végétation ; c'est souvent le dernier poisson des milieux en voie d'atterrissement.

Les Salmonidés : Représentés par la Truite de rivière ou Truite fario. Cette espèce est un bio-indicateur de la qualité des écosystèmes aquatiques et du fonctionnement des bassins versants.

Les Pétromyzontidés : Représentés par la Lamproie de Planer (une seule donnée datée de 1994). La Lamproie de Planer est plutôt présente dans les têtes de bassins versants et les ruisseaux, elle est sensible aux activités anthropiques.

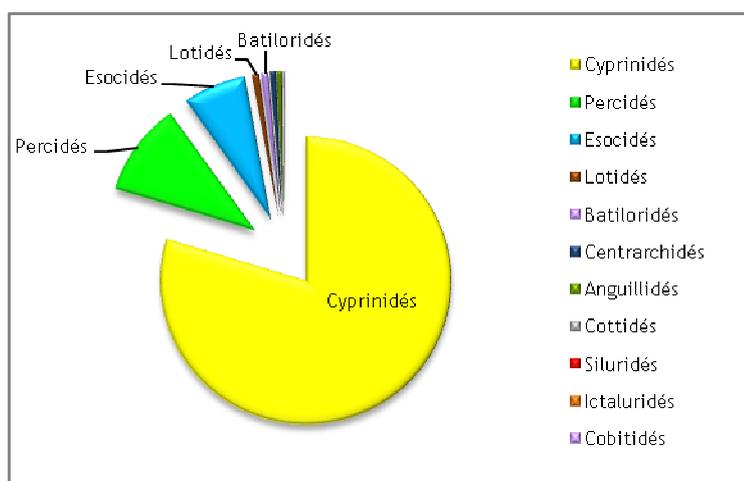
☞ Remarque :

Face à l'hétérogénéité des données d'un point de vue géographique et temporel, une analyse comparative des résultats de pêches antérieures et postérieures à 2000 a été effectuée afin d'évaluer l'évolution des peuplements piscicoles. Afin de limiter les biais entraînés par des divergences géographiques, seules les stations suivantes ont été conservées dans l'analyse :

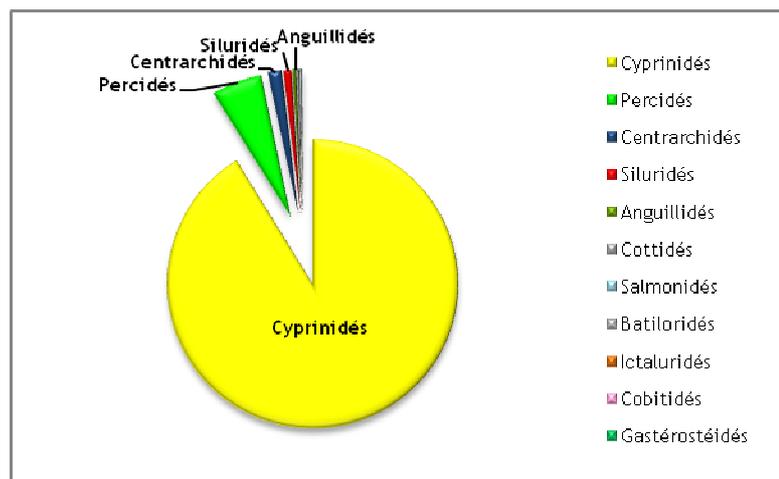
Sites pris en compte dans l'analyse		
Station	Période	Nombre d'opérations
<b>Avant 2000</b>		
Hermé, station n° 03770048	1989	1
Mouy-sur-Seine, station n° 03770049	1989	1
Jaulnes, station n° 03770076	1989	1
Noyen-sur-Seine, station n° 03770079	1989	1
Villiers-sur-Seine, station n° 03770080	1989	1
<b>Après 2000</b>		
Grisy-sur-Seine	2007	1
Données de la F.P.P.M.A. 77 de Jaulnes à Mouy-sur-Seine	2006 à 2009	-
Jaulnes	2008	3

La comparaison reste délicate puisque les conditions et la localisation des sites de pêche avant et après 2000 ne sont pas strictement les mêmes.

D'une manière générale, on observe après 2000, une augmentation des Cyprinidés et Centrarchidés avec une apparition des Siluridés au détriment principalement des Esocidés puis de toutes les autres familles. Cette tendance a été confirmée par des discussions avec les pêcheurs amateurs locaux.



Répartition des familles avant 2000 sur le site



Répartition des familles après 2000 sur le site

## Espèces envahissantes

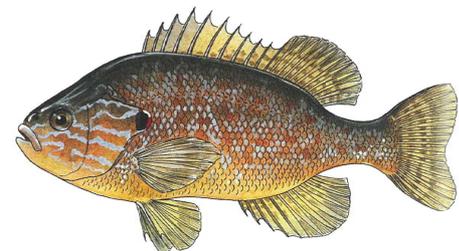
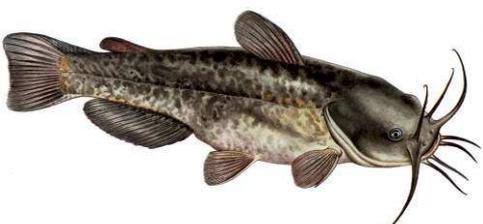
On peut signaler la présence de trois espèces pouvant entraîner des déséquilibres biologiques :

- La Perche soleil (*Lepomis gibbosus*)
- Le Poisson chat (*Ameiurus melas*) ;
- Le Silure (*Silurus glanis*).

Ces espèces ont été introduites pour deux raisons principales : l'aquariologie et l'halieutisme. Leurs faibles exigences en termes de qualité d'habitats les rendent prolifiques et peuvent concurrencer les espèces indigènes notamment au niveau des ressources alimentaires.

Dans le cas du Poisson chat, il peut également y avoir de fortes répercussions sur les pontes des autres espèces à cause de sa voracité et de son caractère opportuniste en matière d'alimentation. Fortement présent sur le bassin de la Seine, il est classé comme nuisible.

Au travers des pêches électriques réalisées par l'ONEMA et des observations effectuées sur le terrain, on note également l'existence d'une autre espèce considérée comme envahissante : l'Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*). Elle a été observée lors des prospections terrains sur la grande noue d'Hermé et sur la Noue de Neuvry.

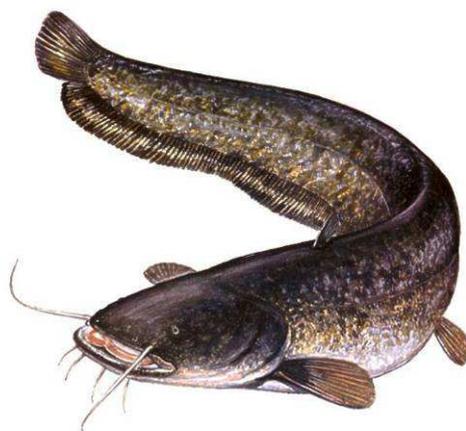


A gauche : Poisson chat © unpf

Perche soleil © unpf

A droite : Silure glane © unpf

Ecrevisse américaine © unpf



## IV.3 Insectes

Cf. Annexe 2 : Méthodologies d'inventaire utilisées pour la réalisation du diagnostic écologique

Cf. Annexe 4 : Listes des espèces d'insectes recensés sur le site Natura 2000

Cf. Atlas cartographique : Carte n° 12 : Insectes d'intérêt communautaire et habitats d'espèces

### IV.3.1 Les espèces d'intérêt communautaire

Parmi les six espèces d'intérêt communautaire signalées dans le FSD du site, seules deux ont été observées lors des prospections réalisées dans le cadre du DOCOB : la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*). Toutefois, compte tenu de la nature des milieux, de l'existence de données bibliographiques récentes et de l'état actuel des connaissances sur leur écologie, la présence d'une autre espèce d'insecte d'intérêt communautaire, le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), a pu être confirmée. La bibliographie existante a également permis de mettre en évidence la présence d'une nouvelle espèce d'intérêt communautaire sur le territoire du SIC : le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*).

Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le territoire du site						
	Nom scientifique	Nom français	Statut de Protection	Espèce citée au FSD du site « la Bassée »	Espèce déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France	Rareté IDF
Espèces observées en 2010	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Directive Habitats, annexe II	X		Assez commune
	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Directive Habitats, annexes II & IV Protection nationale	X	X	Très rare
Espèces citées dans la bibliographie	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Directive Habitats, annexe II	X		Assez rare
	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Directive Habitats, annexes II & IV Protection nationale		x	Très rare

La présence des trois autres espèces mentionnées par le FSD (le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), le Taupin violacé (*Limoniscus violaceus*) et le Pique-prune (*Osmoderma eremita*)) semble douteuse, notamment en raison de la quasi-absence d'habitats favorables à ces espèces.

#### ★ *Les odonates d'intérêt communautaire*

Une seule espèce de libellule inscrite à l'annexe II de la directive Habitats est citée au FSD: la **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*).

L'espèce est bien représentée en Bassée. Les données bibliographiques collectées montrent en effet une présence marquée de la Cordulie à corps fin sur les milieux favorables. Elle est ainsi notée sur les secteurs de Marolles-sur-Seine/La Tombe, Jaulnes, et sur une bonne partie du linéaire amont de la Seine. Les habitats favorables à la Cordulie, constitués de cours d'eau ou plans d'eau calmes bordés de végétation, sont bien représentés dans ce secteur de la vallée de la Seine, tant sur le territoire du SIC qu'en périphérie.

En 2010, elle a été observée à plusieurs reprises en lisière de boisement. En effet, les individus immatures s'éloignent souvent des points d'eau (où l'espèce se reproduit) pour chasser au cours de leur maturation sexuelle.

#### ★ *Les papillons d'intérêt communautaire*

Une seule espèce de papillon était signalée au FSD du site « La Bassée »: il s'agit de l'**Ecaille chinée** (*Euplagia quadripunctaria*). Cette espèce a été observée à une seule reprise, en-dehors du périmètre du site Natura 2000. Toutefois, cette espèce présente une grande valence écologique et est susceptible de fréquenter un éventail assez large de milieux sur le site. L'espèce est très certainement présente de manière plus prononcée dans la Bassée et il est probable qu'elle soit passée inaperçue au cours des prospections.

Cependant, l'intérêt patrimonial est moyen dans la mesure où l'espèce présente une importante aire de distribution et demeure commune.

**En fait, seule la sous-espèce *Euplagia quadripunctaria rhodonensis*, endémique de l'île de Rhodes, est menacée en Europe (LEGAKIS, 1997).**

Toutefois, il est probable que les populations de cette espèce soient en régression, du fait de la dégradation des habitats naturels et des nombreuses sources de pollution qui affectent la fécondité des insectes. Cependant, il n'existe pas d'étude spécifique sur cette espèce au niveau national.

Des citations récentes ont fait état de la présence d'une seconde espèce de Lépidoptère: le **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*) dans ce secteur. Cette espèce a été recherchée activement sur les milieux potentiellement favorables et les espaces où elle était signalée dans la bibliographie. Elle a en effet été mentionnée en 2005 sur la commune de Grisy-sur-Seine en limite de la Réserve Naturelle et du SIC (Parisot, 2005). Elle n'a néanmoins pas été observée lors des prospections réalisées en 2010. Le secteur reste cependant tout à fait favorable, en témoignent cette nouvelle observation réalisée au printemps 2011 sur ce même site (Observation M. Laprun, ANVL, comm. pers.).

L'espèce est également mentionnée en juin 2007 sur la commune de Melz-sur-Seine (Bureau d'étude CERE, dans le cadre d'une demande d'autorisation d'ouverture de carrière).

De plus, il est important de noter que cette espèce fait l'objet d'observations

fréquentes en Bassée auboise.

#### ★ *Les coléoptères d'intérêt communautaire*

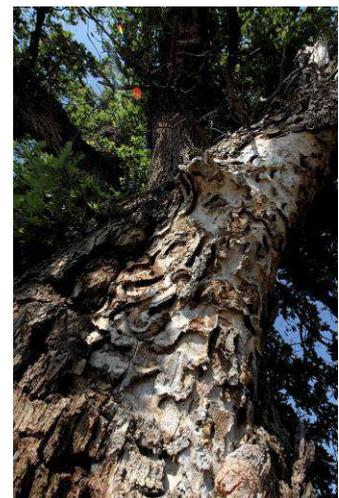
Quatre espèces de coléoptères sont citées au FSD du site « La Bassée ». Aucune de ces espèces n'a néanmoins été observée au cours des prospections réalisées en 2010.

Parmi ces quatre espèces, une seule semble réellement présente : le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*). En effet, certaines zones boisées sont favorables au développement de cette espèce (cf. fiche espèce). Qui plus est, l'espèce est régulièrement mentionnée dans la Bassée ces dernières années. Il est néanmoins encore difficile de préciser l'origine précise des individus observés (présence d'une population implantée, sur le site, essaimage d'individus à partir de populations présentes sur les boisements proches). Il est en effet possible que d'autres boisements aux alentours, notamment la forêt de Sourdun, abritent cette espèce.

Les trois autres espèces mentionnées au FSD sont probablement absentes du site:

#### ❖ *le Grand Capricorne (Cerambyx cerdo)*

C'est une espèce qui fréquente tous les milieux forestiers caducifoliés colonisés par les chênes (*Quercus* sp.) et tous milieux où des vieux chênes sont présents. Elle s'attaque presque exclusivement aux individus âgés au cœur desquels la larve se nourrit du bois. En revanche, contrairement à la plupart des autres espèces saproxyliques, elle est moins dépendante des bois déperissants et peut se satisfaire d'arbres vivants. Ainsi, certains boisements situés dans la Bassée pourraient être potentiellement favorables. Néanmoins, le Grand Capricorne fait généralement des dégâts importants et très visibles sur les arbres attaqués, ce qui facilite sa détection sur les secteurs colonisés. Au cours des prospections, aucun arbre montrant de tels indices de présence n'a été identifié. Par ailleurs, l'espèce présente une répartition principalement méridionale et se raréfie vers le nord de la France et de l'Europe où l'espèce subsiste principalement dans quelques forêts anciennes, dans des sites où se pratique une activité sylvopastorale ou dans de vieux réseaux bocagers où subsistent des arbres têtards ou émondés. Or, la plaine alluviale de la Bassée ne présente que peu de milieux avec de telles caractéristiques. En Seine-et-Marne, le Grand Capricorne se trouve en limite d'aire de répartition. Sa présence est confirmée dans le massif de Fontainebleau et dans le Bois de Vaires-sur-Marne, mais aucune mention historique de l'espèce n'existe sur la Bassée. Pour ces raisons, la présence de cette espèce sur le site Natura 2000 semble peu vraisemblable.



Exemple de dégâts causés par le forage des larves de *Cerambyx cerdo* sur leurs arbres hôtes (ici un chêne blanc). Photographie prise hors site : T. Menut, Biotope

### ❖ *le Pique-prune (Osmoderma eremita)*

Ce coléoptère vit principalement dans les réseaux bocagers denses composés de vieux feuillus, mais également dans quelques forêts anciennes de feuillus (Fontainebleau notamment). Il est strictement inféodé aux cavités présentes dans les vieux arbres. Ces cavités, accueillant les larves, se forment



Exemple d'habitats accueillant le Pique-prune. Photographie prise hors site. © T. Roussel Biotope

naturellement à la suite d'un stress hydrique ou de forces naturelles causant une blessure laissant une ouverture apparente. L'ensemble des arbres présents dans le périmètre du site Natura 2000 n'a pu être contrôlé et il est possible que des arbres potentiellement favorables à l'espèce n'aient pu être prospectés. Néanmoins, au cours des prospections très peu d'arbres à cavités ont été observés. Ceux qui ont été recensés étaient très isolés. Lorsque cela était possible, les cavités ont été fouillées, mais sans succès. Le Pique-prune est toutefois davantage

susceptible de passer inaperçu que d'autres coléoptères saproxyliques, tel le Grand Capricorne. En Seine-et-Marne, le Pique-prune est connu dans la Forêt de Fontainebleau mais aucune mention historique ne signale sa présence sur la Bassée. Pour ces raisons, nous considérons que les potentialités d'accueil du Pique-prune sont très faibles et que la présence de l'espèce est peu probable sur le site Natura 2000.

### ❖ *le Taupin violacé (Limoniscus violaceus)*

Cette espèce présente des exigences écologiques très fortes. En Europe, l'espèce est recensée au sein de vieilles futaies de hêtre ou de chêne, pas ou peu exploitées. En effet, les larves se développent exclusivement dans des cavités situées au ras du sol, contre des troncs de certains arbres, principalement le hêtre (*Fagus sylvaticus*) et les chênes (*Quercus sp.*). Ces cavités sont le lieu de vie des larves et des adultes, ces derniers pouvant parfois se montrer lors de l'accouplement. L'observation directe de l'espèce reste donc très difficile. Aucun individu n'a été observé au cours des prospections, aucun indice de présence n'a été relevé (cavités au pied des arbres, restes d'imagos). En Seine-et-Marne, le Taupin violacé est signalé dans le massif de Fontainebleau mais aucune mention historique n'indique qu'il soit présent dans la Bassée. Les potentialités d'accueil du Taupin violacé semblent très faibles sur le site Natura 2000. La présence de l'espèce est peu probable.

## Présentation des espèces d'intérêt communautaire observées ou présentes avec de fortes potentialités

---

Cf. fiches synthétiques ci-après

# La Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii* (Dale, 1834)

Code Natura 2000 : 1041

## Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : oui, article 2
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : -
- Liste rouge nationale : statut 6 : « espèces fréquemment localisées, mais pouvant présenter des populations importantes »

- Classe : Insectes
- Ordre : Odonates
- Famille : Cordulidés



©BIOTOPE

## Description de l'espèce

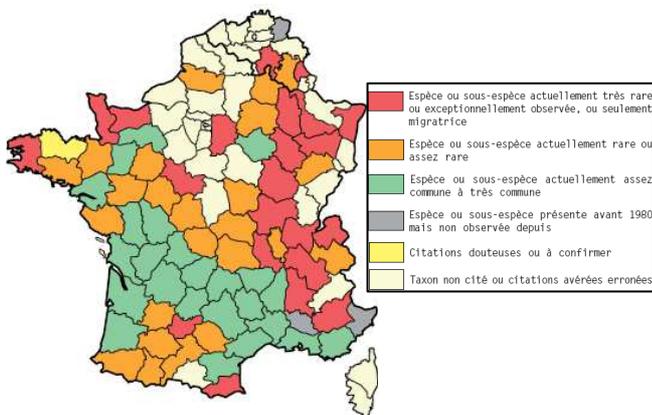
Mâle et femelle : taille moyenne : abdomen de 33 à 39 mm ; ailes postérieures de 24 à 36 mm. Yeux contigus. Thorax entièrement vert métallique, sans bandes jaunes. Abdomen étroit, noirâtre avec des taches jaunes médio-dorsales bien visibles. Ailes légèrement fumées sur toute leur surface

## Biologie et Ecologie

### Cycle biologique :

Comme pour beaucoup d'espèces, le développement larvaire est peu connu (de même que le comportement larvaire) ; sa durée serait de 2 à 3 ans. Les émergences, vers la mi-juin, se font au niveau des berges et jusqu'à quelques mètres en retrait de celles-ci, sur des branches basses ou des troncs d'arbres. Il est avéré que les populations de cette espèce sont assez importantes parce que le territoire, incluant une partie de la berge, ne mesure que 10 à 20 mètres. Le nombre des colonisations possible de territoires est donc beaucoup plus grand que pour d'autres espèces. De plus, les mâles ne possédant pas de territoire restent cachés dans la végétation en attendant une possibilité d'en conquérir un. Les accouplements et les pontes ont lieu à partir de la fin juin et se poursuivent en juillet.

## Répartition en France et en Europe



En Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France, Allemagne, Suisse, Italie et Espagne

En France, cet élément méditerranéen ou atlanto-méditerranéen possède finalement (après de bons compléments de recherches sur les 10 dernières années) une répartition assez large, au bénéfice des secteurs septentrionaux les plus chauds. Il est en revanche franchement disséminé dans le Nord et l'Est, où il semble manquer dans une vingtaine de départements.

### Habitats :

Les larves se tiennent dans la vase ou le limon à proximité des berges. Concernant les adultes, l'habitat est notamment constitué par les cours d'eau calmes et bien ensoleillés, bordés d'une végétation importante. Néanmoins, sa plasticité écologique lui permet aussi de s'adapter, pour des populations grandes, à des milieux lenticules bordés d'hélophytes et de végétation riveraine, comme des bassins de carrières abandonnées depuis plus de 10 ans.

## Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Dans le sud et l'ouest du pays, elle ne semble pas encore menacée dans la survie de ses populations. Les habitats lotiques sont pourtant mis à mal, mais elle semble s'adapter à la conquête de milieux créés par l'homme comme des bassins de carrières notamment. En revanche, dans le nord de son aire (Bretagne, Basse-Normandie), elle est moins abondante et semble, de ce fait, plus vulnérable.

En Ile-de-France, l'espèce est qualifiée de très rare.

## Menaces potentielles

Malgré la connaissance limitée de la biologie et de l'écologie de cette espèce, certaines menaces paraissent évidentes. Ces menaces sont d'ailleurs les mêmes pour de nombreuses espèces :

- rectification des berges qui nuit au développement des larves qui se cachent dans le système racinaire.
- défrichement de la ripisylve, lieu de chasse des adultes.
- tout travail sur le lit mineur entraînant une modification durable de la nature du fond (extraction de granulat par exemple) mais aussi une modification de l'hydrodynamisme local
- pollution des eaux, d'origine chimique (produits phytosanitaires surtout, mais aussi origine industrielle, rejet de station d'épuration)
- fortes variations du marnage (retenues hydroélectriques)
- pression touristique trop forte, dégradant l'habitat des adultes (pêches, canoë, baignades, camping, etc.)

## Informations spécifiques au site

### Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

Sur l'ensemble de l'aire d'étude, la Cordulie à corps fin est apparue bien présente. Si l'espèce est quasiment absente du reste de la région Ile-de-France (présente néanmoins sur la vallée du Loing), elle semble trouver dans la vallée de la Bassée des habitats très favorables.

Les rives de la Seine et de la vieille Seine sont bordées, sur une portion importante de leurs linéaires, par des ripisylves, habitat typique de cette espèce.

Même si la Cordulie à corps fin présente une affection particulière pour les eaux courantes des grands fleuves, elle peut également s'adapter à des milieux lotiques, notamment les grandes étendues d'eau agitées et bordées de ripisylves. De tels milieux sont présents dans la vallée, notamment au niveau des anciennes carrières et de certains bras morts de la Seine et des noues.

### Mesures de gestion conservatoire

- Préserver au mieux l'habitat aquatique (lit du fleuve) et l'habitat terrestre (berges, ripisylve et territoires de chasse plus éloignés) en limitant ou interdisant les aménagements anthropiques, les déboisements, les pollutions du bassin versant (produits phytosanitaires, rejets sauvages, etc.).
- Eviter les curages intensifs des noues et les coupes à blanc de ripisylve sur les secteurs favorables à l'espèce
- Approfondir les connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce

# L'Ecaille chinée

## *Euplagia quadripunctaria* (Poda, 1761)

Code Natura 2000 : 1075

- Classe : Insectes
- Ordre : Hétérocères
- Famille : Arctiidés

### Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II
- Protection nationale : -
- Convention de Berne : -
- Convention de Bonn : -
- Liste rouge nationale :-



©BIOTOPE

### Répartition en France et en Europe

L'espèce est répandue dans presque l'ensemble du paléarctique occidental et atteint l'Asie occidentale.

En France, elle est répandue partout, sauf dans le nord-est. Elle est généralement commune à assez commune, mais l'espèce régresse comme la majorité des insectes dans certaines régions très peuplées et industrialisées (par exemple en Ile-de-France).



Source : www.lepinet.fr, 2010

### Description de l'espèce

Longueur de l'aile antérieure : 25 à 32 mm. Ce papillon de la famille des arctiidés, est reconnaissable par ses couleurs vives (rouge, noir et blanc).

Les chenilles sont très poilues ; elles sont de coloration brun noir et présentent des bandes latérales et une bande dorsale jaune.

### Biologie et Ecologie

#### Activité :

Les adultes volent en juillet-août et jusqu'en septembre, en plein soleil mais aussi la nuit (cette espèce appartient en effet au sous-ordre des papillons de nuit ou Hétérocères), sur les bordures de champs ou les talus. Il n'y a qu'une génération par an.

#### Régime alimentaire :

La chenille (stade larvaire de l'insecte) est polyphage, mais elle choisit préférentiellement l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*). Les autres plantes consommées sont les Cirses (*Cirsium sp.*), les Epilobes (*Epilobium sp.*), les Hêtres (*Fagus sylvaticus*), les Chênes (*Quercus sp.*) ou les Chèvrefeuilles (*Lonicera sp.*). Elle est observable au printemps et en début d'été.

#### Caractères écologiques :

Le papillon (stade adulte) affectionne les bois clairs, les broussailles et les lisières à la recherche de fleurs à butiner. Il fréquente aussi les milieux subhumides tels que les prairies envahies de végétation haute.

### Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'Ecaille chinée a été retenue comme espèce prioritaire de la directive Habitats. L'intérêt patrimonial de cette espèce est cependant moyen dans la mesure où elle présente une importante aire de distribution et demeure commune. En réalité, seule la sous-espèce *Callimorpha quadripunctaria rhodonensis*, endémique de l'île de Rhodes, est menacée en Europe (LEGAKIS, 1997).

Toutefois, il est fort probable que les populations de cette espèce soient en régression, du fait de la dégradation des habitats naturels et des nombreuses sources de pollution qui affectent la fécondité des insectes. Cependant, il n'existe pas d'étude spécifique sur cette espèce au niveau national.

## Menaces potentielles

L'espèce est menacée par :

- la fermeture des milieux due à l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles ;
- l'entretien par gyrobroyage des lisières de bois, des talus routiers, etc. ;
- la pollution diffuse issue de l'emploi de nombreux produits phytosanitaires dans le cadre de l'agriculture intensive ;
- le pâturage intensif précoce.

## Informations spécifiques au site

### Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

Malgré une unique observation de l'Ecaille chinée lors des prospections, il semble probable qu'elle soit présente de manière plus large. En effet, les habitats favorables abritant les plantes hôtes de l'espèce ne manquent pas sur l'ensemble de l'aire d'étude, notamment dans ses secteurs les plus humides. Qui plus est, certaines plantes hôtes de l'Ecaille chinée tels les Cirses, l'Eupatoire chanvrine sont peu exigeantes et permettent à ce papillon de coloniser des milieux a priori non pertinents.

### Mesures de gestion conservatoire

- Préservation des milieux annexes aux cultures (talus, lisières)
- Réduction des traitements phytosanitaires
- Limitations des travaux mécaniques sur les milieux favorables à l'espèce

## Le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1083

- Classe : Insectes
- Ordre : Coléoptères
- Famille : Lucanidés

### Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexes II
- Convention de Berne : Annexe II



©BIOTOPE

### Répartition en France et en Europe

L'espèce est largement distribuée, présente dans toute l'Europe occidentale jusqu'au sud du Royaume-Uni. Mais elle est en cours d'extinction aux Pays-Bas, au Danemark et vulnérable en Suède.

En France, l'espèce est plus ou moins commune selon les régions. Globalement répartie à travers toute la France, elle est probablement localisée aux beaux massifs forestiers de feuillus ou d'essences mixtes.

### Description de l'espèce

C'est le plus grand coléoptère d'Europe. Sa taille varie d'environ 3 cm pour les femelles à plus de 8 cm pour les mâles. Très caractéristique, cet insecte brun-noir est pourvu chez le mâle de mandibules rappelant les bois d'un cerf. La tête et le pronotum sont noirs, les élytres bruns (parfois noirs chez la femelle) et les pattes noires.

### Biologie et Ecologie

#### Activité :

L'adulte n'a qu'une vie éphémère durant laquelle il joue un rôle de dispersion de la population. Il vole le soir et de jour. On le trouve sur les troncs d'arbres où il lèche la sève. Les adultes sont aussi liés aux chênes, mais ils peuvent également être rencontrés sur un grand nombre d'autres feuillus. Le Lucane cerf-volant vole aussi au niveau des lisières forestières, des bocages avec des arbres sénescents et dans les parcs urbains.

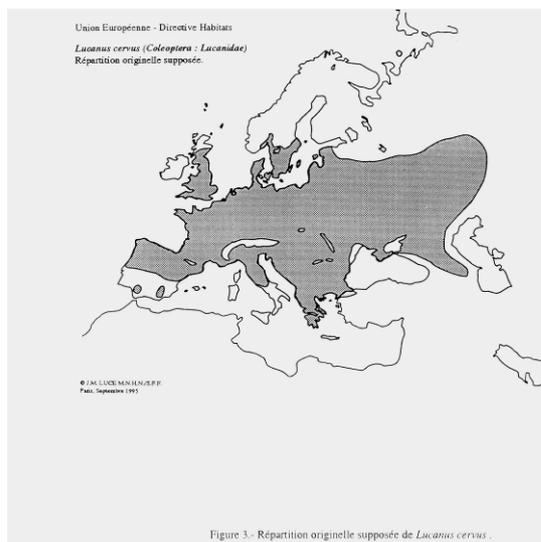
#### Régime alimentaire :

Les larves et adultes de l'espèce sont saproxylophages (consommatrice de bois mort).

#### Reproduction :

Le cycle de développement larvaire dure de 5 à 8 ans, d'où une certaine fragilité des populations si les habitats naturels qu'elles occupent subissent des changements rapides.

La nymphe (stade intermédiaire de développement de l'insecte qui se situe entre le stade larvaire et le stade adulte) loge dans une grande cavité souterraine.



#### Caractères écologiques :

Cette espèce occupe une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition de la partie souterraine des arbres feuillus. La larve vit dans le système racinaire et le tronc des chênes mourants, ou dans de grosses branches mortes, plus rarement dans d'autres essences comme le Châtaignier, le Cerisier ou le Frêne.

Le biotope de prédilection du Lucane cerf-volant est constitué par des vieilles forêts de feuillus, peu exploitées (bois mort laissé au moins en partie sur place).

## Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Il est fort probable que l'espèce ait subi un déclin depuis une cinquantaine d'années du fait essentiellement de l'enrésinement des forêts. En France, l'espèce n'est pas menacée de disparition.

## Menaces potentielles

L'espèce est menacée par les méthodes de sylviculture intensive :

- plantation de conifères, dont le bois n'est pas consommé par les larves,
- entretien des boisements, par ramassage systématique des vieux arbres et du bois mort (arbres morts sur pieds et autres débris), réduisant ainsi l'habitat et les sources trophiques de l'espèce.

En zone agricole l'élimination des haies arborées peut également accentuer le déclin local des populations de Lucane.

## Informations spécifiques au site

### Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site (Etat de conservation)

Plusieurs secteurs semblent favorables à la présence de l'espèce. *Dorcus parallelipedus*, espèce voisine du lucane cerf-volant, et dont la biologie est proche a souvent été contactée, ce qui peut témoigner de conditions écologiques favorables à la présence du Lucane.

De plus, certains témoignages rapportent la présence de l'espèce dans le secteur, et ceci jusqu'à cette année. Une partie des massifs boisés du site abritent donc vraisemblablement l'espèce.

Le Lucane cerf-volant fréquente strictement les forêts où sont présents de vieux arbres sénescents, des arbres morts, des souches... Ces conditions se retrouvent notamment au niveau des boisements alluviaux à Vigne sauvage. Pour ces raisons, certaines secteurs de la Bassée, apparaissent comme non favorables à cette espèce. Il s'agit notamment des parcelles de populiculture, les bois exploités de manière trop intensive, les boisements enrésinés, les parcelles traitées en taillis...

Une partie importante des secteurs favorables à l'espèce se situe dans le périmètre de la Réserve Naturelle de la Bassée (communes de Noyen-sur-Seine, Gouaix et Everly). Cette zone est donc a priori gérée suivant des pratiques bénéfiques pour l'espèce, et non menacée à moyen terme. D'autres boisements sont potentiels pour l'espèce, notamment en Bassée Aval (Marolles-sur-Seine).

### Mesures de gestion conservatoire

Le maintien de l'espèce passe par la conservation de son habitat original. La préservation des vieux arbres, chênes principalement, dans les haies et boisements alluviaux est donc une priorité. Le renouvellement de ces habitats sera assuré par une diversité des classes d'âge. La mise en cohérence des réseaux de bois et de haies permettra par ailleurs d'éviter l'isolement des populations.

## Le Cuivré des marais *Lycaena dispar* (Haworth, 1803)

Code Natura 2000 : 1060

### Statut et Protection

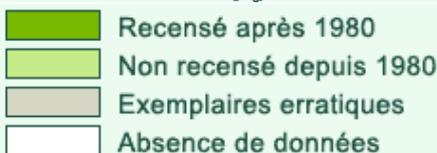
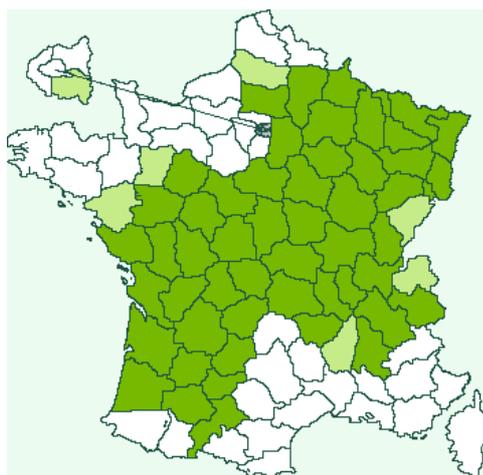
- Protection nationale : arrêté du 22 juillet 1993 ; JO du 24 septembre 1993
- Directive Habitats : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe II



Source Thomas ROUSSEL – BIOTOPE ©

### Répartition en France et en Europe

C'est une espèce paléarctique dont l'aire de répartition est morcelée depuis la France jusqu'à l'est de l'Asie.



Source : [www.lepinet.fr](http://www.lepinet.fr), 2008

### Description de l'espèce

L'envergure de l'aile antérieure : 13 mm à 20 mm. La deuxième génération est plus petite que la première.

#### Papillon mâle :

*Ailes antérieures* : le dessus de l'aile est orange cuivré, bordé de noir. Cette face présente une tache discale noire. Le dessous de l'aile est orange.

*Aile postérieures* : le dessus de l'aile est orange cuivré, bordé de noir. Elle est fortement ombrée de noir sur le bord anal.

*Élément caractéristique* : le dessous est gris pâle bleuté avec des points noirs liserés de blanc et une large bande submarginale orange vif.

Papillon femelle : les femelles sont plus grandes que les mâles.

*Ailes antérieures* : le dessus de l'aile est orange cuivré, bordé de noir. Elle présente deux taches noires situées dans la cellule discoïdale. On observe une série de points noirs dans les cellules post-discoïdales. Le dessous de l'aile est orange.

*Ailes postérieures* : le dessus de l'aile est brun avec une bande orange sur le bord externe. Le dessous de l'aile est identique au mâle.

Œuf : il est gris très clair avec six ou sept sillons disposés en étoile et mesure 0,6 mm de diamètre. Il est très caractéristique et se reconnaît aisément à l'aide d'une simple loupe de poche.

Chenille : elle est de couleur verte ou jaune-vert, difficilement repérable sur le terrain. Elle mesure de 23 à 25 mm au dernier stade. La couleur verte vire au brun en phase de prénymphose

Chrysalide : la chrysalide est jaune brunâtre et mesure 14 mm. Elle vire au noir peu avant l'éclosion.

## Biologie et Ecologie

**Cycle de développement** : L'espèce est bivoltine (2 générations par an) en France. Parfois, un troisième vol peut être observé pour les populations situées dans la partie sud de son aire de répartition.

**Oeufs** : les périodes de ponte sont les mêmes que les périodes de vol des adultes. L'incubation des oeufs dure 10 à 12 jours en mai et 5 à 9 jours en août.

**Chenilles** : il y a cinq stades larvaires. Les individus issus de la deuxième génération hibernent (diapause).

**Chrysalides** : la nymphose des chenilles hivernantes a lieu au cours du mois de mai et dure entre 12 et 16 jours. La nymphose des chenilles issues des adultes de la première génération se déroule fin-juillet - début-août.

**Adultes** : la première génération s'observe à partir du 15 mai jusqu'à la fin-juin. Les adultes ont une durée de vie moyenne de 8 à 10 jours. Les papillons de la génération printanière sont de grande taille et très colorés alors que ceux de la seconde génération sont plus petits.

**Régime alimentaire** : les chenilles sont phytophages. Les plantes hôtes sont les oseilles du genre *Rumex* (Polygonacées). Les adultes sont floricoles. Ils consomment le nectar de nombreuses plantes de la mégaphorbiaie (menthes *Mentha spp.*, Eupatoire chanvrine *Eupatorium cannabinum...*).

**Activité et reproduction** : le vol des adultes est rapide par journées ensoleillées. Ils peuvent s'éloigner de plusieurs kilomètres de leur lieu d'origine ce qui leur permet de coloniser de nouveaux biotopes. En période de reproduction, les mâles ont un comportement très belliqueux, défendant leur territoire vis-à-vis de leurs congénères sur un rayon d'environ 20 m, perchés sur une herbe plus haute. La ponte a lieu le plus souvent sur la face supérieure des feuilles. Chaque femelle dépose entre 120 et 180 oeufs, généralement pondus isolément.

**Caractères écologiques** : l'espèce se rencontre principalement en plaine dans des prairies humides. Elle peut être observée jusqu'à 500 m d'altitude. Les milieux doivent être ouverts et ensoleillés. Dans de nombreuses zones, suite à une fragmentation importante de l'habitat potentiel, les populations se limitent à de petits îlots le long de fossés humides rarement fauchés.

## Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En France, actuellement, *Lycaena dispar* est globalement moins menacée que d'autres espèces de Lépidoptères liées aux zones humides pour lesquelles on observe un isolement des populations très important. Certains considèrent même que l'espèce est en voie d'extension. Ceci semble être dû à sa mobilité plus importante lui permettant une colonisation des habitats potentiels (Bensettiti, 2002). En Ile-de-France, l'espèce reste particulièrement rare est réapparaît de façon ponctuelle, notamment en Bassée, depuis sa disparition au milieu du siècle dernier.

## Menaces potentielles

L'assèchement des zones humides pour l'urbanisation ou l'agriculture est le facteur de menace le plus important.

Localement, la plantation de peupliers est le principal obstacle au maintien des populations en modifiant rapidement le tapis herbacé.

La fauche des bords des routes ou des chemins ainsi que le curage des fossés de drainage, mal positionnée dans le temps, peuvent provoquer la disparition de micro-milieux favorables à l'établissement de petits îlots de population. Ces micro-milieux sont indispensables à l'établissement de corridors de communication entre populations plus importantes. Le pâturage intensif des prairies par des bovins provoque une eutrophisation du milieu néfaste aux populations de ce papillon (Lhonoré J., 1996).

## Informations spécifiques au site

### Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

Le cuivré des marais a fait l'objet de quelques observations ponctuelles dans la vallée de la Bassée Seine-et-Marnaise ces dernières années. Le 31 mai 2005, 3 individus (2 femelles et 1 mâle) ont été observés sur la commune de Grisy-sur-Seine par Christophe Parisot (ANVL) et Guenièvre Dicev (AGRENABA). L'observation eu lieu sur une carrière réaménagée.

L'espèce a à nouveau été observée le 1<sup>er</sup> juin 2006 sur le même site par Maxime Zucca (ANVL) et Yves Doux puis en mai 2011 par Marion Laprun (ANVL). Une autre observation a eu lieu sur la commune voisine de Jaulnes le 8 juin 2005 (L. Spanneut, Ecosphère).

L'espèce est également mentionnée sur la commune de Melz-sur-Seine (observation 2007, CERE).

Ainsi, le statut du Cuivré des marais semble se maintenir dans la partie francilienne de la vallée de la Bassée mais en effectifs probablement très restreints. L'espèce est en revanche observée beaucoup plus fréquemment en Bassée auboise.

### Mesures de gestion conservatoire

- Opérations de fauche ou de pâturage très extensif bloquant l'évolution des prairies vers une mégaphorbiaie. Les opérations de fauchage, devront être réalisées en dehors des périodes de reproduction de l'espèce (conduite de fauche tardive)
- Mise en culture des secteurs favorables limitée voire interdite.
- Maintien du caractère humide des habitats de l'espèce
- Gestion des habitats en faveur des plantes hôtes de l'espèce (*Rumex sp.*)
- Interdiction des traitements phytosanitaires des habitats de l'espèce

## IV.3.2 Autres espèces remarquables

De nombreuses autres espèces patrimoniales témoignent de la richesse entomologique de la Bassée. Les espèces contactées lors des prospections réalisées en 2010 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Autres espèces patrimoniales identifiées sur le territoire du site Natura 2000					
	Nom scientifique	Nom français	Statut de Protection	ZNIEFF IDF	Rareté IDF
Odonates	<i>Calopteryx virgo</i>	Calopteryx vierge		x	Assez commun
	<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage		x	Assez rare
	<i>Leucorrhinia caudalis</i>	Leucorrhine à large queue	Protection nationale article 2, Directive Habitats annexe IV	x	Très rare
	<i>Apatura ilia</i>	Petit mars changeant		x	Commun
Lépidoptères	<i>Clossiana dia</i>	Petite violette	Protection régionale	x	Peu commun
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil		x	Commun
	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	Protection régionale	x	Assez rare
	<i>Metriopectera bicolor</i>	Decticelle bicolore		x	Assez commun
Orthoptères	<i>Oedipoda caerulescens</i>	Oedipode turquoise	Protection régionale		Commun
	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	Protection régionale	x	Assez rare
	<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté		x	Très rare
Coléoptères	<i>Carabus monilis</i>	Carabe bijou		x	Rare

### ★ Les Odonates

13 espèces de libellules ont été observées dans le cadre des prospections au sein du périmètre du site ou à proximité. Les potentialités d'accueil de ces milieux sont fortes et variées (cours d'eau, bras morts, étangs et mares, ripisylves...) ce qui explique la richesse du site. Plusieurs de ces espèces présentent un fort caractère patrimonial. C'est notamment le cas de la Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*), inscrite en Annexe IV de la Directive Habitats, et intégralement protégée sur le territoire national. Elle est également inscrite aux listes rouges communautaire et nationale (catégorie « En danger »). Cette espèce affectionne les mares et étangs à végétation aquatique suffisamment abondante et semble en expansion sur le territoire de la Bassée. Les mâles apprécient particulièrement de se poser sur les feuilles de nénuphars, ce qui facilite leur observation.

Par ailleurs, 3 autres espèces mentionnées dans la bibliographie mais non observées au cours des prospections sont également présentes sur le site : la Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*), au Chêne de Feuchelle, Grivaudon (Noyen-sur-Seine) ainsi qu'à Balloy, la Grande aeshne (*Aeschna grandis*) également au Chêne de Feuchelle et le Gomphe vulgaire (*Gomphus vulgatissimus*) au Bois rond (Egigny).

#### ★ Lépidoptères

7 espèces de papillons remarquables (protégées et/ou patrimoniales) ont été observées dans le périmètre d'étude ou à sa proximité. Parmi celles-ci, on peut citer la Petite violette (*Clossiana dia*), protégée en Ile-de-France et présente dans le périmètre Natura 2000, au niveau des Aunaies (commune de Gouaix).

Cinq autres espèces n'ont pas pu être observées alors qu'elles sont connues comme présentes. Il s'agit du Flambé (*Iphioides podalirius*) connu sur le secteur du Bois rond (Egigny), du Chêne de Feuchelle (Noyen-sur-Seine) et Bois de veuve (Everly), l'Azuré des cytises (*Glaucopsyche alexis*) sur le lieu-dit La muette, commune de Marolles-sur-Seine, l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*), sur le secteur du Bois rond, le Thécla du prunier (*Saturnia pruni*), au Bois de veuve et l'Écaille marbrée (*Callimorpha dominula*) au lieu-dit Grivaudon (Noyen-sur-Seine).

#### ★ Coléoptères

Une seule espèce patrimoniale (déterminante ZNIEFF en Ile-de-France) a été observée dans le périmètre du site Natura 2000 : le Carabe bijou (*Carabus monilis*). Cette espèce est inféodée aux zones ouvertes (friches, prairies...). Elle a été observée en lisière d'un boisement, au lieu-dit l'Ermitage (La Tombe). Le faible nombre d'espèces de coléoptères notées sur le site est néanmoins à mettre en relation avec les méthodes et l'effort de prospection mises en place, ne ciblant que les espèces d'intérêt communautaire citées au Formulaire Standard de Données.

Le site abrite également cinq espèces citées dans la bibliographie, mais non observées cette année : la Bléthisie multipunctuée (*Blethisa multipunctata*), *Tapeinotus sellatus*, la Chlénie des vasières (*Chlaeniellus tristis*), la Lamie tisserand (*Lamia textor*) et *Platynus livens*. Toutes ces espèces sont citées au niveau du Bois de veuve, commune d'Everly.

L'OPIE (Office pour les Insectes et leur Environnement) a récemment conduit, pour le compte du Conseil Général 77 dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité de Seine-et-Marne, des prospections ciblant les coléoptères dans certains boisements alluviaux de la commune de Noyen-sur-Seine, situés dans le périmètre du site Natura 2000. Ces prospections n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces d'intérêt communautaire. Néanmoins elles ont apportés d'importantes informations sur ce groupe peu connus. De nombreuses espèces d'insectes d'intérêt patrimonial ont ainsi pu être mises en évidence. 15 espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France ont notamment été recensées, parmi lesquelles *Plegaderus caesus*, une espèce plutôt montagnarde, rare dans la région ou l'Eucnème de Marmottan (*Isorriphis marmottani*), vulnérable en Ile-de-France.

Les communautés mises en évidence montrent également une forte représentativité des espèces bio indicatrices de la qualité des milieux forestiers, telles que définies par Brustel (Brustel, 2001). De nombreuses espèces très exigeantes en termes d'habitats, dépendant le plus souvent de la présence d'espèces elles-mêmes exigeantes (prédateurs spécialisés...) ou d'habitats étroits et rares (champignons lignicoles, cavités, très gros bois en fin de dégradation, gros bois d'essences rares ...) ont ainsi pu être notées.

Parmi ces espèces, des taxons tels que *Mycetophagus populi*, un minuscule coléoptère saproxylique à régime mycophage ou saproxylophage, très rare en France car très spécialisé, ont en particulier pu être identifiés.

Ces éléments soulignent l'intérêt et la qualité écologique des boisements de la Bassée (présence importante de vieux bois notamment).

#### ★ *Orthoptères et mantoptères*

Huit espèces d'orthoptères remarquables ont pu être notées sur le site d'étude ou à sa proximité. Parmi celles-ci, on peut notamment citer la Mante religieuse (*Mantis religiosa*) et le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*), tous deux protégés en Ile-de-France et présents au cœur du site Natura 2000, au lieu dit des Aunaies (Gouaix). Ceci est néanmoins à mettre en relation avec les méthodes et l'effort de prospection mises en place, ne ciblant que les espèces d'intérêt communautaire citées au Formulaire Standard de Données.

### IV.3.3 Cortèges d'espèces observés et milieux fréquentés

En complément de ces différentes espèces patrimoniales, il apparaît important de constater la richesse des communautés entomologiques du site. Même si les espèces concernées ne présentent pas de statut de rareté particulier, la présence de nombreux taxons sur un même écosystème témoignent bien souvent de son bon fonctionnement.

#### ★ *Odonates*

30 espèces d'odonates ont été observées au cours des prospections sur le périmètre du site Natura 2000, mais également dans les milieux favorables proches présentant de fortes potentialités pour les odonates d'intérêt communautaire recherchés. Certaines zones humides abritent des peuplements particulièrement typiques de ces espaces. Au cœur de la Réserve Naturelle se situent deux étangs (Bois de Veuve, la Cocharde). Ces espaces abritent un cortège typique d'espèces inféodées aux eaux stagnantes : Agrion élégant (*Ischnura elegans*), Agrion porte-coupe (*Enallagma cyathigerum*), Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*)... Ainsi qu'une espèce patrimoniale : l'Agrion nain (*Ischnura pumilio*, AGRENABA & Ecosphère, 2005). Cette même zone boisée abrite également quelques fossés, dont certains étaient asséchés lors de la réalisation des prospections de terrain. Ces milieux abritent le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*) et le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*). Le site est également traversé par la grande noue d'Hermé, qui peut présenter des potentialités pour les odonates.

Le site Natura 2000 abrite aussi de petites mares dispersées sur le périmètre et présentant une végétation aquatique relativement abondante. Ces milieux

abritent quelques espèces typiques de ces milieux, telles la Naïade aux yeux rouges (*Erythromma najas*), la Naïade au corps vert (*Erythromma viridulum*), ou encore la Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*), espèce patrimoniale.

Une courte portion du cours de la Seine se situe également dans le périmètre d'étude, au niveau de la Réserve Naturelle (commune de Noyen-sur-Seine). Ce secteur remanié (présence d'une écluse) présente des berges de mauvaise qualité et abrite une odonatofaune pauvre.

A proximité, en rive gauche du cours de la Seine (commune de Noyen-sur-Seine) deux anciens méandres de la Seine subsistent. Ces milieux abritent des cortèges intermédiaires entre étangs et mares. Leur richesse est particulièrement remarquable à l'échelle du site.

### ★ Lépidoptères

26 espèces de rhopalocères et 3 espèces d'hétérocères diurnes ont été observées sur le site et dans les milieux proches. Toutefois, ce nombre se trouve largement réduit (14 espèces) si l'on ne prend en compte que les espèces observées au sein du périmètre du Natura 2000. En effet, les milieux représentés dans le site Natura 2000 sont moins diversifiés car majoritairement boisés et présentent peu de secteurs ouverts (prairies, pâtures, friches...) favorables à ce groupe. Les lépidoptères observés se répartissent en quatre principaux cortèges :

- Les espèces liées à des essences forestières : Petit mars changeant (*Apatura ilia*), Grand mars changeant (*Apatura iris*, AGRENABA & Ecosphère, 2005), Petit sylvain (*Limenitis camilla*) ;
- Les espèces liées aux massifs d'orties, fréquents en lisières forestières : Robert-le-diable (*Polygonia c-album*), Carte géographique (*Arashnia levana*), Petite tortue (*Aglais urticae*) ;
- Les espèces liées aux milieux ouverts : Petite violette (*Clossiana dia*), Demi-deuil (*Melanargia galathea*), Grisette (*Carcharodus alceae*) ;
- Les espèces ubiquistes telles que la Piéride de la rave (*Pieris rapae*), ou l'Azuré commun (*Polyommatus icarus*).

### ★ Coléoptères

Dans le cadre du présent diagnostic, les espèces de coléoptères recherchées étaient des espèces saproxyliques. Ce taxon forme une communauté à la fois riche et diversifiée sur la Bassée. Leur intérêt écologique est d'une importance capitale dans le fonctionnement des écosystèmes (forestiers notamment) car ils participent majoritairement au recyclage de la matière organique. Dans la Bassée, ce cortège est bien représenté avec par exemple la Petite biche (*Dorcus parallelipedus*). Le plan de gestion de la Réserve Naturelle (AGRENABA & Ecosphère, 2005) cite quand à lui le Lamie tisserand (*Lamia textor*) comme coléoptère saproxylique. Cette observation nous a d'ailleurs été rapportée en 2010 par un agent de l'AGRENABA.

D'autres espèces ont été observées comme par exemple le Silphe à corselet rouge (*Oiceoptoma thoracica*) et le Nécrophore noir (*Nicrophorus humator*), deux espèces nécrophages.

## IV.4 Mollusques continentaux

Cf. Atlas cartographique : Carte n° 13 : Mollusques d'intérêt communautaire et habitats d'espèces

Cf. Annexe 2 : Méthodologies d'inventaire utilisées pour la réalisation du diagnostic écologique

Cf. Annexe 5 : Liste des espèces de mollusques contactées sur le territoire de la Bassée

### IV.4.1 Les espèces d'intérêt communautaire

#### Espèces observées

##### ★ *Vertigo de Des Moulins - Vertigo moulinsiana*

Le Vertigo de Des Moulins a été observé en plusieurs sites du périmètre du SIC. La répartition de ce Vertigo dans le périmètre est assez particulière. Il est absent de



Vertigo moulinsiana - photographie prise hors site (© T. Roussel/Biotope, 2010).

roselières et de nombreuses cariçaies paratourbeuses qui se développent autour des plans d'eau et le long des cours d'eau, alors que ces habitats paraissent favorables. Il est en revanche présent dans des roselières entretenues par ERDF, sous des lignes HT, ainsi que dans les méandres déconnectés en cours de colonisation par la végétation hygrophile. Quelques stations ont également été trouvées en dehors du périmètre du SIC.

##### ★ *Planorbe naine - Anisus vorticulus*

La Planorbe naine est un élément nouveau pour la malacofaune francilienne. Il n'existe aucune trace de cette espèce dans les recueils naturalistes anciens, ni dans les collections muséologiques couvrant la région. Cette planorbe a été observée en un seul endroit, en dehors du périmètre du SIC mais à proximité immédiate. Elle a été trouvée dans un ancien méandre de la Seine (commune de Noyen-sur-Seine) colonisé par



Vue d'un adulte de Planorbe naine sur une feuille de Nénuphar jaune à Noyen-sur-Seine (© Cucherat/Biotope, 2010).

d'importants massifs de Nénuphar jaune. La population n'a pas été estimée, mais plusieurs dizaines d'individus ont été récoltés à chaque coup d'épuisette. Des prospections additionnelles dans des milieux comparables hors du périmètre ont été effectuées, mais sans succès. L'espèce semble donc très localisée.



Vue générale de l'habitat de la Planorbe naine à Noyen-sur-Seine  
(© Cucherat/Biotope, 2010).

#### ★ *Mulette épaisse - Unio crassus*

La Mulette épaisse n'a pas été observée vivante dans les cours d'eau prospectés, seules des coquilles vides, anciennes et très usées ont été récoltés dans les sédiments et sur les berges de la vieille Seine. D'une manière générale, les cours d'eau au sein du SIC sont fortement dégradés, en particulier sur le plan de leur fonctionnalité. En effet, la vieille Seine, dans sa partie aval, est fortement colmatée et les habitats ne sont plus favorables à la Mulette épaisse. Dans sa partie amont, la vieille Seine ne présente plus un fonctionnement typique des cours d'eau, puisque son alimentation est essentiellement liée à des remontées de nappe de la Seine et qu'elle ne présente qu'un écoulement très faible. Les autres cours d'eau prospectés en berge, en particulier la Noue d'Hermé, ont connu de profondes modifications incluant notamment de nombreux curages et calibrages. Ces opérations anciennes sont préjudiciables pour la Mulette épaisse. Les prospections effectuées dans le vieil Orvin n'ont pas permis d'observer des Mulettes épaisses. Par ailleurs, aucun bivalve n'a été observé dans le tronçon étudié.

### Présentation des espèces d'intérêt communautaire observées ou présentes avec de fortes potentialités

---

Cf. fiches synthétiques ci-après

## Le Vertigo de Des Moulins *Vertigo moulinsiana* (Dupuy, 1849)

Code Natura 2000 : 1016

### Statut et Protection

- Liste rouge nationale : Vulnérable
- Protection nationale : -
- Directive Habitats : Annexe II
- Convention de Berne : proposé en Annexe II
- Liste rouge mondiale (UICN) : Faible risque : dépendant des mesures de conservation

- Classe : Mollusques
- Ordre : Pulmonata
- Famille : Vertiginidés



Photo : J. S. PHILIPPE © Biotope

### Répartition en France et en Europe

*Vertigo moulinsiana* est une espèce atlantique-méditerranéenne (Pokryszko 1990) dont les populations sont principalement situées en Europe de l'Ouest, les pays d'Europe centrale et méridionale constituent sa limite orientale de sa distribution.

Elle s'observe de l'Irlande jusqu'à la Russie et la Turquie où ses occurrences sont très marginales. Au nord, elle n'atteint que le sud de la Suède. La limite sud de son aire de répartition n'est par contre pas connue avec précision - l'espèce atteint cependant l'Afrique du Nord, puisqu'elle est présente au Maroc, mais il peut s'agir d'une espèce différente.

L'espèce a récemment été observée dans plusieurs régions de France (essentiellement à moins de 500 m d'altitude). L'espèce a surtout été observée dans des régions où le substrat est de nature non siliceuse. Elle n'a donc pas été observée dans les massifs cristallins, bien que des localités existent mais sur la base de coquilles vides alluvionnaires. L'état des connaissances de sa répartition correspond d'avantage aux régions où il existe des spécialistes capables de le rechercher et de l'identifier, plutôt que de sa réelle distribution en France. La carte ci-contre indique l'aire d'occurrence de l'espèce en France connue à ce jour.



Source MNHN

À l'heure actuelle, la connaissance sur la distribution du Vertigo de Des Moulins est très lacunaire. L'espèce est connue de la vallée de l'Essonne, de la vallée de la Mérançaise (Biotope, en cours). Elle est aussi connue de la vallée du Loing (Vrignaud, comm. personnelle) et de l'Ourcq (Patrimoine, comm. personnelle).

### Description de l'espèce

- Coquille dextre, ovoïde, courte, ventrue, au sommet obtus, très petite : 2.2 - 2.7 mm de haut pour 1.3 - 1.65 mm de diamètre.
- Spire formée de cinq tours peu convexes ; le dernier très grand, représentant les deux tiers de la hauteur totale de la coquille ; sutures peu profondes ; stries d'accroissement à peine visibles, rendant la coquille presque lisse.
- Ouverture de la coquille plutôt triangulaire, sans opercule, rétrécie vers la base, pourvue de 4-6 dents bien développées :
  - 1 (2) dent pariétale très développée,
  - 1 (2) dent columellaire,
  - 2 dents palatales.
- Présence d'un callus à la base des dents palatales (toujours présent).
- Péristome discontinu, évasé, légèrement réfléchi, épais avec un bourrelet externe, faible et blanchâtre ; présence d'une échancrure du côté palatal.
- Ombilic peu profond.
- Coquille translucide, très brillante, jaunâtre, brun jaunâtre ou brun rougeâtre, laissant apparaître par transparence, lorsque l'animal est vivant, la glande digestive (masse jaunâtre).
- Corps doté de deux tentacules (tentacules inférieurs absents) ; côté du pied, manteau et sole pédieuse gris pâle ou blanc grisâtre ; tête, tentacules et partie dorsale du pied gris foncé.

Cette description ne s'applique qu'aux individus adultes. Ces caractères peuvent varier avec l'âge de l'animal. Il existe par ailleurs une certaine variabilité intra-spécifique (notamment en ce qui concerne la hauteur et la largeur de la coquille). L'identification des juvéniles n'est possible qu'avec expérience.

En France, il existe des risques de confusion avec trois espèces de gastéropodes appartenant à la famille des Vertiginidae. Ces risques existent aussi bien pour les individus adultes que pour les juvéniles. Toutefois, ces risques de confusion sont particulièrement élevés avec l'espèce *Vertigo pygmaea* pour l'identification des adultes. Pour les non spécialistes, les risques de confusion sont réels, notamment avec les différentes espèces du genre *Vertigo*, et, d'une manière plus générale, avec les autres pulmonés millimétriques.

## Biologie et Ecologie

### Habitats

Ce gastéropode vit principalement dans les marais para-tourbeux à tourbeux alcalins où se développent des massifs de grands héliophytes. Cela n'est, cependant, pas exclusif puisqu'il a été trouvé dans des Saulaies à Saule blanc (*Salix alba*) et dans des Peupleraies. Il vit sur les feuilles des grandes Laïches (*Carex* div. sp. et en particulier *Carex acutiformis* et *C. riparia*) et la Grande glycérie (*Glyceria maxima*). Dans les peupleraies, il a été observé sur le Grand rubanier (*Sparganium erectum*) et sur le Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*). Par ailleurs, plusieurs formations végétales l'hébergeant ont été identifiées. Il s'agit d'associations à hautes herbes hygrophiles se développant sur des substrats oligotrophes à mésotrophes. Dans tous les cas, les sols sont très humides et présentent un pH supérieur à 6. La nature du sol est soit organique, soit composée d'alluvions modernes des cours d'eau. La majorité des formations végétales où *Vertigo moulinsiana* a été observé croissent sur des sols relativement peu ou pas perturbés (Cucherat 2002).

### Cycle de développement

Le cycle de développement de *Vertigo moulinsiana* est relativement mal connu. Malgré cela, la durée de vie est estimée à une année environ. Les observations recueillies en Grande-Bretagne montrent que les spécimens trouvés en automne étaient tous adultes, ce qui suggère que l'espèce pourrait effectuer son cycle de développement en une année. Toutefois, des études récentes (Cucherat 2002, Cucherat et al. 2004, 2006) effectuées dans la région Nord-Pas-de-Calais ont montré qu'il était possible de trouver des juvéniles en automne. Par conséquent, plusieurs cohortes peuvent coexister sur un même site.

Pokryszko (1987, 1990) a montré qu'environ 50 % des adultes disséqués se sont révélés dépourvus d'organes copulateurs mâles (ils étaient aphylliques). Ce fait semble tout autant résulter de facteurs écologiques et biologiques que faire partie du cycle de développement de l'espèce. Ce gastéropode semble pondre en période estivale. Des individus élevés en laboratoire ont pondu des œufs volumineux, faisant le tiers de l'animal. Ces œufs sont pondus dans la litière (Cucherat 2002).

### Régime alimentaire

Le régime alimentaire de l'espèce est de type détritivore. En effet, l'examen des fèces de quelques individus a montré une grande quantité de débris végétaux, d'algues, de spores et d'hyphes de champignons imparfaits (Cucherat 2002). Cela suggère que l'animal broute le périphyton des tiges des végétaux. Steusloff (1937) indique par ailleurs que *Vertigo moulinsiana* se nourrit de champignons qui se développent sur des plantes de marais : *Haplophragmium chlorocephalum*, *Puccinia urticae-caricis*, *Helminthosporium* sp.

### Activité

*Vertigo moulinsiana* est surtout actif lorsque le temps est très humide, quelle que soit la saison pourvu que les températures le permettent. Il est alors possible de l'observer sur les tiges des végétaux. Par temps plus sec, il peut être trouvé dans la litière végétale. Selon Germain (1931), l'espèce effectue des déplacements même au mois de janvier et par des jours très froids.

### Structure des populations

Cet aspect de la biologie de *Vertigo moulinsiana* est très mal connu. À ce jour, il n'est pas possible de dire si les différents sites d'une même région biogéographique constituent une seule population ou s'il s'agit de populations différentes fonctionnant en métapopulation. Néanmoins, des premiers éléments de réponse viennent d'Angleterre, où les populations de Kennet/Lambourn valley (Berkshire) et Avon valley (Wiltshire) apparaissent structurées sous forme de métapopulations formées de nombreuses petites colonies séparées les unes des autres et réparties sur de larges espaces (Killeen 2000a, 2000b, 2001, Cameron et al. 2003). Ceci nécessite néanmoins d'être prouvé sur la plan génétique.

## Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

*Vertigo moulinsiana* apparaît en déclin dans la plus grande partie de son aire. Considérée comme une espèce relique d'une période plus chaude, sa régression pourrait être partiellement liée à une diminution des températures depuis cette époque. Toutefois, ce déclin est à relativiser. Ce déclin est marqué pour les pays qui ont un long suivi des populations de cette espèce, ce qui n'est pas le cas de la France.

En France, l'espèce est considérée comme vulnérable, mais l'état actuel des populations n'est pas connu de manière précise ; seul un travail de recensement des stations et de leur importance permettra de le définir. On peut signaler qu'en 1931, Germain signalait *Vertigo moulinsiana* dans plusieurs départements : Ain, Aisne, Oise, Bas-Rhin, Haute-Garonne, Gironde. Il a récemment été depuis retrouvé dans la plupart de ces départements, voire dans des départements où il n'avait jamais été mentionné.

## Menaces potentielles

Les menaces pesant sur *Vertigo moulinsiana* sont mal connues. On peut toutefois citer la disparition de son habitat, notamment liée au drainage des zones humides, à un changement dans le mode d'occupation du sol, l'altération des conditions hydrologiques, la pollution des eaux, l'installation de plantes invasives exogènes, l'eutrophisation du milieu liée à l'emploi de pesticides et d'herbicides, l'ombrage de l'habitat lié à son embroussaillage [l'espèce peut toutefois se maintenir sur de petites surfaces, correspondant aux trouées lumineuses en l'attente d'une ouverture de milieu], le surpâturage, les mesures de gestion conservatoire des habitats non appropriées...

## Informations spécifiques au site

### Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

*Vertigo moulinsiana* semble être relativement localisé au sein du périmètre du SIC, puisqu'il a été observé dans certaines formations héliophytiques et pas dans d'autres alors qu'il n'y avait pas a priori de différence au niveau de leur qualité écologique. Ainsi, il a été observé en dessous de lignes HT entretenues par ERDF au sein du périmètre du SIC. En revanche, de nombreuses stations se situent en dehors du périmètre Natura 2000.

À l'échelle du site Natura 2000, l'espèce semble être peu abondante dans les habitats où elle se trouve. Toutefois, les effectifs rencontrés montrent une certaine variabilité en fonction des habitats. Il est particulièrement abondant dans les roselières mixtes à

Laiche aiguë et à Roseau commun dans les méandres, tandis qu'il semble moins l'être dans les autres habitats prospectés (roselière sous ligne HT, roselière plus ou moins eutrophisée, etc.).

## Menaces sur le site

Les menaces sont :

- **Le drainage des zones humides.** *Vertigo moulinsiana* est une espèce très sensible à l'humidité de son habitat. L'abaissement artificiel, par drainage par exemple, de la nappe des zones humides où il se trouve peuvent le faire disparaître sans toutefois faire disparaître son habitat.
- **La disparition des cariçaies et des prairies à hautes herbes** par fermeture du milieu liée à la déprise agricole ou par la perte de la dynamique naturelle des inondations. Ce gastéropode est sensible à l'ombrage porté sur son habitat. Ce n'est pas tant qu'il soit sensible directement à l'ombre des arbres, mais cet aspect est plutôt à mettre en liaison avec une dédensification de son habitat (la densité des végétaux dressés diminue). *Vertigo moulinsiana* a en effet besoin de massifs denses d'hélophyte.
- **L'intensification agricole et sylvicole** avec retournement des milieux humides et mises en culture de peupliers. L'usage du sol du secteur de la Bassée a connu de profondes mutations, en particulier par le passage d'un système de prairies humides à des parcelles cultivées, mais aussi par la progression des surfaces boisées. L'espèce devait vraisemblablement être plus répandue et abondante lorsque les prairies humides étaient plus importantes en termes de surface et la dynamique alluviale encore fonctionnelle. Il est totalement absent des zones plantées en peupliers où il devait être présent jadis.
- Le mode de gestion conservatoire inadaptée à l'espèce des prairies humides de la RNN. Au sein de la RNN de la Bassée, il existe des prairies humides gérées à des fins conservatoires. L'habitat présent semble être a priori favorable pour *Vertigo moulinsiana*. Toutefois, le caractère uniformisant des fauches et leur rythme, ainsi que le mode d'exportation des fanes empêchent vraisemblablement l'apparition de l'espèce. On notera qu'aucune espèce d'escargot vivant n'a été observée dans ces prairies fauchées.

## Mesures de gestion conservatoire

La conservation de *Vertigo moulinsiana* passe par :

- Dans un premier temps :
  - La cartographie et la caractérisation des milieux qu'il fréquente au sein du site,
  - L'extension du périmètre du SIC aux localités situées en dehors du périmètre actuel.
- Dans un second temps (à partir des éléments recueillis lors de la première phase) :
  - La conservation des habitats où il a été observé,
  - Évaluation des mesures de gestion qui lui sont favorables,
  - Entretien ponctuel par la réouverture de cariçaies ou de roselières embroussaillées,
  - Préserver le fonctionnement hydraulique, en particulier le niveau de la nappe d'eau et les inondations.

## La Planorbe naine *Anisus vorticulus* (Troschel, 1834)

Code Natura 2000 : 4056

- Classe : Mollusques
- Ordre : Pulmonata
- Famille : Planorbidés

### Statut et Protection

- Liste rouge nationale : Défavorable mauvais
- Protection nationale : protégée à l'article 2 au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 relatif à la protection des espèces en France
- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Convention de Berne : -
- Liste rouge mondiale (UICN) : -



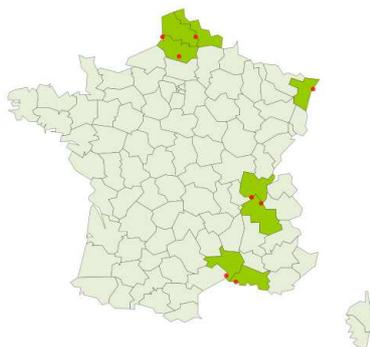
© Cucherat/Biotope, 2010

### Répartition en France et en Europe

La Planorbe naine est une espèce ouest Paléarctique, dont la distribution est centrée à l'est et au centre de l'Europe (Terrier et al. 2006). Ses populations tendent à être largement séparées et localisées.

L'aire de répartition de la Planorbe naine est très mal connue en France. À ce jour, elle n'est connue avec certitude que dans la vallée du Rhône (Castella et al. 2005) et dans la vallée de l'Authie (Cucherat & Vanappelghem 2003). Il existe des données anciennes de l'espèce dans la vallée du Rhin (Geissert 1960) et de la Savoie (Favre 1927), d'où elle a disparu depuis.

À ce jour, la Planorbe naine n'est connue que du secteur de la Bassée en région Île-de-France. Il n'existe pas de données antérieures de l'espèce dans la région. Le caractère unique du site de la Bassée réside dans le fait qu'il s'agit de la seule mention connue actuellement à l'échelle du bassin de la Seine.



Source INPN/MNHN

### Description de l'espèce

Les éléments de description de la Planorbe naine sont tirés de Germain (1931b) et de Glöer (2002).

La coquille de l'animal est composée de 5-6 tours convexes, avec une croissance régulière où le dernier tour est légèrement plus grand que l'avant dernier. Chaque tour est séparé par une suture nette. La face supérieure fonctionnelle est aplatie à légèrement concave alors que la partie inférieure est distinctement, mais pas profondément, concave. L'ouverture de l'animal est ovale-elliptique, avec une marge extérieure déprimée. La bordure extérieure du dernier tour forme une carène centrée sur la spire, qui peut être émoussée à franchement marquée. Chez les spécimens âgés, une fine membrane peut être visible sur la coquille lui donnant un aspect plus ou moins irisés.

La coquille a une couleur brun-jaunâtre d'une hauteur de 0,5-0,8 mm et de 4-5 mm de diamètre. Elle peut exceptionnellement atteindre les 6-7 mm de diamètre (Germain 1931b).

La coquille est susceptible de varier en taille en fonction des paramètres du milieu. Il est possible de confondre l'espèce avec des formes naine de la Planorbe tourbillon (*Anisus vortex* (Linnaeus, 1758) ou des juvéniles de cette espèce. Toutefois, la section transversale de la coquille de la Planorbe tourbillon montre une carène qui n'est pas centrée sur la spire et qui est beaucoup plus marquée. Par ailleurs, la Planorbe tourbillon ne présente pas de membrane périostacale.

## Biologie et Ecologie

### Habitats

La Planorbe naine est une espèce strictement aquatique qui vit dans deux grands types d'habitats. Ces deux types d'habitats se classifient en fonction de leur origine anthropique ou non (Terrier et al. 2006). Les eaux de ses habitats sont alcalines.

Les milieux d'origine anthropique correspondent aux fossés de drainages des prairies humides, les fosses de tourbage et les trous de carrières alluviales. Les milieux d'origine naturelle comprennent toutes les annexes des plaines alluviales (mares, ruisseaux, dépressions, etc.), les berges des lacs et des rivières, ainsi que les pannes danubiennes.

La Planorbe naine est une espèce d'eau permanente et stagnante, souvent considérée comme associée aux eaux bien oxygénées (e.g. Yassine-Kassab 1979). Toutefois, comme le précise Terrier et al. (2006), cette assertion est à relativiser dans la mesure où le

taux d'oxygène dissout dans l'eau peut extrêmement fluctuer dans les pièces d'eau riche en végétation.

La nature du substrat de ses habitats va de substrat sableux à franchement organique (Terrier et al. 2006). La présence de massifs d'hydrophyte semble être important, surtout les hydrophytes flottant à la surface de l'eau (Terrier et al. 2006).

#### **Cycle de développement**

La Planorbe naine est un gastéropode pulmoné hermaphrodite, ayant un cycle de vie se faisant sur une année (Willing & Killeen 1998, Willing 1999).

Une étude menée dans les fossés des prairies humides dans l'est de l'Angleterre (Killeen 1999) a montré que la saison de reproduction de la Planorbe naine se déroule principalement entre le mois de juin et la mi-juillet, sans pour autant pouvoir préciser la durée précise. Des actes d'accouplements sont cependant possibles en fin d'été (Terrier et al. 2006) voire en automne dans la vallée du Rhône (Yassine-Kassab 1979). La reproduction n'a pas lieu en un événement unique et s'étale sur une période de 6 à 8 semaines. De plus, l'étude montre que la reproduction n'est pas synchronisée dans tous les fossés. L'âge de la maturité sexuelle n'est pas connue, mais Terrier et al. (2006) précisent que la copulation d'individus ayant un diamètre de 2,5 et 2,65 mm peuvent copuler pendant plus de deux heures.

La croissance et la période de reproduction semblent être fortement liées à la température de l'eau des fossés où il se trouve (Killeen 1999). Killeen (1999) trouve que la vitesse de croissance de cette planorbe coïncide avec la montée en température des eaux des fossés. La diminution de la température diminue la vitesse de croissance des spécimens.

#### **Régime alimentaire**

Le régime alimentaire de l'espèce n'est pas connu et il est supposé qu'elle se nourrisse du microfilm algaire qui se développe sur les végétaux et les débris aquatiques (Terrier et al. 2006).

#### **Activité**

L'activité de la Planorbe naine n'a pas été étudiée à ce jour. Les adultes et les juvéniles vivent dans le même milieu et sont strictement inféodés aux milieux aquatiques. À très petite échelle, l'espèce se déplace par reptation sur les végétaux aquatiques immergés ou sous la surface de l'eau grâce aux tensions capillaires. À grande échelle, l'espèce est considérée comme un faible colonisateur et ne se maintient que si ses habitats sont connectés entre eux (Willing & Killeen 1998). Castella et al. (2005) suggèrent également que, dans les systèmes fluviaux actifs, les inondations participent à la dispersion de cette planorbe.

#### **Structure des populations**

Il n'existe pas de données sur le mode de distribution de la Planorbe naine. Tout comme les autres espèces animales, il est néanmoins supposé que l'espèce a un mode de distribution agrégatif, dont la dimension reste à étudier.

### **Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs**

En France, l'espèce est très mal connue et n'a été observée de manière certaine que dans la région Nord - Pas-de-Calais, la Picardie, la région Rhône-Alpes et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il n'existe pas de données précises sur l'état des populations, ni même sur l'évolution de ses effectifs. En Grande-Bretagne, l'espèce est en déclin depuis plusieurs années.

### **Menaces potentielles**

La découverte de l'espèce étant très récente, il n'est pas possible de dresser une liste précise des menaces qui mettent en péril la population découverte. Même si les causes de son déclin à l'échelle européenne restent mal comprises, il est possible de lister l'ensemble des menaces qui sont supposées être responsables directement ou indirectement de son déclin. Ainsi, on peut citer les menaces suivantes : la pollution du milieu aquatique, le changement et pertes des habitats, la maîtrise et rectification des cours d'eau, de drainage et abaissement de la nappe d'eau alluviale et la gestion inadaptée de ses habitats.

#### **Pollution du milieu aquatique**

La Planorbe naine est une espèce strictement inféodée au milieu aquatique et réalise l'intégralité de son cycle biologique dans celui-ci. Le corps de l'animal et ses œufs sont donc en permanence au contact avec le milieu aquatique.

Les effets des polluants, ainsi que l'eutrophisation non naturelle des milieux aquatiques par l'utilisation de fertilisants agricoles, sur cette planorbe ne sont pas connus. Mais la toxicité de certains produits chimiques utilisés dans les exploitations agricoles, industriels ou chez les particuliers peut agir de manières directe et/ou indirecte sur l'espèce. L'eutrophisation peut agir indirectement en modifiant la nature des habitats de l'espèce.

#### **Changement et pertes des habitats**

La Planorbe naine ayant une capacité de déplacement individuelle limitée, elle ne peut se soustraire à des modifications de son habitat. Ainsi, la destruction des zones humides et la modification de l'usage de celle-ci induit directement la disparition de l'espèce.

#### **Drainage et abaissement de la nappe d'eau alluviale**

Cette planorbe étant liée à des milieux aquatiques permanents, l'abaissement du niveau des eaux de ses habitats jusqu'à l'assèchement induit sa disparition. Les capacités de recolonisation dépendront de l'interconnectivité des milieux et de la fréquence et de l'ampleur des événements qui permettent sa dispersion (inondation).

#### **Gestion inadaptée de ses habitats**

Il est souligné que la gestion, volontaire ou non, de ses habitats peut lui être défavorable. Ainsi, le curage et le faucardage systématique des habitats où la Planorbe naine est présente peuvent conduire à sa disparition. Dans le cadre de ces interventions, les individus sont en effet retirés en même temps que la végétation ou le sédiment des habitats où ils se trouvent.

#### **Maîtrise et rectification des cours d'eau**

Les éléments d'écologie recueillis en Europe indiquent que l'espèce est très souvent associée à des milieux aquatiques des plaines alluviales dynamiques. Les inondations des rivières et des fleuves contribueraient à son maintien. Ainsi la maîtrise des crues et la rectification des cours peuvent avoir un impact négatif sur son maintien à long terme dans les sections de vallée où elle vit.

## Informations spécifiques au site

### Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site

La Planorbe naine a été observée à proximité du périmètre du SIC, sur la commune de Noyen-sur-Seine, dans un ancien méandre. L'espèce n'a pas été contactée ailleurs dans le périmètre du SIC malgré la disponibilité en habitats favorables.

*Anisus vorticulus* est inféodé à un plan d'eau colonisé par d'important massif de Nénuphar jaune.

Dans la station où l'espèce a été observée, l'espèce semble être abondante puisque plusieurs dizaines d'individus ont été récoltés. Néanmoins, il est particulièrement difficile d'évaluer les effectifs des organismes invertébrés, et plus particulièrement des mollusques gastéropodes. En effet, cela nécessite des stratégies d'échantillonnage spécifiques, lourdes et les effectifs de ces animaux sont très variables d'une année à l'autre ; ils sont très dépendants des variations du milieu (climats, microhabitats, etc.). L'estimation de l'abondance de l'espèce est donc ici déterminée de manière subjective.

### Mesures de gestion conservatoire

La conservation d'*Anisus vorticulus* passe par :

- **Dans un premier temps :**
  - La cartographie et la caractérisation des milieux qu'il fréquente au sein du site,
  - Étendre les prospections à l'ensemble de la vallée de la Seine,
  - L'extension du périmètre du SIC de la localité située en dehors du périmètre actuel.
- **Dans un second temps (à partir des éléments recueillis lors de la première phase) :**
  - La conservation des habitats où elle a été observée,
  - Évaluation de la gestion effectuée sur le site où elle est présente,
  - Préserver le fonctionnement hydraulique, en particulier le niveau de la nappe d'eau et les inondations.

## Espèces non observées

### ★ *Vertigo étroit* - *Vertigo angustior*

Bien qu'il fréquente les mêmes milieux que le *Vertigo* de Des Moulins, le *Vertigo étroit* n'a pas été trouvé dans le SIC et dans les milieux prospectés en dehors du SIC.

### ★ *Grande Mulette* - *Margaritifera auricularia*

Aucune coquille de grande Mulette n'a été observée dans le cours de la Seine. Il existe néanmoins des données historiques dans ce cours d'eau, puisque l'espèce a été récoltée dans la partie auboise de la Seine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Biotope, en cours).

## IV.4.2 Autres espèces remarquables

Compte tenu de l'état actuel des connaissances sur les mollusques en Île-de-France, il n'est pas possible d'effectuer une bioévaluation précise de la malacofaune. En replaçant la bioévaluation à l'échelle du nord de la France sur la base des connaissances des experts de Biotope, la majorité des espèces sont communes et largement réparties.

La vieille Seine héberge un cortège de grands bivalves caractéristiques des cours d'eau européens moyens à grands, à berges naturelles et à fond mobile. Bien qu'*Unio crassus* n'ait pas été observé vivant, le peuplement de grands bivalves est quasiment complet avec la présence de *Pseudanodonta complanata* comme espèce clef accompagnée d'*Unio pictorum* et *Anodonta anatina*. Ces deux dernières sont largement réparties et représentées dans les cours d'eau français, ce qui n'est pas le cas de *Pseudanodonta complanata*. Celle-ci a largement souffert de la pollution et de la rectification des cours d'eau. Ces bivalves sont des espèces clefs dans le fonctionnement écologique des cours d'eau et leur cycle biologique complexe en font de puissants indicateurs biologiques de la qualité des milieux. On soulignera que ce peuplement caractéristique est en sursis compte tenu de la modification du type d'alimentation et d'écoulement de ce cours d'eau.

## IV.4.3 Espèces introduites

Au sein de l'aire d'étude plusieurs espèces introduites de mollusques gastéropodes et de bivalves ont été observées. Elles sont considérées comme envahissantes et/ou invasives dans les milieux aquatiques. Il s'agit de :

- *Corbicula fluminea*, bivalve originaire d'Asie du Sud-Est mais disparu d'Europe depuis le Pléistocène. Cette moule présente de fortes densités dans la vieille Seine et la Seine, ainsi que dans le tronçon de la Noue d'Hermé qui conflue avec la Seine ;
- *Menetus dilatatus*, gastéropode aquatique originaire d'Amérique du Nord présent dans un plan d'eau proche de la Seine ;
- *Ferrissia clessiniana*, gastéropode aquatique originaire d'Amérique du Nord qui est présent dans les milieux aquatiques dotés d'hélophyte à large feuille et où il existe des massifs de Nénuphar ;
- *Potamopyrgus antipodarum*, gastéropode aquatique originaire de Nouvelle-Zélande et introduit depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est désormais bien implanté à travers toute la France et l'Europe. Il colonise tous les types de milieux aquatiques, en particulier lorsque

ceux-ci sont juvéniles ;

- *Physella acuta*, gastéropode aquatique originaire du pourtour méditerranéen a été observé dans les plans d'eau de l'aire d'étude. La présence de *P. acuta* dans le Nord de la France date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, puisqu'elle est citée dans les écrits naturalistes de cette époque. Cet escargot aquatique est très souvent présent dans les cours d'eau et plans d'eau juvéniles (récents) et/ou régulièrement perturbés par des pollutions ou des faucardages. Sa biologie lui permet de coloniser rapidement les milieux pionniers.

#### IV.4.4 Peuplements de mollusques continentaux observés

Quatre-vingt espèces de mollusques continentaux ont été observées au cours des expertises effectuées en 2010. Ont également été ajoutées à la liste dressée en 2010 les espèces observées dans le cadre des autres expertises réalisées par Biotopie sur le territoire de la Bassée. On soulignera que les espèces relevées au cours de ces expertises l'ont été dans des habitats prospectés pour la recherche des espèces de la Directive « Habitats-Faune-Flore », par conséquent la richesse spécifique du périmètre Natura 2000 est vraisemblablement plus importante. En résumé, 89 espèces ont été observées dans le périmètre du SIC ou à proximité. Les 89 espèces de mollusques continentaux contactées se répartissent en 17 bivalves ou moules d'eau douce, 28 gastéropodes aquatiques et 44 gastéropodes terrestres dont sept limaces.

Il n'existe pas une connaissance aussi fine sur les cortèges de mollusques que sur ceux des oiseaux ou d'autres groupes de faune. Toutefois, il est possible de dégager des peuplements d'espèces en fonction de leur préférence écologique.

Au sein de l'aire d'étude, on peut distinguer quatre types de peuplements d'espèces de mollusques :

- Le peuplement des milieux boisés ;
- Le peuplement des zones humides ouvertes ;
- Le peuplement des milieux xériques ;
- Le peuplement des milieux aquatiques.

##### ★ *Le peuplement des milieux boisés*

Le peuplement des milieux boisés est le plus représenté. Il se décline en plusieurs sous-entités, en fonction de l'humidité du sol. En effet, dans le cas précis de cette section de la vallée de la Seine, on constate une gradation nette des groupements en fonction de l'humidité du milieu, qui est lui-même lié au caractère drainant du sol.

Les milieux boisés sur sol drainant sont particulièrement pauvres en espèces. Seules des grosses espèces comme L'Escargot de Bourgogne (*Helix pomatia*) et *Cepaea nemoralis* dominent. Elles sont accompagnées de petites espèces assez ubiquistes et indifférentes à l'humidité, tel que *Discus rotundatus*. Ce n'est que lorsque la formation boisée devient plus humide que la richesse spécifique s'élève. On voit apparaître, *Cochlodina laminata* et *Clausilia bidentata*, espèces caractéristiques des formations boisées humides. Elles ne semblent guère s'éloigner des formations boisées traversées par des cours d'eau. Ces deux

espèces sont accompagnées ici par *Arianta arbustorum*, typique des aulnaies-frênaies, *Aegopinella nitidula* et *Cochlicopa lubrica*, ainsi que de *Trochulus hispidus* s.l. Ce cortège de moyennes à grosses espèces est accompagné de petites espèces, tels que *Punctum pygmaeum*, *Euconulus trochiformis*, *Carychium minimum*, etc.

On remarquera que la richesse spécifique de la malacofaune des formations boisées de l'aire d'étude est curieusement faible par rapport à ce que l'on peut trouver dans d'autres forêts alluviales du Nord de la France. Les mollusques étant très sensibles au mode d'utilisation des sols et des milieux, on suggère que la faible richesse spécifique observée ici est liée à une exploitation ancienne des formations boisées. Les espèces sensibles et caractéristiques auraient disparu lors d'une exploitation ancienne, et n'auraient pas encore recolonisé les surfaces boisées.

#### ★ *Le peuplement des zones humides ouvertes*

Les milieux humides ouverts, telles que les cariçaies et les roselières, sont assez restreints géographiquement dans l'aire d'étude et ont une extension spatiale limitée. Très souvent, ces milieux se développent dans les trouées forestières, autour des annexes alluviales en cours de colonisation végétales ou au niveau des prairies humides abandonnées. On en rencontre également en dessous des lignes HT. La malacofaune inféodée à ces milieux est majoritairement composée de petites espèces (moins de 5 mm). Elles vivent dans la litière végétale ou sur les tiges dressées des plantes palustres. Bien qu'il soit possible de les rencontrer dans des zones humides de nature différente à celle-ci, les chefs de file de ce groupement sont *Carychium minimum*, *Deroceras laeve* et *Succinea putris*. Ces espèces, en particulier *C. minimum*, peuvent développer des effectifs très importants (plusieurs milliers d'individus au m<sup>2</sup>). Viennent ensuite, les espèces du genre *Vertigo* (*V. moulinsiana*, *V. pygmaea* et *V. antivertigo*). *Zonitoides nitidus* est également typique, mais a une plus grande latitude vis-à-vis de la luminosité. C'est un prédateur qui se nourrit d'autres mollusques. La présence de quelques espèces sylvoicoles, tels que *Fruticicola fruticum* ou l'Escargot de Bourgogne (*Helix pomatia*), qui fréquentent les secteurs de mégaphorbiaie, indique l'avancée du milieu boisé.

#### ★ *Le peuplement des milieux xériques*

Deux types de peuplements de mollusques inféodés aux milieux xériques sont présents dans l'aire d'étude.

Le premier correspond aux milieux xériques secondaires issus du remaniement du sable lors de l'exploitation des carrières. Ce groupement est très pauvre en espèces, puisqu'il n'est composé que de *Cerņuella neglecta*, *Cerņuella aginnica* et *Monacha cartusiana*. Ces trois escargots xérothermophiles ont un comportement pionnier au sein de l'aire d'étude. En effet, les friches agricoles et les pelouses sèches secondaires se développant sur les graviers et sables remaniés sont systématiquement colonisés par l'un de ces trois escargots. Ils montrent des densités assez importantes, jusqu'à plusieurs centaines d'individus sur quelques mètres carrés.

Le second groupement est beaucoup plus riche et présente plus d'espèces caractéristiques des milieux xériques peu ou pas perturbés. On retrouve ce peuplement au niveau des montilles. Parmi les espèces caractéristiques, on rencontre *Candidula unifasciata unifasciata*, *Truncatellina cylindrica*, *Ceciliooides*

*acicula* et *Vitrina pellucida*. *Monacha cartusiana* est toujours présente, mais en effectif plus réduit. Les montilles n'ont pas fait l'objet d'un effort d'observation important, compte tenu des objectifs de l'étude. Elles mériteraient d'être étudiées d'avantage compte tenu de la malacofaune particulière qu'elles pourraient héberger.

★ **Le peuplement des milieux aquatiques.**

Dans les milieux stagnants temporaires on rencontre *Stagnicola* sp., *Galba truncatula*, *Valvata cristata*, *Valvata* cf. *macrostoma*, *Anisus leucostoma*, qui sont caractéristiques des milieux temporaires. Quelques petits bivalves les accompagnent, tels *Sphaerium ovale* et *Pisidium* sp.

Les milieux aquatiques permanents sont beaucoup plus riches, en particulier lorsque les herbiers aquatiques sont développés. Ces milieux sont composés d'espèces typiques des milieux lenticules riches en végétation et chargés en matière organique, tels qu'*Anisus vorticulus*, *Hippeutis complanatus*, *Lymnaea stagnalis*, *Physa fontinalis* par exemple. D'une manière globale, la présence de quelques espèces, comme par exemple de *Physa fontinalis*, indique que les milieux aquatiques sont de bonne qualité.

Le dernier peuplement de mollusques aquatiques correspond au peuplement des cours d'eau. Celui-ci est caractérisé par la présence de grands et petits bivalves des genres *Pisidium*, *Unio*, *Anodonta* et *Pseudanodonta*, ainsi que de gastéropodes de grande taille tels que *Viviparus viviparus*.

## IV.5 Chiroptères

---

*Cf. Atlas cartographique : Carte n° 14. Synthèse des observations de chiroptères réalisées durant les prospections nocturnes en 2010*

*Cf. Atlas cartographique : Carte n° 15. Chiroptères d'intérêt communautaire - Synthèse des informations*

*Cf. Annexe 2 : Méthodologies d'inventaire utilisées pour la réalisation du diagnostic écologique*

### IV.5.1 Les espèces d'intérêt communautaire

Les espèces d'intérêt communautaires représentent relativement peu de contacts sur le site.

Le **Grand Murin** est la principale espèce de chauves-souris d'intérêt communautaire observée durant les différentes prospections réalisées. Il semble que les boisements alluviaux de la commune d'Hermé constituent des habitats de chasse appréciés par cette espèce. L'essentiel des observations de cette espèce y ont été réalisées. L'espèce a également été contactée en hibernation, notamment sur le site la Carrière Saint-Nicolas à Montereau-Fault-Yonne et sur la Carrière de Michery (source : C. Parisot).

Les autres espèces de chauves-souris figurant à l'annexe II de la Directive Habitats ont principalement été observées à proximité de la Bassée ou n'ont pas pu être identifiées avec certitude dans le cadre des écoutes nocturnes. Le **Murin de Bechstein** a été noté en 2008 sur la commune de Chalmaison, à environ 5 km Nord du SIC (données ANVL, issues de prospections réalisées dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité en Seine et Marne). Une autre donnée, datant de 2007 et provenant du site de Pormain (commune de Noyen-sur-Seine), n'a, quant à elle, pas pu être confirmée avec certitude (Source : ANVL). Néanmoins, les boisements alluviaux constituent des habitats de chasse et offrent de nombreux gîtes arboricoles favorables à ce murin. L'espèce est, enfin, présente en hivernage sur la carrière de Michery (suivis C. Parisot).

Le **Murin à oreilles échancrées** et le **Grand Rhinolophe** sont principalement signalés dans des sites d'hibernation situés à proximité de la Bassée, notamment à Montereau-Fault-Yonne et Michery (données C. Parisot). Les habitats du site Natura 2000 peuvent constituer des habitats de chasse favorables à ces deux espèces. Néanmoins, aucun contact n'a été établi avec ces espèces au cours des prospections.

### Présentation des espèces d'intérêt communautaire observées ou présentes avec de fortes potentialités

---

*Cf. fiches synthétiques ci-après*

# Le Grand murin *Myotis myotis* (Borkhausen, 1797)

Classe : Mammifères  
Ordre : Chiroptères  
Famille : Vespertilionidés

Code Natura 2000 : 1324

## Statut et Protection

**Protection nationale :** Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.

**Directive Habitats :** annexes II et IV

**Convention de Berne :** annexe II

**Convention de Bonn :** annexe II

**Indice de rareté régionale :** Rare

**Etat de conservation régionale :** Mauvais



### Statut de conservation mondial : (IUCN, 2008)

RE : Espèce éteinte en métropole	CR : En danger critique d'extinction	EN : En danger	VU : Vulnérable	NT : Quasi menacée	LC : Préoccupation mineure	DD : Données insuffisantes	NA : Non applicable
----------------------------------	--------------------------------------	----------------	-----------------	--------------------	----------------------------	----------------------------	---------------------

### Statut de conservation en France : (MNH&UICN, 2009)

RE : Espèce éteinte en métropole	CR : En danger critique d'extinction	EN : En danger	VU : Vulnérable	NT : Quasi menacée	LC : Préoccupation mineure	DD : Données insuffisantes	NA : Non applicable
----------------------------------	--------------------------------------	----------------	-----------------	--------------------	----------------------------	----------------------------	---------------------

## Répartition en France et en Europe

Présente dans toute l'Europe, de la Méditerranée au 60<sup>ème</sup> parallèle en Norvège.

Espèce très répandue jusqu'en Asie Centrale

En France, le Grand murin est rencontré dans la plupart des départements, mais semble rare en bordure méditerranéenne sauf en Corse.



© Mitchell-Jones A.J. & al. (1999)

## Description de l'espèce

Le Grand Murin fait partie des plus grands chiroptères français. Tête + corps : 6,5-8 cm ; avant-bras : 5,3-6,6 cm ; envergure : 35-43 cm ; poids : 20-40 g. Oreilles longues, 2,44-2,78 cm, et larges, 0,99-1,3 cm.- Museau, oreilles et patagium brun-gris.- Pelage épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris.

## Biologie et Ecologie

### Activité :

- Le Grand Murin est considéré comme une espèce plutôt sédentaire malgré des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. Il entre en hibernation d'octobre à avril. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures.
- Les colonies de reproduction comportent quelques dizaines à quelques centaines voire quelques milliers d'individus, essentiellement des femelles. Elles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre. Les colonies d'une même région forment souvent un réseau au sein duquel les échanges d'individus sont possibles.
- Le Grand Murin quitte généralement son gîte environ 30 minutes après le coucher du soleil. Il le regagne environ 30 minutes avant le lever de soleil. Il utilise régulièrement des reposoirs nocturnes. La majorité des terrains de chasse autour d'une colonie se situe dans un rayon de 10 à 25 km. Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin. Les proies volantes peuvent aussi être capturées.

### Régime alimentaire :

- Son régime alimentaire est principalement constitué de Coléoptères Carabidés (> 10 mm), auxquels s'ajoutent aussi des Coléoptères Scarabéoides dont les Méloanthidés (Hannetons), des Orthoptères, des Dermaptères (Perce-oreilles), des Diptères Tipulidés, des Lépidoptères, des araignées, des Opilions et des Myriapodes.
- La présence de nombreux arthropodes non-volants ou aptères suggère que le Grand Murin soit une espèce glaneuse de la faune du sol.
- En région méridionale (Portugal, Corse, Malte, Maroc), des proies des milieux ouverts sont exploitées : Gryllotalpidés (Courtillière), Gryllidés (Grillons), Cicadidés (Cigales ; stades jeunes) et Tettigoniidés (Sauterelles).

### Reproduction :

- Maturité sexuelle : 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles.
- Accouplement dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation.
- Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an exceptionnellement deux. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant l'espace avec le Petit Murin, et d'autres espèces.
- Les jeunes naissent généralement durant le mois de juin.
- Longévité : 20 ans mais l'espérance de vie ne dépasse probablement pas en moyenne 4-5 ans.

### Caractères écologiques :

- Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte, ...) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses). Même si les Grands Murins témoignent d'une assez grande fidélité à leur gîte, certains individus peuvent changer de gîte en rejoignant d'autres colonies dans les environs jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres.
- Gîtes d'hibernation : cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de (3) 7-12°C et d'hygrométrie élevée) dispersées sur un vaste territoire d'hivernage.
- Gîtes d'estivage : principalement dans les sites épigés assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C ; sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers ; mais aussi dans des grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines, souterrain en région méridionale.

## Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En régression importante dans plusieurs pays d'Europe, ses effectifs sont en augmentation dans d'autres (Hongrie).

L'espèce a néanmoins disparu d'Angleterre au début des années 1990 et se raréfie considérablement sur les côtes méditerranéennes françaises. Partout ailleurs, ses effectifs semblent se maintenir.

### Localisation sur le site

Dans le cadre des inventaires réalisés en 2010 pour la rédaction du DOCOB du site Nature 2000, le **Grand Murin n'a été contacté qu'à quelques reprises. Deux contacts ont été enregistrés dans les boisements de la Bassée, sur la commune d'Hermé.**

L'analyse bibliographique a également permis de mettre en évidence plusieurs secteurs de présence de l'espèce. Elle a été observée en activité de chasse dans les boisements de la vallée, sur les communes d'Hermé et de Courcelles-en-Bassée (source : Biotope et Philippe Lustrat). Le site Natura 2000 et les milieux environnants présentent une diversité et une qualité d'habitats qui peuvent être favorables au Grand Murin tout au long de l'année. Les nombreux boisements peuvent constituer des habitats de chasse particulièrement favorables à cette espèce.

L'espèce a également été contactée en hibernation, notamment sur le site la Carrière Saint-Nicolas à Montereau-Fault-Yonne où elle fait l'objet d'observations quasi-annuelles depuis 2001 (maximum de 10 individus observés le 20/02/2008) et sur le site de Michery (contactée annuellement avec un maximum de 22 individus en 2008) (source : C. Parisot).

Il apparaît que le site Natura 2000 et les milieux environnants accueillent une population de Grand Murin. A ce jour, l'essentielle des observations ont été réalisées sur la commune d'Hermé. Néanmoins, Dans l'état actuel des connaissances de cette espèce sur la Bassée, il est difficile d'évaluer l'importance des boisements de la Bassée et notamment ceux localisés sur la commune d'Hermé pour la population de Grand Murin. Des prospections nocturnes approfondies et une visite des gîtes favorables (combles, granges, ...) à cette espèce pourraient permettre de mieux évaluer l'état de la population de Grand Murin.

## Menaces identifiées

### **Menaces sur l'espèce :**

- Dérangement dans les sites de reproduction ou destruction des gîtes (rénovation du bâti, condamnation des accès aux combles des églises...)
- Dérangement dans les sites d'hivernage dû à la fréquentation humaine, destruction dû à l'aménagement touristique du monde souterrain et à l'extension de carrières
- Raréfaction des disponibilités alimentaires résultant de l'emploi de pesticides ou de produits vermifuges du bétail, affectant les espèces-proies non cibles de ces traitements
- Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas)
- Fermeture totale de sites souterrains (« mise en sécurité »)

### **Menaces sur ses habitats :**

- Modification des paysages par l'agriculture intensive (arasement des haies, des talus...) réduisant les milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies
- Drainage des zones humides et destruction des ripisylves
- Conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou cultures
- Fermeture des milieux de chasse par embroussaillement suite à l'abandon du pastoralisme
- Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux

## Mesures de gestion conservatoire

- Protéger les sites de reproduction et d'hibernation (grottes, mines, tunnels)
- Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs
- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants)
- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers
- Maintenir et restaurer les habitats de chasse en diversifiant la structure et la composition forestière et en interdisant l'utilisation de traitements insecticides en forêt
- Conserver les gîtes existants et maintenir ou créer un réseau de gîtes potentiels dans le bâti
- Limiter les traitements chimiques (charpentes, bords de route) ou préférer des produits moins nocifs
- Adapter et limiter les éclairages publics
- Sensibiliser les utilisateurs du monde souterrain, le grand public, les professionnels de la rénovation et les acteurs du monde agricole à la préservation des chauves-souris
- Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce. La recherche de colonies de reproduction (par radiopistage par exemple) est prioritaire.

La sensibilisation et l'information du public, au niveau des communes et des propriétaires hébergeant l'espèce, qu'ils soient publics ou privés, est également indispensable pour que la démarche de protection puisse être collectivement comprise et acceptée.

# Le Grand Rhinolophe

## *Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774)

Code Natura 2000 : 1304

Classe : Mammifères  
 Ordre : Chiroptères  
 Famille : Rhinolophidés

### Statut et Protection

Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.

Directive Habitats : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Bonn : annexe II

Indice de rareté régionale : Rare

Etat de conservation régionale : Mauvais



#### Statut de conservation mondial : (IUCN, 2008)

RE : Espèce éteinte en métropole	CR : En danger critique d'extinction	EN : En danger	VU : Vulnérables	NT : Quasi menacée	LC : Préoccupation mineure	DD : Données insuffisantes	NA : Non applicable
----------------------------------	--------------------------------------	----------------	------------------	--------------------	----------------------------	----------------------------	---------------------

#### Statut de conservation en France : (MNHN&IUCN, 2009)

RE : Espèce éteinte en métropole	CR : En danger critique d'extinction	EN : En danger	VU : Vulnérables	NT : Quasi menacée	LC : Préoccupation mineure	DD : Données insuffisantes	NA : Non applicable
----------------------------------	--------------------------------------	----------------	------------------	--------------------	----------------------------	----------------------------	---------------------

### Répartition en France et en Europe

Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du Pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Egée.



© Mitchell-Jones A.J. & al. (1999)

## Description de l'espèce

- Le Grand Rhinolophe est le plus grand des rhinolophes européens
- Tête + corps : (5) 5,7-7,1 cm ; avant-bras : (5) 5,4-6,1 cm ; envergure : 35-40 cm ; poids : 17-34 g.
- Appendice nasal caractéristique en fer-à-cheval, appendice supérieur de la selle court et arrondi, appendice inférieur pointu, lancette triangulaire.
- Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand Rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon.
- Pelage souple, lâche : face dorsale gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teinté de roux, face ventrale blanchâtre. Patagium et oreilles gris-brun clair.

## Biologie et Ecologie

### Activité :

Le Grand Rhinolophe entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'espèce est sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km). Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Dès la tombée de la nuit, le Grand Rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km) en suivant préférentiellement des corridors boisés, les alignements d'arbres, les lisières,... Le Grand Rhinolophe repère obstacles et proies par écholocation. La chasse en vol est pratiquée au crépuscule (période de densité maximale de proies), puis en cours de nuit, l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente.

### Régime alimentaire :

Le régime alimentaire varie en fonction des saisons et des pays. Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents. Les proies consommées sont de taille moyenne à grande (= 1,5 cm),

Selon la région, les Lépidoptères représentent 30 à 45% (volume relatif), les Coléoptères 25 à 40%, les Hyménoptères (Ichneumonidés) 5 à 20%, les Diptères (Tipulidés et Muscoïdés) 10 à 20%, les Trichoptères 5 à 10% du régime alimentaire.

### Reproduction :

Maturité sexuelle : femelles, 2 à 3 ans ; mâles : à la fin de la 2<sup>e</sup> année.

Accouplement de l'automne au printemps. En été, la ségrégation sexuelle semble totale.

Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à près d'un millier d'adultes). De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. Longévité : 30 ans

### Caractères écologiques :

Le Grand Rhinolophe fréquente en moyenne les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voire 2 000 m), les zones karstiques, le bocage, les petites agglomérations. Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, de prairies pâturées par des bovins, voire des ovins, des ripisylves, des landes, des friches. L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques définies : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie.

Gîtes de reproduction variés : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

## Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse.

En France, un recensement partiel en 1997 comptabilise 25 760 individus répartis dans 1230 gîtes d'hibernation et environ 8000 dans 196 gîtes d'été. De petites populations subsistent en Picardie, dans le Nord, en Haute-Normandie, en Ile-de-France... L'espèce a atteint en Alsace le seuil d'extinction. La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, dans les Ardennes, en Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne. Même si l'ouest de la France (Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes) regroupe encore près de 50% des effectifs hivernaux et 30% des effectifs estivaux, un déclin semble perceptible.

## Localisation sur le site

L'espèce n'a pas été observée dans le cadre des écoutes nocturnes réalisées pour la rédaction de ce DOCOB. Néanmoins, l'espèce a été observée à proximité immédiate du site Natura 2000, dans la vallée de la Seine et la vallée de l'Yonne. Elle hiberne notamment dans la carrière Saint-Nicolas à Montereau-Fault-Yonne. Les suivis réguliers réalisés par C. Parisot ont permis de mettre en évidence une présence régulière de l'espèce (de 1 à 2 individus quasi annuellement).

Le Grand Rhinolophe a également été noté sur la Carrière de Michery où les effectifs sont plus importants qu'à Montereau. Les suivis réalisés (C. Parisot) montrent ainsi la présence annuelle de 6 à 10 individus en hibernation (suivis réalisés sur la période 2005-2009).

Les nombreux boisements humides de la Bassée peuvent constituer des habitats de chasse particulièrement favorables pour cette espèce. Néanmoins, à ce jour l'espèce n'a pas été observée en activité de chasse sur le site Natura 2000 et les milieux environnants. Il apparaît difficile dans l'état actuel des connaissances de dire si le site de la Bassée accueille une population de

Grand Rhinolophe et d'évaluer leur état de conservation. Ceci est notamment à mettre en relation avec la faible portée des ultrasons émis par l'espèce.

### Menaces identifiées

#### **Menaces sur l'espèce :**

- Déplacement des colonies ou disparition des gîtes de reproduction (isolation des combles, rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables,...)
- Déplacement des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain)
- Fermeture de sites souterrains (« mise en sécurité »)
- Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents affectant l'entomofaune non cible
- Intoxication des animaux par l'accumulation de pesticides, de produits de traitement vermifuges du bétail ou l'utilisation de produits insecticides toxiques pour le traitement des charpentes
- Trafic routier (collisions)

#### **Menaces sur ses habitats :**

- Modification des paysages consécutive à l'intensification ou à l'abandon de pratiques agricoles (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, etc.)
- Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves
- Conversion des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux
- Conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées

### Mesures de gestion conservatoire

- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce (maintien des haies, arbres à cavités, des pâtures et prairies de fauche)
- Protéger les sites de reproduction et d'hibernation en milieu souterrain (grottes, mines, tunnels...)
- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers
- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants)
- Conserver les gîtes existants et maintenir ou créer un réseau de gîtes potentiels dans le bâti
- Conserver des accès adaptés à la circulation des espèces de chiroptères, lors de toute opération de mise en sécurité d'anciennes carrières souterraines
- Limiter les traitements chimiques (charpentes, bords de route) ou préférer des produits moins nocifs
- Adapter et limiter les éclairages publics
- Sensibiliser les utilisateurs du milieu souterrain, le grand public, les professionnels de la rénovation, les gestionnaires forestiers et les acteurs du monde agricole à l'utilité et à la protection des chauves-souris
- Prévoir des aménagements susceptibles de limiter le risque de collision avec les véhicules des animaux en chasse lors des travaux de construction ou d'aménagement routier ou les remembrements (haies notamment)
- Améliorer les connaissances concernant la biologie de l'espèce. La recherche des colonies de reproduction, lesquelles peuvent accueillir des effectifs importants et de plus souvent associés au Murin à oreilles échanquées, est hautement prioritaire pour la conservation des populations.

La sensibilisation et l'information du public, au niveau des communes et des propriétaires hébergeant l'espèce, qu'ils soient publics ou privés, est également indispensable pour que la démarche de protection puisse être collectivement comprise et acceptée.

## Le Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii* (Kuhl, 1818)

Code NATURA 2000 : 1323

Classe : Mammifères  
Ordre : Chiroptères  
Famille : Vespertilionidés

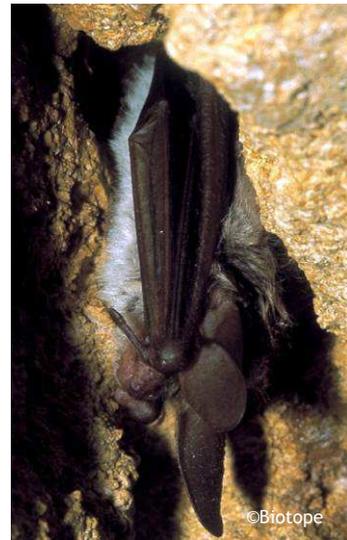
### Statuts et protection

Protection nationale : espèce intégralement protégée, ainsi que son « milieu particulier » (article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 16/12/2004 modifiant l'arrêté du 22/07/1993) ;

Directive « Habitats/Faune/Flore » : annexes II & IV ;

Convention de Berne : annexe II ;

Convention de Bonn : annexe II ;



#### Statut de conservation mondial : (IUCN, 2008)

RE : Espèce éteinte en métropole	CR : En danger critique d'extinction	EN : En danger	VU : Vulnérables	NT : Quasi menacée	LC : Préoccupation mineure	DD : Données insuffisantes	NA : Non applicable
----------------------------------	--------------------------------------	----------------	------------------	--------------------	----------------------------	----------------------------	---------------------

#### Statut de conservation en France : (MNHN&UICN, 2009)

RE : Espèce éteinte en métropole	CR : En danger critique d'extinction	EN : En danger	VU : Vulnérables	NT : Quasi menacée	LC : Préoccupation mineure	DD : Données insuffisantes	NA : Non applicable
----------------------------------	--------------------------------------	----------------	------------------	--------------------	----------------------------	----------------------------	---------------------

### Répartition en Europe et en France

Le Murin de Bechstein est présent dans l'Europe de l'ouest des régions chaudes à tempérées : du sud de l'Angleterre et de la Suède jusqu'en Espagne et en Italie, la limite orientale de son aire de répartition étant en Roumanie.

En France, cette espèce est rencontrée dans la plupart des départements. Elle semble très rare en bordure méditerranéenne et en Corse. Des effectifs plus importants se rencontrent dans l'ouest de la France (Bretagne, Pays-de-Loire et région Centre). Le Murin de Bechstein est présent jusqu'à 1 400 m d'altitude.



© Mitchell-Jones A.J. & al. (1999)

## Description de l'espèce

Le Murin de Bechstein est un chiroptère de taille moyenne. La longueur totale du corps est d'environ 5 cm et son envergure de 25 à 30 cm. Il pèse de 7 à 12 g. Les oreilles de cette espèce sont caractéristiques, très longues et assez larges, non soudées à la base, dépassant largement le museau sur un animal au repos. Le pelage est relativement long, brun clair à brun roussâtre sur le dos, blanc sur le ventre. Le museau est rose.

### Confusions possibles

Le Murin de Bechstein peut être confondu avec les deux Oreillards (*Plecotus auritus* et *Plecotus austriacus*). Chez les oreillards, les oreilles sont néanmoins encore plus longues et soudées à la base. En période hivernale, les Oreillards replient généralement leurs oreilles sous leurs ailes permettant de les différencier du Murin de Bechstein avec ses oreilles dressées.

## Biologie & écologie

### Reproduction

L'âge de la maturité sexuelle est inconnu. La parade et le rut ont lieu en octobre-novembre et au printemps, les accouplements sont observés en période d'hibernation. La mise-bas a lieu fin juin-début juillet. Les colonies sont composées de 10 à 40 femelles changeant régulièrement de gîtes diurnes. Durant cette période, les mâles sont généralement solitaires. Le taux de reproduction est d'un jeune par an, volant dans la première quinzaine d'août. L'espérance de vie de l'espèce est inconnue. La longévité maximale est de 21 ans.

### Activité

L'espèce semble relativement sédentaire (déplacement maximal connu : 35 km) et présente un caractère forestier marqué.

En hibernation, il s'accroche, généralement isolé, aussi bien à découvert au plafond que profondément dans des fissures des parois des grottes, carrières ou anciennes mines. Une partie importante des populations de cette espèce hiberne probablement dans les anfractuosités des arbres.

En période d'activité, il sort à la nuit tombée, le vol est lent, papillonnant, très manœuvrable et généralement à faible hauteur (30 cm à 5 m).

Le Murin de Bechstein chasse dans l'environnement immédiat ou à proximité de son gîte diurne (200 m à 2 km) essentiellement par glanage depuis le sol à la canopée, parfois à l'affût. La superficie du territoire de chasse est comprise entre 15 ha et 30 ha par individu.

### Régime alimentaire

Le régime alimentaire est constitué par un large spectre d'arthropodes, essentiellement forestiers, d'une taille moyenne de 10 mm. Les mouches (80% d'occurrence) et les papillons (de 50 à 90% d'occurrence), et dans une moindre mesure les névroptères (46% d'occurrence), représentent une part prépondérante de l'alimentation. Seuls ces ordres sont composés majoritairement d'insectes volants. Les proies secondaires les plus notées sont capturées au sol ou sur le feuillage des arbres : coléoptères, opilions, araignées, chenilles...

### Caractères écologique

Le Murin de Bechstein semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquels il exploite l'ensemble des proies disponibles sur ou au-dessus du feuillage. Les terrains de chasse exploités par le Murin de Bechstein semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures...) dans lesquelles il se repose au cours de la nuit.

Le Murin de Bechstein semble hiberner dans les arbres, rarement en milieu souterrain. Les gîtes de reproduction sont variés : les colonies occupent des arbres creux, des nichoirs plats, plus rarement les bâtiments. Des individus isolés peuvent se rencontrer dans des falaises ou trous de rochers. Cette espèce utilise plusieurs gîtes diurnes situés à moins d'un kilomètre les uns des autres. Ces changements de gîtes diurnes s'accompagnent d'une recomposition des colonies.

## Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'état et l'importance des populations du Murin de Bechstein sont mal connus en raison des mœurs forestières de l'espèce. En Europe, l'espèce semble bien présente, mais nulle part abondante. En France, le Murin de Bechstein est observé majoritairement en période hivernale avec en moyenne de 1 à 5 individus par site dans un grand nombre de sites. L'ouest du pays héberge des populations plus importantes. En période estivale, les connaissances sont encore plus faibles et partielles.

## Localisation sur le site

Le Murin de Bechstein n'a pas été observé durant les inventaires nocturnes réalisés en 2010 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Néanmoins, l'espèce a été contactée en 2008 à proximité immédiate de la vallée (source ANVL). Elle a ainsi été notée sur la commune de Chalmaison, au niveau du Bois de Tachy et de la petite vallée de la Méances.

Dans la Bassée, l'espèce n'a pas été identifiée avec certitude. Des enregistrements correspondant probablement à cette espèce ont été réalisés en 2009 le long d'un chemin au nord de la ferme d'Isle sur la commune d'Everly (Source : ANVL, Rapport d'activités 2007 - Plan d'eau de Pormain à Noyen-sur-Seine établi pour le compte de la société AZC).

L'ensemble des boisements de la Bassée constituent des habitats particulièrement favorables à cette espèce. Les boisements alluviaux offrent des zones de chasse riches et diversifiées et présentent de nombreux gîtes potentiels pour cette espèce. Le Murin de Bechstein utilise en période d'activité presque exclusivement des gîtes arboricoles, tels que les cavités naturelles des arbres, les anciennes loges de pics, les fissures, ...

En hivernage, l'espèce est notée annuellement dans la Carrière de Michery (suivis C. Parisot). Entre 5 et 20 individus (en 2008) ont pu être notés entre 2005 et 2009.

### Menaces identifiées

Le Murin de Bechstein est particulièrement sensible :

- A la conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives d'essences importées ;
- Aux traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...) ;
- Au développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes) ;
- A la mise en sécurité des anciennes mines/carrières par effondrement ou comblement des entrées ;
- Aux dérangements et destructions, intentionnels ou non, des gîtes d'été et d'hiver.
- Le trafic routier et la construction de nouvelle route en travers de corridors identifiée peuvent être source de collisions importante.

### Mesures de gestion conservatoire

- Maintenir un entretien des habitats favorables à l'espèce (habitats forestiers et bocagers, cavités)
- Conserver les boisements anciens, haies bocagères et accès aux sites d'hivernage
- Maintenir un réseau de vieux arbres en forêt, présentant de nombreuses cavités
- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers
- Conserver des accès adaptés à la circulation des espèces de chiroptères, lors de toute opération de mise en sécurité d'anciennes carrières souterraines
- Prévoir des aménagements susceptibles de limiter le risque de collision avec les véhicules des animaux en chasse lors des travaux de construction ou d'aménagement routier ou les remembrements (haies notamment)
- Limiter l'emploi d'insecticides, notamment en agriculture, afin de garantir une ressource alimentaire suffisante
- Améliorer les connaissances concernant la biologie de l'espèce

# Le Murin à oreilles échanquées *Myotis emarginatus* (Geoffroy, 1806)

Classe : Mammifères  
Ordre : Chiroptères  
Famille : Vespertilionidés

Code Natura 2000 : 1321

## Statut et Protection

Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.

Liste rouge nationale : espèce vulnérable

Directive Habitats : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Bonn : annexe II



©Biotope

Statut de conservation mondial : (IUCN, 2008)

RE : Espèce éteinte en métropole	CR : En danger critique d'extinction	EN : En danger	VU : Vulnérables	NT : Quasi menacée	<b>LC : Préoccupation mineure</b>	DD : Données insuffisantes	NA : Non applicable
----------------------------------	--------------------------------------	----------------	------------------	--------------------	-----------------------------------	----------------------------	---------------------

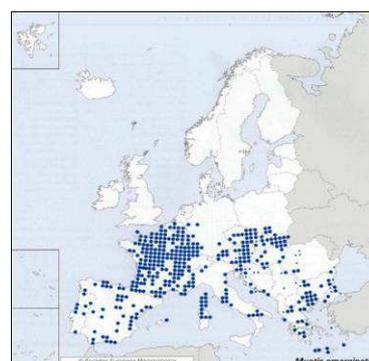
Statut de conservation en France : (MNHN&IUCN, 2009)

RE : Espèce éteinte en métropole	CR : En danger critique d'extinction	EN : En danger	VU : Vulnérables	NT : Quasi menacée	<b>LC : Préoccupation mineure</b>	DD : Données insuffisantes	NA : Non applicable
----------------------------------	--------------------------------------	----------------	------------------	--------------------	-----------------------------------	----------------------------	---------------------

## Répartition en France et en Europe

L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'Est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va jusqu'au sud de la Turquie.

Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Benelux, Suisse, Allemagne et Espagne), l'espèce est presque partout présente.



Source : Mitchell-Jones A.J. & al. (1999)

## Description de l'espèce

Le Murin à oreilles échanquées est une chauve-souris de taille moyenne. La longueur totale du corps est de 4 à 5 cm et son envergure de 22 à 24,5 cm. Il pèse de 7 à 15 g. Les oreilles de cette espèce ont une taille de 1,4 à 1,7 cm, et possède une échancre au 2/3 du bord externe du pavillon. Le tragus effilé atteint presque le niveau de l'échancre. Il a un museau marron clair assez velu. Le pelage est épais et laineux, gris-brun plus ou moins teinté de roux sur le dos, gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre. La nuance peu marquée entre les faces dorsale et ventrale est caractéristique de l'espèce.

## Biologie et Ecologie

### Activité :

En période hivernale, l'espèce est essentiellement cavernicole, grégaire et se trouve régulièrement par petits groupes ou essaims. Elle est généralement suspendue à la paroi et s'enfonce rarement dans des fissures profondes. Le Murin à oreilles échanquées est relativement sédentaire. Les déplacements habituels mis en évidence se situent autour de 40 km entre les gîtes d'été et d'hiver. Elle ne s'envole habituellement qu'à la nuit complète. En période estivale, il peut s'éloigner jusqu'à 10 km de son gîte. Ses techniques de chasse sont diversifiées. Il prospecte régulièrement les arbres aux branchages ouverts comme l'atteste les résidus de végétation trouvés à la surface des tas de guano.

### Régime alimentaire :

Le régime alimentaire est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce. Il est constitué essentiellement de Diptères (*Musca* sp.) et d'Arachnides (Argiopidés). Ces deux taxa dominent à tour de rôle en fonction des milieux ou des régions d'études. Les autres proies (Coléoptères, Névroptères et Hémiptères) sont occasionnelles et révèlent surtout un comportement opportuniste en cas d'abondance locale.

### Reproduction :

Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie.

- Rut : copulation en automne et peut être jusqu'au printemps.
- Gestation : 50 à 60 jours.
- Mise bas de la mi-juin à la fin juillet en France. L'espèce semble tributaire des conditions climatiques. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à 200 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2000 adultes), régulièrement associées au Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Taux de reproduction : un petit par femelle adulte et par an.
- Les jeunes sont capables de voler à environ quatre semaines.
- Longévité : 16 ans mais l'espérance de vie se situe autour de 3 à 4 ans.

### Caractères écologiques :

Le Murin à oreilles échanquées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude. Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts, bocage, ripisylve. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), de vastes dimensions aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle.

Le Murin à oreilles échanquées utilise des gîtes de reproduction variés en été. L'une des spécificités de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge. Les colonies de mise bas ainsi que les mâles acceptent une lumière faible dans leur gîte. Au nord de son aire de distribution, les colonies de mise bas s'installent généralement dans des sites épigés comme les combles chauds ou les greniers de maisons, églises ou forts militaires. Au sud, elles occupent aussi les cavités souterraines.

## Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

- En Europe, l'espèce est peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution et les densités sont extrêmement variables en fonction des régions. De grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant et les effectifs sont même parfois en régression nette. Au sud de la Pologne par exemple, les populations disparaissent lentement.

- En France, dans quelques zones géographiques localisées comme les vallées du Cher ou de la Loire et en Charente-Maritime, l'espèce peut être localement abondante, voire représenter l'espèce majeure parmi les chiroptères présents. Les comptages, menés depuis plus de 10 ans sur cette espèce essentiellement cavernicole en période hivernale, montrent une lente mais constante progression des effectifs depuis 1990. Mais cette dynamique des populations reste localement très variable en fonction de la richesse biologique des milieux. Des colonies distantes de quelques kilomètres ont la même année un nombre de jeunes qui varie de 12% à 40%. Le Vespertilion à oreilles échanquées semble être un très bon indicateur de la dégradation des milieux.

## Localisation sur le site

Le Murin à oreilles échanquées n'a pas été observé avec certitude dans la Bassée durant les différents inventaires réalisés ces dernières années. Seuls des enregistrements pouvant correspondre à cette espèce ont été effectués sur la commune d'Hermé en 2008 (Biotope). Néanmoins, les écoutes réalisées n'ont pas permis de l'identifier avec certitude.

L'espèce est cependant notée en hibernation dans deux cavités suivies à proximité du SIC (suivis C. Parisot). Sur la Carrière de Michery, l'espèce est présente annuellement en petit nombre depuis 2005 (entre 1 et 7 individus). Sur le site de la Carrière Saint Nicolas, les effectifs sont moindres (de 1 à 5 individus depuis 2006), mais l'espèce reste annuelle.

La Bassée présente des milieux particulièrement favorables à cette espèce. En effet, le Murin à oreilles échanquées apprécie particulièrement les milieux forestiers comme zones de chasse. Les boisements alluviaux, les ripisylves et les zones humides de la Bassée offre une diversité de milieux et une richesse en insectes particulièrement intéressante pour cette espèce.

### Menaces identifiées

En France, comme pour la majorité des chiroptères, les menaces proviennent de plusieurs facteurs essentiels :

- fermeture des sites souterrains (carrières, mines, ...),
- disparition de gîtes de reproduction épigés pour cause de rénovation des combles, traitement de charpente, ou perturbations à l'époque de la mise bas.
- disparition des milieux de chasse ou des proies par l'extension de la monoculture qu'elle soit céréalière ou forestière, ainsi que par la disparition de l'élevage extensif. La proportion importante de diptères dans le régime alimentaire suggère une incidence possible forte liée à la raréfaction de cette pratique.

### Mesures de gestion conservatoire

- Conserver un accès minimum pour les chiroptères à tous les sites abritant cette espèce.
- Maintenir l'élevage extensif en périphérie des colonies de reproduction connues
- Favoriser les essences feuillues comme les chênes ou les noyers (hors forêts), la reconstitution du bocage et la mise en place de points d'eau
- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers
- Prévoir des aménagements susceptibles de limiter le risque de collision avec les véhicules des animaux en chasse lors des travaux de construction ou d'aménagement routier ou les remembrements (haies notamment)
- Limiter l'emploi d'insecticides, notamment en agriculture, afin de garantir une ressource alimentaire suffisante
- Protéger réglementairement voire physiquement (grille, enclos ...) les gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transition les plus importants.
  - Conserver des accès adaptés à la circulation des espèces de chiroptères, lors de toute opération de mise en sécurité d'anciennes carrières souterraines
- Sensibiliser et informer le public, au niveau des communes et des propriétaires hébergeant l'espèce
  - Améliorer les connaissances concernant la biologie de l'espèce

## IV.5.2 Utilisation du site par les chiroptères

### Espèces présentes

Les prospections réalisées dans le cadre de l'élaboration de ce DOCOB et les études antérieures effectuées en Bassée (étude d'impacts, suivis Vigie Nature...) ont permis d'identifier un important cortège d'espèces de chauves-souris fréquentant le périmètre du site Natura 2000 ou ses abords immédiats.

Plusieurs groupes d'espèces ont également été mis en évidence. Ils correspondent à des espèces non différenciables par la méthode d'écoute des ultrasons (cas de certains murins notamment) ou à des observations pour lesquelles les conditions d'écoute n'ont pas permis de procéder à une identification spécifique.

Au total ce sont donc 13 espèces de chauves-souris qui ont été identifiées sur le territoire du site Natura 2000.

Quatre espèces supplémentaires sont également potentiellement présentes en activité de chasse ou de transit sur le site (espèces non différenciées précisément ou observées à proximité).

Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous.

#### Espèces de chauves-souris recensées sur le site Natura 2000 ou à proximité

<i>Nom vernaculaire</i>	<i>Nom latin</i>	<i>Statut à l'échelle nationale</i>
<i>Espèces contactées lors des prospections</i>		
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Protection nationale Préoccupation mineure en France
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Protection nationale Préoccupation mineure en France
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Protection nationale Préoccupation mineure en France
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Protection nationale Préoccupation mineure en France
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Protection nationale Préoccupation mineure en France
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Protection nationale Quasi menacée en France
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Protection nationale Quasi menacée en France
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Protection nationale Préoccupation mineure en France

## Espèces de chauves-souris recensées sur le site Natura 2000 ou à proximité

<i>Nom vernaculaire</i>	<i>Nom latin</i>	<i>Statut à l'échelle nationale</i>
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Protection nationale Préoccupation mineure en France
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Protection nationale Préoccupation mineure en France
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Protection nationale Préoccupation mineure en France
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Protection nationale Quasi menacée en France
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Protection nationale Préoccupation mineure en France
<b>Espèces potentiellement présentes sur le territoire du SIC</b>		
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Protection nationale Quasi menacée en France
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Protection nationale Préoccupation mineure en France
Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	Protection nationale Préoccupation mineure en France
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Protection nationale Quasi menacée en France



Grand Murin - *Myotis myotis* (© Biotope)



Oreillard roux - *Plecotus auritus* (© Biotope)

### Milieux utilisés

La vallée de la Seine et le périmètre du site Natura 2000 présentent une diversité de milieux particulièrement importante et riche en insectes. Les nombreux boisements alluviaux, ripisylves et zones humides constituent des habitats de chasse favorables à de nombreuses espèces de chauves-souris. La Bassée accueille 17 espèces de chauves-souris (identifiées ou potentiellement présentes)

ce qui représente 85% des espèces de chauves-souris recensées en Ile-de-France. Cette richesse spécifique s'explique en grand partie par cette diversité de milieux. En effet, la Bassée présente une mosaïque de boisements alluviaux et de ripisylves présentant des stades de développement variés, des espaces forestiers avec des sous-bois denses et d'autres plus ouverts constituant des zones de chasse favorables, notamment au Grand Murin. Les boisements sont également traversés par de nombreuses allées enherbées, longeant souvent des cours d'eau (canaux, noues, fossés humides). Ces allées constituent à la fois des axes de déplacement mais également des zones de chasse pour la majorité des espèces recensées. Enfin, la Bassée offre également de nombreuses zones humides représentées notamment par les canaux, mares, étangs, bras morts ou encore la vieille Seine qui sont également des zones riches en insectes et donc favorables à l'activité de chasse de différentes espèces de chauves-souris.

Les forêts alluviales et ripisylves sont des milieux forestiers qui peuvent également abriter des gîtes pour différentes espèces de chiroptères arboricoles. Ces milieux offrent généralement un grand nombre de vieux arbres, d'arbres morts riches en cavités, fissures ou anciennes loges de pics constituant des gîtes potentiels. Parmi les espèces recensées, plusieurs d'entre-elles apprécient particulièrement ce type de gîte. C'est notamment le cas des espèces de noctules, de la Sérotine commune, du Murin de Daubenton, de l'Oreillard roux ou du Murin de Bechstein.

Même si aucune cavité souterraine n'existe sur le territoire du SIC, quelques gîtes situés à proximité peuvent accueillir des chiroptères en hivernage. C'est notamment le cas d'anciennes carrières telles celle de Michery dans l'Yonne (Sud de Bray-sur-Seine) accueillant les Petit et Grand rhinolophes, le Murin de Bechstein, le Grand murin et la Barbastelle d'Europe, ou de diverses cavités naturelles ou artificielles situées à proximité de Montereau-Fault-Yonne (carrière Saint-Nicolas accueillant Grand Murin et Murin à oreilles échanquées en hivernage notamment). La présence de ces gîtes d'hivernage à proximité confirme également la présence d'un certain nombre d'individus de ces espèces sur le périmètre du site Natura 2000.

## IV.6 Amphibiens

Cf. Annexe 2 : Méthodologies d'inventaire utilisées pour la réalisation du diagnostic écologique

### IV.6.1 Les espèces d'intérêt communautaire

Le FSD du SIC mentionne une espèce d'amphibien d'intérêt communautaire : le Triton crêté (*Triturus cristatus*).

Aucun amphibien d'intérêt communautaire n'a néanmoins été recensé au cours des prospections menées en 2010.

L'Inventaire des Amphibiens d'Ile-de-France de la Société Herpétologique de France (MASSARY & LESCURE, 2006), mentionne la présence du Triton crêté sur la commune d'Hermé. Une mention de l'espèce existe en effet sur une mare de la commune où un individu a été aperçu il y a quelques années (*comm. pers.*, C. Parisot). Cette mare n'a pas été retrouvée depuis.

D'une manière générale, le Triton crêté ne trouve pas de milieux particulièrement favorables en Bassée. Les habitats présents sur le SIC ne correspondent pas à ses exigences écologiques et ne permettent pas la réalisation de son cycle de vie, l'espèce appréciant peu les zones inondables.

Il apparaît raisonnable de considérer que l'espèce n'est pas présente sur le territoire du site Natura 2000.

On peut également citer une mention de Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), espèce d'intérêt communautaire, sur la commune d'Hermé (Inventaire des Amphibiens d'Ile-de-France de la Société Herpétologique de France - MASSARY & LESCURE, 2006). Néanmoins, il est vraisemblable que cette mention concerne la partie Nord de la commune, au niveau de la forêt de Sourdun, les milieux présents en Bassée ne constituant pas un habitat favorable à l'espèce.

Au vu de ces informations, aucune espèce d'amphibien d'intérêt communautaire ne semble fréquenter le SIC de la Bassée.

### IV.6.2 Autres espèces fréquentant le territoire de la Bassée

A l'échelle de la Bassée, 8 espèces peuvent être considérées comme présentes. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Espèces d'amphibiens présentes sur le territoire de la Bassée						
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitats	Protection nationale	Déterminante de ZNIEFF Ile-de-France	Rareté en Ile-de-France	Estimation des populations en Bassée

## Espèces d'amphibiens présentes sur le territoire de la Bassée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitats	Protection nationale	Déterminante de ZNIEFF Ile-de-France	Rareté en Ile-de-France	Estimation des populations en Bassée
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé		3		C	Faible
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre		3	Sous condition	AC	Faible
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun		3		C	Commun
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	An. IV	2	X	AC	Commun
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	An. IV	2		C	Commun
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	An. V	3		AR	Abondante
<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	Grenouille verte	An. V	5		C	Abondante
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	An. V	5		AC	Assez commun

Protection nationale "arrêté du 19 novembre 2007"

2 = article 2 : protection intégrale des individus et protection des sites de reproduction et des aires de repos

3 = article 3 : protection intégrale des individus

5 = article 5 : Protection des individus contre la mutilation mais possibilité de transport

Exception faite de la Rainette verte, qualifiée de vulnérable à l'échelle nationale, ces espèces sont globalement assez communes et ne présentent pas d'intérêt patrimonial.



Rainette verte - *Hyla arborea* - Photographie prise hors site © Biotope



Grenouille rieuse - *Pelophylax ridibunda* (© Thomas ROUSSEL - BIOTOPE)

### IV.6.3 Utilisation du site par les amphibiens

La plupart des amphibiens présentent un cycle vital biphasique, avec une phase terrestre et une phase aquatique : alors que la larve est aquatique, le juvénile poursuit sa croissance pour atteindre la maturité sexuelle en milieu terrestre. Le déroulement complet du développement d'un amphibien implique un changement radical d'habitat et une métamorphose qui modifie les fonctions de l'organisme pour l'adapter à son nouvel environnement.

#### ★ *Habitats aquatiques (reproduction)*

Les habitats utilisés pour la reproduction sont constitués par les différentes zones humides permanentes ou temporaires. A l'échelle de la Bassée, ces dernières sont particulièrement nombreuses. Il s'agit en particulier de la Seine, des gravières, des bras morts de la Seine, des noues, des étangs privatifs creusés, des mares forestières...

Toutes ces zones ne présentent cependant pas des qualités d'accueil équivalentes. Certains secteurs, riches en poissons peuvent être défavorables pour les amphibiens (problèmes de consommation des œufs par les poissons). Il en est de même pour les plans d'eau plus petits abritant des populations d'écrevisses américaines qui peuvent consommer les larves et les pontes. Les amphibiens préfèrent ainsi, pour leur reproduction, les eaux stagnantes, temporaires ou de petite surface et peu profondes, sans poissons. Ils ne sont présents sur le lit mineur des cours d'eau de l'aire d'étude qu'en petites populations très dispersées.

Les secteurs les plus propices à la reproduction des amphibiens sont donc les milieux les plus isolés et de taille modeste (mares forestières, petits étangs, noues...).

#### ★ *Habitats terrestres (hivernage et chasse)*

Les habitats favorables rencontrés sur le site sont variés. Les zones boisées (boisements alluviaux, saulaies inondables ou autres boisements de feuillus plus mésophiles) accueillent une importante diversité d'espèces. Les secteurs forestiers constituent en effet des zones d'hivernage très recherchées par les différentes espèces. Les friches et prairies, en particulier les plus humides, sont également très favorables à la vie terrestre des amphibiens.

Les habitats de chasse sont généralement des secteurs favorables aux populations d'insectes, d'arachnides et de lombrics. Ces zones riches en proies ont alors un impact direct sur l'état de conservation des populations d'amphibiens.

La mosaïque d'habitats observés dans le périmètre d'étude offre des biotopes diversifiés et intéressants pour un certain nombre d'espèces en phase terrestre.

## IV.7 Synthèse des espèces animales d'intérêt communautaire présentes sur le SIC ou à proximité

### IV.7.1 Espèces d'intérêt communautaire recensées

Les prospections de terrain ont ciblé cinq groupes faunistiques : les poissons, les insectes, les mollusques continentaux, les chauves-souris et les amphibiens. **14 espèces animales d'intérêt européen sont considérées comme présentes sur le site** car observées sur site en 2010 ou récemment, localisées à proximité immédiate du site et donc susceptibles de fréquenter le territoire ou fortement suspectées du fait de la présence d'habitats favorables.

Espèces animales d'intérêt communautaire observées ou fortement potentielles sur le site NATURA 2000 « La Bassée »		
Code NATURA2000	Nom vernaculaire Nom scientifique	Description générale de l'habitat d'espèce
<b>Poissons</b>		
1134	Bouvière <i>Rhodeus amarus</i>	Herbiers aquatiques et annexes hydrauliques
1163	Chabot <i>Cottus gobio</i>	Eaux fraîches et turbulentes, peu profondes et très bien oxygénées
1096	Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	Ruisseaux de tête de bassin versant
1149	Loche de rivière <i>Cobitis taenia</i>	Cours d'eau lent à fond sableux à sablo-vaseux
<b>Insectes</b>		
1041	Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	Cours d'eau calme et bien ensoleillée, bordés d'une végétation importante
1075	Ecaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i>	Habitats variés : bois clairs, broussailles, lisières, prairies...
1083	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	Vieilles forêts de feuillus, peu exploitées
1060	Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i>	Prairies humides
<b>Mollusques continentaux</b>		
1016	Vertigo de Des Moulins <i>Vertigo moulinsiana</i>	Marais, tourbières, prairies humides
4056	Planorbe naine <i>Anisus vorticulus</i>	Eaux permanentes stagnantes bien oxygénées

Espèces animales d'intérêt communautaire observées ou fortement potentielles sur le site NATURA 2000 « La Bassée »

<b>Code NATURA2000</b>	<b>Nom vernaculaire Nom scientifique</b>	<b>Description générale de l'habitat d'espèce</b>
<b>Mammifères (chauves-souris)</b>		
1324	Grand murin <i>Myotis myotis</i>	Prairies, marais, pelouses sèches, lisières forestières...
1304	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats (boisements de feuillus, bocages, ripisylves, friches...)
1323	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i>	Forêts de feuillus âgées à sous bois denses
1321	Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	Vallées alluviales, bocages

#### IV.7.2 Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire

L'état de conservation est déterminé à partir de différents critères d'appréciation. Cette évaluation sert de base à la définition des objectifs et des mesures de gestion prioritaires mises en place dans le cadre du DOCOB. Celles-ci visent au maintien ou au rétablissement d'un état de conservation équivalent ou meilleur. L'évaluation initiale de l'état de conservation permet également de suivre l'évolution de ce paramètre sur le long terme.

L'état de conservation d'une espèce est considéré comme favorable lorsque :

- les données relatives à la dynamique de la population montre que l'espèce continue à évoluer favorablement ainsi que les habitats naturels où elle vit ;
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue pas ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible ;
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

Evaluation de l'état de conservation des espèces animales d'intérêt communautaire

<i>Espèces</i>	<i>Population</i>	<i>Habitat d'espèce</i>	<i>Importance du site</i>	<i>Vulnérabilité</i>	<i>Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce</i>	<i>Etat de conservation</i>
Bouvière <i>Rhodeus amarus</i> 1134	En France, les effectifs de l'espèce sont stables mais son aire de répartition est fragmentée. A l'échelle du site, l'espèce semble assez commune. Il apparaît néanmoins difficile d'estimer les populations.	Faciès lentiques à lotiques des cours d'eau (zone à brème) à végétation abondante où vivent des moules d'eau douce. Habitat relativement bien représenté sur le site, permettant une présence de l'espèce sur l'ensemble du réseau hydrographique. Ces derniers sont jugés en bon état de conservation	Inconnue	Faible	Restauration possible avec un effort moyen	Inconnu. Des incertitudes subsistent quant aux dynamiques de population sur le site. L'espèce est en effet très liée à la présence de moules d'eau douce pour le bon déroulement de son cycle biologique.
Chabot <i>Cottus gobio</i> 1163	En France, la répartition de l'espèce est très large mais reste néanmoins très fragmentée. A l'échelle du site, l'espèce semble assez commune. Il apparaît néanmoins difficile d'estimer les populations.	Faciès lotiques des cours d'eau aux eaux fraîches et à la granulométrie grossière (sables, graviers, cailloux...) Espèce relativement bien représentée sur le site. Elle est répartie sur l'ensemble des secteurs favorables, notamment au niveau des annexes hydrauliques présentant des fonds sableux ou caillouteux. Les habitats d'espèce sont jugés en bon état de conservation	Inconnue	Faible	Restauration possible avec un effort moyen	Bon
Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i> 1096	A l'échelle nationale, l'espèce peut apparaître relativement abondante dans les ruisseaux de tête de bassin. A l'échelle du site, l'espèce est fortement suspectée sur la Grande Noue d'Hermé. Néanmoins aucune observation n'a pu être réalisée.	Faciès lotiques des cours d'eau aux eaux fraîches et à la granulométrie variable (sables, graviers...) Ces milieux existent dans la Grande Noue d'Hermé. Néanmoins, l'état de conservation de l'habitat d'espèce est jugé moyen sur ce secteur.	Inconnue	Forte	Restauration possible avec un effort important en maintenant un débit constant sur les secteurs favorables	Inconnu. Il serait nécessaire de réaliser des pêches électriques sur les secteurs favorables afin de préciser le statut de l'espèce sur le site.

## Evaluation de l'état de conservation des espèces animales d'intérêt communautaire

Espèces	Population	Habitat d'espèce	Importance du site	Vulnérabilité	Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce	Etat de conservation
Loche de rivière <i>Cobitis taenia</i> 1149	L'espèce est peu commune en France, et répartie ponctuellement sur le territoire national. A l'échelle du site, elle reste localisée. Il apparaît néanmoins difficile d'estimer les populations.	Faciès lentiques à lotiques des cours d'eau eutrophes avec présence de sédiments fins riches en matière organique. Les habitats de l'espèce se concentrent notamment au niveau de certaines annexes hydrauliques comme la Grande Noue d'Hermé (présence attestée) mais aussi la Grande Noue de Neuvry et la Vidée du Rossignol (présence à confirmer)	Inconnue	Forte	Restauration possible	Inconnu
Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i> 1041	L'espèce occupe principalement les parties Sud et Ouest du territoire français. Elle est plutôt disséminée dans le Nord et le Nord-est. Le secteur de la Bassée représente l'un des seules aires de présence de l'espèce à l'échelle régionale. Sur le site, l'espèce est considérée comme assez commune	Les rives de la Seine et de la vieille Seine sont bordées, sur une portion importante de leurs linéaires, par des ripisylves, habitat typique de cette espèce. Celle-ci s'accommode également d'habitats plus artificialisés comme les plans d'eau de carrières. Globalement, l'état de conservation des habitats de l'espèce est jugé bon	Très forte en Ile-de-France	Moyenne	Restauration possible avec un effort moyen	Bon. L'espèce semble avoir une bonne dynamique sur le site.
Ecaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i> 1075	L'espèce est commune et répandue sur tout le territoire national, mais aurait tendance à régresser en Ile-de-France. A l'échelle du site, les effectifs ne sont pas connus	Les exigences écologiques de l'espèce étant relativement modestes, de nombreux secteurs du site représentent des habitats d'espèce potentiels.	Faible	Faible	Non nécessaires	Inconnu

## Evaluation de l'état de conservation des espèces animales d'intérêt communautaire

Espèces	Population	Habitat d'espèce	Importance du site	Vulnérabilité	Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce	Etat de conservation
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> 1083	<p>En France, l'espèce est plus ou moins commune selon les régions. Globalement répartie à travers toute la France, elle est probablement localisée aux beaux massifs forestiers de feuillus ou d'essences mixtes.</p> <p>Les observations de l'espèce sur le territoire de la Bassée sont relativement rares, cependant de bonnes capacités d'accueil existant, il est possible que l'espèce soit assez commune.</p>	<p>Vieilles forêts à essences caducifoliées (chênaies principalement), en futaie ou taillis sous futaie, à arbres blessés, sénescents ou morts, et/ou à souches.</p> <p>Les boisements les plus anciens de la Bassée représentent des habitats d'espèce potentiellement favorables, et ce, sur d'importantes surfaces. C'est notamment le cas sur des boisements présents sur le territoire de la réserve naturelle, mais également en Bassée Aval.</p> <p>A l'échelle du site, leur état de conservation est néanmoins jugé moyen.</p>	A priori faible	Faible	Restauration possible avec un effort modéré	Inconnu. Les niveaux de populations ne sont, à ce jour, pas déterminés
Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i> 1060	<p>En France, l'espèce est localisée, souvent en populations faibles à très faibles.</p> <p>En Ile-de-France, l'espèce n'est notée que dans la vallée de la Bassée.</p> <p>Très rare et très localisée en Bassée seine-et-marnaise, l'espèce est en revanche observée beaucoup plus fréquemment en Bassée auboise.</p>	<p>Espèce principalement présente sur des secteurs de prairies humides.</p> <p>En Bassée, elle a fait l'objet d'une redécouverte récente sur des secteurs attenants au site Natura 2000 (Grisy-sur-Seine, Jaulnes). Les habitats concernés sur le site sont situés sur des carrières réaménagées. Par rapport aux exigences écologiques de l'espèce, ces milieux apparaissent en mauvais état de conservation.</p>	<b>Forte en Ile-de-France</b>	<b>Forte</b>	Restauration possible avec un effort important	Défavorable

Evaluation de l'état de conservation des espèces animales d'intérêt communautaire

Espèces	Population	Habitat d'espèce	Importance du site	Vulnérabilité	Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce	Etat de conservation
Vertigo de Des Moulins <i>Vertigo moulinsiana</i> 1016	<p>En France, l'espèce est considérée comme vulnérable, mais l'état actuel des populations n'est pas connu de manière précise.</p> <p>En Ile-de-France, quelques localités sont connues dans la vallée de l'Essonne, de la Mérançaise du Loing et de la Seine. Il peut être considéré comme vulnérable.</p> <p>Les individus vivants sont localisés spatialement.</p> <p><b>Espèce en régression</b></p>	<p>Ce gastéropode est inféodé aux formations hélophytiques ouvertes sur sol para-tourbeux et tourbeux calcaires (cariçaises et roselières, sauf cladiaies).</p> <p><b>Cet habitat est restreint au Nord du site.</b></p>	<b>Forte pour la région Ile-de-France</b>	<p>À ce jour, il s'agit de la quatrième population connue d'Ile-de-France. Son habitat est assez restreint eu égard à la potentialité du lit majeur de la Seine compris dans le périmètre du site.</p> <p>Le drainage et l'embroussaillage sont les deux menaces principales.</p> <p><b>Très vulnérable</b></p>	Restauration possible avec un effort important	<p>En France, l'évaluation de l'état de conservation en France à la fin de l'exercice 1992-2007 indique un état de conservation défavorable-mauvais dans les domaines atlantique et continental.</p> <p>Sur le site, l'espèce est localisée à quelques stations isolées, souvent en dehors du périmètre du SIC.</p> <p>Etat de conservation <b>mauvais</b>.</p>
Planorbe naine <i>Anisus vorticulus</i> 4056	<p>Le statut de vulnérabilité de l'espèce n'est pas connu en France, mais il peut être considéré comme préoccupant.</p> <p>Il s'agit de la seule localité connue en Ile-de-France mais également sur l'ensemble du bassin versant de la Seine. L'espèce peut être considérée comme vulnérable.</p> <p>Les individus vivants sont très localisés spatialement.</p> <p><b>En régression</b></p>	<p>Ce gastéropode est inféodé aux milieux aquatiques correspondant aux annexes alluviales plus ou moins dynamiques.</p> <p>Son habitat semble être très restreint et se limite à un petit secteur en limite de site, sur la Commune de Noyen-sur-Seine.</p>	<b>Exceptionnel en Ile-de-France</b>	<p>À ce jour, il s'agit de la seule population connue d'Ile-de-France. Son habitat est assez restreint eu égard à la potentialité du lit majeur de la Seine compris dans le périmètre du site.</p> <p>La modification de la dynamique alluviale et la pollution semblent être les menaces les plus importantes.</p> <p><b>Très vulnérable</b></p>	Restauration possible avec un effort important	<p>En France, l'évaluation de l'état de conservation en France à la fin de l'exercice 1992-2007 indique un état de conservation défavorable-mauvais dans les domaines atlantique et continental.</p> <p><b>Etat de conservation mauvais</b></p>

Evaluation de l'état de conservation des espèces animales d'intérêt communautaire

<i>Espèces</i>	<i>Population</i>	<i>Habitat d'espèce</i>	<i>Importance du site</i>	<i>Vulnérabilité</i>	<i>Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce</i>	<i>Etat de conservation</i>
Grand murin <i>Myotis myotis</i> 1324	L'espèce semble en reconquête sur le territoire français après une phase de forte régression. En Ile-de-France, l'espèce reste rare à assez rare. A l'échelle du site, l'espèce a pu être notée à plusieurs reprises, en activité de chasse. Néanmoins, il n'apparaît pas possible de quantifier la population locale.	L'espèce fréquente prairies, marais, pelouses sèches, lisières forestières... Sur le site, elle a notamment été contactée en chasse dans les boisements de la commune d'Hermé. Les habitats apparaissent globalement favorables à l'espèce.	Inconnue	Inconnue	Restauration possible avec un effort important	Inconnu du fait du manque d'informations sur les niveaux de population.
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> 1304	Globalement répartie à travers toute la France, l'espèce connaît néanmoins un fort déclin à l'échelle nationale. En Ile-de-France, l'espèce reste rare. L'espèce n'a pas été observée sur le site mais des individus en hibernation ont pu être notés à Montereau-Fault-Yonne. La population fréquentant le site n'a néanmoins pas pu être estimée.	Les nombreux boisements humides de la Bassée peuvent constituer des habitats de chasse particulièrement favorables pour cette espèce.	Inconnue	Inconnue	Restauration possible avec un effort important	Inconnu du fait du manque d'informations sur les niveaux de population.

Evaluation de l'état de conservation des espèces animales d'intérêt communautaire

<i>Espèces</i>	<i>Population</i>	<i>Habitat d'espèce</i>	<i>Importance du site</i>	<i>Vulnérabilité</i>	<i>Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce</i>	<i>Etat de conservation</i>
<p>Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i> 1323</p>	<p>A l'échelle nationale, l'espèce est présente dans la plupart des départements, avec toutefois une plus forte occurrence dans l'ouest du pays. Les niveaux de populations sont néanmoins mal connus.</p> <p>L'espèce n'a pas été contactée avec certitude sur le site mais elle est présente à proximité. Les niveaux locaux de population ne sont néanmoins pas connus.</p>	<p>Les boisements alluviaux de la Bassée offrent des zones de chasse riches et diversifiées et présentent de nombreux gîtes potentiels pour cette espèce.</p>	Inconnue	Inconnue	Restauration possible avec un effort modéré	Inconnu du fait du manque d'informations sur les niveaux de population.
<p>Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i> 1321</p>	<p>L'espèce est répartie de façon très hétérogène sur le territoire national. Sur certains secteurs elle est très bien représentée (bassin de la Loire) alors qu'elle est faiblement présente sur d'autres (Ile de France notamment).</p> <p>Elle n'a pas été directement identifiée sur le site Natura 2000 mais elle fréquente des sites d'hibernation périphériques</p>	<p>Les boisements alluviaux, les ripisylves et les zones humides de la Bassée offre une diversité de milieux et une richesse en insectes particulièrement intéressante pour cette espèce.</p>	Inconnue	Inconnue	Restauration possible avec un effort modéré	Inconnu du fait du manque d'informations sur les niveaux de population.

# V. Diagnostic socio-économique

---

## V.1 Méthodologie

---

*Cf. Annexe 6 : Liste des personnes consultées*

Le contexte socio-économique du site Natura 2000 présenté dans ce Document d'Objectifs présente et analyse l'ensemble des activités humaines existantes sur le site, afin de connaître leurs interactions avec les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Des rencontres individuelles ou collectives et des entretiens téléphoniques avec les acteurs locaux ont été organisées afin d'établir le diagnostic des activités humaines du site.

Les personnes consultées (cf. annexe 6) sont les exploitants agricoles et carriers concernés par le site, les élus des différentes communes, des représentants d'organismes socioprofessionnels, d'administrations, d'associations, ou des personnes physiques concernées à divers titres par le site (sociétés de chasse locales, propriétaires forestiers...). La plupart ont une bonne connaissance du territoire étudié. Les rendez-vous ont donc permis le recueil de données concernant les activités sur le site et l'évolution des pratiques. Des études et des documents relatifs au territoire et au site nous ont été également mis à disposition au cours de ces consultations.

Le diagnostic du SIC et de la ZPS ont été réalisés en parallèle.

## V.2 Vocations et usages passés

---

La Bassée est un territoire fréquenté et utilisé par les hommes depuis les temps préhistoriques comme en témoignent de multiples vestiges datant parfois du Paléolithique. Au vu du caractère inondable des terrains, la vallée est cependant restée quasiment vide de tout habitat humain permanent, les installations se cantonnant sur les abords.

Plus tard, et jusqu'en 1914, la Bassée était constituée de prairies qui alimentaient la cavalerie parisienne en foin (des traces d'agriculture très anciennes ont été retrouvées). A partir de la seconde guerre mondiale, et avec l'essor de la voiture, la fenaison en Bassée a progressivement reculé. Les surfaces prairiales ont ainsi diminué au profit des cultures, et notamment du maïs.

Dans les années 1960, les premières carrières s'installent et se développent dans les années 1970, les carrières de l'agglomération parisienne se faisant de plus en plus rares.

Les boisements sur le site sont dans l'ensemble assez jeunes. La plupart d'entre

eux sont apparus progressivement suite à l'abandon des prairies, notamment sur les parcelles les plus humides, c'est-à-dire sur les plus difficiles à exploiter.

Ainsi, la Bassée a vécu une évolution paysagère relativement rapide, à mettre en relation avec l'évolution des pratiques culturelles et des activités économiques du territoire. Les prairies ont fortement régressé et ont été remplacées par des cultures et des boisements. Les zones humides ont régressé en raison des importantes modifications subies par la vallée alluviale (recalibrage des cours d'eau, modification des conditions d'écoulement et des régimes de crues, drainage, rabattements de nappe...).

La construction, dans les années 1970, d'un canal à Grand Gabarit sur le secteur de la Grande Bosse, a conduit à une modification des conditions d'inondation sur le secteur et au drainage des terrains, permettant l'installation de l'agriculture et l'urbanisation de certains secteurs.

## V.3 Activités et projets sur le site Natura 2000

---

### V.3.1 L'agriculture

#### Méthodologie spécifique

---

Le diagnostic des activités humaines a été réalisé conjointement pour le SIC « La Bassée » et la ZPS « Bassée et plaines adjacentes ».

Au vu du nombre particulièrement important d'agriculteurs sur le territoire de la Bassée (environ 160 exploitations sur l'ensemble des communes concernées par les deux sites Natura 2000 de la Bassée), il est apparu impossible de rencontrer l'ensemble des acteurs. En concertation avec la DDT de Seine-et-Marne, et sur la base des données agricoles communales de 2007 et 2008, un échantillonnage a donc été réalisé.

La sélection a d'abord été faite sur les communes, en choisissant celles présentant une importante surface agricole incluse dans le site Natura 2000.

En collaboration avec la DDT et la Chambre d'Agriculture, une liste de contacts a été élaborée. Celle-ci vise notamment à aborder un éventail important de type d'exploitations.

#### Généralités et types de cultures

---

Les espaces agricoles (cultures et prairies) couvrent une surface d'environ 110 ha, soit environ 8% de la surface totale du SIC. Ils sont dominés par les cultures de blé, d'orge, de maïs et de colza. Par rapport aux espaces alentours (grandes plaines céréalières du Sud de la Seine-et-Marne), l'agriculture apparaît néanmoins assez diversifiée dans le cœur de la Bassée (polyculture). Des activités de maraîchage (pommes de terre, oignons, betteraves, pois, haricots et asperges) sont pratiquées.

La vente de ces productions peut se faire à destination des grandes surfaces ou

au détail. Pour ce qui est des céréales, l'entreprise Soufflet, située à Nogent-sur-Seine se positionne en tant que partenaire principal des agriculteurs du secteur, tant pour l'achat des productions que pour la fourniture de semences et de conseils.

Des contrats ont également été signés avec des entreprises comme LU ou Heineken, avec parfois l'utilisation d'un cahier des charges agri-environnemental relativement contraignant.

La betterave, autrefois bien présente sur le secteur a été progressivement abandonnée, suite à la fermeture de la sucrerie de Bray-sur-Seine.

On peut également noter l'apparition récente d'un nouveau type de culture : le Miscanthus, utilisé notamment pour la production de biomasse. Celle-ci est jugée intéressante par les chasseurs car elle permet d'offrir des abris à la petite faune. Sa culture reste néanmoins contraignante et peu développée. Etant une plante rhizomateuse, le Miscanthus est susceptible de présenter un caractère envahissant. Les retours d'expérience manquent cependant pour conclure sur le caractère non invasif de l'espèce.

Les activités d'élevage apparaissent aujourd'hui très peu présentes. Les prairies de fauche et les pâtures, qui tenaient encore une place importante dans le paysage du milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, ont pratiquement disparu. Quelques élevages subsistent néanmoins à La Tombe, Melz-sur-Seine et Villiers-sur-Seine. Tous types confondus, les prairies représentent à peine 5 ha sur le SIC.



| L'une des rares pâtures présente sur le territoire de la Bassée (© Biotopie, S. Froc)

## Pratiques

Les sols de la Bassée sont des sols « séchant », pouvant subir des périodes de sécheresse dès le printemps. Pour cette raison, l'irrigation commence souvent

dès le mois de mai (c'est particulièrement le cas pour les pommes de terre, les oignons, les betteraves, le maïs...). Au vu des coûts engendrés par de telles pratiques, certains agriculteurs tentent cependant de limiter le recours à l'irrigation.

La nature des sols engendre également une avancée des dates de récoltes (en moyenne d'une à deux semaines par rapport aux exploitations des plateaux alentours) et des rendements plus faibles (les rendements sont en moyenne 15 à 30 % inférieurs par rapport aux plateaux).

Les cultures sont le plus souvent intensives et font l'objet d'apports réguliers d'intrants et de pesticides.



Cultures de céréales dans la vallée de la Bassée (© Biotope, B. Regnery)

Sur certains secteurs (Jaulnes notamment), des inondations ont eu lieu, même ces dernières années jugées sèches. A l'échelle de la Bassée, celles-ci sont néanmoins devenues beaucoup plus rares que par le passé, ce qui limite les apports naturels d'éléments fertilisants en lien avec les crues.

Certains secteurs s'avèrent particulièrement attrayants pour les lapins qui prolifèrent et occasionnent des dégâts dans les cultures avoisinantes (parfois 50% de rendements en moins sur certaines parcelles). C'est ainsi que les cultures de tournesols, particulièrement attractives pour le lapin sont souvent difficiles à mettre en place. Pour répondre à ce problème, des actions de furetage sont localement mises en place mais elles ne permettent pas toujours de contenir les dégâts occasionnés. La mise en place de clôtures peut s'avérer efficace mais elle reste coûteuse.



Secteur colonisé par les lapins sur la commune de Villiers-sur-Seine (© Biotope, S. Froc)

Plusieurs secteurs de jachères sont également présents sur le site Natura 2000, sur les terrains les moins favorables à la culture. Les pratiques d'entretien généralement légères (broyage annuel) permettent le développement de friches herbacées qui peuvent servir de refuges à certaines espèces prairiales.

Des « Jachères Faune Sauvage » sont mises en place par les agriculteurs souhaitant favoriser la préservation de la faune sauvage, en partenariat avec la Fédération des Chasseurs de Seine-et Marne. Ces jachères sont, le plus souvent, des mélanges de moutarde, sarrasin, sorgho et maïs. Elles peuvent aussi comprendre d'autres espèces cultivées telle que l'avoine ou le chou. La gestion des jachères est de type extensif (absence de traitements phytosanitaires, broyage tardif).

Certains terrains particulièrement contraignants (sols peu favorables à tendance séchante) sont toutefois laissés sans cultures et tendent à s'enrichir en végétation semi-ligneuse. Ces derniers pourraient faire l'objet de mesures visant à améliorer les capacités d'accueil pour la faune et la flore, voire à recréer des conditions favorables pour l'installation durable d'habitats ouverts d'intérêt communautaire.

A l'heure actuelle, aucune Mesure Agro-environnementale (MAEt) n'a été mise en place sur le site Natura 2000.

### V.3.2 La sylviculture

Les boisements représentent les principaux milieux naturels sur le territoire du site Natura 2000. Principalement composé de boisements alluviaux, ces boisements présentent un caractère plus ou moins naturels, en fonction des interventions réalisées (coupes, plantations...).

Les boisements de la Bassée sont caractérisés par un fort morcellement du foncier. Une multitude de propriétaires se partage le territoire. La taille des propriétés est très variable, allant de quelques ares à plusieurs dizaines d'hectares.

Il est important de rappeler qu'une partie importante des boisements de la Bassée est classée en Espace Boisé Classé dans les documents d'urbanisme.

## Propriétés

---

Les parcelles présentes sur le SIC sont principalement privées.

Seuls 3 ha de forêt domaniale, gérés par l'ONF, sont ainsi présents sur le territoire de la Réserve Naturelle. Aucune parcelle de forêt communale n'existe sur le site.

Il convient néanmoins de rappeler qu'un acteur public foncier important ayant le statut d'Etablissement Public Administratif intervient : l'Agence de l'Eau Seine Normandie. L'AESN possède en effet plusieurs centaines d'hectares de boisement dont la gestion est confiée à l'ONF.

## Gestion en terrain privé

---

Sur le territoire du SIC, 5 Plans Simples de Gestion sont en cours de validité, dont deux sont situés sur le territoire de la Réserve Naturelle. Ils couvrent respectivement 86 ha, 53 ha, 115 ha, 54 ha et 26 ha.

La gestion est globalement la même pour l'ensemble des PSG et reste très classique. Elle vise en particulier à tirer partie de l'existant, dans un objectif global de productivité.

### ★ *L'exploitation des boisements à caractère naturel*

Sur les boisements à caractère naturel (de type chênaie-frênaie), les objectifs sont notamment la conversion en futaie avec des coupes d'éclaircies tous les 8-10 ans (15 à 30% en surface). Lorsque les peuplements sont de moins bonne qualité, la gestion est conduite en taillis sous futaie (sur une période de 30 à 40 ans) avec production de bois de chauffage et support de l'activité cynégétique. Les zones de bois mûrs (de taille très variable) sont renouvelées par régénération naturelle (coupe du taillis puis coupe des semenciers sur 10 ans en 2 ou 3 coupes).

Quelques propriétaires privés exploitent des parcelles boisées pour le bois de chauffage. Les peuplements de feuillus sont exploités tous les 30 à 40 ans. Sur le territoire de la Réserve Naturelle, l'AGRENABA accompagne les propriétaires lors des coupes de bois, pour veiller à la préservation des espèces patrimoniales (Orme lisse, Vigne sauvage...). Les techniciens de l'association apportent également des conseils relatifs à la conservation de la structure des boisements.

Néanmoins, les boisements naturels sont globalement peu entretenus par les propriétaires privés.

### ★ *La populiculture*

Sur le territoire du SIC, les surfaces concernées par les plantations de peupliers représentent 71 ha soit environ 5 % de la surface totale du SIC.

Les pratiques d'exploitation de peupliers sont globalement intensives, avec un

temps de rotation d'environ 15 à 20 ans (coupe rase) et un entretien régulier de la strate herbacée. Les nouvelles implantations sont néanmoins peu nombreuses. La baisse récente du cours du peuplier a, en outre, eu tendance à réduire les interventions sur les parcelles (*comm. pers.* AGRENABA).

D'anciennes peupleraies non entretenues ont naturellement évolué vers des boisements à caractère naturel telles que la Frênaie alluviale. Dans certains cas, le non entretien du sous-étage permet également le développement de communautés végétales à fort intérêt patrimonial (mégaphorbiaies notamment).



Plantation de peuplier (© Biotope, F. Leterme)

## Gestion des terrains de l'AESN

*Cf. Atlas cartographique : Carte n°6. Périmètres d'acquisition foncière à des fins de préservation du patrimoine naturel*

Depuis les années 1980, dans le cadre des actions de protection de la ressource en eau menées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), une convention avec l'Office National des Forêts permet de mettre en œuvre une gestion écologique des propriétés de l'AESN. Ces propriétés sont constituées de forêts et dans une moindre mesure, de milieux ouverts et cultivés. L'objectif est, d'une part, la préservation de la ressource en eau souterraine de la Bassée et, d'autre part, la préservation des milieux humides et remarquables. Un premier document d'aménagement a été rédigé par l'ONF pour la période 2008-2017.

Les principaux types de peuplements rencontrés sur les propriétés de l'AESN

sont, d'une part, les futaies et taillis sous futaie feuillus, et d'autre part les plantations récentes (principalement peupliers). Les peuplements à structure irrégulière sont dominants.

Dans le cadre de la gestion des terrains de l'AESN, les missions confiées à l'ONF se sont peu à peu diversifiées. D'une gestion forestière "classique" au départ (plantation des terrains en essences de bois durs, afin de protéger la nappe d'eau) sont venus s'ajouter depuis 1998 des travaux de génie écologique.

Les principales actions conduites jusqu'ici ont notamment consisté en des plantations (chênes et frênes notamment), la sécurisation des boisements (notamment après tempête) et l'accueil du public, ainsi que des travaux d'entretien écologique de milieux riches abritant des espèces patrimoniales.

Le nouveau plan d'aménagement définit les enjeux suivant, par ordre d'importance :

- Préservation en quantité et en qualité de la réserve et de l'approvisionnement en eau ;
- Conservation ou restauration des éléments biologiques remarquables ;
- Pérennisation des milieux forestiers ;
- Restauration de milieux remarquables dégradés ;
- Production de bois (chauffage principalement, bois d'œuvre si possible).

La production de bois ne fait donc pas partie des priorités. Néanmoins, celle-ci peut avoir lieu :

- Dans le cas des peupleraies arrivées à maturité, exploitées mais non remplacées.
- Dans le cadre d'opérations d'amélioration des peuplements, ou de régénération. Ces dernières sont néanmoins réalisées en tenant compte de la spécificité de ces boisements alluviaux. Ainsi, lors du martelage, au moins 15% des arbres caractéristiques des boisements alluviaux (Frêne, Chêne, Aulne ainsi que Orme lisse et Peuplier noir) sont conservés. Elles visent également à favoriser la régénération d'espèces indigènes ou encore à maintenir des îlots de sénescence et d'arbres morts pour la faune.

### V.3.3 Les activités d'extraction de matériaux

*Cf. Atlas cartographique : Carte n° 16. Carrières et extraction de granulats - Exploitations autorisées et anciennes carrières*

#### Contexte

Les principales entreprises de carrières et d'extractions de matériaux ont été consultées dans le cadre du diagnostic socio-économique.

Il s'agit en particulier de :

- A2C Granulats
- CEMEX
- GSM Italcementi Group
- Lafarge Granulats
- Sables de Brévannes
- Sablières du Port-Montain
- Société Nouvelle de Ballastières

Au niveau régional, la Bassée représente un gisement particulièrement important puisque le secteur produit, à lui seul, près de 38 % des matériaux alluvionnaires d'Ile-de-France (source IAU/UNICEM, 2008). Il s'agit, en outre, du plus important gisement francilien pour les 30 prochaines années.

La principale utilisation des matériaux produits en Bassée est l'alimentation des centrales à béton de l'agglomération parisienne, et ce, afin d'alimenter les demandes croissantes en matériaux de construction (augmentation du parc de logements neufs).

La majorité des matériaux extraits sont acheminés par voie d'eau ou par camion.



Extraction de matériau alluvionnaire (© Biotope, F. Leterme)

D'après l'IAURIF, l'extraction de matériaux représente 20% de l'emploi sur le secteur de la Bassée et concentre près de deux tiers des exploitations régionales

pour 85% des surfaces autorisées. Au total, la production s'élève à près de 4 millions de tonnes de granulats par an.

## Localisation

---

Le périmètre du site Natura 2000 apparaît concerné par plusieurs délimitations administratives de carrières, en particulier au niveau des entités ajoutées au site initial. C'est notamment le cas :

- Sur le territoire de la commune de Marolles sur Seine et Courcelles en Bassée,
- Sur le territoire de la commune de Bazoches les Bray,
- Sur le territoire de la commune des Ormes sur Voulzie...

Néanmoins, les zones incluses dans le périmètre du SIC ne correspondent pas à des secteurs en cours d'exploitation.

Deux plans d'eau issus d'anciennes exploitations (lieux-dits « les Cochardes » et « la Fosse Martin ») sont également présents à l'intérieur du périmètre. Ils couvrent une surface d'environ 19 ha. L'essentiel de l'activité d'extraction se concentre aux abords du site, parfois de manière contiguë au périmètre.

Plusieurs projets sont actuellement en cours d'instruction ou d'élaboration à proximité immédiate du SIC.

## Pratiques

---

Autorisés jusque dans les années 1995, les rabattements de nappes sont aujourd'hui interdits et ne sont plus pratiqués que de façon très encadrée. La réglementation prévoit notamment la possibilité d'autorisations dérogatoires, ce qui est le cas pour la réalisation des travaux de décapage et certaines opérations de remise en état. La révision prochaine du Schéma Départemental des Carrières de Seine et Marne sera, notamment, l'occasion de faire le point sur les modalités d'exploitation et de remise en état des carrières.

Les matériaux sont extraits des sites de production et acheminés jusqu'aux installations de traitement, soit par camion, soit par bateau, soit par l'intermédiaire de bandes transporteuses.

Les remises en état des carrières ont beaucoup évolué entre les années 1980 et 1995. Une forte sensibilisation des exploitants a été réalisée par les services de l'état, permettant de généraliser les pratiques de renaturation de carrière à vocation écologique.

Les pratiques anciennes ont en effet laissé derrière elles une multitude de plans d'eau aux formes géométriques et aux berges abruptes, peu favorables à la faune et à la flore (cas de la Bassée Aval, entre Egligny et Châtenay-sur-Seine notamment).

Aujourd'hui, les principales orientations sont, d'une part, la récréation de milieux d'intérêt écologique, et d'autre part, l'ouverture des plans d'eau aux loisirs. Dans certains cas particuliers (carrières hors d'eau), les carrières peuvent être entièrement remblayées et rendues à une vocation agricole.

Les mesures de restauration écologique des plans d'eau concernent notamment :

- la création d'îlots, site de nidification pour les oiseaux ;
- la mise en place de hauts-fonds, favorables à l'accueil des grands échassiers, limicoles et anatidés ;
- l'implantation d'une végétation héliophyte ;
- la recréation de milieux à caractère humide en bordure de plans d'eau.



Plan d'eau de carrière ayant fait l'objet d'une remise en état à caractère écologique (© Biotope, F. Leterme)

Ces réaménagements sont de plus en plus régulièrement couplés à des suivis scientifiques des espaces renaturés. L'ANVL est, en particulier, très impliquée sur le territoire et intervient auprès des principaux exploitants. Un programme de suivi dénommé « Roselières », a noté été mis en place depuis plusieurs années suite à un partenariat entre l'ANVL et l'UNICEM Ile-de-France. Ces suivis permettent d'apprécier la réussite des mesures mises en place pour l'accueil de la faune et de la flore. Les aspects hydrauliques sont également étudiés de manière plus détaillée, permettant la mise en place de mesures à même de réduire les impacts potentiels de l'ouverture de carrières (conservation de berges filtrantes permettant de conserver la fonctionnalité hydraulique, etc.)

La gestion des sites après exploitation est également devenue une préoccupation croissante pour les carriers. Les plans d'eau sont, de préférence, rétrocédés à des structures (collectivités locales notamment) à même d'assurer une certaine pérennité de la gestion après réhabilitation.

### V.3.4 Le transport fluvial

La volonté de rendre la Seine navigable sur une partie importante de son cours a conduit à des modifications profondes du tracé du fleuve. Un premier canal de dérivation, aujourd'hui abandonné, a d'abord vu le jour entre Bray-sur-Seine et la Tombe. Sur ce tronçon, d'importantes coupures des méandres de la Seine ont été ensuite conduites, permettant à des péniches de taille de plus en plus

importantes d'emprunter ce corridor fluvial. Des aménagements ont également eu lieu plus en amont (canal de Beaulieu notamment).

Afin d'assurer la continuité de la navigabilité, plusieurs écluses ont été mises en place (écluse du Vezoult, de Jaulnes, de la Grande Bosse, pour n'en citer que quelques-unes).

L'entretien, l'exploitation et le développement des voies navigables sont aujourd'hui à la charge de Voies Navigables de France (VNF), un établissement public à caractère industriel et commercial.

Un entretien régulier des voies navigables est également conduit. Des dragages annuels sont ainsi réalisés ponctuellement. Des opérations d'entretiens des berges sont également conduites, utilisant majoritairement des techniques de génie civil plutôt que des techniques de génie végétal.

Les enjeux pour le transport de matériaux sont très forts pour répondre à la demande industrielle. Les principaux matériaux transportés sont les granulats. Plusieurs points de chargement existent le long de la Seine (Villiers-sur-Seine, Bray-sur-Seine, Balloy...), le plus important étant la plateforme de chargement de CEMEX à Marolles-sur-Seine. Cette dernière permet le chargement de plus d'un million de tonnes de granulats annuellement.

Les autres matériaux transitant par voie d'eau sont notamment les céréales (300 à 350 000 tonnes annuelles en provenance de Nogent-sur-Seine), mais également l'huile de colza ou les containers (en augmentation).



| Secteur navigable de la Bassée (© Biotope, F. Oger)

L'importance des volumes transportés génère un trafic relativement important.

Ainsi entre 100 et 150 bateaux franchissent mensuellement l'écluse du Vezoult. A la Grande Bosse ces chiffres atteignent 300 bateaux (95% d'entre eux étant des péniches).

La navigation de plaisance est très faible sur cette partie de la Seine.

Un important projet est actuellement en cours, visant à passer au gabarit 3 000 tonnes, le tronçon situé entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. Ces aspects sont détaillés dans le chapitre « projet de travaux, d'ouvrages et d'aménagement » ci- après.

### V.3.5 La chasse

*Informations transmises par la Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne*

Le territoire de la Bassée fait partie du Pays Bassée Montois. Sur ce territoire, un Groupement d'Intérêt Cynégétique a été mis en place, ciblant principalement le Lièvre.

Les terrains chassés sur le territoire du SIC le sont, soit de manière privée, soit par des sociétés de chasse communales (regroupement de chasseurs avec mise en commun du territoire).

Une part importante du site est chassée. Cette activité n'est pas néanmoins pratiquée sur certains espaces comme les terrains appartenant à Pro Natura Ile-de-France, les sites d'extraction de granulats en cours d'exploitation ainsi qu'une part importante du Domaine Public Fluviale.

De plus, de nombreuses sociétés de chasse mettent en place des réserves pour la faune sauvage. Quelques actes de régulation peuvent avoir lieu dans ces zones, sur les lapins de Garenne par exemple.

La pression de chasse est jugée faible à l'échelle du territoire.

La surface moyenne des territoires de chasse sur le site Natura 2000 (ZPS) est d'environ 230 ha. Sur ce vaste territoire, 87 chasses privées (surface moyenne : 146 ha) et 44 sociétés communales (surface moyenne : 435 ha) sont recensées.

#### **Espèces chassées**

La chasse pratiquée en Bassée vise différents types de gibier. La chasse au petit gibier, constitué de petite faune de plaine tel la perdrix, le faisan, le lièvre ou le lapin constitue une activité importante. Celle-ci concerne notamment les espaces agricoles ouverts.

Le grand gibier (chevreuil, sanglier, cerf dans une moindre mesure) est également chassé, en particulier dans les boisements qui abritent parfois des populations importantes (sanglier notamment).

En Bassée, les espèces de gibiers d'eau (canards en particulier) sont également chassées.

D'autres espèces telles que la Bécasse, le Pigeon ramier et l'ensemble des turdidés (grives et merle) font également l'objet de prélèvements.

## Modes de chasse

---

Plusieurs modes de chasse sont utilisés en Bassée en fonction du gibier visé.

### ★ *Chasses à tir*

#### ❖ *Devant soi, avec chien*

C'est le mode de chasse le plus courant dans la Bassée, il consiste à parcourir le territoire de chasse, seul ou en groupe de 2 à 3 personnes, accompagné d'un ou plusieurs chiens. Les espèces visées sont principalement le petit gibier.

#### ❖ *Aux chiens courants*

La chasse au chien courant est surtout utilisée lors de battue au grand gibier.

#### ❖ *L'approche, l'affût*

La chasse à l'approche ou à l'affût est un mode de chasse solitaire. Dans la Bassée, les principaux gibiers recherchés sont le sanglier, le chevreuil et le renard. Ce mode de chasse peut également être pratiqué à l'arc.

#### ❖ *Le furetage*

Le lapin de garenne est une espèce prospère dans de nombreux lieux de la Bassée. Ce mode de chasse consiste à laisser entrer un furet dans les terriers et ainsi déloger les lapins qui s'y trouvent. Ce mode de chasse est souvent nécessaire pour réduire des populations de lapins excessives, causant des dommages agricoles.

#### ❖ *La chasse aux oiseaux migrateurs*

En Bassée, plusieurs huttes utilisées pour la chasse de nuit fonctionnent annuellement. Elles donnent cependant lieu à des prélèvements limités. Les oiseaux d'eau peuvent également être chassés sur le domaine public fluvial (Seine). Enfin mentionnons la chasse à la passée pratiquée aux heures crépusculaires et matinales. Durant ces heures, les oiseaux se déplacent entre leurs sites diurnes de repos et ceux, nocturnes, d'alimentation. Le chasseur attend le passage des oiseaux. La passée dure à peine une heure.

### ★ *Chasses traditionnelles*

#### ❖ *La vènerie sous terre*

Ce mode de chasse permet de chasser des espèces comme le ragondin, le renard ou le blaireau. Il consiste à employer des petits chiens de terriers qui se glissent dans les galeries et tentent d'acculer le gibier dans un cul de sac. Les animaux sont ensuite déterrés par les chasseurs.

#### ❖ *La petite et la grande vènerie*

Seule la petite vènerie est pratiquée dans la Bassée. Elle concerne les espèces comme le lièvre ou le lapin de garenne. Seuls les chiens font actes de chasse, le veneur se contentant de suivre les chiens sans fusil.

#### ❖ *La chasse au vol*

Des chasses au vol sont régulièrement organisées dans la Bassée. Ce mode de chasse consiste à faire prendre du gibier par un oiseau de proie spécialement dressé.

### ★ Le piégeage

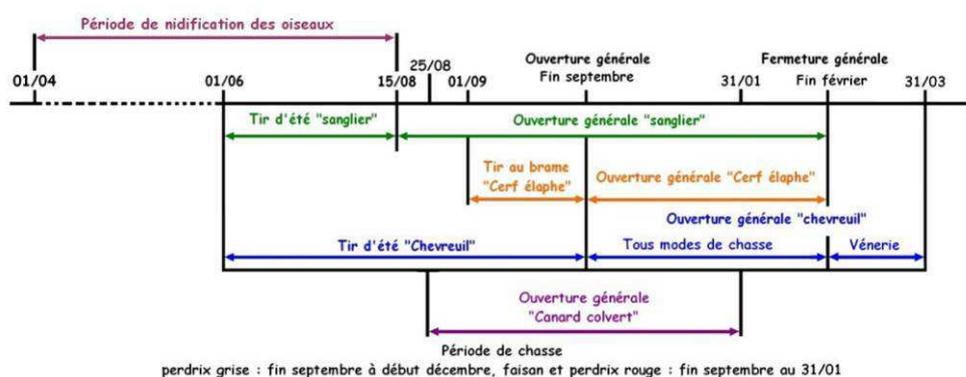
Le piégeur doit être muni d'un agrément préfectoral qui lui permet d'exercer. Les principales espèces piégées sont : le Renard, la Fouine, la Corneille, le Ragondin, le Rat musqué...

## Périodes de chasse

La réglementation encadre strictement la pratique de la chasse et notamment les périodes d'autorisation des différents types de chasse.

Les premières ouvertures concernent notamment le gros gibier (sanglier, chevreuil) qui peut être tiré, sous certaines conditions, dès le mois de juin.

La chasse est pratiquée l'automne et l'hiver, et prend fin à la fin du mois de février.



perdreix grise : fin septembre à début décembre, faisans et perdrix rouge : fin septembre au 31/01

Source : Fédération des Chasseurs 77

## Pratiques de gestion

Les chasseurs interviennent sur le territoire pour garantir le maintien de populations viables d'espèces gibiers.

Pour certaines espèces, ces mesures prennent la forme de lâchers parfois importants (faisans notamment). Des compléments alimentaires sont également apportés par le biais de points d'agraine disséminés sur le territoire. En plaine, ces derniers, mis en place sous des dispositifs dit « faux-buissons », peuvent apporter un couvert protecteur pour des espèces comme les perdrix.

L'action des chasseurs est également particulièrement importante au niveau de la gestion de l'espace. Les aménagements réalisés sont non seulement favorables aux espèces gibier ciblées, mais également à l'ensemble des espèces de faune et de flore qui peuvent profiter des mesures mises en place.

Ces mesures prennent notamment la forme :

- d'ouverture et d'entretien de chemin et de layons dans les zones embroussaillées. Ces ouvertures permettent notamment le maintien d'espaces ouverts, qui dans certains cas accueillent des espèces rares, protégées, ou d'intérêt communautaire.
- de mise en place de « cultures à gibier » ou de Jachères Faune Sauvage. Ces parcelles bénéficient d'un itinéraire technique favorable à la faune sauvage. Il en existe plusieurs sortes, notamment la jachère adaptée composée de plantes à graines qui reste en place jusqu'au 15 janvier de

l'année suivante (sarrasin, sorgho, millet, maïs, etc.) ou la jachère classique composée uniquement des graminées et pour laquelle le broyage est interdit du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet. Sur ces parcelles, les traitements phytosanitaires sont en général faibles à nuls. Les Jachères Faune Sauvage peuvent bénéficier de subvention de la part de la Fédération des chasseurs.

- de plantation de haies et de bosquets. La fédération des chasseurs de Seine et Marne apporte un financement pour la plantation de haies, favorables à la faune sauvage.



Aménagements à vocation cynégétique : ouvertures de milieux et cultures à gibier (© Biotope, S. Froc)

### V.3.6 La pêche

*Cf. Atlas cartographique : Carte n° 17. Catégorie piscicole des cours d'eau et réserves de pêche*

La pêche est autorisée dans la Réserve naturelle de la Bassée. Sur certains secteurs, des dépôts de déchets ont pu être constatés au niveau des zones de pêche qui sont aujourd'hui surveillés pour éviter de telles pratiques.

Sur le domaine public, les associations de pêche gèrent les activités de pêche (canal de Beaulieu, canal de Bray à la Tombe, casiers à granulats à proximité du canal de Beaulieu, ancien lit de Seine).

Il est à noter que sur certains secteurs, des pratiques de pêche illégales ont lieu. Il s'agit notamment d'intrusions de pêcheurs sans autorisation des propriétaires, avec parfois utilisation d'embarcations, y compris dans des zones préservées pour la faune, ce qui entraîne un dérangement non négligeable, notamment en période de nidification.

Les activités de pêche sont d'une part la pêche au coup principalement

pratiquée sur les bords de Seine, et d'autre part la pêche au lancer plutôt pratiquée sur les bras morts de la Seine.

La Bassée est un secteur réputé pour la pêche, beaucoup de pêcheurs viennent de la région parisienne, voire même de l'étranger, pour pêcher. La fréquentation se concentre cependant sur les secteurs les plus accessibles en voiture et reste au final assez faible.

Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP) est prévu par Article L.433-2 du code de l'environnement et fixe les orientations de la gestion piscicole dans le département. En Seine-et-Marne, le SDVP a été réactualisé en 2010 (cf. paragraphe III.3.2).

Globalement, l'ensemble des cours d'eau est classé en deuxième catégorie piscicole, sauf l'Orvin. Les espèces dominantes sont donc les cyprinidés (Carpe, Barbeau, Gardon...).

Les mesures de gestion favorables à l'ichtyofaune concernent la préservation de leur habitat. Les rives sont notamment des éléments particulièrement importants à prendre en compte et à préserver (utilisées comme lieu de frai et de refuge par de nombreuses espèces).

### V.3.7 Le tourisme et les loisirs

#### **Randonnées pédestres**

---

Un sentier de Grande Randonnée (GR) traverse le site, ainsi que 6 itinéraires de petite randonnée. Ces sentiers semblent cependant peu fréquentés.

#### **Activités naturalistes**

---

L'AGRENABA (Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée) propose différentes activités naturalistes sur le territoire de la réserve. Un sentier « Découverte » permet de parcourir la réserve, il est cependant peu fréquenté (moins de 10 personnes par semaine). Des activités sont organisées pour les scolaires et le grand public (une trentaine d'activités par an). L'association souhaite développer ce genre d'activité (des sentiers découverte supplémentaires sont en projet, en périphérie de la réserve).



Panneau informatif situé dans la Réserve Naturelle (© Biotope, B. Regnery)

L'ANVL (Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau) organise une sortie ornithologique mensuelle sur divers sites de la Bassée (notamment Grand Marais, Seiglats, Carreau Franc, Champmorin et Neuvery pour la Seine-et-Marne) et des sorties plus ponctuelles sur d'autres thèmes afin de faire découvrir au grand public l'intérêt écologique du site. Des animations scolaires régulières sont également réalisées avec les établissements locaux ou franciliens.

Des ornithologues amateurs fréquentent régulièrement les abords des carrières pour observer l'avifaune, ce qui peut, dans certains cas, aboutir à des dérangements (fréquentation anarchique et non autorisée).

## Tourisme

Il existe une volonté de la part des collectivités locales de développer le tourisme dans le Provinois et ses alentours. La fréquentation du site est donc amenée à augmenter dans le futur. Des projets sont déjà à l'étude, comme la construction d'hébergements sur pilotis, les capacités d'hébergement sur le territoire étant actuellement limitées.

Les orientations futures de la fréquentation touristique sur la Bassée sont actuellement en cours de définition, notamment via l'élaboration du Schéma de développement écotouristique de la Bassée seine-et-marnaise (Kanopée/Biotope, 2010).

## Activités nautiques

Ce type d'activités est marginal sur le site. Il concerne principalement le plan d'eau de la Cocharde fréquenté par des baigneurs occasionnels. Il est cependant susceptible d'engendrer une certaine dégradation des habitats, et ne doit donc pas être encouragé.

## Circulation d'engins motorisés

Des quads et des motos fréquentent occasionnellement le site, notamment sur certains secteurs de montilles. Cette pratique engendre une dégradation des habitats de pelouses sableuses et une pollution sonore.

### V.3.8 La gestion conservatoire des milieux naturels

Les opérations de gestion conservatoire des milieux naturels sont menées d'une part dans le cadre de l'application du plan de gestion de la réserve naturelle par l'AGRENABA (1<sup>er</sup> plan 2005-2009, en cours de renouvellement), et d'autre part sur les propriétés acquises à cette fin par 3 structures différentes (Conseil Général de Seine-et-Marne, Agence de l'Eau Seine-Normandie et association Pro Natura Ile de France) (cf. carte n°6). Certaines de ces propriétés sont incluses en partie ou complètement dans la réserve naturelle, et leur gestion est suivie par l'AGRENABA. De nombreux chantiers Nature bénévoles sont également encadrés par l'ANVL qui organise les interventions sur certains sites depuis près de 10 ans.

## Réserve Naturelle de la Bassée

Le site Natura 2000 inclut la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée, créée par décret ministériel le 21 octobre 2002. La Réserve Naturelle occupe une superficie de 854 ha soit près de 2/3 du SIC, dans sa partie Est. Le premier plan de gestion a défini les objectifs à long terme suivants (AGRENABA, Ecosphère, 2007) :

- Préserver et restaurer le patrimoine naturel de la Réserve Naturelle de la Bassée ;
- Assurer une mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager de la Réserve Naturelle et une sensibilisation du public et des acteurs locaux (propriétaires, élus locaux, organismes publics...) vis-à-vis des objectifs de préservation et de valorisation écologique de la Réserve Naturelle ;
- Mettre en œuvre des mesures foncières et d'adaptation de la réglementation en place afin de favoriser la préservation et la restauration du patrimoine naturel de la Réserve ;
- Améliorer les connaissances sur le site ;
- Evaluer les effets des opérations mises en œuvre sur le patrimoine naturel de la Réserve.

Afin d'atteindre ces objectifs, 46 mesures de gestion à court terme ont été proposées. Elles couvrent 5 champs thématiques qui sont :

- les actions de restauration et de gestion des habitats et des espèces : 18 mesures ;
- les opérations liées à l'information, la sensibilisation et à l'accueil du

- public : 12 mesures ;
- les actions de police de la Nature et de surveillance : 1 mesure ;
- les mesures foncières et réglementaires : 3 mesures ;
- les opérations liées au suivi écologique et à l'amélioration des connaissances : 13 mesures.

Ces mesures ont été classées en 3 catégories selon leur niveau de priorité. Une partie de ces mesures est susceptible de faire l'objet de contrats Natura 2000. L'ensemble de ces mesures est mis en œuvre par l'AGRENABA, que ce soit par les salariés de l'association ou par des prestataires de service. L'association organise notamment des chantiers Nature avec des bénévoles deux fois par an.

### **Propriétés de Pro Natura Ile de France**

---

L'association Pro Natura Ile de France est propriétaire de 25 ha de terrain sur le site, en bordure sud de la réserve naturelle : le Bois Prieux, ainsi que quelques montilles à proximité. La parcelle de Bois Prieux est une ancienne carrière réaménagée en 2008. L'association organise régulièrement des chantiers Nature bénévoles sur ses parcelles, en collaboration avec d'autres associations (ANVL en particulier). Dans le cadre de ces chantiers, l'association procède à un débroussaillage de la végétation arbustive avec exportation des rémanents, avec un effort particulier pour contrôler les pruneliers. Les secteurs boisés sont volontairement laissés à l'abandon.

### **Propriétés de l'AESN**

---

La gestion des terrains de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a été confiée à l'Office National des Forêts. Les modalités de gestion sont détaillées dans le paragraphe concernant la sylviculture (paragraphe V.3.2).

### **Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général de Seine-et-Marne**

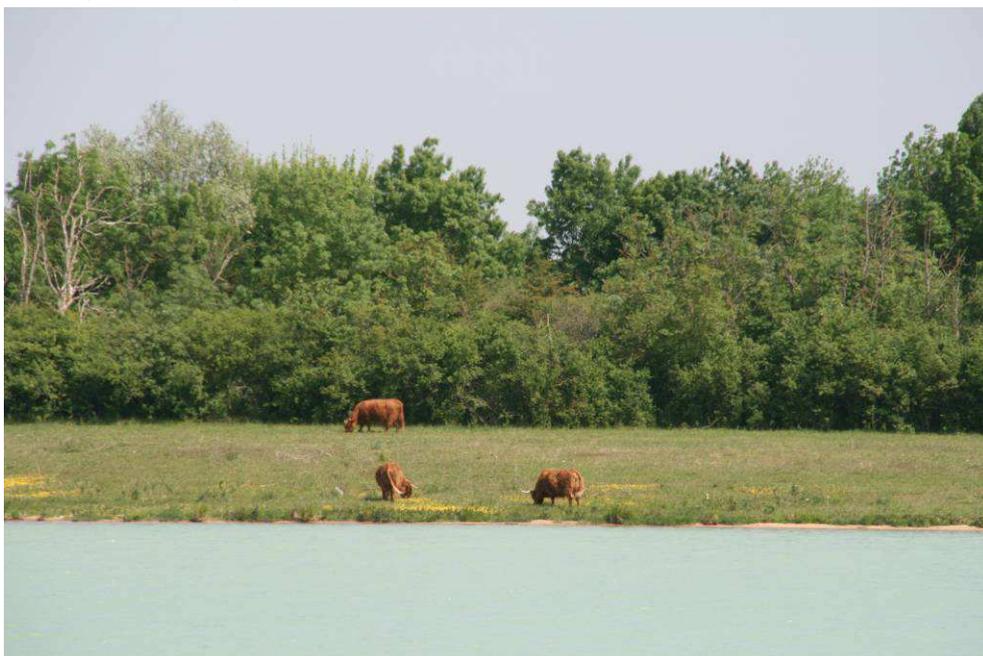
---

Le Conseil Général de Seine-et-Marne est propriétaire de plusieurs parcelles classées Espaces Naturels Sensibles, situées sur le site Natura 2000 ou à proximité immédiate.

- Domaine de la Haye : ce terrain, d'une surface d'environ 160 ha, est situé sur la commune d'Everly et borde le site Natura 2000 au nord. Il est constitué principalement de prairies pâturées à végétation mésophile, et comprend également 2 plans d'eau. 50 ha font l'objet d'une alternance cultures/jachère. En outre, des vaches de race *Highland Cattle* sont mises à pâturer à l'année (5-6 individus) dans un but d'entretien des prairies. Les plans d'eau n'ont pas fait l'objet d'un réaménagement depuis l'arrêt de l'exploitation alluvionnaire il y a de nombreuses années. Les berges, même si elles sont peu à peu recolonisées par la végétation, restent abruptes et donc peu favorables à la faune et la flore.
- Terrains proches du Bois Prieux (communes de Jaulnes, Mouy-sur-Seine et Everly) : ces terrains couvrent une surface d'environ 18 ha et sont inclus dans la Réserve Naturelle. Ils sont constitués essentiellement de milieux prairiaux dont certains sont issus de mesures de réouverture entreprises depuis peu. L'entretien de ces milieux vise notamment au maintien ou à la réinstallation d'espèces à caractère patrimoniale.

C'est notamment le cas de la Violette élevée, de la Sanguisorbe officinale ou de l'Ail anguleux qui prospère sur les terrains entretenus. Les pratiques consistent notamment en une fauche tardive sectorielle : chaque année, 20% de la surface prairiale n'est pas fauché, avec une rotation pluriannuelle des zones non fauchées. Des cultures extensives à gibier (sorgho, maïs, ...) sont maintenues dans le cadre d'une convention avec les chasseurs et un agriculteur ; la convention fixe des contraintes écologiques (fauche tardive en septembre, interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires).

Par ailleurs, le Conseil général tente de mettre en place des suivis écologiques de ses parcelles depuis 2010.



Entretien de milieux ouverts par des vaches Highland (© Biotope, F. Leterme)

## Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF)

L'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France intervient directement dans la gestion des PRIF présents sur le territoire de la Bassée.

Sur le domaine des Seiglats, nouvellement classé en Réserve Naturelle Régionale, un plan de gestion a été établi. Des inventaires piscicoles ont également été réalisés en prévision de la possible mise en place d'une passe à poisson.

Sur le PRIF de la Bassée, des inventaires piscicoles sont également prévus.

### V.3.9 Les opérations de démoustication

Afin de limiter la prolifération des moustiques dans la vallée de la Bassée, des opérations de démoustication sont pratiquées régulièrement. Elles mettent en œuvre l'utilisation d'un insecticide biologique (Vectobac 12AS) basé sur l'action larvicide de la bactérie Bacille de Thuringe (*Bacillus thuringiensis* sérotype H14). Ces opérations consistent à pulvériser cet insecticide par hélicoptère ; elles concernent la moitié est du site Natura 2000, à l'exclusion de la réserve naturelle où elles sont interdites. La bactérie est réputée inoffensive pour l'homme et la plupart des groupes taxonomiques, mais son action larvicide affecte certains groupes d'insectes (coléoptères et lépidoptères). Des mortalités piscicoles ont, en outre, été notées suite au traitement de la zone (comm. pers. ONEMA et Fédération de Pêche de Seine-et-Marne).

### V.3.10 Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement

*Cf. Atlas cartographique : Carte n°18. Grands projets d'aménagement en Bassée*

Deux grands projets d'aménagement de la Seine sont actuellement à l'étude en amont de la confluence avec l'Yonne (au niveau de Montereau-Fault-Yonne). Un comité de pilotage commun aux 2 projets a été constitué en avril 2009 par le Préfet de la Région Ile-de-France (arrêté préfectoral n°2009-442). Ce comité est chargé de coordonner et de suivre l'ensemble des démarches d'aménagement et de protection de la plaine de la Bassée.

#### **Canal à grand gabarit**

Le premier projet concerne la mise à grand gabarit de la Seine entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine (classe VI - 3000 tonnes), et concerne donc le territoire de la Bassée amont. Actuellement, la Seine est aménagée à grand gabarit jusqu'à l'écluse de la Grande Bosse, située sur la commune de Bazoches-lès-Bray (légèrement en aval de Bray-sur-Seine). La prolongation concerne un itinéraire long d'environ 30km depuis l'écluse jusqu'au port de Nogent-sur-Seine. Le projet ainsi que son débat public ont été inscrits dans la loi Grenelle 1. Il est porté par Voies Navigables de France (VNF).

#### **Casiers de surstockage**

Le deuxième projet concerne l'aménagement hydraulique de la Bassée aval, entre Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne. L'objectif de cet aménagement vise à décaler les crues de la Seine pour laisser passer les flots de l'Yonne, qui joue un rôle majeur dans l'hydrologie du bassin du fait de l'importance des dommages possibles provoqués par ses crues. L'aménagement consiste à prélever temporairement en Seine un maximum d'eau et à la retenir dans la partie aval de la Bassée, au plus près de la confluence, afin de laisser passer la pointe des fortes crues de l'Yonne. L'eau prélevée par pompage serait stockée dans des aménagements artificiels dits « casiers de surstockage », localisés dans la plaine alluviale entre Montereau-Fault-Yonne et Bray-sur-Seine. Le projet comprend 58

km de talus de faible hauteur qui délimitent 2 300 ha d'aire de sur-stockage, soit un volume estimé à 55 millions de m<sup>3</sup>. La gestion de l'ouvrage serait basée sur une prévision faite en temps réel à 3 jours pour les crues de l'Yonne et de la Seine. L'ouvrage serait ainsi utilisé en moyenne tous les 5 à 6 ans, pendant 2 à 2,5 semaines. La vidange de l'ouvrage interviendrait dès que possible en fonction du niveau de la Seine, de façon à ce qu'il n'y ait pas d'incidence sur les inondations dans la Bassée. Ce projet est porté par l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine (IIBRBS - Grands Lacs de Seine).

## V.4 Synthèse des activités humaines et analyse de leurs effets

---

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des activités humaines recensées sur le site Natura 2000 et analyse les effets des pratiques et usages vis-à-vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Synthèse des interactions entre les activités recensées sur le site Natura 2000 « la Bassée » et les habitats et espèces d'intérêt communautaire

<i>Activités</i>	<i>Personnes ou structures concernées</i>	<i>Pratiques</i>	<i>Localisation</i>	<i>Effets sur les habitats et/ou sur les espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>Personnes ou organismes consultés</i>
Activités agricoles : cultures et maraichage	Exploitants agricoles	Production de céréales, légumes, herbes aromatiques	Parcelles agricoles du site, en particulier sur le territoire de la Réserve Naturelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eutrophisation des milieux herbacés et aquatiques</li> <li>- Pollutions par les pesticides</li> <li>- Irrigation parfois importante</li> </ul> <p>Effets négatifs sur les différents habitats naturels terrestres et aquatiques, mais également sur les habitats des espèces d'intérêt communautaire.</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien et entretien de jachères.</li> </ul> <p>Effet positif sur la végétation, les insectes, les chiroptères (terrain de chasse) si respect d'un entretien extensif</p>	Agriculteurs, chambre d'agriculture
Activités agricoles - Prairies	Exploitants agricoles	Production fourragère et pâturage	Très faiblement représenté sur le site et à proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien de prairies à Molinie</li> </ul> <p>Effet positif sur certains habitats ouverts d'intérêt communautaire et sur les espèces fréquentant ces milieux (chiroptères en chasse, Cuivré des marais).</p>	Agriculteurs, Chambre d'agriculture, CG 77

Synthèse des interactions entre les activités recensées sur le site Natura 2000 « la Bassée » et les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Activités	Personnes ou structures concernées	Pratiques	Localisation	Effets sur les habitats et/ou sur les espèces d'intérêt communautaire	Personnes ou organismes consultés
Sylviculture : propriétaires privés	Propriétaires privés, CRPF	Exploitation de bois de chauffage, plantation et exploitation de peupliers	Les boisements privés sont bien représentés sur l'ensemble de la vallée de la Bassée mais leur exploitation reste limitée.	<p>L'effet sur les secteurs et les espèces sensibles est atténué, sur le territoire de la réserve naturelle, par des actions de sensibilisation lors des coupes.</p> <p>Une exploitation trop intensive peut localement nuire aux espèces appréciant les vieux bois (chiroptères dont le Murin de Bechstein, Lucane cerf-volant).</p> <p>L'effet de l'implantation des peupliers dépend, quant à lui de l'entretien prodigué. Dans certains cas, des habitats d'intérêt communautaire peuvent se développer en sous-étage. Ces plantations occupent néanmoins des terrains souvent favorables aux communautés végétales de type prairial.</p>	CRPF
Sylviculture - propriétés de l'AESN	AESN, ONF	Acquisition foncière, gestion écologique, production de bois	Ensemble des propriétés de l'AESN sur le territoire de la Bassée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection foncière</li> <li>- Reboisement à l'aide d'espèces indigènes</li> <li>- Coupe sélective de bois avec préservation des espèces caractéristiques des boisements alluviaux</li> <li>- Maintien d'îlots de sénescence</li> </ul>	AESN, ONF
Exploitation d'eau potable	Lyonnaise des eaux, Syndicats des eaux	Prélèvement d'eau, entretien des zones de captage	Captage présent sur le secteur du Chêne de la Feuchelle (Réserve Naturelle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assèchement des habitats situés à proximité des points de captage</li> <li>- Dégradation des habitats (fauche, coupe et remblaiement des chemins d'accès aux captages)</li> </ul>	AESN, élus communaux

Synthèse des interactions entre les activités recensées sur le site Natura 2000 « la Bassée » et les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Activités	Personnes ou structures concernées	Pratiques	Localisation	Effets sur les habitats et/ou sur les espèces d'intérêt communautaire	Personnes ou organismes consultés
Exploitation de granulats	Exploitants de carrières	Extractions de sables et graviers, réaménagements	Quelques emprises de carrières localisée sur le périmètre du site Natura 2000, mais aucune exploitation en cours sur ces secteurs. Nombreuses carrières ouvertes ou en projet aux alentours.	Les effets des exploitations de granulats peuvent être de plusieurs natures, notamment : - la destruction des habitats naturels et des habitats d'espèces - l'assèchement temporaire des milieux situés aux abords des sites d'exploitations en lien avec les éventuels rabattements de nappes Dans certains cas, la réussite des opérations de renaturation peut conduire à la réapparition ou la pérennisation de milieux humides à caractère remarquable	UNICEM, exploitants carriers
Transport fluvial	VNF, usagers de la voie d'eau (exploitants de carrières, coopératives agricoles, plaisanciers...)	Transport fluvial de granulats et autres marchandises, entretien des berges et des chenaux de navigation, dragage des fonds.	Cours de la Seine	Détérioration des habitats de la faune piscicole et plus généralement des milieux aquatiques en cas de curage trop régulier. Détérioration des habitats rivulaires due à l'utilisation d'énrochements sur les berges. Effets globalement négatifs	VNF, exploitants carriers
Chasse	Chasseurs	Chasse, entretien des layons de chasse et des chemins, plantations de jachères à vocation cynégétique	Activité pratiquée sur l'ensemble du site Natura 200, sauf sur les parcelles appartenant à Pro Natura Ile de France	- Maintien d'habitats herbacés par l'entretien des layons de chasse et des chemins - Mise en place de Jachères Faune Sauvage - Plantation de haies et de bosquets Effets globalement positifs	Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne, agriculteurs, élus locaux

Synthèse des interactions entre les activités recensées sur le site Natura 2000 « la Bassée » et les habitats et espèces d'intérêt communautaire

<i>Activités</i>	<i>Personnes ou structures concernées</i>	<i>Pratiques</i>	<i>Localisation</i>	<i>Effets sur les habitats et/ou sur les espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>Personnes ou organismes consultés</i>
Pêche	Pêcheurs	Pêche au coup et au lancer	Pratique relativement limitée sur le territoire du site Natura 2000	Effets de cette activité relativement limités	FDPMA 77, ONEMA
Promenades, sorties naturalistes	Randonneurs, naturalistes, ANVL, AGRENABA	Promenades, découverte des milieux naturels, observation de la faune et de la flore	Fréquentation relativement faible (présence d'un sentier de découverte sur le territoire de la Réserve Naturelle)	- Pas d'effet identifié (fréquentation raisonnée)	AGRENABA, ANVL
Circulation d'engins motorisés	Motards, quadistes	Passage de motos et de quads	Fréquentation limitée	- Perturbation de la structure du sol et des habitats herbacés Effet négatif et localisé	Elus, AGRENABA
Gestion conservatoire des milieux naturels	AESN/ONF, CG 77, Pro Natura Ile-de-France, AGRENABA, ANVL	Acquisition foncière, gestion conservatoire	Interventions conduites sur de nombreux secteurs, en particulier sur le territoire de la réserve naturelle	- Protection foncière - Attention particulière notamment portée à des habitats ouverts (prairie à Molinie, pelouses sèches, mégaphorbiaies) - Mise en place de fauches tardives avec exportation des résidus, de débroussaillage de pelouses en cours d'enrichissement... - Entretien favorable à la biodiversité et au maintien/retour d'espèces patrimoniales (Cuivré des marais notamment) Effet positif sur l'ensemble des espèces et des habitats	AESN/ONF, CG 77, Pro Natura Ile-de-France, AGRENABA, ANVL
Opérations de démoustication	Communes	Traitement au bacille de Thuringe par hélicoptère	Ne concerne normalement pas le territoire de la Réserve Naturelle	Mortalité piscicole constatée Diminution de la disponibilité en proies (insectes) pour les poissons	ONEMA

Synthèse des interactions entre les activités recensées sur le site Natura 2000 « la Bassée » et les habitats et espèces d'intérêt communautaire

<i>Activités</i>	<i>Personnes ou structures concernées</i>	<i>Pratiques</i>	<i>Localisation</i>	<i>Effets sur les habitats et/ou sur les espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>Personnes ou organismes consultés</i>
Grands projets d'aménagement	VNF, Les Grands Lacs de Seine	Projets de création d'un canal à grand gabarit et de casiers de surstockage des crues	Ensemble du territoire de la Bassée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Destruction potentielle des HIC et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire</li> <li>- Perturbation du fonctionnement hydrologique du site Natura 2000</li> </ul> Effets négatifs pressentis	VNF, Les Grands Lacs de Seine

## VI. Enjeux de conservation

---

Après avoir développé les diagnostics écologique et socio-économique, la définition et la hiérarchisation des enjeux sont deux étapes indispensables. Elles permettent en effet de préciser les objectifs de développement durable et de prioriser les actions qui seront proposées.

Les critères utilisés pour hiérarchiser les enjeux sont :

- L'état de conservation de l'habitat ou de l'espèce (lorsqu'il est établi) à l'échelle du site ;
- La représentativité de l'habitat ou l'étendue de la population sur le site Natura 2000 ;
- Les menaces pesant sur l'habitat sur le site ;
- La faisabilité de la mise en œuvre de mesures de conservation ou de restauration de l'habitat ou de l'espèce au vu du contexte socio-économique.

Chaque critère a des niveaux d'enjeux qui varient le plus souvent de mauvais à bon. La hiérarchisation des critères est qualitative.

La détermination d'un enjeu fort pour un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire souligne l'importance et l'urgence de prendre des mesures pour assurer leur conservation.

Les tableaux présentés ci-dessous indiquent les principaux enjeux concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

## VI.1 Les habitats d'intérêt communautaire

Site Natura 2000 « la Bassée »						
Habitats naturels d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation						
<i>Habitat d'intérêt européen</i>	<i>Superficie et couverture relative sur le site</i>	<i>Etat de conservation de l'habitat sur le site</i>	<i>Menaces pesant sur l'habitat sur le site</i>	<i>Modalités de gestion conservatoire</i>	<i>Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'habitat</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>
Aulnaies-Frênaies (code Natura 2000 : 91E0*)	273,35 ha, soit 19,5 % de la superficie su site	Variable : Bon état : 57,30% Etat moyen : 26,89% Mauvais état : 15,81%	Modification des conditions hydrauliques (drainage) Exploitation du bois Boisement artificiel (peupliers)	Préservation de la dynamique des cours d'eau Eviter les aménagements lourds sur le lit majeur du fleuve (enrochement, seuils, décapage, labours, travaux forestiers...) pour conserver la structure du sol Gestion extensive : éviter les coupes à ras, favoriser la diversité des strates et des espèces, interdire les plantations, privilégier les espèces autochtones Maintenir une dynamique naturelle : îlots de vieillissements, vieux arbres, bois morts	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000 Entretien conduit par Pro Natura Ile-de-France Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve Financements Agence de l'Eau	<b>Fort</b>

Site Natura 2000 « la Bassée »  
Habitats naturels d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation

<i>Habitat d'intérêt européen</i>	<i>Superficie et couverture relative sur le site</i>	<i>Etat de conservation de l'habitat sur le site</i>	<i>Menaces pesant sur l'habitat sur le site</i>	<i>Modalités de gestion conservatoire</i>	<i>Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'habitat</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>
Chênaies-Frênaies (Code Natura 2000 : 91F0)	668,70 ha, soit 47,6 % de la superficie du site	Variable : Bon état : 47,90% Etat moyen : 43% Mauvais état : 9,10%	Modification des conditions hydrauliques Exploitation du bois Boisement artificiel (peupliers)	Préservation de la dynamique des cours d'eau  Limitation des aménagements lourds sur le lit majeur du fleuve (enrochement, seuils, décapage, labours, travaux forestiers...) pour conserver la structure du sol  Gestion extensive : interdire les coupes rases, favoriser la diversité des strates, éviter les plantations, privilégier les espèces autochtones  Maintien d'une dynamique naturelle : îlots de vieillissements, vieux arbres, bois morts  Conservation des lianes (Vigne sauvage notamment), maintien de arbres supports, maintien de secteurs en taillis sous futaie	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000  Entretien conduit par Pro Natura Ile-de-France  Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve  Financements Agence de l'Eau	<b>Fort</b>
Pelouse maigre de fauche de basse altitude (Code Natura 2000 : 6510)	0,77 ha, soit < 0,1 % de la superficie du site	Bon	Fermeture du milieu en l'absence d'entretien	Limiter les amendements pour éviter l'eutrophisation  Fauche tardive avec exportations des produits, maintien de secteurs fauchés et non fauchés  Contrôle de l'extension des ligneux	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000  Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve	<b>Fort</b>
Pelouse sèche sur calcaire (code NATURA 2000 : 6210-22)	2,30 ha, soit 0,2 % de la superficie du site	Variable : Bon état : 37,50% Etat moyen : 19,47% Mauvais état : 43,03%	Fermeture du milieu par colonisation naturelle par les graminées sociales et les ligneux  Forte pression des populations de lapins sur le milieu	Débroussaillage des ligneux et des graminées avec exportation des produits  Pâturage extensif  Gestion des populations de lapin  Proscrire les plantations de résineux ou de feuillus	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats, de la charte Natura 2000  Entretien conduit par Pro Natura Ile-de-France  Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve	<b>Fort</b>

Site Natura 2000 « la Bassée »  
Habitats naturels d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation

<i>Habitat d'intérêt européen</i>	<i>Superficie et couverture relative sur le site</i>	<i>Etat de conservation de l'habitat sur le site</i>	<i>Menaces pesant sur l'habitat sur le site</i>	<i>Modalités de gestion conservatoire</i>	<i>Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'habitat</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>
Prairie humide à Molinie (Code Natura 2000 : 6410-1)	3,33 ha, soit 0,2 % de la superficie du site	Variable : Bon état : 66,92% Etat moyen : 2,08% Mauvais état : 31,00%	Fermeture naturelle du milieu par colonisation par les roselières et les ligneux	Débroussaillage des ligneux et des roseaux Fauche tardive exportatrice Gestion de la nappe (proscrire le drainage et les plantations de peupliers)	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats, de la charte Natura 2000 Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne	<b>Fort</b>
Saulaies <sup>1</sup> arborescentes à Saule blanc (Code Natura 2000 : 91E0*-1)	4,67 ha, soit 0,3 % de la superficie du site	Variable : Bon état : 28,04% Etat moyen : 39,98% Mauvais état : 31,97%	Modification des conditions hydrauliques (drainage) Boisement artificiel (peupliers)	Préservation de la dynamique des cours d'eau Eviter les aménagements lourds sur le lit majeur du fleuve (enrochement, seuils, décapage, labours, travaux forestiers...) pour conserver la structure du sol Gestion extensive : éviter les coupes à ras, favoriser la diversité des strates et des espèces, interdire les plantations, privilégier les espèces autochtones Maintenir une dynamique naturelle : îlots de vieillissements, vieux arbres, bois morts	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000 Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve Financements Agence de l'Eau	<b>Fort</b>

<sup>1</sup> Le sous-type correspondant à la Saulaie arborescente à Saule Blanc a été exceptionnellement distingué pour tenir compte de ses spécificités par rapport à l'habitat de type Aulnaie-Frênaie (état de conservation plus dégradé, problématiques de gestion quelque peu différentes)

Site Natura 2000 « la Bassée »  
Habitats naturels d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation

<i>Habitat d'intérêt européen</i>	<i>Superficie et couverture relative sur le site</i>	<i>Etat de conservation de l'habitat sur le site</i>	<i>Menaces pesant sur l'habitat sur le site</i>	<i>Modalités de gestion conservatoire</i>	<i>Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'habitat</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>
Eaux stagnantes et végétations aquatiques associées (Code Natura 2000 : 3150-1 et 3150-4)	28,63 ha, soit 2,0 % de la superficie du site	Bon	Fermeture du milieu par endroits. Curage et recalibrage de noues affectant cet habitat	Eviter l'hypertrophisation du milieu Limiter l'envasement Curage partiel	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000 Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve Financements Agence de l'Eau	Moyen
Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes (Code Natura 2000 : 3140-1)	0,07 ha, soit < 0,01% de la superficie du site Représentativité négligeable	Bon	Pas de menaces sur cet habitat à court terme	Maintien des conditions hydrologiques Limiter l'eutrophisation du milieu Maintenir l'équilibre avec d'autres communautés végétales (également d'intérêt communautaire) pouvant concurrencer cet habitat	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000 Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve Financements Agence de l'Eau	Faible
Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (Code Natura 2000 : 6430-1 et 6430-4))	11,67 ha, soit 0,8 % de la superficie du site	Plutôt mauvais : 59,9% Le reste est dans un état de conservation moyen (29,4%) et en bon état de conservation (10,7)	Fermeture naturelle du milieu par colonisation par les ligneux Boisement artificiel Eutrophisation du milieu pour le sous-type mésotrophe	Maintien des conditions hydrologiques Eviter l'eutrophisation du milieu et la fermeture par les ligneux	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000 Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve	Faible

## VI.2 Les espèces d'intérêt communautaire

Site Natura 2000 « La Bassée »						
Espèces animales d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation						
<i>Espèce d'intérêt européen</i>	<i>Etat de conservation des populations de l'espèce sur le site</i>	<i>Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site</i>	<i>Menaces générales pesant sur l'espèce</i>	<i>Modalités de gestion conservatoire</i>	<i>Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'espèce</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>
Planorbe naine <i>Anisus vorticulus</i> 4056	Mauvais	Milieux aquatiques correspondant aux annexes alluviales plus ou moins dynamiques.  Présence de l'espèce hors du périmètre Natura 2000 mais à proximité immédiate du site	Pollution du milieu aquatique  Changement et pertes d'habitats  Drainage et abaissement du niveau de la nappe alluviale  Gestion inadaptée de ses habitats  Maîtrise et rectification des cours d'eau	Conservier les habitats de l'espèce  Préserver le fonctionnement hydraulique de la vallée  Mettre en place des bandes enherbées en bordure de cours d'eau afin de limiter l'apport en matières en suspension  Limiter la pollution des eaux	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000  Ajustement du périmètre Natura 2000 pour intégrer l'aire de présence de l'espèce  Financements Agence de l'Eau	Très Fort
Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i> 1060	Inconnu	Prairies, friches, fossés...  Sur le site, ces habitats sont quasiment inexistant	Enrichissement des parcelles  Assèchement des parcelles par modification de l'environnement hydrique  Conversion des prairies en cultures	Convertir des terres arables en prairies humides  Entretien des milieux favorables par fauche ou pâturage très extensif, en favorisant les plantes hôtes de l'espèce  Maintenir le caractère humide des habitats de l'espèce  Interdire les traitements phytosanitaires sur les habitats de l'espèce	Amélioration et recréation des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000  Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve  Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne  Financements Agence de l'Eau	Fort

Site Natura 2000 « La Bassée »  
Espèces animales d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation

<i>Espèce d'intérêt européen</i>	<i>Etat de conservation des populations de l'espèce sur le site</i>	<i>Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site</i>	<i>Menaces générales pesant sur l'espèce</i>	<i>Modalités de gestion conservatoire</i>	<i>Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'espèce</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>
Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i> 1096	Inconnu	Habitats potentiels présents sur la Grande Noue d'Hermé, dans un état de conservation jugé moyen	Aménagement hydraulique Création d'étangs Réduction de la libre circulation sur le cours d'eau Pollution des eaux Réduction du débit du cours d'eau Concrétionnement calcaire des substrats potentiels	<p> limiter le fractionnement des cours d'eau par les ouvrages infranchissables pour permettre la migration vers les zones de reproduction</p> <p> Maintenir un débit constant notamment sur les secteurs très favorables</p> <p> Limiter les réempoisonnements, notamment en carnassiers, sur les secteurs très favorables (risque de prédation)</p> <p> Limiter la pollution des eaux par les rejets d'origine domestique, industrielle ou agricole</p> <p> Limiter la pollution des sédiments</p> <p> Arrêter les modifications du profil du cours d'eau (recalibrage, fossés d'assainissement)</p> <p> Mettre en place des bandes enherbées en bordure de cours d'eau afin de limiter l'apport de Matière en suspension</p>	<p> Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000</p> <p> Financements Agence de l'Eau</p> <p> Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve</p>	<b>Fort</b>
Loche de rivière <i>Cobitis taenia</i> 1149	Inconnu	Habitats présents sur plusieurs annexes hydrauliques, dans un état de conservation jugé moyen	Aménagement hydraulique Curage des fonds Pollution chimique des eaux Réduction de la libre circulation sur le cours d'eau Réduction du débit du cours d'eau	<p> Limiter la pollution des eaux par les rejets d'origine industrielle ou agricole</p> <p> Eviter les opérations de curage</p>	<p> Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000</p> <p> Financements Agence de l'Eau</p> <p> Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve</p>	<b>Fort</b>

Site Natura 2000 « La Bassée »  
Espèces animales d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation

<i>Espèce d'intérêt européen</i>	<i>Etat de conservation des populations de l'espèce sur le site</i>	<i>Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site</i>	<i>Menaces générales pesant sur l'espèce</i>	<i>Modalités de gestion conservatoire</i>	<i>Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'espèce</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>
Vertigo de Des Moulins <i>Vertigo moulinsiana</i> 1016	Mauvais	Cariçaias et roselières. Habitat restreint au Nord du site. Nombreux sites potentiels non occupés par l'espèce. Présence de l'espèce à proximité immédiate du site	Drainage des zones humides Disparition des cariçaias et des prairies à hautes herbes Intensification agricole et sylvicole	Conserver les habitats de l'espèce Entretien ponctuel par réouverture des cariçaias ou les roselières embroussaillées Préserver le fonctionnement hydraulique de la vallée	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000 Financements Agence de l'Eau Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve	Fort
Grand murin <i>Myotis myotis</i> 1324	Inconnu	Pas de gîtes d'hibernation ou de reproduction connus Territoires de chasse : sous-bois peu denses, prairies et pelouses où la végétation est rase	Dérangement, diminution des ressources alimentaires, développement des éclairages sur les édifices publics Modification du paysage, assèchement des zones humides, fermeture des milieux ouverts (déprise agricole), conversion des prairies en terres arables	Maintien de boisement avec des sous-bois ouverts Maintien d'un paysage semi-ouvert et des pratiques de pâturage Protection des gîtes de reproduction et d'hibernation Réduction de l'usage des produits phytosanitaires en milieux agricole et forestier, sur le bétail, dans le bâti et sur la voirie Maintien voire restauration des corridors écologiques (réseaux de bosquets, haies, alignements d'arbres...)	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000 Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve Entretien conduit par Pro Natura Ile-de-France Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne	Moyen à Fort
Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i> 1041	Bon	Habitats boisés des rives et des berges. A l'échelle du site, ceux-ci sont en bon état de conservation	Aménagement des berges Pollution des eaux Modification de la dynamique fluviale	Préserver l'habitat aquatique (lit du fleuve) et l'habitat terrestre (berges, ripisylve et territoires de chasse plus éloignés) en limitant ou interdisant les aménagements, les déboisements et les pollutions du bassin versant	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000 Financements Agence de l'Eau Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve	Moyen

Site Natura 2000 « La Bassée »  
Espèces animales d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation

<i>Espèce d'intérêt européen</i>	<i>Etat de conservation des populations de l'espèce sur le site</i>	<i>Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site</i>	<i>Menaces générales pesant sur l'espèce</i>	<i>Modalités de gestion conservatoire</i>	<i>Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'espèce</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>
<p>Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i> 1323</p>	Inconnu	<p>Pas de gîtes d'hibernation ou de reproduction connus (boisements alluviaux offrant de nombreux gîtes arboricoles)</p> <p>Territoires de chasse : Présence de nombreux bois et milieux forestiers particulièrement favorables.</p>	<p>Dérangement, modification/dégradation des gîtes (coupe des arbres morts et vieux arbres riches en cavités arboricoles), diminution des ressources alimentaires, intoxication chimique, collision</p> <p>Modification du paysage, assèchement des zones humides, transformation des boisements alluviaux en peuplement forestiers de monocultures intensives.</p>	<p>Maintien de milieux forestiers riches et diversifiés.</p> <p>Maintien des vieux arbres et arbres morts riches cavités arboricoles et en insectes.</p> <p>Réduction de l'usage des produits phytosanitaires en milieux agricole et forestier, sur le bétail, dans le bâti et sur la voirie</p> <p>Maintien voire restauration des corridors écologiques (réseaux de bosquets, haies, alignements d'arbres...)</p>	<p>Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000</p> <p>Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve</p> <p>Entretien conduit par Pro Natura Ile-de-France</p> <p>Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne</p>	<b>Moyen</b>
<p>Bouvière <i>Rhodeus amarus</i> 1134</p>	Inconnu	<p>Habitats relativement bien représentés sur le site, permettant une présence de l'espèce sur l'ensemble du réseau hydrographique. Ces derniers sont jugés en bon état de conservation</p>	<p>Régression des mollusques bivalves</p> <p>Disparition des herbiers</p> <p>Réduction de la libre circulation sur le cours d'eau</p> <p>Pollution des eaux</p>	<p>Limiter la régression des annexes hydrauliques et des zones d'herbiers aquatiques</p> <p>Conserver les populations de moules d'eau douces</p> <p>Mettre en place des bandes enherbées en bordure de cours d'eau afin de limiter l'apport en matières en suspension</p> <p>Limiter la pollution des eaux</p>	<p>Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000</p> <p>Financements Agence de l'Eau</p> <p>Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve</p>	<b>Faible</b>

Site Natura 2000 « La Bassée »  
Espèces animales d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation

<i>Espèce d'intérêt européen</i>	<i>Etat de conservation des populations de l'espèce sur le site</i>	<i>Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site</i>	<i>Menaces générales pesant sur l'espèce</i>	<i>Modalités de gestion conservatoire</i>	<i>Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'espèce</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>
Chabot <i>Cottus gobio</i> 1163	Bon	Habitats assez bien représentés sur l'ensemble du site. Ces derniers sont globalement en bon état de conservation	Aménagement hydraulique Création d'étangs Pollution par des poissons blancs Réduction de la libre circulation sur le cours d'eau Pollution des eaux Réduction du débit du cours d'eau Concrétionnement calcaire des substrats potentiels	Mettre en place de bandes enherbées en bordure de cours d'eau afin de limiter l'apport de Matière en suspension Limiter la pollution des eaux Eviter de mettre en péril la dynamique hydraulique de la rivière par canalisation ou reprofilage Maintenir un débit constant notamment sur les secteurs très favorables Limiter les risques d'apport en éléments fins pouvant colmater les fonds	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000 Financements Agence de l'Eau Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve	Faible
Ecaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i> 1078	Inconnu	Très variés. Globalement en bon état	Fermeture des milieux due à l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles ; Entretien par gyrobroyage des lisières de bois, des talus routiers, etc. ; Pollution diffuse issue de l'emploi de nombreux produits phytosanitaires dans le cadre de l'agriculture intensive ;	Préserver des milieux annexes aux cultures (talus, lisières) Réduire les traitements phytosanitaires Limiter les travaux mécaniques sur les milieux favorables à l'espèce	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000	Faible
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> 1083	Inconnu	Vieilles forêts à essences caducifoliées (chênaies principalement), en futaie ou taillis sous futaie, à arbres blessés, sénescents ou morts, et/ou à souches.  Etat de conservation moyen	Sylviculture intensive conduisant à la réduction du bois mort	Conservier les vieux arbres Limiter l'entretien des vieilles forêts	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000 Entretien conduit par Pro Natura Ile-de-France	Faible

Site Natura 2000 « La Bassée »  
Espèces animales d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation

<i>Espèce d'intérêt européen</i>	<i>Etat de conservation des populations de l'espèce sur le site</i>	<i>Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site</i>	<i>Menaces générales pesant sur l'espèce</i>	<i>Modalités de gestion conservatoire</i>	<i>Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'espèce</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> 1304	Inconnu	Pas de gîtes d'hibernation ou de reproduction connus  Territoires de chasse : forêts, haies, prairies, pelouses...	Dérangement, modification/dégradation des gîtes, diminution des ressources alimentaires, intoxication chimique, collision  Modification du paysage, assèchement des zones humides, fermeture des milieux ouverts (déprise agricole), conversion des prairies en terres arables	Maintien d'un paysage semi-ouvert et des pratiques de pâturage  Protection des gîtes de reproduction et d'hibernation  Maintien des zones humides et ripisylves  Réduction de l'usage des produits phytosanitaires en milieu agricole et forestier, sur le bétail, dans le bâti et sur la voirie  Maintien voire restauration des corridors écologiques (réseaux de bosquets, haies, alignements d'arbres...)	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000  Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve  Entretien conduit par Pro Natura Ile-de-France  Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne	A préciser
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> 1321	Inconnu	Pas de gîtes de reproduction connus, un site d'hibernation à proximité (Montereau-Fault-Yonne)  Territoires de chasse : forêts, zones humides, prairies,...	Dérangement, modification/dégradation des gîtes, diminution des ressources alimentaires, intoxication chimique, collision  Modification du paysage, assèchement des zones humides, transformation des boisements alluviaux en peuplement forestiers de monocultures intensives, conversion des prairies en terres arables	Maintien de milieux forestiers riches et diversifiés.  Protection des gîtes de reproduction et d'hibernation  Maintien des zones humides et ripisylves  Réduction de l'usage des produits phytosanitaires en milieu agricole et forestier, sur le bétail, dans le bâti et sur la voirie  Maintien voire restauration des corridors écologiques (réseaux de bosquets, haies, alignements d'arbres...)	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000  Mise en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Réserve  Entretien conduit par Pro Natura Ile-de-France  Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne	A préciser

## VI.3 Synthèse des enjeux et des priorités d'actions identifiés sur le site

---

L'analyse des enjeux de conservation sur le territoire du site Natura 2000 montre une importance particulière des nombreux habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site. Ainsi, parmi les 8 identifiés, 5 représentent des enjeux forts (en considérant l'ensemble des faciès de l'habitat 91E0).

C'est notamment le cas des habitats de forêts alluviales qui représentent la principale richesse du territoire du site Natura 2000. La vallée de la Seine constitue l'un des principaux bastions de forêts alluviales du bassin Seine-Normandie, en particulier dans le secteur de la Bassée, entre Montereau-Fault-Yonne (77) et Troyes (10), qui concentre les superficies les plus importantes et les noyaux les plus anciens (Ecosphère, 2005).

Les importantes surfaces et la qualité des secteurs concernés font des Aulnaies-frênaies et Chênaies-Frênaies de la Bassée, des éléments remarquables du patrimoine naturel à l'échelle du Bassin versant de la Seine. Leur conservation doit donc faire partie des priorités parmi les actions engagées.

D'autres habitats de types ouverts ou humides représentent également des enjeux prioritaires du fait des menaces qui pèsent sur eux ou de leur faible représentativité. Il s'agit notamment des vestiges de pelouses sèches en cours de colonisation, mais également d'habitats de type prairiaux à caractère humide, accueillant une faune et une flore riche et souvent patrimoniale (présence de nombreuses espèces végétales protégées en particulier).

Les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site peuvent, elles aussi, être hiérarchisées en fonction des enjeux écologiques qu'elles représentent.

Les principaux enjeux mis en évidence concernent notamment les deux espèces de mollusques d'intérêt communautaire identifiées sur le site ou à proximité (*Anisus vorticulus* et *Vertigo moulinsiana*). Au vu de leur rareté en Ile-de-France voire, à l'échelle du bassin versant de la Seine pour la Planorbe naine, leur conservation doit faire l'objet d'une attention particulière dans la définition du programme d'action.

La reconstitution de populations stables de Cuivré des marais, en relation avec sa réapparition récente peut également figurer parmi les enjeux prioritaires du programme d'action. Les actions en faveur de cette espèce sont notamment susceptibles de profiter à un important cortège de faune et de flore inféodé aux habitats de prairies humides, quasiment disparus de la Bassée seine-et-marnaise.

Les enjeux sont également qualifiés de forts pour deux espèces de poissons, la Lamproie de Planer et la Loche de rivière, et de moyens pour deux espèces de chiroptères, le Grand murin et le Murin de Bechstein. Pour ces quatre espèces, il apparaît prioritaire de procéder à une évaluation des populations sur le site.

La Cordulie à corps fin représente, quant à elle, un enjeu moyen sur le site. L'espèce, dont le statut de conservation est préoccupant (considérée comme quasi-menacée à l'échelle mondiale et vulnérable à l'échelle nationale) est néanmoins particulièrement bien représentée en Bassée et ne fait donc pas partie des espèces nécessitant une intervention prioritaire.

# Bibliographie

---

## ❖ *Références générales*

- ACEMAV coll., DUGUET R., MELKI F., 2003. Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, Biotope éd., Mèze, 480 pp.
- AESN, GEODE-SCE-Ecosphère, 2007 - L'extraction de granulats dans le bassin Seine-Normandie : Analyse économique pour la caractérisation du district (article 5 de la Directive Cadre)
- AGENCES DE L'EAU, 1999 - Effets de l'extraction des granulats alluvionnaires sur les milieux aquatiques. Bilan et alternatives, Agences de l'Eau and Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
- ARNAL G., 1996 - Les plantes protégées d'Ile-de-France. Coll. Parthénope. Biotope, Paris.
- ARTHUR L., LEMAIRE M., 1999. Les chauves-souris maîtresses de la nuit. Delachaux & Niestlé, 265 p.
- BANG, P., DAHLSTRÖM, P. et CUISIN, M. - 1987 - Guide des traces d'animaux - Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 240 p.
- BARATAUD M., 1992 - Reconnaissance des espèces de Chiroptères français à l'aide d'un détecteur d'ultrasons : le point sur les possibilités actuelles. In : Actes du 16ème colloque francophone de mammalogie, Grenoble 1992. Muséum d'histoires naturelles, Grenoble : 58-68.
- BARATAUD M., 1996 - Ballades dans l'inaudible. Méthode d'identification acoustique des chauves-souris de France. Ed. Sittelle. Double CD et livret 49p.
- BARDAT J., BIORET Fr., BOTINEAUM., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.C., ROYER J.M., ROUX G. & TOUFFET J., 2004 - Prodrôme des végétations de France. MNHN, Paris. 171 p.
- BELLMAN H., LUQUET G., 1995 - Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale. Delachaux et Niestlé, Lausanne (Suisse), 383p.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVALDRET-LABORY C., DENIAUD J., 2004a - Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 4 : Habitats agro-pastoraux - Volume 1. La Documentation Française, Paris, 539 pages.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVALDRET-LABORY C., DENIAUD J., 2004b - Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 4 : Habitats agro-pastoraux - Volume 2. La Documentation Française, Paris, 468 pages.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V., HAURY J., BARBIER B., PESCHADOUR F., 2002 - Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 3 : Habitats humides. La Documentation Française, Paris, 455 pages.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.C., CHEVALIER H., BARTOLI M., GOURC J., 2001b - Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 1 : Habitats forestiers - Volume 2. La Documentation Française, Paris, 423 pages.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.C., CHEVALIER H., BARTOLI M., GOURC J., 2001a - Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 1 : Habitats forestiers - Volume 1. La Documentation Française, Paris. 339 pages.
- BERGEAL, M. & DOGUET, S. - 1992 - Catalogue des Coléoptères de l'Ile-de-France. Fascicule III : CHRYSOMELIDAE. Association des Coléoptéristes de la Région Parisienne (A.CO.RE.P.), Suppl. au Bull. de liaison n° 15, décembre 1992 : 78 p.
- BLAMEY M., GREY-WILSON C., 1991. La Flore d'Europe Occidentale. Editions Arthaud, Paris. 544 pp.
- BONNIER, G., 1911-35. Flore Complète Illustrée. Rééd. 1986, Belin, Paris, 346 p.
- BOURNERIAS M., ARNAL G., BOCK C., 2001. Guide des groupements végétaux de la région parisienne. Edition Belin : 639 p.
- BOURNERIAS M., PRAT D. et al., 2005. Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg, deuxième édition. Collection Parthénope, édition Biotope, Mèze : 504 p.
- BRUNEAU de MIRÉ, Ph. - 1995 - Propositions pour une Liste Rouge d'insectes coléoptères menacés en Ile-de-France. B. ANVL 71/2, pp. 57-84.
- BRUSLE, J. & J-P QUIGNARD, 2001. Biologie des poissons d'eau douce européens. Tec & Docs, Paris, 620 pp.
- CHINERY M., 1988 - Insectes de France et d'Europe occidentale. Arthaud, Paris. 320 p.
- CHINERY, M. & CUISIN, M. - 1994 - Les Papillons d'Europe (Rhopalocères et Hétérocères diurnes). Delachaux et Niestlé S. A., Lausanne (Suisse) - Paris : 320 pp.
- COMMISSION EUROPEENNE (ED.) - 1997 - Natura 2000 - Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne - Version EUR 15. 110 p.
- Commission Européenne DG environnement, 1999. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne. EUR 15/2 : 132 p.
- CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES - 1979 - Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des Oiseaux

sauvages (Directive "Oiseaux"). Journal Officiel des Communautés européennes du 25 avril 1979.

CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, 1992. Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la Faune et de la Flore sauvages. Journal Officiel des Communautés européennes N° L 206/7 du 22 juillet 1992.

CORAY, A. & THORENS, P. 2001. Orthoptères de Suisse : clé de détermination. Fauna Helvetica, Neuchâtel. (Centre suisse de cartographie de la faune): 236 pages.

CORBET, G. et OVENDEN, D. - 1984 - Mammifères d'Europe - Bordas, Glasgow, 240 p.

CSRPN Ile-de-France & DIREN Ile-de-France, 2002. Guide méthodologique pour la création de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan éditions. DIREN Ile-de-France. 207 p.

DOMMANGET, Claude, Thierry et Jean-Louis (coord.) - 2002 - Inventaire cartographique des Odonates de France (Programme INVOD) : Bilan 1982-2000. Martinia, Tome 18, Supplément 1, juin 2002 : 68 p.

DOMMANGET, J.-L. - 1987 - Etude faunistique et bibliographique des Odonates de France. I.N.R.A./M.N.H.N./S.F.F. - Secrétariat de la Faune et de la Flore, Paris, 283 p.

DOMMANGET, J.-L. - 1995 - Inventaire odonatologique de la Région Ile-de-France. Rapport 1994. S.F.O./ Min. Env./DIREN Ile-de-France, Bois d'Arcy : 73 pp.

DOMMANGET, J.-L. - 2002 - Protocole de l'Inventaire cartographique des Odonates de France (Programme INVOD). Muséum National d'Histoire Naturelle, Société Française d'Odonatologie, 3ème édition, 64 pages.

DOMMANGET, J.-L. & S.F.O. - 2000 - Liste de référence des Odonates de France métropolitaine. Société Française d'Odonatologie, 4 pp.

DOMMANGET, J.-L. (coord.) - 1994 - Atlas préliminaire des Odonates de France. Etat d'avancement au 31-12-1993. Collections Patrimoines Naturels, Vol. 16. Paris SFF/MNHN, SFO et Min. Env. : 80 pp.

DOMMANGET, J.-L., 1994 - Atlas préliminaire des Odonates de France. Etat d'avancement au 31-12-1993. Collections Patrimoines naturels, vol. 16. Paris SFF/MNHN, SFO et Ministère de l'Environnement. 80 p.

DOUX Y. & GIBEAUX Ch., 2007 - Les papillons de jour d'Ile-de-France et de l'Oise. Biotope, Mèze, Coll. Parthénope, MNHN, Paris, 288 p.

DUQUET M. et MAURIN H., 1992. Inventaire de la faune de France. Muséum National d'Histoire Naturelle et Nathan Éditeur, 415 p.

FALKNER, G., RIPKEN, T. E. J. & FALKNER, M. 2002. Mollusques continentaux de France. Liste de référence annotée et Bibliographie. Patrimoines naturels, Paris. (Publications Scientifiques du M.N.H.N.): 350 pages.

FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. et coll., 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, volume 24 - Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225p.

FITTER R., FITTER A. et FARBER A., 1991. Guide des Graminées, Carex, Joncs, Fougères. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 256 pp.

FONGOND, H. & PERRAULT, G. - ACOREP 1989 - Catalogue des Coléoptères de l'Ile-de-France. Fascicule I : CICINDELIDAE, CARABIDAE. Association des COLéoptéristes de la REgion Parisienne (A.CO.RE.P.), Suppl. au Bull. de liaison n° 11, Décembre 1989. Paris, 101 pp.

FOURNIER P. - 1990 - Les quatre flores de France, (nouveau tirage) - Éditions Lechevalier, Paris, 1104 pp.

GOMY, Y. - ACOREP 1994 - Catalogue des Coléoptères de l'Ile-de-France. Fascicule V : HISTERIDAE. Association des COLéoptéristes de la REgion Parisienne (A.CO.RE.P.), Suppl. au Bull. de liaison n° 21, décembre 1994. Paris, 76 pp.

GRAND D. & BOUDOT J.-P., 2006 - Les libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze, Coll. Parthénope, 480 p.

GUILBOT, R., LHONORE, J. & LUQUET, G-Chr. (coord.) - 1991 - Proposition d'une liste rouge des insectes à protéger en Ile-de-France. Direction Régionale à l'Architecture et à l'Environnement Île-de-France/O.P.I.E., Neuilly-sur-Seine, 92 pp.

GUINOCHET, M. & VILMORIN, R. (de)., 1975-1984. Flore de France. Ed. CNRS., 5 vol. 1879 p., Paris.

GUINOCHET, M., 1973. Phytosociologie. Masson & Cie, Paris, 227 pp.

GUYETANT, R. - 1997 - Les Amphibiens de France. Rev. fr. d'aquariologie. 24ème année, suppléments aux N° 1-2, 64 pp.

JULVE, Ph., 1993. Synopsis phytosociologique de la France (communautés de plantes vasculaires). LEJEUNIA, N.S., 140 : 160 p.

KEITH P. & J. ALLARDI (coord.), 2001. Atlas des poisons d'eau douce de France. Patrimoines Naturels, 47 : 387 pp.

KEITH P. & L. MARION, 2002. Methodology for drawing up a Red List of threatened freshwater fish in France. Aquatic Conservation : Marine and Freshwater Ecosystems, 12 : 169-179.

KEITH Ph. & ALLARDI J. (coord.) - 2001 - Atlas des poissons d'eau douce de France. Patrimoines Naturels, 47 : 387 p.

KEITH Ph., ALLARDI J. & MOUTOU B. - 1992 - Livre rouge des espèces menacées de poissons d'eau douce de France. Coll. Patrimoines Naturels, Vol. 10, S.F.F. - M.N.H.N., CSP, CEMAGREF, Min. Env., Paris, 111 p.

KERGUELEN, M., 1993. Index synonymique de la flore de France. Collection Patrimoines Naturels, Vol. 8, série du Patrimoine Scientifique. Secrétariat de la Faune et de la Flore, Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, 197 p.

KERGUELEN, M., 1994. Compléments et corrections à l'index synonymique de la flore de France. Bulletin de l'Association d'Informatique Appliquée à la Botanique, tome 1 : 129-189.

LAFRANCHIS, T. - 2000 - Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France) : 448 p.

- LAMBINON J. et al., 1992, Nouvelle flore de la Belgique, du G.-D. de Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines. Quatrième édition. Edition du Jardin botanique national de Belgique : 1092 p.
- LAMBINON, J., DELVOSALLE, L. & DUVIGNEAUD, J., 2004. Nouvelle flore de la Belgique, du Grand Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes). 5ème éd. du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, Meise. 1167 pp.
- LERAUT (Patrice), 1980.- Liste systématique et synonymique des lépidoptères de France, Belgique et Corse. Supplément à Alexanor et au bulletin de la Société Entomologique de France, Paris, 334 p.
- LERAUT, P. - 1992 - Les Papillons dans leur milieu. Coll. Ecoguides Bordas, 256 pp.
- LERAUT, P. - 1997 - Liste systématique et synonymique des Lépidoptères de France, Belgique et Corse (deuxième édition). Supplément à ALEXANOR : 526 pp.
- LESCURE, J., ROSSI, S. & al. - 1998 - Proposition d'une liste préliminaire des Reptiles et Amphibiens d'intérêt patrimonial en Ile-de-France.
- LHOMME (Léon), 1923-1935 - Catalogue des Lépidoptères de France et de Belgique en 3 vol. Léon Lhomme éditeur., Le Carriol, par Douelle (Lot).
- LISKENNE, G. & MONCOUTIER, B. - ACOREP 1991 - Catalogue des Coléoptères de l'Île-de-France. Fascicule II : BUPESTRIDAE, ELATERIDAE, THROSCIDAE, CEROPHYTIDAE, EUCNEMIDAE. (A.CO.RE.P.), Suppl. au Bull. de liaison n° 12, décembre 1991. Paris, 52 pp.
- LUQUET, G.-Chr. - 1994 - Matériaux préliminaires à l'établissement d'un catalogue des Orthoptères du massif de Fontainebleau (Insecta, Orthoptera). Bull. Assoc. Natur. Vallée du Loing, vol. 70, 4, 177-256.
- LUSTRAT P., 2006 - Atlas des mammifères de Seine et Marne. Nature recherche, 84 p.
- LUSTRAT, Ph. (coord.) - 2000 - Atlas des Mammifères de Seine-et-Marne. Nature Recherche, Villiers-sous-Grez : 76 pp.
- MAURIN, H. & KEITH, P. (dir.) - 1994 - Inventaire de la Faune menacée en France, Le Livre Rouge. Nathan, MNHN, WWF France, Paris : 176 pp.
- MESCHEDE, A. & K.-G. HELLER. (2003) - Ecologie et protection des chauves-souris en milieu forestier. Le Rhinolophe. n° 16.
- MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, RESERVES NATURELLES DE FRANCE-LIFE, L'ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS, 2002. Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. 144 p.
- MITCHELL-JONES A J, AMORI G, BOGDANOWICZ W, KRYŠTUFEK B, REIJNDERS P.J.H, SPITZENBERGER F, STUBBE M, THISSEN J.B.M, VOHRALÍK V & ZIMA J., 1999 - The atlas of European mammals, Poyser Natural History, T. & A. D. Poyser, London 484 pp.
- MOTHIRON Ph. 2001 — Géomètres (Lepidoptera Geometridae). In : Contribution à la connaissance du patrimoine naturel francilien. Inventaire commenté des Lépidoptères de l'Île-de-France. Vol. 2. Alexanor, 21, suppl. hors-série : [1]-[164], 4 pl. coul., 2 fig., 7 tabl., 1 dépliant hors-texte.
- MOTHIRON, Ph. - 1997 - Noctuelles (Lepidoptera Noctuidae). In : Contribution à la connaissance du patrimoine naturel francilien. Inventaire commenté des Lépidoptères de l'Île-de-France. Vol. 1. Alexanor, 19, suppl. hors-série : 1-144, 4 pl. coul., 2 fig., 2 dépliants.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, SERVICE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE - 2001 - Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 1 : Habitats forestiers, Volume 1. La Documentation Française, 339 pp.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, Maurin H. (coord.), 1995. Livre Rouge. Inventaire de la Faune menacée en France. Editions Nathan . 176 p.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLES, RESERVES NATURELLES DE FRANCE, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1997. Statut de la faune de France métropolitaine, statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Museum National d'Histoire Naturelle éd., Paris, 225 pp.
- NAULEAU, G. & C.N.R.S. - 1980 - Les Lézards de France. Revue française d'aquariologie, herpétologie. Fascicule n° 3, 3ème trimestre 1980, Nancy, pp. 65-96.
- NAULEAU, G. & C.N.R.S. - 1984 - Les Serpents de France. Revue française d'aquariologie, herpétologie. Fascicule 3 et 4, 2ème édition, mai 1987, Nancy, 56 pp.
- PARAN, F. - 2005 - Représentations territoriales pour la gestion équilibrée d'un patrimoine écologique et anthropique dans le domaine de l'eau, Thèse présentée pour obtenir le grade de Docteur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne et de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne
- POULARD N. - 2001 - L'extraction des granulats alluvionnaires dans la plaine du Forez : approche éco-géographique, Mémoire de maîtrise, Université des Sciences Humaines de Saint-Etienne
- RAMEAU, J.C., MANSION, D. & DUME, G., 1989. Flore Forestière Française ; guide écologique illustré ; vol.1 : plaines et collines. IDF, DERF et ENGREF - Dijon, 1785 pp.
- ROUE S.Y. & BARATAUD M., 1999 - Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. Le Rhinolophe, vol. spéc. n° 2.
- SARDET, E. & DEFAUT, B., Eds. 2004. Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques. 125-137 pages.
- SCHOBER W. & GRIMMBERGER E., 1987 - Guide des chauves-souris d'Europe. D & N. 223 p.
- SCHOBER W. & GRIMMBERGER E., 1987 - Guide des chauves-souris d'Europe. D & N. 223 p.

SOCIETE FRANÇAISE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFERES (S.F.E.P.M.) - 1984 - Atlas des Mammifères sauvages de France - Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, 229 pp.

SOCIETE HERPETOLOGIQUE de FRANCE (S.H.F.) (CASTANET, J. & GUYETANT, R. coord.) - 1989 - Atlas de répartition des Reptiles et Amphibiens de France. Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement / D.P.N.- S.F.F./M.N.H.N. Société Herpétologique de France, Paris, 191 pp.

VIGNON, V. & al. - 1998 - Proposition de liste rouge des Mammifères d'Ile-de-France.

VOISIN J.-F. (coord.) - 2003 - Atlas des Orthoptères (Insecta : Orthoptera) et des Mantides (Insecta : Mantodea) de France. Patrimoines Naturels, 60 : 104 p.

VOISIN J.-F. (coord.), 2003. - Atlas des Orthoptères (Insecta : Orthoptera) et des Mantidés (Insecta : Mantodea) de France. Patrimoines Naturels, 60 : 104p.

VOISIN, J.F. - ACOREP 1994 - Catalogue des Coléoptères de l'Ile-de-France. Fascicule IV : CURCULIONOIDEA. Association des COLÉOPTÉRISTES de la RÉGION Parisienne (A.CO.RE.P.), Suppl. au Bull. de liaison n° 19, mars 1994. Paris, 146 pp.

WELLS, S. M. & CHATFIELD, J. E. 1992. Threatened non-marine Molluscs of Europe. Nature and environment, Strasbourg. (Council of Europe Press): 163 pages.

WENDLER, A. & NÜß, J.-H. (Traduction/adaptation française HEIDEMANN & DOMMANGET) - 1994 - Libellules. Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. Société Française d'Odonatologie : 132 p.

WENDLER, A. & NÜSS, J.-H. 1997. Libellules - Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et continentale. Bois-d'Arcy. (Société Française d'Odonatologie): 129 pages.

## ❖ *Références locales*

### ■ Botanique

ASSOCIATION DES NATURALISTES DE LA VALLEE DU LOING ET DU MASSIF DE FONTAINEBLEAU, 2005. Etude des boisements alluviaux relictuels de la Bassée. Agence de l'eau Seine-Normandie, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 54 p.

BEAUDOIN D., JACQUOT D., 2004. Azolla filiculoides Lam. dans l'Eure et la Seine-et-Marne. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 80 (4): 171.

CLEMENCEAU G., 2006. Deux nouvelles stations pour la Bassée de gratiolle officinale, Gratiola officinalis L. à Marnay-sur-Seine. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 82 (2) : 84-85.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN, 2009. Cartographie des habitats naturels et semi-naturels de la Bassée auboise. Agence de l'eau Seine-Normandie, Conseil régional de Champagne-Ardenne, 45 p.

ECOSPHERE, 1994. Projet d'extension de carrière sur les communes de Grisy, Noyen et Jaulnes (77). Compléments à l'étude d'impact concernant la sauvegarde des espèces protégées. SSB. 48 p.

ECOSPHERE, 1989. La végétation de la Bassée : éléments pour une meilleure prise en compte des milieux naturels dans les études d'impact et d'environnement. Fascicule 1 : Description de la méthodologie et généralités sur la végétation de la Bassée. Fascicule 2 : Clé de détermination des groupements végétaux et fiches descriptives. Fascicule 3 : Cartographie et hiérarchisation des formations végétales de la Bassée. Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement d'Ile-de-France. "

ECOSPHERE, 1990. Cartographie et hiérarchisation des formations végétales de la Bassée. Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement d'Ile-de-France, 27 p.

ECOSPHERE, 2005. Cartographie et inventaire des forêts alluviales de la vallée de la Seine au 1:25 000, 58 p.

ECOSPHERE, 2005. Etude d'impact écologique et d'incidence Natura 2000 - communes de Jaulnes et Grisy-sur-Seine. Sablières de St-Sauveur-les-Bray.

ENCEM, 2002. Demande de modification des conditions de remise en état et d'extension de la carrière de "la Grande Prairie" - commune de St Sauveur-lès-Bray. Etude d'impact. Sablières de St-Sauveur-lès-Bray, 150 p.

MALAIS F., 2002. Redécouverte d'une espèce présumée disparue dans la Bassée : l'œillet superbe, Dianthus superbus. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 78 (3) : 109-114.

MALAIS F., 2004. Restauration d'une station d'œillet magnifique (Dianthus superbus). Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 80 (1) : 25-28.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN, 1999. Premier inventaire botanique de la réserve ornithologique de Marolles-sur-Seine.

NAWROT O., 2003. Découverte d'une nouvelle espèce pour la Seine-et-Marne : l'Herbe de Saint-Roch, Pulicaria vulgaris Gaertn. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 79 (3) : 126-128.

NAWROT O., 2003. Redécouverte en Bassée, d'une espèce à très forte valeur patrimoniale : le Sisymbre couché, Sisymbrium supinum L. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 79 (3) : 122-125.

PARISOT C., 1999. Etude sommaire de deux espèces de la forêt alluviale dans la Bassée : la Vigne sauvage, Vitis vinifera ssp. sylvestris et l'Orme lisse, Ulmus laevis. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 75 (4) : 112-124.

PARISOT C., 1999. Un site exceptionnel en Bassée : le lieu-dit de Jaillac. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 75 (3) : 50-66.

SOL S., 2008. Elaboration d'une stratégie de conservation du peuplier noir *Populus nigra* L. en Bassée seine-et-marnaise. Mémoire de stage du Master professionnel "Espace et Milieux". Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau, 110 p."

PARISOT C., 2002. Notes d'observations floristiques. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 78 (1) : 29-31.

#### ■ Mammifères

BOIREAU J. & PARISOT Ch., 1999. La Barbastelle, *Barbastella barbastellus*, dans le sud de la Seine-et-Marne. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 75(1) : 40.

DIREN Ile-de-France, 2007. Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats d'Ile-de-France.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE, non daté. Le Schéma départemental de gestion cynégétique de Seine-et-Marne 2008-2014.

PARISOT C., 1997. Réintroduction, colonisation et présence du Castor (*Castor fiber*) dans le bassin versant de la Seine amont. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 73 (4): 123-124.

LUSTRAT P., 2008. Données chiroptérologiques de la Bassée. Données collectées en juin 2006, 4 p.

MORTIER M., 2004. Prospection chiroptérologique des bâtiments en périphérie de la réserve naturelle nationale de la Bassée, Seine-et-Marne. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 80 (4) : 172-175.

PARISOT C., 2001. Prospections chiroptérologiques dans la ville de Montereau-fault-Yonne (Seine-et-Marne) et observations de Grands Rhinolophes *Rhinolophus ferrumequinum*. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 77 (4): 170-172.

PARISOT Ch., 1997 - Premier recensement des Chauves-souris dans les monuments de la ville de Provins. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 73(2) : 52-53.

#### ■ Insectes

DOUX Y., GIBEAUX C., 2002. Résultats de prospections lépidoptériques à Freparoy, Aube (en Bassée) du 20 juillet au 3 août 2002. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 78 (3) : 117-125.

PARISOT C., 2005. Redécouverte du Cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*) en Bassée Seine-et-Marnaise. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 81 (4) : 168-169.

PARISOT C., 2006. Redécouverte du criquet des roseaux, *Parapleurus alliaceus* (Germar, 1817) en Ile-de-France, dans la Bassée Seine-et-Marnaise. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 82 (1) : 34-37.

PARISOT C., 1999. Un site exceptionnel en Bassée : le lieu-dit de Jaillac. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 75 (3) : 50-66.

du RETAIL F., 1999. Observations entomologiques. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 75 (1): 35.

#### ■ Poissons

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE ET DES MILIEUX AQUATIQUES, 2008. Données piscicoles dans le territoire de la bassée.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE, 1995. Etude hydrobiologique et piscicole de la boucle de Vezoult (résumé).

DIREN Ile-de-France, 2007. Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats d'Ile-de-France.

LAMARCHE S., 2001. Etude des potentialités piscicoles du plan d'eau du Carreau-Franc à Marolles-sur-Seine. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 77 (2): 53-55.

## ■ Etudes diverses

- AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, 2009. SDAGE du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands. 133 p.
- ASSOCIATION DES NATURALISTES DE LA VALLEE DU LOING ET DU MASSIF DE FONTAINEBLEAU, 1997. Réserve Naturelle Volontaire de la Colline Saint-Martin et des Rougeaux - Plan de gestion et d'aménagement, 77 p.
- ASSOCIATION DES NATURALISTES DE LA VALLEE DU LOING ET DU MASSIF DE FONTAINEBLEAU, 1999. Inventaires faunistiques et floristiques et commentaires sur le secteur de la Noue de la Coupée, commune de Noyen-sur-Seine, 10 p.
- ASSOCIATION NATURE DU NOGENTAIS, 2009. Programme Bassée vivante. Etat des lieux de la biodiversité en Bassée auboise, 54 p.
- ATEDev, 2004. Demande d'autorisation de modification d'une installation de traitement de sables et graviers alluvionnaires - commune de Vimpelles. Les Sables de Brévannes, 188 p.
- BARON P., PIKETTY G., 2001. Plaine alluviale de la Bassée. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 40 p.
- BILLEN G., SILVESTRE M., BARLES S., 2009. Le bassin Seine. Découvrir les fonctions et les services rendus par le système Seine. Programme PIREN-SEINE, Agence de l'eau Seine Normandie, 52 p.
- BIOTOPE, 2009. Projet d'exploitation de sablière en Bassée - commune d'Hermé (77). Diagnostic écologique. Société Lafarge Granulats, 126 p.
- BIOTOPE, en cours d'élaboration. Schéma de développement écotouristique de la Bassée seine-et-marnaise. Phase 1 : diagnostic et premières orientations. Volet paysage et milieux naturels, 40 p.
- BURGEAP/ECOSPHERE, 1992. Evaluation de l'impact d'une mise en exploitation intensive des ressources en eau de la Bassée. Agence de l'eau Seine-Normandie, 42 p.
- CABINET D'ETUDES ET DE RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT, 2005. Projet d'ouverture de carrière: bio-évaluation faune/flore/habitats naturels. Commune de Vimpelles, lieu-dit "Jonville", 66 p.
- CAUE 77 - 2007 - Atlas des paysages de Seine-et-Marne, 271 p.
- CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE, 2004. Réalimentation hydraulique de la boucle de la Grande Bosse. Société d'Ingénierie pour l'Eau et l'Environnement, 120 p.
- DAMBRE J-L., SEVEN J., BOURRELIER P-H., 1996. Rapport sur l'état de la situation et perspective d'évolution de la plaine alluviale de la Bassée. Conseil Général des Ponts et Chaussées, 57 p.
- DIREN Ile-de-France, 2007. Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats d'Ile-de-France.
- ECOSPHERE, 1991. Etude écologique du projet d'extension de la carrière de Châtenay-sur-Seine, 58 p.
- ECOSPHERE, 1993. Extension de carrière alluvionnaire, commune d'Egigny - Etude écologique et projet de réaménagement. Sables de Brévannes, 93 p.
- ECOSPHERE, 1995. Reconstruction d'une ligne de transport d'énergie électrique - commune de Marolles-en-Brie (77). Etude écologique d'une ZNIEFF. Electricité de France, 68 p.
- ECOSPHERE, 1997. Projet de cimenterie. Etude d'impact écologique - commune de la Grande Paroisse. Lafarge ciments, 74 p.
- ECOSPHERE, 1998. Demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation, de modification d'aménagements et d'extension de carrière alluvionnaire - communes de Varennes-sur-Seine et Villes-Saint-Jacques (77). GSM, SEMC, 86 p.
- ECOSPHERE, 1999. Projet de création d'une Réserve naturelle dans la Bassée (Seine-et-Marne). DIREN Ile-de-France, 77 p.
- ECOSPHERE, 2003. Analyse des enjeux et perspectives d'exploitation et de valorisation de la plaine alluviale - communes des Ormes-sur-Voulzie. Expertise écologique. Sablières de St-Sauveur-lès-Bray, GSM, BGIE, 69 p.
- ECOSPHERE, 2004. Analyse des enjeux et perspectives d'exploitation et de valorisation de la plaine alluviale - Synthèse environnementale, 22 p.
- ECOSPHERE, 2005. Demande d'ouverture de carrières alluvionnaires - commune de Marolles-sur-Seine, lieu-dit du "Bois de Marolles". Société Nouvelle de Ballastières, 109 p.
- ECOSPHERE, 2005. Dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées. Etude écologique et de réaménagement. Société d'extraction et d'aménagement de la plaine de Marolles, 86 p.
- ECOSPHERE, 2005. Dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées. Etude d'impact. Commune de Bazoches-lès-Bray (77). GSM, 86 p.
- ECOSPHERE, A.G.RE.NA.BA., 2005. Plan de gestion 2005-2009. Réserve Naturelle de la Bassée. DIREN Ile-de-France, 277 p.
- ECOSPHERE, A.G.RE.NA.BA., 2007. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1100798 dénommé " La Bassée ". DIREN Ile-de-France, 228 p.
- ECOSPHERE, CABINET GREUZAT, HYDROSPHERE, 2004. Etude de l'occupation des sols et des enjeux environnementaux en Bassée aval. Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine, 159 p.
- ECOSPHERE, HYDROSPHERE, 2004. Etude écologique de la boucle de la Grande Bosse - communes de Bazoches-lès-Bray, St Sauveur-les-Bray et Vimpelles (77). DIREN Ile-de-France, 87 p.

- FUSTEC E., BENDJOUDI H., GAILLARD S., non daté. Fonctionnement du territoire "Bassée". UMR Sisyphe, UPMC, 54 p.
- FEDERATION DE SEINE-ET-MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, 2010. Schéma départemental de vocation piscicole de Seine-et-Marne, 84 p. + atlas cartographique et fiches annexes. <http://www.sdivp77.fr>
- GEOGRAM, 2005. Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de granulats alluvionnaires sur la commune de Barbey (77), lieu-dit le "Carreau Franc". Compagnie des Sablières de la Seine, 131 p.
- GREBAR, 1992. Quel avenir pour la Bassée? Un enjeu pour l'Ile-de-France. PIREN-Seine, 21 p.
- GROLLEAU G., MERIAUX J.L., TOMBAL P., TROUVILLIEZ J., 1999. Reconstruction de la ligne à 63 000 volts Eglantier-Ormes - Etude d'impact sur la flore et sur la faune au niveau des vallées de la Voulzie et du ruisseau des Méances. Electricité de France, 78 p.
- LABORATOIRE REGIONAL DE L'EST PARISIEN, 1993. Dossier de demande d'autorisation d'ouverture de carrière (étude d'impact) - commune d'Egligny. Les Sables de Brévannes, 131 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2008. Etude d'itinéraires. Diagnostic environnement. Voies navigables de France, 76 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2008. Forêt de la vallée de la Bassée - Propriétés de l'agence de l'eau Seine-Normandie, Premier Aménagement Forestier 2008 - 2017, 118 p.
- FEDERATION DE SEINE-ET-MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, 2000. Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de Seine-et-Marne. Programme d'Actions et synthèse du PDPG (2001-2006). CSP, EDF, 77 p.
- FEDERATION DE SEINE-ET-MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, 2010. Schéma départemental de vocation piscicole de Seine-et-Marne, 84 p. + atlas cartographique et fiches annexes. <http://www.sdivp77.fr>
- PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE, non daté. Schéma départemental des carrières - département de Seine-et-Marne, 250 p.
- ZUCCA M., 2006. Mise en place d'un suivi standardisé de la faune et de la flore des carrières de La Bassée Seine-et-Marnaise. Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau - 82 (3) : 98-123.

# Annexes

---

- Annexe 1 : Arrêté de composition du comité de pilotage 217
- Annexe 2 : Méthodologies d'inventaire utilisées pour la réalisation du diagnostic écologique 222
- Annexe 3 : Relevés phytosociologiques réalisés sur les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site 233
- Annexe 4 : Liste des espèces d'insectes contactées lors de prospections (Biotope, 2010) 240
- Annexe 5 : Liste des espèces de mollusques continentaux observées au cours des années 2008-2010 dans le périmètre du SIC et à proximité (Biotope, 2008-2010) 242
- Annexe 6 : Liste des structures et personnes consultées dans le cadre du diagnostic socio-économique 244

## **Annexe 1 : Arrêté de composition du comité de pilotage**



### **PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE**

**Direction des Actions Interministérielles  
et du Développement Durable**

**Bureau des politiques territoriales  
et du Développement Durable**

**ARRETE 07 DAIDD ENV 001 portant création  
d'un comité de pilotage des sites Natura 2000  
n° FR 1112002 BASSEE ET PLAINES  
ADJACENTES (Zone de Protection Spéciale)  
et n° FR 1100798 BASSEE (Zone Spéciale de  
Conservation)**

**LE PREFET DE SEINE-ET-MARNE  
Officier de la Légion d'Honneur**

**Vu** la directive 79-409 CEE du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

**Vu** la directive 92-43 CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

**Vu** la loi du 3 janvier 2001 portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnance, les directives communautaires ;

**Vu** l'ordonnance du 11 avril 2001 relative à la transposition et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L. 414-1 et suivants, et R.414-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté ministériel n° 0650239A du 12 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 Bassée et plaines adjacentes (zone de protection spéciale);

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2004 DAI 1 CV 032 du 5 février 2004 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Bassée (Zone Spéciale de Conservation);

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2004 DAI 1 CV 153 du 4 novembre 2004 complétant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Bassée (Zone Spéciale de Conservation);

**Vu** l'avis du Directeur régional de l'environnement d'Ile-de-France ; du Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Seine-et-Marne et du Sous-Préfet de Provins;

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Seine et Marne

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les arrêtés 2004 DAI 1 CV 032 du 5 février 2004 et 2004 DAI 1 CV 153 du 4 novembre 2004 sont abrogés.

**ARTICLE 2** : Il est créé un comité de pilotage commun pour les sites NATURA 2000 n° FR 1112002 BASSEE ET PLAINES ADJACENTES (Zone de Protection Spéciale) et n° FR 1100798 BASSEE (Zone Spéciale de Conservation), dans le cadre de la mise en œuvre des directives 79-409 CEE du 2 avril 1979 et 92-43 CEE du 21 mai 1992.

Ce comité est chargé de superviser l'élaboration du document d'objectifs de ce site. Il est l'organe central du processus de concertation permettant d'examiner, d'amender et de valider à chaque étape d'avancement les documents et les propositions qui lui sont soumis par la structure chargée de l'élaboration des documents d'objectifs et de leur mise en œuvre.

**ARTICLE 3** : La composition du comité de pilotage est arrêtée comme suit :

### **I. Représentants des administrations et des établissements publics d'Etat :**

- Le Préfet de Seine-et-Marne ou son représentant ;
- Le Directeur régional de l'environnement d'Ile de France ou son représentant ;
- Le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ou son représentant ;
- Le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant ;
- Le Directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant ;
- Le Chef de l'agence interdépartementale de Fontainebleau de l'Office national des forêts ou son représentant ;
- Le Directeur départemental de l'équipement ou son représentant ;
- Le chef du service de la navigation de la Seine ou son représentant ;
- Le Chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine ou son représentant ;

### **II. Représentants des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements :**

- Les Maires des communes de BABY, BALLOY, BARBEY, BAZOCHES-LES-BRAY, BRAY-SUR-SEINE, LA BROUSSE-MONTCEAUX, CANNES-ECLUSE, CHATENAY-SUR-SEINE, COURCELLES-EN-BASSEE, EGLIGNY, EVERLY, FONTAINE FOURCHES, GOUAIX, LA GRANDE-PAROISSE, GRAVON, GRISY-SUR-SEINE, HERME, JAULNES, LUISETAINES, MAROLLES-SUR-SEINE, MELZ-SUR-SEINE, MISY-SUR-YONNE, MONTEREAU-FAULT-YONNE, MONTIGNY-LE-GUESDIER, MOUSSEAUX-LES-BRAY, MOUY-SUR-SEINE, NOYEN-SUR-SEINE, LES ORMES-SUR-VOULZIE, PASSY-SUR-SEINE, SAINT-GERMAIN-LAVAL, SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY, SOISY-BOUY, SOURDUN, LA TOMBE, VARENNES-SUR-SEINE, VILLENAUXE-LA-PETITE, VILLIERS-SUR-SEINE, VILLUIS et VIMPELLES ou leurs représentants ;
- Le Président de la Communauté de communes des deux fleuves ;
- Le Président de la Communauté de communes de Bray-sur-Seine ;

- Le Président de la Communauté de communes de la GERBE ;
- Le Président de la Communauté de communes du PROVINOIS ;
- Le Président de la Communauté de communes du MONTOIS ;
- Le Président du SIEP du PAYS BASSEE MONTOIS ;
- Le Président du Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de la Seine ;
- Le Président du Syndicat d'étude des 10 communes (assainissement) ou son représentant ;
- Le Président du Syndicat d'adduction d'eau potable de la région de Bray-sur-Seine ou son représentant ;
- Le Président du Syndicat d'urbanisme de Bray-sur-Seine, Mousseaux-les-Bray et Mouy-sur-Seine ou son représentant ;
- Le Président du Syndicat intercommunal à la carte du Pays Bassée-Montois ou son représentant ;
- Le Président du Conseil Général ou son représentant ;
- Le Président du Conseil Régional ou son représentant ;
- Le Président de l'Agence des espaces verts de la région Ile-de-France ou son représentant.

### **III. Représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux inclus dans le site :**

- Le Président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs ou son représentant ;
- Le Président du syndicat départemental de la propriété agricole et rurale ou son représentant ;
- Le Président de la Chambre syndicale des bois de Seine et Marne ou son représentant ;

### **IV. Représentants des concessionnaires d'ouvrages publics, de gestionnaires d'infrastructures, des organismes consulaires :**

- Le Directeur régional de la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône ou son représentant ;
- Le Directeur régional des Réseaux ferrés de France ou son représentant ;
- Le Président de la section Ile-de-France de l'Union Nationale des Industries de Carrières et d'exploitation de matériaux ou son représentant ;
- Le Directeur de l'Institution Interdépartementale des barrages-réservoirs des bassins de la Seine ou son représentant ;
- Le Président de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne ou son représentant ;
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant ;
- Le Président de la Chambre des Métiers sud Seine et Marne ou son représentant ;

### **V. Représentants des organisations professionnelles et d'organismes publics exerçant leurs activités dans les domaines agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme :**

- Le Directeur de l'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles de Seine-et-Marne ou son représentant ;
- Le Président du Centre Régional de la Propriété forestière d'Ile de France-Centre ou son représentant ;

- Le Chef de la délégation régionale Ile-de-France- Centre de l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant ;
- Le Chef de la brigade départementale de Seine-et-Marne du Conseil supérieur de la Pêche ou son représentant ;
- Le Président de la Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne ou son représentant ;
- Le Président de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Seine-et-Marne ou son représentant ;

**VI. Représentants d'organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel et d'associations agréées de protection de l'environnement :**

- Le Président de l'association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée (AGRENABA) ou son représentant ;
- Le Président de l'Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL) ou son représentant ;
- Le Président de Pro natura Ile-de-France ou son représentant ;
- Le Directeur du Conservatoire botanique national du Bassin parisien ou son représentant ;
- Le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel ou son représentant ;
- Le Président du Centre ornithologique de la région Ile-de-France ou son représentant ;
- Le Président de l'Office pour la protection des insectes et de leur environnement ou son représentant ;
- Le Président de l'Association seine et marnaise pour la sauvegarde de la nature ou son représentant ;
- Le Président du Comité départemental de la randonnée (CODERANDO 77) ou son représentant ;
- Le Président de l'Association des Amis du Pays Bassée-Montois ou son représentant ;

**ARTICLE 4 :** Les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage, ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en oeuvre. Lors de cette désignation, la majorité des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements doivent être présents.

A défaut de désignation d'un président, la présidence du comité de pilotage ainsi que l'élaboration du document d'objectifs sont assurées par le Préfet.

**ARTICLE 5 :** Après l'approbation du document d'objectifs, le comité de pilotage est convoqué par le préfet afin que les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements désignent en leur sein, pour une durée de trois ans renouvelable, le président du comité de pilotage, ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de sa mise en oeuvre.

A défaut le préfet préside le comité de pilotage et désigne pour une durée de trois ans le service de l'état chargé de suivre la mise en oeuvre du document d'objectifs.

Le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité ou le groupement en charge de la réalisation et de la mise en œuvre du document d'objectifs peuvent être renouvelés dans leurs fonctions par le comité de pilotage.

**ARTICLE 6** : Le comité peut décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

**ARTICLE 7** : Le comité se réunit sur convocation de son Président.

**ARTICLE 8** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de Seine et Marne, le Directeur régional de l'environnement, le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

POUR AMPLIATION  
pour le Préfet et par délégation,  
l'Attaché, Chef de Bureau,

Brigitte CAMUS

**Melun, le 19 février 2007**

le Préfet

signé : Jacques BARTHELEMY

## ***Annexe2 : Méthodologies d'inventaire utilisées pour la réalisation du diagnostic écologique***

Les paragraphes ci-dessous décrivent, groupe par groupe, les méthodologies utilisées pour la rédaction des diagnostics. Sont notamment détaillées les consultations, la bibliographie utilisée, les méthodes utilisées lors des prospections de terrain...

### **★ *Diagnostic des habitats naturels et de la flore***

#### **Bibliographique et consultations**

---

Un premier travail bibliographique a consisté à recueillir toutes les informations existantes sur le site Natura 2000 (cf. Sources bibliographiques mentionnées en fin du présent document).

Le premier Document d'objectif, réalisé en 2007 sur l'ancien périmètre Natura 2000, a apporté une importante base de travail sur le secteur de la Réserve Naturelle de la Bassée.

Des consultations, réalisées auprès de différents acteurs (AGRENABA, ANVL, Conseil Général de Seine-et-Marne, carriers...), ont permis de compléter le recueil d'informations sur la flore et les habitats du site. Des données sous forme de cartes, de rapports et d'études d'impacts ont ainsi été collectées. Le document d'aménagement forestier « Forêt de la Vallée de la Bassée » réalisé par l'Office National des Forêts pour le compte de l'AESN a également été mis à notre disposition, ainsi que les bulletins de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing.

#### **Nomenclature**

---

La nomenclature des plantes à fleurs et des fougères utilisée dans cette étude est celle de la Base de Données Nomenclaturale de la Flore de France (BDNFF, consultable et actualisée en ligne sur le site [www.tela-botanica.org](http://www.tela-botanica.org)).

Pour les habitats naturels, la nomenclature utilisée est celle de CORINE BIOTOPES, référentiel de l'ensemble des habitats présents en France et en Europe. La nomenclature CORINE BIOTOPES attribue un code à chaque habitat naturel observé en fonction de la physionomie de la végétation et des espèces végétales présentes.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire listés en Annexe I de la directive européenne « Habitats/Faune/Flore » possèdent également un code spécifique. Parmi ces habitats d'intérêt européen, certains possèdent une valeur patrimoniale plus forte et sont considérés à ce titre comme « prioritaires » (leur code NATURA 2000 est alors complété d'un astérisque \*).

#### **Méthodologie de terrain et cartographie**

---

Une première étape de photo-interprétation a permis d'identifier des zones de végétation homogène (pelouses, forêts, végétation aquatique...).

Sur le terrain, ces zones ou polygones identifiés ont été caractérisés en fonction de leur végétation, et interprétés selon la nomenclature utilisée. En effet, la végétation (par son caractère intégrateur synthétisant les conditions de milieu et le fonctionnement de l'écosystème) est considérée comme le meilleur indicateur de tel habitat naturel et permet donc de l'identifier. Une reconnaissance floristique des structures de végétation homogènes a ainsi été menée sur l'ensemble de l'aire d'étude botanique afin de les rattacher à la typologie CORINE BIOTOPES à l'aide des espèces végétales caractéristiques de chaque groupement phytosociologique. Ces prospections de terrain ont été réalisées en période optimale pour l'expression de la flore. Les dates de passage sur le terrain ont été les suivantes :

## Prospections de terrain Flore et Habitats

<i>Date</i>	<i>Détail</i>
2 au 4 Septembre 2009	Cartographie des entités Est du site
2 et 3 Juin 2010	Prospections ciblant spécifiquement les pelouses calcaires (caractère précoce de la végétation sur ce type d'habitat)
28 au 30 Juin 2010	
3 Juillet 2010	Cartographie de l'ensemble des entités et vérification des secteurs
5 au 8 Juillet 2010	cartographiés lors de l'élaboration du premier DOCOB du site
10 Juillet 2010	

Sur le territoire de la Réserve Naturelle et, par extension sur celui du premier périmètre Natura 2000, des inventaires botaniques et une cartographie des habitats ont été réalisés récemment. Les prospections de 2010 se sont donc concentrées, dans un premier temps, sur la caractérisation des entités nouvellement ajoutées au périmètre Natura 2000 et n'ayant pas fait l'objet d'une cartographie. Des prospections ont néanmoins également été réalisées sur les périmètres cartographiés en 2004 (Ecosphère) afin de tenir compte d'une éventuelle modification des habitats (dynamique naturelle, modification du type d'utilisation de l'espace...).

Deux à trois relevés phytosociologiques ont été réalisés sur chaque habitat d'intérêt communautaire terrestre (les milieux aquatiques n'ont pas fait l'objet de relevés du fait de leur accessibilité) afin de caractériser de manière plus fine les communautés végétales. Les relevés phytosociologiques permettent de confirmer la correspondance entre Corine BIOTOPES et les habitats naturels cités dans l'annexe I de la Directive Habitats. Ces relevés s'effectuent sur des surfaces représentatives des habitats en termes de composition végétale. 16 relevés, réalisés sur les différents habitats d'intérêt communautaire du site sont présentés en Annexe 2 de ce document.

Les prospections ont également permis d'identifier des espèces végétales patrimoniales, protégées ou possédant un statut de rareté en Ile-de-France. Toutefois, la priorité d'un document d'objectifs étant donnée aux habitats et espèces d'intérêt communautaire, ces dernières n'ont pas été prospectées spécifiquement. Malgré une recherche spécifique des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive habitats, les inventaires d'espèces végétales patrimoniales ne peuvent pas être considérés comme exhaustifs.

### Saisie des données et cartographie informatique

La cartographie des habitats a été réalisée au moyen des fonds orthophotographiques (photographies aériennes orthorectifiées) et des fonds IGN au 1/25 000<sup>ème</sup> (Scan 25) fournis par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France. Sur le terrain les relevés de végétation ont été réalisés à une échelle de travail au 1/2 500<sup>ème</sup>.

Le Système d'Information Géographique MapInfo<sup>TM</sup> a ensuite permis de créer la base de données renseignée des différentes caractéristiques des habitats, et d'élaborer des cartes de végétation et d'habitats. Les rendus cartographiques, présentés dans l'atlas joint à ce document, ont été réalisés au 1/25 000<sup>ème</sup>.

## ★ *Diagnostic des poissons*

### Bibliographie et consultations

Une phase de bibliographie, ainsi que la consultation de l'ONEMA et de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Seine et Marne (77), ont permis de définir les enjeux principaux du site (habitats d'espèces, espèces patrimoniales, secteurs à fort intérêt). Cette première phase a également permis d'orienter le terrain vers la recherche de zones potentiellement intéressantes pour la fraye des espèces piscicoles ou leur alimentation.

#### Liste des personnes et des organismes consultés

<i>Nom</i>	<i>Personne(s) contactée(s)</i>	<i>Date des contacts</i>
F.P.P.M.A Seine et Marne	Melle PINON - M. SARTEAU	06/04/2010
ONEMA 77	M. LAMARCHE	24/02/2010

Afin d'obtenir une vision globale des peuplements piscicoles présents sur et à proximité du site, l'ensemble des informations recueillies a été pris en compte dans l'analyse.

Les données suivantes ont été utilisées pour caractériser le peuplement piscicole de l'aire d'étude :

- Données de pêches issues de plusieurs stations de suivi de l'ONEMA ([www.image.eau.France.fr](http://www.image.eau.France.fr)), situées à l'intérieur ou en limite de l'aire d'étude :
  - La Seine à Hermé, station n° 03770048, inventoriée en 1989
  - La Seine à Mouy-sur-Seine, station n° 03770049, inventoriée en 1989
  - La Seine à Jaulnes, station n° 03770076, inventoriée en 1989
  - La Seine à Noyen-sur-Seine, station n° 03770079, inventoriée en 1989
  - La Seine à Villiers-sur-Seine, station n° 03770080, inventoriée en 1989
  - La Seine à La Motte-Tilly, station n° 03100046, 12 opérations ont été réalisées entre 1993 et 1997,
  - La Seine à Nogent-sur-Seine, station n° 03100002, 19 opérations ont été réalisées entre 1989 et 1997,
  - La Seine à Grisy-sur-Seine, inventoriée en 2007.
- Données piscicoles transmises par la Fédération de pêche de Seine-et-Marne datées de 2006 à 2009 et issues de pêches à la ligne. Elles concernent des stations situées sur un secteur de Seine allant de Jaulnes (en aval du barrage) au lieu-dit du Vieux-Mouy à Mouy-sur-Seine, ainsi que sur la déviation de Bray à la Tombe.
- Données de pêches électriques réalisées à Jaulnes en 2008 sur 3 stations : en amont du barrage et en aval du barrage, sur le bras navigué et sur le bras non navigué.
- Données transmises par l'ONEMA, pêches effectuées par un bureau d'étude.

### Espèces prioritairement étudiées

Les espèces recherchées en priorité sont les espèces de poissons inscrites à l'Annexe II de la directive Habitats, mentionnées sur FSD du site Natura 2000 « La Bassée - FR1100798 ». Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Espèces de poissons d'intérêt communautaire mentionnées sur le FSD		
<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire</i>	<i>Directive Habitats</i>
<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	Annexe II
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Annexe II
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Annexe II
<i>Cobitis taenia</i>	Loche de rivière	Annexe II

## Méthodes de prospection

L'étude de l'ichtyofaune a été réalisée lors de prospections échelonnées sur les 3 jours suivants :

Prospections de terrain Poissons	
<i>Date</i>	<i>Détail</i>
2 Août 2010	Temps ensoleillé, 23°C (Pluie durant la nuit)
3 Août 2010	Temps couvert, 21°C
4 Août 2010	Temps couvert à ensoleillé, 22°C

La recherche des espèces et de leurs habitats préférentiels s'est déroulée de la manière suivante :

- Prospection du linéaire de cours d'eau concerné par le site Natura 2000 (recherche d'espèces à vue depuis les berges à l'aide de lunettes polarisantes) ;
- Repérage des habitats potentiels aux espèces précédemment citées (évaluation au regard des exigences des espèces patrimoniales recherchées, en tenant notamment compte de paramètres comme la granulométrie des fonds, le courant, la profondeur, la présence d'herbiers...);
- Repérage de frayères éventuelles ;
- Observation des ouvrages hydrauliques ;
- Observation d'autres dégradations des habitats d'espèces.

Cette phase de terrain, appuyée par les consultations et la bibliographie a permis l'étude qualitative des potentialités de présence des espèces par grands tronçons. (*cf. atlas cartographique*).

### ☞ Limites de la méthode

La recherche des habitats favorables sur l'ensemble des linéaires des cours d'eau du site NATURA 2000 reste relative pour plusieurs raisons : difficulté de définir un substrat de lit sur certains secteurs, sites non accessibles... La prospection s'est donc déroulée par l'analyse de certains secteurs clefs et accessibles, dont les potentialités d'accueil pour les espèces d'intérêt communautaire étaient suspectées ou avérées.

La définition des tronçons favorables aux espèces de l'Annexe II reste donc globale. De plus le caractère discret des espèces recensées sur le site d'étude limite les observations directes, notamment vis-à-vis de la Lamproie de Planer. Néanmoins, les trois autres espèces recherchées que sont la Bouvière, le Chabot et la Loche de rivière ont pu être détectées visuellement lors des prospections terrain.

Ces inventaires de terrains pourront idéalement être complétés dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB par des pêches électriques sur les secteurs les moins connus.

## ★ *Diagnostic des insectes*

### Bibliographie et consultations

Une importante phase de bibliographie et de consultations a été réalisée préalablement en préparation des prospections de terrain conduites en 2010.

La phase bibliographique a notamment ciblé l'ensemble des références locales existant sur le territoire de la Bassée (bulletins de l'ANVL notamment).

Des entretiens ont également été conduits avec les organismes gestionnaires et associatifs (ANVL, AGRENABA) ainsi qu'avec des spécialistes entomologues locaux (en particulier M. Ph. Bruneau de Miré, membre du CSRPN).

L'ensemble des informations collectées a notamment permis de préciser le statut de certaines espèces et d'orienter les prospections de terrain sur les secteurs à enjeu.

### Prospections de terrain

5 journées de prospections ont été conduites afin de caractériser l'entomofaune du site Natura 2000.

Prospections de terrain Insectes	
Date	Détail
23, 24 & 25 juin 2010	Temps ensoleillé Prospections dans le périmètre du site NATURA 2000 ainsi que sur certains secteurs proches de la vallée de la Bassée
15 & 16 juillet 2010	Temps variable Prospections dans le périmètre du site NATURA 2000 ainsi que sur certains secteurs proches de la vallée de la Bassée

### Espèces prioritairement étudiées

Le Formulaire Standard de Données (FSD) du SIC mentionne six espèces d'insectes d'intérêt communautaire.

Espèces d'insectes d'intérêt communautaire mentionnées sur le FSD		
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitats
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Annexe II et IV
<i>Osmoderma eremita</i>	Barbot ou Pique-prune	Annexe II et IV
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Annexe II
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	Annexe II et IV
<i>Limoniscus violaceus</i>	Taupin violacé	Annexe II
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Annexe II

A ces six espèces, nous avons choisi d'ajouter le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) qui a fait l'objet d'observations ces dernières années. Les prospections réalisées durant la saison 2010 se sont donc concentrées sur les habitats types de ces espèces.

## Méthodes de prospection

Les **Lépidoptères diurnes** ont été recherchés dans les différents milieux du site, où les individus sont les plus actifs. Ils ont été recherchés à vue et identifiés lorsque cela était possible. Lors d'identification délicate, les individus peuvent être temporairement capturés au filet à insectes pour être identifiés sur le terrain avant d'être relâchés. La nomenclature utilisée est celle de Lafranchis (2000).

Les **Odonates** (libellules et demoiselles) présentent deux modes de vie. L'un est aérien et concerne les adultes, l'autre est aquatique et concerne les larves. L'étude des larves est néanmoins difficile, certaines espèces étant particulièrement difficiles à identifier. De fait, les prospections se sont focalisées sur la recherche de spécimens adultes qui, même s'ils sont capables d'effectuer de grands déplacements, donnent une idée de l'intérêt des milieux où ils auront été observés.

Lorsque cela est possible et nécessaire, les odonates peuvent être capturés à l'aide d'un filet à insectes et directement identifiés sur le terrain, puis relâchés. L'identification peut également s'effectuer à l'aide d'une paire de jumelles pour les individus difficiles à capturer. La nomenclature suivie pour les odonates est celle de Grand & Boudot (2006).

Les **Coléoptères saproxyliques** ont été recherchés en même temps que les papillons de jour et les odonates. Compte-tenu du caractère discret de ces espèces, allié à leur émergence tardive dans la saison, nous avons surtout cherché à évaluer les potentialités d'accueil du site pour les espèces d'intérêt communautaire citées au FSD. L'habitat typique des espèces recherchées sont les arbres sénescents ou morts sur pied, présentant éventuellement des cavités. La nomenclature utilisée est celle de l'INPN (<http://inpn.mnhn.fr>).

La présence d'**Orthoptères** d'intérêt communautaire étant exclue sur le site Natura 2000, ce groupe n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques. Néanmoins, des espèces protégées et/ou patrimoniales sont connues pour occuper la plaine de la Bassée. Certaines espèces d'orthoptères ont également pu être identifiées à vue au cours des prospections consacrées aux autres groupes d'insectes. Des identifications ont également eu lieu par des contrôles auditifs (reconnaissance à partir des stridulations émises par les adultes). La nomenclature utilisée est celle de Bellmann & Luquet (2009).

## ★ *Diagnostic des mollusques*

Les mollusques continentaux comprennent les escargots terrestres et aquatiques, les limaces et les moules d'eau douce.

### Prospections de terrain

La malacofaune a été étudiée lors de 4 jours de prospections de terrains réalisés en fin de printemps.

Dates des prospections mollusques sur le site Natura 2000		
Date	Météorologie	Nature de l'expertise
31/05/2010	Beau temps	
01/06/2010	Beau temps	
02/06/2010	Beau temps	Recherche des mollusques continentaux
03/06/2010	Beau temps	

### Espèces considérées

Le Formulaire Standard de Données du Site d'Intérêt Communautaire (SIC) ne mentionne pas d'espèces de mollusques continentaux inscrites aux annexes de la directive 92/43 CE dite Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Dans la moitié nord de la France, les seules espèces de mollusques continentaux inscrites aux annexes II et IV de cette directive sont des espèces inféodées aux milieux aquatiques ou aux zones humides terrestres ouvertes, c'est-à-dire non boisées. Ce sont sur ces milieux que nous avons porté nos recherches. Les formations boisées alluviales mâtées, les milieux xéothermiques et/ou mésophiles (montilles par exemple) n'ont donc pas été prospectés de manière approfondie.

Compte tenu de la quasi absence d'informations sur les mollusques de la Directive « Habitats-Faune-Flore » dans le périmètre du SIC, mais aussi dans cette partie du territoire francilien, toutes les espèces inscrites dans cette Directive ont été étudiées.

Ainsi, les espèces étudiées ici sont :

- La Grande Mulette (*Margaritifera auricularia* Spengler 1798),
- La Mulette épaisse (*Unio crassus* Philipsson 1788),
- La Planorbe naine (*Anisus vorticulus* Troschel 1834),
- Le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana* Dupuy 1849),
- Le Vertigo étroit (*Vertigo angustior* Jeffreys 1830).

### Méthodes de recherches

Sur la base de nos connaissances sur leurs écologies, les **Vertigo étroit** et de **Des Moulins** ont été recherchés dans des milieux qui nous ont paru a priori favorables dans l'aire d'étude : roselières à grandes laïches, roselières à roseau commun, moliniaies, etc. Les aulnaies-frênaies à laïches ont également été visitées. Les surfaces densément boisées, très ombragées et sans massifs d'hélophytes en strate herbacée n'ont pas été étudiées. Ces milieux sont très peu favorables au maintien des deux espèces considérées. Celles-ci ont été recherchées à vue dans la litière végétale, sous les morceaux de bois au sol et sur la végétation dressée.

La **Mulette épaisse** a été recherchée dans les cours d'eau qui ont peu ou pas connus de modification sur le plan hydromorphologique (recalibrage et curage en particulier). Les recherches ont donc été

effectuées dans la Vieille Seine sur la commune de Châtenay-sur-Seine et sur la commune d'Hermé, ainsi que dans le Viel Orvin sur la commune de Villiers-sur-Seine. Dans ces cours d'eau, la Mulette épaisse a été recherchée en waders à l'aide d'un bathyscope sur une longueur équivalente à 20 fois la largeur du cours d'eau. Les secteurs ayant une profondeur supérieure à un mètre n'ont pas été prospectés. Des recherches additionnelles le long des autres cours d'eau ont également été effectuées, mais depuis les berges, dans le but de détecter des indices de présences (coquilles vides laissées par le rat musqué, coquilles charriées par le courant, etc.). Des prélèvements de sédiments ont été réalisés ponctuellement à l'aide d'une tellinière (outil conçu pour récolter les bivalves à faible profondeur) depuis la berge pour tenter de récolter des spécimens vivants.

La plongée n'ayant pu être mise en œuvre ici compte tenu du temps imparti et des contraintes techniques et de sécurité, les recherches de la **grande Mulette** se sont faites depuis les berges de la Seine pour tenter d'observer des coquilles mortes sur les berges.

La **Planorbe naine** a été recherchée dans les annexes alluviales inondées du périmètre d'étude, à l'aide d'une passette métallique montée sur manche. Les prélèvements de sédiment et de végétation flottante ont directement été triés sur le terrain.

Au cours des différentes recherches, toutes les espèces de mollusques continentaux contactées en plus des espèces étudiées ont été notées. Chaque contact avec des espèces patrimoniales a été géo référencé.

## ★ *Diagnostic des chiroptères*

### **Bibliographie et consultations**

Une importante phase de bibliographie et de consultations a été réalisée préalablement en préparation des prospections de terrain conduites en 2010.

La phase bibliographique a notamment ciblé l'ensemble des références locales existant sur le territoire de la Bassée et des territoires proches. Ont ainsi été consultés :

- les articles parus dans les bulletins de l'ANVL ciblant spécifiquement les espèces d'intérêt communautaire ;
- la synthèse des suivis réalisés par Christophe Parisot sur les gîtes d'hibernation. Deux sites situés à proximité du SIC sont notamment suivis : la Carrière Saint-Nicolas de Montereau-Fault-Yonne et la Carrière de Michery dans l'Yonne (12 km au Sud de Bray-sur-Seine) ;
- les études d'impacts sur l'environnement réalisées dans le cadre de projets d'ouverture de carrières (nombreuses études conduites, en particulier par Ecosphère).

Des entretiens ont également été conduits avec les organismes gestionnaires et associatifs (ANVL, AGRENABA)

L'ensemble des informations collectées a notamment permis de préciser le statut de certaines espèces et d'orienter les prospections de terrain sur les secteurs à enjeux.

### **Prospections de terrain**

Les chiroptères ont été étudiés lors de deux nuits de prospections, réalisées dans le courant du mois de septembre.

Dates des prospections chiroptères sur le site Natura 2000		
<i>Date</i>	<i>Météorologie</i>	<i>Nature de l'expertise</i>
07/09/2010	Ciel couvert avec averse, vent faible à moyen, température 15 à 20° c	Inventaire nocturne des chauves-souris
10/09/2010	Ciel clair, pas de vent, température entre 10 et 15° c	

### **Espèces prioritairement étudiées**

Le Formulaire Standard de Données (FSD) du site Natura 2000 mentionne deux espèces de chiroptères d'intérêt communautaire.

## Espèces de chiroptères d'intérêt communautaire mentionnées sur le FSD

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire</i>	<i>Directive Habitats</i>
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Annexe II et IV
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	Annexe II et IV

En complément, les espèces potentielles, mentionnées à proximité ou potentiellement présentes du fait de la présence d'habitats favorables ont également été étudiées. C'est notamment le cas du Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et du Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

Ces considérations portent le nombre d'espèces d'intérêt communautaire prises en compte sur le site à quatre.

### Méthodes de prospection

L'inventaire des espèces présentes sur le site d'étude s'appuie principalement sur l'écoute nocturne et l'analyse des émissions ultrasonores des chiroptères, complétées par une analyse éco-paysagère.

Au cours des prospections nocturnes, trois types de détecteurs à ultrasons ont été utilisés : le Pettersson D240X, l'Anabat SD1 (4 appareils par nuit) et le SM2BAT (5 appareils par nuit).

- Le détecteur D 240 X (Pettersson) permet d'apprécier le son en hétérodyne et en expansion de temps. La majorité des contacts ont été identifiés au niveau spécifique sur le terrain ; pour les cas litigieux les sons ont été enregistrés sur mini disque et analysés ultérieurement avec le logiciel Batsound Pro version 3.31. Les contacts avec des chauves-souris ont été notés par tranches de 5 minutes ; en cas de contact continu avec un individu, un contact toutes les 5 secondes a été noté ;
- Le détecteur d'ultrasons ANABAT SD1 à division de fréquence permet d'obtenir à la fois des données spécifiques et quantitatives (nombre de contact par heure). Les ANABAT SD1 ont été disposés dans différents milieux présents sur la zone d'étude en début de nuit. Les ANABAT enregistrent automatiquement l'ensemble des contacts de chauves-souris détectés et les enregistrements sont ensuite analysés et identifiés sur ordinateur.
- Le détecteur d'ultrasons SM2BAT permet, comme le détecteur ANABAT SD1, d'obtenir à la fois des données spécifiques et quantitatives (nombre de contact par heure). Néanmoins, le SM2BAT permet à la fois de faire un traitement des ultrasons en division de fréquence mais également en expansion de temps. Ceci permet d'avoir une meilleure détermination des chauves-souris et notamment des murins. Les SM2BAT enregistrent automatiquement l'ensemble des contacts de chauves-souris détectés et les enregistrements sont ensuite analysés et identifiés sur ordinateur.

## ★ *Diagnostic des amphibiens*

### Bibliographie et consultations

L'ensemble des références bibliographiques concernant les amphibiens ont été consultées. Il s'agit notamment des différentes fiches ZNIEFF existant sur le territoire de la Bassée, des diverses études menées sur ce secteur (études d'impacts notamment), des référentiels régionaux, etc.

Des consultations ont en outre permis de préciser l'intérêt batrachologique de la Bassée. L'ANVL et l'AGRENABA ont ainsi apporté des éléments au diagnostic sur la présence des amphibiens.

### Dates de prospection

Deux prospections de terrain ont été conduites pour l'étude des amphibiens.

Prospections de terrain Amphibiens	
Date	Détail
30/03/2010	Prospections nocturnes
16/04/2010	Prospections diurnes

### Espèces prioritairement étudiées

Une seule espèce d'amphibien, le Triton crêté *Triturus cristatus*, est mentionnée dans le FSD du site. Elle a été prioritairement recherchée lors des prospections.

Aucune autre espèce d'amphibiens d'intérêt communautaire n'est mentionnée sur le secteur de la Bassée.

### Méthodes de prospection

Deux techniques de recensement ont été employées.

#### ★ *La détection directe*

Ce terme regroupe toutes les procédures de détection visuelle et auditive. La détection visuelle est appliquée aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu aquatique. Sur les sites de reproduction, tous les stades de développement sont concernés (adultes, larves, œufs...).

Certaines espèces d'anoures (grenouilles, crapauds...) utilisent des signaux sonores pour indiquer leur position à leurs rivaux et aux femelles. Ces chants sont caractéristiques de chaque espèce et peuvent être entendus à grande distance d'un site de reproduction. L'ensemble de ces manifestations ont été notées même si elles ne concernaient pas d'espèces d'intérêt communautaire.

#### ★ *La capture en milieu aquatique*

Une technique classique de capture est la pêche à l'épuisette, très utile dans des points d'eau turbides et/ou envahis de végétation. Cette technique, susceptible de perturber le milieu naturel, est utilisée avec parcimonie. Les animaux capturés sont rapidement libérés sur place.

### Annexe 3 : Relevés phytosociologiques réalisés sur les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site

Cf. ci-dessous Carte A : Localisation des relevés phytosociologiques

#### ★ Les mégaphorbiaies (Code Natura 2000 : 6430)

Numéro de Relevé : C001-2010	
Date	30/06/2010
Surface	50m <sup>2</sup>
Espèces	Coefficient
<i>Urtica dioica</i>	4
<i>Calystegia sepium</i>	2
<i>Phalaris arundinacea</i>	2
<i>Agrostis stolonifera</i>	1
<i>Galium palustre</i>	1
<i>Myosotis scorpioides</i>	1
<i>Iris pseudacorus</i>	1
<i>Alliaria petiolata</i>	*
<i>Carex riparia</i>	*
<i>Deschampsia cespitosa</i>	*
<i>Euphorbia palustris</i>	*
<i>Fraxinus excelsior</i>	*
<i>Humulus lupulus</i>	*
<i>Lycopus europaeus</i>	*
<i>Ranunculus repens</i>	*
<i>Rumex sanguineus</i>	*
<i>Symphytum officinale</i>	*
<b>Mégaphorbiaie eutrophe</b>	

Numéro de Relevé : C002-2010	
Date	30/06/2010
Surface	50m <sup>2</sup>
Espèces	Coefficient
<i>Urtica dioica</i>	3
<i>Phragmites australis</i>	3
<i>Calystegia sepium</i>	2
<i>Agrostis stolonifera</i>	1
<i>Alliaria petiolata</i>	1
<i>Myosotis scorpioides</i>	1
<i>Senecio paludosus</i>	1
<i>Thalictrum flavum</i>	1
<i>Angelica sylvestris</i>	*
<i>Anthriscus sylvestris</i>	*
<i>Cirsium palustre</i>	*
<i>Dipsacus fullonum</i>	*
<i>Eupatorium cannabinum</i>	*
<i>Euphorbia palustris</i>	*
<i>Fraxinus excelsior</i>	*
<i>Galium aparine</i>	*
<i>Humulus lupulus</i>	*
<i>Lycopus europaeus</i>	*
<i>Lysimachia vulgaris</i>	*
<i>Sonchus asper</i>	*
<i>Symphytum officinale</i>	*
<b>Mégaphorbiaie eutrophe</b>	

Numéro de Relevé : C001-2009	
Date	03/09/2009
Surface	50m <sup>2</sup>
Espèces	Coefficient
<i>Salix cinerea</i>	2
<i>Calystegia sepium</i>	3
<i>Mentha aquatica</i>	2
<i>Urtica dioica</i>	2
<i>Atriplex sp.</i>	2
<i>Fraxinus excelsior</i>	1
<i>Galium palustre</i>	1
<i>Iris pseudacorus</i>	1
<i>Solanum dulcamara</i>	1
<i>Lythrum salicaria</i>	*
<i>Alnus glutinosa</i>	*
<i>Galeopsis tetrahit</i>	*
<i>Carex remota</i>	*
<i>Lycopus europaeus</i>	*
<b>Mégaphorbiaie eutrophe</b>	

Numéro de Relevé : B006-2010	
Date	07/07/2010
Surface	50m <sup>2</sup>
Espèces	Coefficient
<i>Thalictrum flavum</i>	3
<i>Althaea officinalis</i>	2
<i>Calystegia sepium</i>	2
<i>Euphorbia palustris</i>	2
<i>Phragmites australis</i>	2
<i>Epilobium hirsutum</i>	1
<i>Lysimachia vulgaris</i>	1
<i>Eupatorium cannabinum</i>	*
<i>Inula britannica</i>	*
<i>Symphytum officinale</i>	*
<i>Lythrum salicaria</i>	i
<i>Mentha aquatica</i>	i
<i>Pulicaria dysenterica</i>	i
<i>Stachys palustris</i>	i
<i>Vicia cracca</i>	i
<i>Carex panicea</i>	i
<i>Filipendula ulmaria</i>	i
<i>Hypericum tetrapterum</i>	i
<b>Mégaphorbiaie mésotrophe</b>	

Numéro de Relevé : B008-2010	
Date	10/07/2010
Surface	50m <sup>2</sup>
Espèces	Coefficient
<i>Cirsium arvense</i>	2
<i>Filipendula ulmaria</i>	2
<i>Pulicaria dysenterica</i>	2
<i>Sonchus asper</i>	2
<i>Lythrum salicaria</i>	1
<i>Phragmites australis</i>	1
<i>Althaea officinalis</i>	1
<i>Epilobium hirsutum</i>	1
<i>Salix caprea</i>	1
<i>Urtica dioica</i>	1
<i>Calystegia sepium</i>	*
<i>Carex hirta</i>	*
<i>Carex riparia</i>	*
<i>Agrostis stolonifera</i>	*
<i>Dactylis glomerata</i>	*
<i>Equisetum fluviatile</i>	*
<i>Eupatorium cannabinum</i>	*
<i>Picris echioides</i>	*
<i>Rubus cf. fruticosus</i>	*
<i>Rumex crispus</i>	*
<i>Stachys palustris</i>	*
<i>Symphytum officinale</i>	*
<i>Vicia cracca</i>	i
<i>Iris pseudacorus</i>	i
<b>Mégaphorbiaie mésotrophe</b>	

★ **Les prairies humides oligotrophes (Code Natura 2000 : 6410)**

Numéro de Relevé : C003-2010	
Date	01/07/2010
Surface	50m <sup>2</sup>
Espèces	Coefficient
<i>Molinia caerulea</i>	2
<i>Carex flacca</i>	2
<i>Inula salicina</i>	2
<i>Festuca pratensis</i>	2
<i>Filipendula ulmaria</i>	1
<i>Agrostis stolonifera</i>	1
<i>Carex panicea</i>	1
<i>Genista tinctoria</i>	1
<i>Juncus articulatus</i>	1
<i>Lathyrus pratensis</i>	1
<i>Leucanthemum vulgare</i>	1
<i>Lysimachia nummularia</i>	1
<i>Lysimachia vulgaris</i>	1
<i>Phragmites australis</i>	1
<i>Pulicaria dysenterica</i>	1
<i>Ranunculus repens</i>	1
<i>Salix sp.</i>	1
<i>Sanguisorba officinalis</i>	1
<i>Symphytum officinale</i>	1
<i>Trifolium repens</i>	1
<i>Viola elatior</i>	1
<i>Ajuga reptans</i>	*
<i>Allium sp.</i>	*
<i>Alnus glutinosa</i>	*
<i>Bellis perennis</i>	*
<i>Carex echinata</i>	*
<i>Centaurea jacea</i>	*
<i>Eupatorium cannabinum</i>	*
<i>Galium uliginosum</i>	*
<i>Holcus lanatus</i>	*
<i>Lathyrus palustris</i>	*
<i>Lycopus europaeus</i>	*
<i>Mentha aquatica</i>	*
<i>Origanum vulgare</i>	*
<i>Plantago lanceolata</i>	*
<i>Poa pratensis</i>	*
<i>Prunella vulgaris</i>	*
<i>Thalictrum flavum</i>	*
Prairie humide oligotrophe	

Numéro de Relevé : B007-2010	
Date	08/07/2010
Surface	50m <sup>2</sup>
Espèces	Coefficient
<i>Euphorbia palustris</i>	3
<i>Molinia caerulea</i>	2
<i>Allium angulosum</i>	2
<i>Thalictrum flavum</i>	2
<i>Phragmites australis</i>	1
<i>Sanguisorba officinalis</i>	1
<i>Althaea officinalis</i>	1
<i>Symphytum officinale</i>	1
<i>Carex panicea</i>	*
<i>Inula britannica</i>	*
<i>Lysimachia vulgaris</i>	*
<i>Stachys palustris</i>	*
<i>Vicia cracca</i>	*
<i>Achillea ptarmica</i>	*
<i>Lathyrus palustris</i>	i
<i>Leucanthemum vulgare</i>	i
Prairie humide oligotrophe	

★ Pelouses sèches (Code Natura 2000 : 6210)

Numéro de Relevé : B001-2010	
Date	03/06/2010
Surface	20m <sup>2</sup>
Espèces	Coefficient
<i>Bromus erectus</i>	4
<i>Brachypodium pinnatum</i>	2
<i>Origanum vulgare</i>	1
<i>Seseli montanum</i>	1
<i>Viola hirta</i>	1
<i>Arrhenatherum elatius</i>	1
<i>Hedera helix</i>	1
<i>Crataegus monogyna</i>	*
<i>Prunus spinosa</i>	*
<i>Prunus mahaleb</i>	*
<i>Ononis natrix</i>	*
<i>Quercus sp.</i>	*
<i>Ulmus minor</i>	*
<i>Stachys recta</i>	*
<i>Rubus cf. fruticosus</i>	*
<i>Achillea millefolium</i>	*
<i>Asperula cynanchica</i>	*
<i>Hippocrepis comosa</i>	*
<i>Galium verum</i>	*
<i>Eryngium campestre</i>	*
<i>Sanguisorba minor</i>	*
<i>Thlaspi perfoliatum</i>	*
<i>Poa pratensis</i>	*
<i>Convolvulus arvensis</i>	*
<i>Medicago lupulina</i>	*
<i>Echium vulgare</i>	*
<i>Verbascum thapsus</i>	*
<i>Reseda lutea</i>	*
<i>Ligustrum vulgare</i>	*
<i>Himantoglossum hircinum</i>	*
<i>Teucrium chamaedrys</i>	*
Mésobromion	

Numéro de Relevé : B010-2010	
Date	03/06/2010
Surface	20 à 40m <sup>2</sup>
Espèces	Coefficient
<i>Bromus erectus</i>	4
<i>Hippocrepis comosa</i>	2
<i>Origanum vulgare</i>	2
<i>Sanguisorba minor</i>	2
<i>Thymus praecox</i>	2
<i>Agrimonia eupatoria</i>	1
<i>Ajuga genevensis</i>	1
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	1
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	1
<i>Echium vulgare</i>	1
<i>Galium mollugo</i>	1
<i>Galium verum</i>	1
<i>Geranium dissectum</i>	1
<i>Hieracium pilosella</i>	1
<i>Hypericum hirsutum</i>	1
<i>Myosotis ramosissima</i>	1
<i>Potentilla neumanianna</i>	1
<i>Ranunculus bulbosus</i>	1
<i>Verbascum thapsus</i>	1
Mésobromion	

Numéro de Relevé : B009-2010	
Date	03/06/2010
Surface	20 à 40m <sup>2</sup>
Espèces	Coefficient
<i>Bromus erectus</i>	3
<i>Brachypodium pinnatum</i>	2
<i>Festuca ovina</i>	2
<i>Hippocrepis comosa</i>	2
<i>Ononis natrix</i>	2
<i>Origanum vulgare</i>	2
<i>Seseli montanum</i>	2
<i>Achillea millefolium</i>	1
<i>Agrimonia eupatoria</i>	1
<i>Arabis hirsuta</i>	1
<i>Centaurea scabiosa subsp. Scabiosa</i>	1
<i>Crataegus monogyna</i>	1
<i>Himantoglossum hircinum</i>	1
<i>Melampyrum pratense</i>	1
<i>Muscari comosum</i>	1
<i>Orchis militaris</i>	1
<i>Poa pratensis</i>	1
<i>Potentilla neumanianna</i>	1
<i>Primula veris</i>	1
<i>Prunus mahaleb</i>	1
<i>Reseda lutea</i>	1
<i>Rumex acetosa</i>	1
<i>Senecio jacobea</i>	1
<i>Silene vulgaris subsp. vulgaris</i>	1
<i>Thymus praecox</i>	1
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>	1
Mésobromion	

★ **Chênaies-Frênaies (Code Natura : 91F0)**

Numéro de Relevé : C002-2009	
Date	03/09/2009
Surface	400m <sup>2</sup>
Espèces	Coefficient
<i>Quercus robur</i>	2
<i>Fraxinus excelsior</i>	2
<i>Acer campestre</i>	2
<i>Ulmus laevis</i>	1
<i>Corylus avellana</i>	2
<i>Hedera helix</i>	3
<i>Ribes rubrum</i>	1
<i>Salix alba</i>	1
<i>Crataegus monogyna</i>	1
<i>Ligustrum vulgare</i>	1
<i>Cornus sanguinea</i>	1
<i>Ulmus minor</i>	1
<i>Arum maculatum</i>	*
<i>Euonymus europaeus</i>	*
<i>Lonicera xylosteum</i>	*
<b>Chênaie-Frênaie</b>	

Numéro de Relevé : C005-2009	
Date	04/09/2009
Surface	400m <sup>2</sup>
Espèces	Coefficient
<i>Quercus robur</i>	3
<i>Fraxinus angustifolia</i>	3
<i>Acer campestre</i>	1
<i>Tilia cordata</i>	*
<i>Hedera helix</i>	3
<i>Ulmus minor</i>	1
<i>Viburnum lantana</i>	1
<i>Rubus cf. fruticosus</i>	1
<i>Lonicera xylosteum</i>	1
<i>Corylus avellana</i>	1
<i>Ligustrum vulgare</i>	1
<i>Crataegus monogyna</i>	1
<i>Cornus sanguinea</i>	1
<i>Fragaria vesca</i>	*
<b>Chênaie-frênaie</b>	

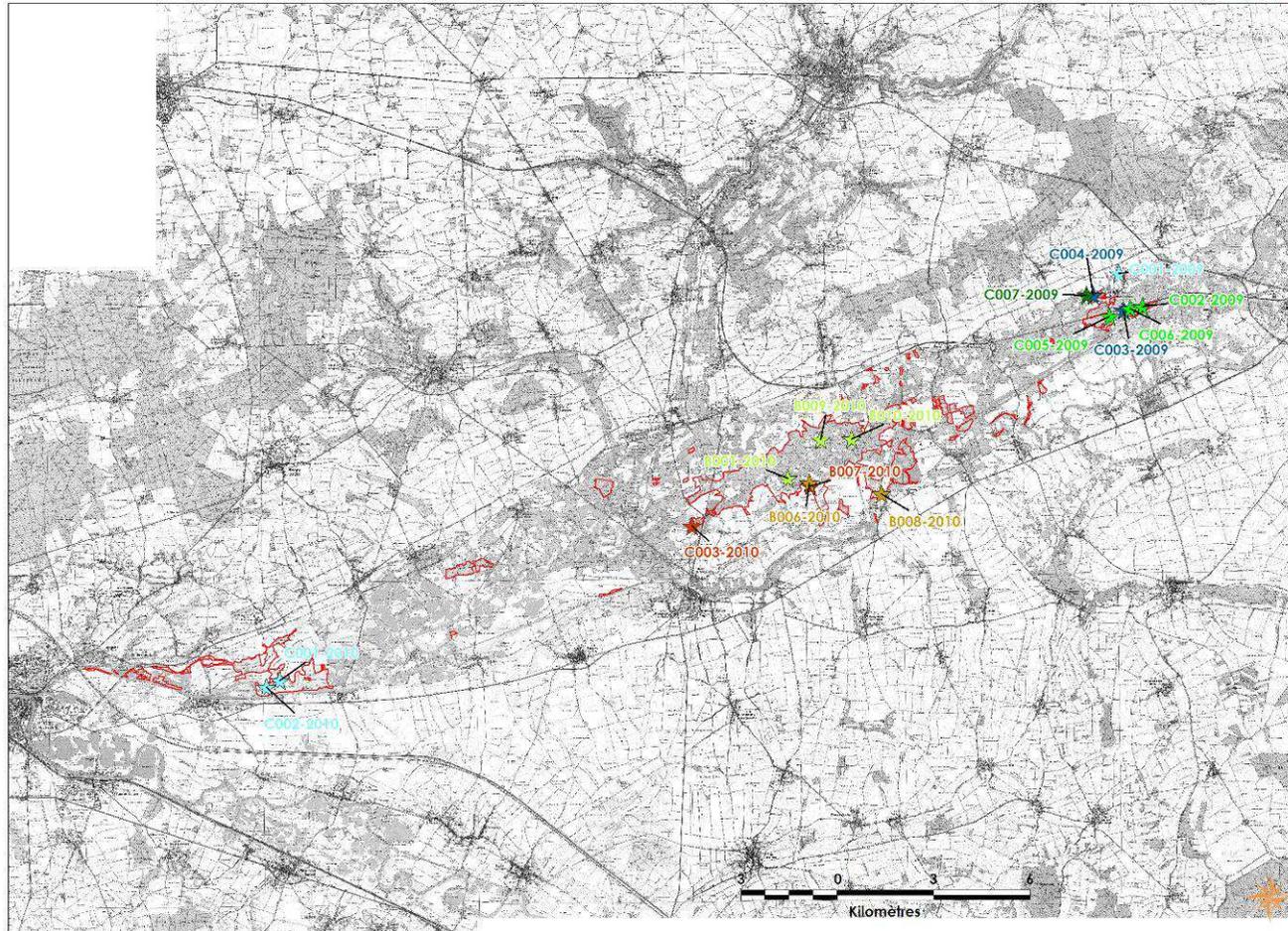
Numéro de Relevé : C006-2009	
Date	03/09/2009
Surface	400m <sup>2</sup>
Espèces	Coefficient
<i>Quercus robur</i>	3
<i>Fraxinus angustifolia</i>	1
<i>Acer campestre</i>	1
<i>Corylus avellana</i>	3
<i>Hedera helix</i>	3
<i>Clematis vitalba</i>	1
<i>Ligustrum vulgare</i>	1
<i>Ulmus minor</i>	1
<i>Carex remota</i>	1
<i>Primula sp.</i>	1
<i>Lonicera xylosteum</i>	*
<i>Pinus sylvestris</i>	*
<i>Stachys sylvatica</i>	*
<b>Chênaie-Frênaie</b>	

★ Forêts alluviales à Aulnes et Frênes (Code Natura 2000 91 E0\*)

Numéro de Relevé : C003-2009	
Date	03/09/2009
Surface	400m <sup>2</sup>
Espèces	Coefficient
<i>Fraxinus excelsior</i>	4
<i>Rubus caesius</i>	2
<i>Ulmus minor</i>	1
<i>Cardamine pratensis</i>	1
<i>Glechoma hederacea</i>	1
<i>Filipendula ulmaria</i>	1
<i>Carex remota</i>	*
<i>Cornus sanguinea</i>	*
<i>Populus xcanescens</i>	*
<i>Crataegus monogyna</i>	*
<i>Iris pseudacorus</i>	*
<i>Carex sp.</i>	*
<i>Urtica dioica</i>	*
<b>Frênaie</b>	

Numéro de Relevé : C007-2009	
Date	03/09/2009
Surface	400m <sup>2</sup>
Espèces	Coefficient
<i>Fraxinus angustifolia</i>	4
<i>Salix cinerea</i>	3
<i>Alnus glutinosa</i>	1
<i>Salix alba</i>	1
<i>Frangula alnus</i>	1
<i>Ulmus minor</i>	1
<i>Rubus cf. fruticosus</i>	1
<i>Carex riparia</i>	2
<i>Equisetum fluviatile</i>	1
<i>Galium palustre</i>	1
<i>Humulus lupulus</i>	1
<i>Iris pseudacorus</i>	1
<i>Lysimachia vulgaris</i>	1
<i>Urtica dioica</i>	1
<i>Carex remota</i>	*
<i>Eupatorium cannabinum</i>	*
<i>Lythrum salicaria</i>	*
<i>Solanum dulcamara</i>	*
<b>Aulnaie-Frênaie</b>	

Numéro de Relevé : C004-2009	
Date	03/09/2009
Surface	400m <sup>2</sup>
Espèces	Coefficient
<i>Fraxinus excelsior</i>	4
<i>Acer negundo</i>	1
<i>Carex remota</i>	2
<i>Descampsia cespitosa</i>	2
<i>Urtica dioica</i>	1
<i>Rubus cf. fruticosus</i>	1
<i>Glechoma hederacea</i>	1
<i>Iris pseudacorus</i>	1
<i>Alnus glutinosa</i>	*
<i>Galeopsis tetrahit</i>	*
<i>Lythrum salicaria</i>	*
<i>Symphytum officinale</i>	*
<i>Filipendula ulmaria</i>	*
<i>Rubus caesius</i>	*
<i>Phalaris arundinacea</i>	*
<i>Galium palustre</i>	*
<i>Cardamine pratensis</i>	*
<b>Frênaie</b>	



## Légende

- Site Natura 2000
  - SIC "La Bassée"
- Relevés phytosociologiques
  - ★ Point de relevé
- Habitat d'intérêt communautaire concerné par le relevé
  - Aunialle-Hérédiaie
  - Chénopale-Hérédiaie
  - Hérédiaie
  - Mégaphorbiale eutrophe
  - Mégaphorbiale mésotrophe
  - Pelouse sèche
  - Prairie humide oligotrophe

Sources : IGN, Scarp 25 - DNE, Is de France, Cartographie - Birkner 2010

## Annexe 4 : Liste des espèces d'insectes contactées lors de prospections (Biotope, 2010)

Insectes observés sur l'aire d'étude					
	Nom scientifique	Nom français	Statut de Protection ZNIEFF IDF	Rareté IDF	
Odonates	<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue		Commun	
	<i>Calopteryx virgo</i>	Calopteryx vierge	x	Assez commun	
	<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage	x	Assez rare	
	<i>Leucorrhinia caudalis</i>	Leucorrhine à large queue	Protection nationale article 2, Directive Habitats annexe IV, Convention de Berne annexe II	x	Très rare
	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Directive Habitats, annexes II & IV, Convention de Berne annexe II	x	Très rare
	<i>Apatura ilia</i>	Petit mars changeant		x	Commun
Lépidoptères	<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique		Peu commun	
	<i>Clossiana dia</i>	Petite violette	Protection régionale	x	Peu commun
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron			Commun
	<i>Inachis io</i>	Paon du jour			Commun
	<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré			Assez commun
	<i>Limenitis camilla</i>	Petit sylvain			Peu commun
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil		x	Commun
	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis			Commun
	<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable			Commun
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis			Commun
	<i>Calliptamus italicus</i>	Criquet italien			Très rare
Orthoptères	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux		Commun	
	<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste		Commun	
	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré		Commun	
	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	Protection régionale	x	Assez rare
	<i>Metrioptera bicolor</i>	Decticelle bicolor		x	Assez commun
	<i>Oedipoda caerulescens</i>	Oedipode turquoise	Protection régionale		Commun
	<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène			Assez commun
	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	Protection régionale	x	Assez rare

### Insectes observés sur l'aire d'étude

	<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom français</i>	<i>Statut de Protection</i>	<i>ZNIEFF IDF</i>	<i>Rareté IDF</i>
Coléoptères	<i>Carabus monilis</i>	Carabe bijoux		x	Rare
	<i>Dorcus parallelipedus</i>	Petit biche			Assez commun

**Annexe 5 : Liste des espèces de mollusques continentaux observées au cours des années 2008-2010 dans le périmètre du SIC et à proximité (Biotope, 2008-2010)**

Espèces de mollusques continentaux observées dans le SIC et à proximité sur la période 2008-2010	
<b>Famille</b>	<b>Nom complet</b>
<b>Bivalves</b>	
Corbiculidae	<i>Corbicula fluminea</i> (O.F. Müller, 1774)
Dreissenidae	<i>Dreissena polymorpha</i> (Pallas, 1771)
Sphaeriidae	<i>Musculium lacustre</i> (O.F. Müller, 1774)
Sphaeriidae	<i>Pisidium casertanum</i> (Poli, 1791)
Sphaeriidae	<i>Pisidium henslowanum</i> (Sheppard, 1823)
Sphaeriidae	<i>Pisidium milium</i> Held, 1836
Sphaeriidae	<i>Pisidium nitidum</i> Jenyns, 1832
Sphaeriidae	<i>Pisidium</i> sp.
Sphaeriidae	<i>Pisidium subtruncatum subtruncatum</i> Malm, 1855
Sphaeriidae	<i>Pisidium supinum</i> A. Schmidt, 1851
Sphaeriidae	<i>Sphaerium ovale</i> (A. Férussac, 1807)
Sphaeriidae	<i>Sphaerium</i> sp.
Unionidae	<i>Anodonta anatina</i> (Linnaeus, 1758)
Unionidae	<i>Anodonta cygnea</i> (Linnaeus, 1758)
Unionidae	<i>Pseudanodonta elongata</i> Holander, 1836
Unionidae	<i>Unio crassus</i> ssp. (Philipsson, 1788)
Unionidae	<i>Unio pictorum</i> (Linnaeus, 1758)
<b>Gastéropodes aquatiques</b>	
Acroloxidae	<i>Acroloxus lacustris</i> (Linnaeus, 1758)
Agriolimacidae	<i>Deroceras reticulatum</i> (O.F. Müller, 1774)
Bithyniidae	<i>Bithynia tentaculata</i> (Linnaeus, 1758)
Hydrobiidae	<i>Potamopyrgus antipodarum</i> (J. E. Gray, 1843)
Lymnaeidae	<i>Galba truncatula</i> (O.F. Müller, 1774)
Lymnaeidae	<i>Lymnaea stagnalis</i> (Linnaeus, 1758)

Espèces de mollusques continentaux observées dans le SIC et à proximité sur la période 2008-2010	
<b>Famille</b>	<b>Nom complet</b>
Lymnaeidae	<i>Radix auricularia</i> (Linnaeus, 1758)
Lymnaeidae	<i>Stagnicola</i> sp.
Neritidae	<i>Theodoxus fluviatilis fluviatilis</i> (Linnaeus, 1758)
Physidae	<i>Physa fontinalis</i> (Linnaeus, 1758)
Physidae	<i>Physella acuta</i> (Draparnaud, 1805)
Planorbidae	<i>Anisus leucostoma</i> (Millet, 1813)
Planorbidae	<i>Anisus vortex</i> (Linnaeus, 1758)
<b>Planorbidae</b>	<b><i>Anisus vorticulus</i> (Troschel, 1834)</b>
Planorbidae	<i>Bathymphalus contortus</i> (Linnaeus, 1758)
Planorbidae	<i>Ferrissia clessiniana</i> (Jickeli, 1882)
Planorbidae	<i>Gyraulus albus</i> (O.F. Müller, 1774)
Planorbidae	<i>Gyraulus crista</i> (Linnaeus, 1758)
Planorbidae	<i>Gyraulus</i> sp.
Planorbidae	<i>Hippeutis complanatus</i> (Linnaeus, 1758)
Planorbidae	<i>Menetus dilatatus</i> (Gould, 1841)
Planorbidae	<i>Planorbarius corneus corneus</i> (Linnaeus, 1758)
Planorbidae	<i>Planorbis carinatus</i> O.F. Müller, 1774
Planorbidae	<i>Planorbis planorbis</i> (Linnaeus, 1758)
Valvatidae	<i>Valvata cristata</i> O.F. Müller, 1774
Valvatidae	<i>Valvata</i> cf. <i>macrostoma</i> Mörch, 1864
Valvatidae	<i>Valvata piscinalis piscinalis</i> (O.F. Müller, 1774)
Viviparidae	<i>Viviparus viviparus viviparus</i> (Linnaeus, 1758)
<b>Gastéropodes terrestres</b>	
Agriolimacidae	<i>Deroceras laeve</i> (O.F. Müller, 1774)

Espèces de mollusques continentaux observées dans le SIC et à proximité sur la période 2008-2010

<b>Famille</b>	<b>Nom complet</b>
Arionidae	<i>Arion circumscriptus</i> Johnston, 1828
Arionidae	<i>Arion intermedius</i> Normand, 1852
Arionidae	<i>Arion rufus</i> (Linnaeus, 1758)
Bradybaenidae	<i>Fruticicola fruticum</i> (O.F. Müller, 1774)
Carychiidae	<i>Carychium minimum</i> O.F. Müller, 1774
Carychiidae	<i>Carychium tridentatum</i> (Risso, 1826)
Clausiliidae	<i>Clausilia bidentata bidentata</i> (Ström, 1765)
Clausiliidae	<i>Cochlodina laminata</i> (Montagu, 1803)
Cochlicopidae	<i>Cochlicopa lubrica</i> (O.F. Müller, 1774)
Euconulidae	<i>Euconulus praticola</i> (Reinhardt, 1883)
Euconulidae	<i>Euconulus trochiformis</i> (Montagu, 1803)
Ferussaciidae	<i>Cecilioides acicula</i> (O.F. Müller, 1774)
Gastrodontidae	<i>Zonitoides nitidus</i> (O.F. Müller, 1774)
Helicidae	<i>Arianta arbustorum arbustorum</i> (Linnaeus, 1758)
Helicidae	<i>Cepaea hortensis</i> (O.F. Müller, 1774)
Helicidae	<i>Cepaea nemoralis nemoralis</i> (Linnaeus, 1758)
Helicidae	<i>Helix pomatia</i> Linnaeus, 1758
Hygromiidae	<i>Candidula unifasciata unifasciata</i> (Poiret, 1801)
Hygromiidae	<i>Cerņuella aginnica</i> (Locard, 1894)
Hygromiidae	<i>Cerņuella neglecta</i> (Draparnaud, 1805)
Hygromiidae	<i>Monacha cartusiana</i> (O.F. Müller, 1774)
Hygromiidae	<i>Pseudotrīchia rubiginosa</i> (Rossmässler, 1838)
Hygromiidae	<i>Trochulus hispidus</i> s. l. (Linnaeus, 1758)
Hygromiidae	<i>Trochulus</i> sp.
Limacidae	<i>Lehmannia marginata</i> (O.F. Müller, 1774)
Limacidae	<i>Limax maximus</i> Linnaeus, 1758
Oxychilidae	<i>Aegopinella nitidula</i> (Draparnaud, 1805)

Espèces de mollusques continentaux observées dans le SIC et à proximité sur la période 2008-2010

<b>Famille</b>	<b>Nom complet</b>
Oxychilidae	<i>Nesovitrea hammonis</i> (Ström, 1765)
Patulidae	<i>Discus rotundatus rotundatus</i> (O.F. Müller, 1774)
Pomatiidae	<i>Pomatias elegans</i> (O.F. Müller, 1774)
Pristilomatidae	<i>Vitrea crystallina</i> (O.F. Müller, 1774)
Punctidae	<i>Punctum pygmaeum</i> (Draparnaud, 1801)
Succineidae	<i>Oxyloma elegans elegans</i> (Risso, 1826)
Succineidae	<i>Succinea putris</i> (Linnaeus, 1758)
Succineidae	<i>Succinella oblonga</i> (Draparnaud, 1801)
Valloniidae	<i>Vallonia cf. excentrica</i> Sterki, 1893
Valloniidae	<i>Vallonia costata</i> (O.F. Müller, 1774)
Valloniidae	<i>Vallonia pulchella</i> (O.F. Müller, 1774)
Vertiginidae	<i>Truncatellina cylindrica</i> (A. Férussac, 1807)
Vertiginidae	<i>Vertigo antivertigo</i> (Draparnaud, 1801)
<b>Vertiginidae</b>	<b><i>Vertigo moulinsiana</i> (Dupuy, 1849)</b>
Vertiginidae	<i>Vertigo pygmaea</i> (Draparnaud, 1801)
Vitrinidae	<i>Vitrina pellucida</i> (O.F. Müller, 1774)

## **Annexe 6 : Liste des structures et personnes consultées dans le cadre du diagnostic socio-économique**

Synthèse des consultations			
<i>Structure/activité</i>	<i>Personne</i>	<i>Fonction</i>	<i>Date (premier contact)</i>
<b>Etablissements publics</b>			
Agence de l'Eau Seine-Normandie	David Dubois	Assistant d'opérations	29/04/2010
	Mohamed Adouane	Chargé d'études	28/07/2010
Grands Lacs de Seine	Dominique Amon-Moreau	Chef de projet	26/04/2010
Voies Navigables de France	Pascal Favier	Subdivisionnaire à l'antenne de Nogent-sur-Seine,	07/04/2010
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	Stanislas Lamarche	Chef du service départemental de la Seine et Marne	24/02/2010
Office National des Forêts	Claire-Eliane Petit/Jules Terrier	Chef d'Unité Territoriale/Agent technique ONF	13/04/2010
Centre Régional de la Propriété Forestière	Marc Laporte	Ingénieur environnement	04/05/2010
Agence des Espaces Verts	Nicolas Rodriguez/Nicolas Boulard	Chargé de mission territoriale/Chargé de mission environnement	03/05/2010
<b>Collectivités</b>			
Communauté de Communes de la Bassée	Gérard Poirier	Vice-Président pour l'environnement	04/04/2010
	Mme Charle	Présidente	18/05/2010
Communauté de Communes du Montois	Roger Denormandie	Président	18/05/2010
Commune de Barbey	Daniel Villette	Maire	04/04/2010
Commune de Cannes-Ecluse	René Deschamps	Maire adjoint	04/04/2010
Commune de Courcelles-en-Bassée	Annick Lalouette	Maire adjoint	04/04/2010
Commune de Marolles-sur-Seine	Philippe Lévêque	Maire	04/04/2010
Commune de Misy-sur-Yonne	Guy Jacquier/Mme Jacquier	Maire/ adjoint au maire	04/04/2010
Commune de Saint-Germain-Laval	Marie-Claude de Saint Loup	Maire	04/04/2010
Commune de Varennes-sur-Seine	Francis Chomet	Conseiller délégué	04/04/2010
Commune de Balloy	Claudine Robbe	Maire adjoint	18/05/2010
Commune de Bazoches-les-Bray	Ginette Romei/Bernard Beudet/Jean-Luc Chaplot	Maire adjoints	18/05/2010
Commune de Chatenay-sur-Seine	René Delaune/Gérard Désormes	Maire adjoints	18/05/2010
Commune de Gravon	Françoise Benoit	Maire	18/05/2010
Commune de Luisetaines	Michel Forget	Maire adjoint	18/05/2010
Commune de Saint-Sauveur-les-Bray	Luc Boissy	Maire adjoint	18/05/2010

## Synthèse des consultations

<b>Structure/activité</b>	<b>Personne</b>	<b>Fonction</b>	<b>Date (premier contact)</b>
Commune d'Egigny	Stéphane Muzyka	Conseiller	18/05/2010
Commune de Fontaine-Fourches	Xavier Lamotte	Maire	25/05/2010
Commune de Montigny-le-Guesdier	Simone Euly	Maire	25/05/2010
Commune de Mousseaux-les-Bray	Bernard Deretz	Maire	25/05/2010
Commune de Villuis	Philippe Renaudat	Maire	25/05/2010
Commune de Gouaix	Josette Sammels	Maire	03/06/2010
Commune de Grisy-sur-Seine	Jean-Claude Jegoudez/Nadine Pinheiro	Maire/Maire adjoint	03/06/2010
Commune de Jaulnes	Monique Michel/James Dubois/Michel Gouere	Maire/Maire adjoint/Conseiller	03/06/2010
Commune de Noyen-sur-Seine	Philippe Brunet	Maire	03/06/2010
Commune de Villiers-sur-Seine	Bernard Saby	Maire	03/06/2010
Commune de Vimpelles	Yannick Masson	Conseiller	03/06/2010
Commune des Ormes-sur-Voulzie	Jean Busato	Conseiller	03/06/2010
Commune d'Everly	Jean-Pierre Petit	Maire	03/06/2010
Commune d'Hermé	J.P. Bourlet	Maire	03/06/2010
Conseil Général de Seine-et-Marne	Christian Desmier	Responsable gestion des ENS	06/04/2010
<b>Administrations</b>			
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France	Olivier Patrimonio	Chargé de mission Natura 2000	10/09/2009
	Nadine Chamboredon	Ingénieur subdivisionnaire	04/08/2010
Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne	Nathalie Durieux/Mathieu Dourthe	Responsable du Pôle Forêt, Chasse, Pêche et Milieux Naturels/Technicien/Responsable Unité Agro-environnement et modernisation	24/03/2010
<b>Associations et scientifiques</b>			
Pro Natura Ile-de-France	Gilles Naudet	Administrateur	06/04/2010
Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau	Christophe Parisot	Directeur de Seine-et-Marne Environnement (anciennement Directeur de l'ANVL)	29/10/2009
Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau	Jean-Philippe Sibley	Président de l'ANVL	29/09/2009
Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée	Magalie Rivière/Hervé Tournier/Fabien Branger	Conservatrice de la RNN/Chargé d'études/Garde animateur	18/09/2009
<b>Entreprises</b>			
A2C	Arnaud Charle	Directeur	13/04/2010
Sablères de Brevannes	Sandrine Ceccarelli	Directrice Générale	20/04/2010

## Synthèse des consultations

<b>Structure/activité</b>	<b>Personne</b>	<b>Fonction</b>	<b>Date (premier contact)</b>
Cemex	Carole Duhamel	Directrice environnement et foncier	02/04/2010
Lafarge Granulats	Sébastien Dequatre/Amélie Promelle	Service Environnement et Foncier	20/04/2010
Sablères du Port Montain	Franck Antignac	Responsable d'exploitation	20/04/2010
Société Nouvelle de Ballastières	Jorge Da Cunha	Responsable d'exploitation	04/04/2010
Agriculture	Marc Augé	Agriculteur	16/04/2010
Agriculture	François Xavier Létang	Agriculteur	16/04/2010
Agriculture	M. Brunet	Agriculteur	16/04/2010
Agriculture	François-Xavier Millard	Agriculteur	06/05/2010
Agriculture	Michel Gouere	Agriculteur	06/05/2010
Agriculture	Xavier Lamotte	Agriculteur	06/05/2010
Agriculture	Damien Jouy	Agriculteur	11/06/2010
Agriculture	Franck Petit	Agriculteur	11/06/2010
Agriculture	Régis et Cédric Petillat	Agriculteur	11/06/2010
Agriculture	Patrice Boudignat	Agriculteur	16/06/2010
Agriculture	Albéric Roullier	Agriculteur	16/06/2010
Agriculture	Philippe Rondeau	Agriculteur	16/06/2010
Agriculture	Clodine Etienne	Agriculteur	16/06/2010
Agriculture	Philippe Renaudat	Agriculteur	17/06/2010
Agriculture	Yves Martinet	Agriculteur	17/06/2010
Agriculture	Philippe Savourat	Agriculteur	17/06/2010
Agriculture	Michel Poulain	Agriculteur	21/06/2010
<b>Fédérations, organismes socio-professionnels</b>			
Chambre d'agriculture	Olivier Barnay/François-Xavier Létang/M. Brunet	Responsable Pôle Agronomie et Environnement/Représentant local de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles/Agriculteur	16/04/2010
Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	Marie-Pierre Pinon	Conseillère technique	06/04/2010
Fédération Départementale de Chasse	Arnaud Augé	Technicien	06/04/2010
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction/GSM	Olivier Gabens/Fabrice Freboung	Chef du département Foncier et Environnement/Chef de Service Foncier et Environnement	24/02/2010
<b>Bureau d'étude</b>			
EGIS Environnement	Olivier Romejon	Responsable de sites	10/03/2010

